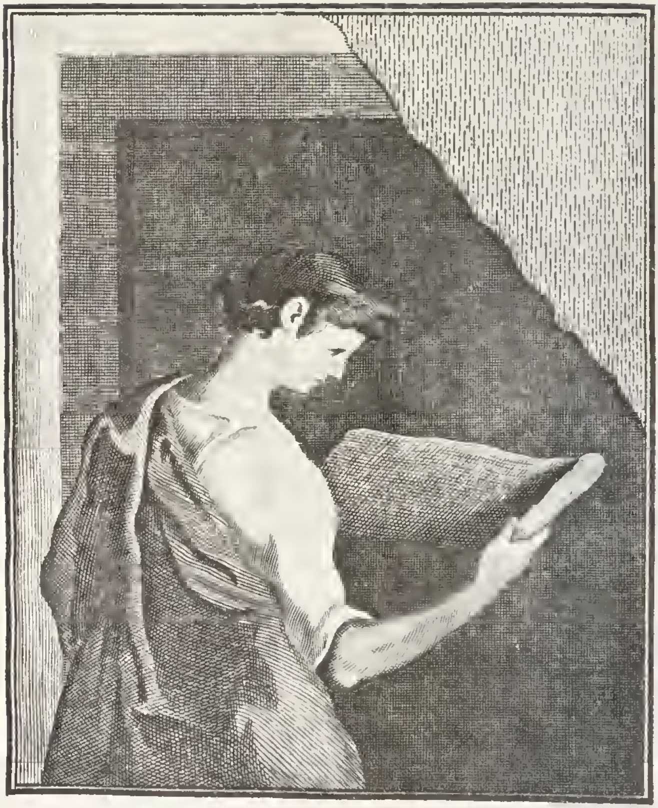

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhi1704unse_2

# MEMOIRES
## POUR
# L'HISTOIRE
## Des Sciences & des beaux Arts.

*Recueillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.*

Octobre 1704.

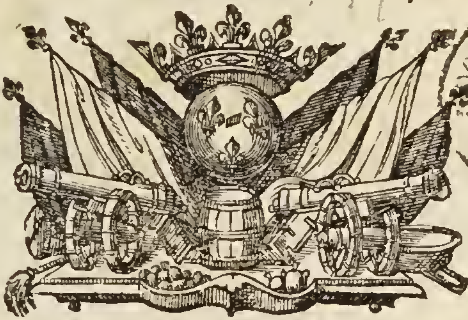

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCIV.

*Avec Privilege & Approbations.*

THE J. PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

# MEMOIRES
## POUR L'HISTOIRE
## des Sciences & des beaux Arts.

*Octobre* 1704.

### ARTICLE CXLI.

LETTRES CHOISIES DE *Mr. Simon où l'on trouve un grand nombre de faits Anecdotes de Litterature. Nouvelle édition. Tome II.* A Amſterdam chez Reinier Léers, 1701. *in* 12. *pp.* 291.

LE premier Tome de Lettres de Mr. Simon a été ſi recherché, qu'il ne reſte preſque plus d'exemplaires des deux premieres éditions ; le Libraire a eſperé que ce ſecond Tome qui ſera ſuivi de pluſieurs au-

tres, ne ſera pas moins bien reçû que le premier.

Le ſujet de la premiere lettre, eſt contre le ſyſteme de l'Auteur des Préadamites. Il ne faudroit pas toute l'érudition de Mr. Simon, pour réfuter ces chimeres. Comme ce ſont les livres des Juifs Cabaliſtes qui y ont donné occaſion, & que ceux-cy s'authoriſent de Joſephe, on dit ici que cet Auteur eſt plein de fictions qu'il n'a pas inventées; mais qu'il a pris des traditions populaires de ſon païs; qu'au ſentiment du Theologien Eſpagnol Leon de Caſtro, cet Hiſtorien s'eſt moins appliqué à dire la verité qu'à rendre croïable ce qu'il diſoit. La vanité des Juifs, ſur tout des Hélleniſtes avoit établi toutes ces fauſſes opinions; entre autres celle des Colonnes gravées par les enfans de Seth, qui ont ſubſiſté malgré le déluge. Les Anciens Eccleſiaſtiques, pourſuit Mr. Simon, ont copié trop fidellement les Juifs, & le P. Salian trop fidélement les Peres. Les Caldéens & les Egyptiens n'ont fait auſſi le monde ſi ancien que pour faire

remonter plus haut leur origine.

Mr. Simon expose dans la 2. lettre, qu'afin d'être le Messie des Juifs, il n'est point necessaire selon eux, d'être Juif d'origine ; parce qu'ils sont en disposition de reconnoître pour Messie, quiconque les retablira dans leur ville ; témoin Cyrus qu'ils prirent autrefois pour Messie. Mais ils attendent outre cela, un Messie principal. Il y avoit un de ces Messies à Andrinople, que les Juifs alloient reverer en 1670. l'année que Mr. Simon écrivoit cette Lettre; c'est ce que luy apprit Jona Salvador Juif Italien, avec qui il entretenoit un commerce familier. Il en parle pourtant comme d'un inventeur de *nouvelles Monopoles*, qui aimoit éperdûment l'argent. Il étoit, dit-on, dans les Fermes du Tabac, & afin de ne pas contrevenir à sa loy, il s'étoit associé avec un Chrétien qui en vendoit le Samedi, & pour lui il en vendoit le Dimanche.

Quant à l'opinion qui fait le monde plus ancien qu'il n'est, on rejette ici l'autorité de Simplicius Phi-

losophe qui vivoit sous Justinien, & qui fait remonter bien-haut les observations celestes des Caldéens: mais il parloit d'après les écrits de Callisthene, auquel aussi bien qu'à d'autres Philosophes, les Grecs avoient supposé divers écrits. On nous fait connoître ensuite l'Auteur de la secte des Préadamites, éteinte dès sa naissance. C'est Isac la Peyrere, d'une Famille Huguenote de Bordeaux; qui ayant suivi en Flandres feu Mr. le Prince, passa en Hollande où il publia son livre. Arrêté depuis en Flandres par des Inquisiteurs, il ne voulut faire sa retractation qu'à Rome, où il fut reçû avec bonté, d'Alexandre VII. A son retour il eut le titre de Bibliothecaire de Mr. le Prince, avec une petite pension dont il vécut au Seminaire de Nôtre Dame des Vertus, toûjours entêté de ses visions, dont il pretendoit trouver le fondement dans l'Ecriture, particulierement sur le rappel des Juifs à Jerusalem, qui se devoit faire par un nouveau Messie.

La 5e. Lettre de Mr. Simon est au

ſujet d'une propoſition faite aux Docteurs de Sorbonne, de n'admettre en cette Maiſon, perſonne qui ne ſache le Grec & l'Hebreu. On fait le recit d'un procés qu'eut la Sorbonne ſous le regne de François I. contre les Profeſſeurs Royaux en ces deux langues; qui dans leurs leçons faiſoient des interpretations de la Bible en Grec & en Hebreu, ſelon les principes de leur Grammaire, que la Sorbonne pretendoit n'être pas toûjours conforme aux principes de la Theologie. Cependant les Proteſtans d'Allemagne prenoient cette occaſion de reprocher aux Docteurs de Sorbonne *leur peu de litterature, pour ne pas dire leur ignorance*; mais *ces reproches ne durerent pas long tems.* Car (dit Mr. Simon) les Jeſuites venant à paroître en ce tems-là & ayant cultivé *le Grec & l'Hebreu, les Proteſtans tournerent contre eux, & virent bien qu'ils n'avoient plus à faire à de ſimples Docteurs.* Il eſt certain que la Theologie eſt ſouvent infructueuſe ſans le ſecours des langues ſçavantes; mais il ne l'eſt pas moins que l'uſage de

ces langues en matiere de Religion, eſt des plus dangereux, s'il n'eſt appuïé ſur des principes ſolides de Theologie, comme Mr. Simon le reconnoit lui même, en un autre endroit ce qu'il inſinue de la negligence qu'ont aujourd'hui les Jeſuites à apprendre l'Hebreu, n'eſt pas mieux fondé que le reproche que faiſoient les Proteſtans aux Docteurs de Sorbonne, d'ignorer le Grec & l'Hebreu.

Au ſujet du livre d'Hunnius Lutherien intitulé *Calvinus Judaïſans*, & qui eſt un in 8°. de 178. pag. qu'on voit encore à la Bibliotheque Mazarine, M. Simon juſtifie Calvin du ſoupçon de Judaïſme & d'Arianiſme. Il ajoûte même que les Auteurs Calviniſtes par leur ſcience des langues & de la Critique, ont attaqué les Sociniens juſques dans leurs retranchemens, & mieux que les Lutheriens & les Docteurs de Sorbonne. Mais comment ſe termineroient les controverſes entre ces deux partis; leſquels, ſans reconnoître d'autorité, ſe jettent à corps perdu dans les abîmes de la Critique? Quoi-

qu'il en ſoit, Mr. Simon approuve Calvin d'avoir rejetté la preuve Litterale que les Anciens Docteurs de l'Egliſe tiroient contre les Ariens de ces paroles, *Dominus pluit ignem à Domino de cœlo.* Par ces mots, le *Seigneur de la part du Seigneur*, ils prétendoient montrer la Divinité du Verbe. Mais le *Dominus* répeté n'eſt à la lettre qu'un Hebraïſme qui ſignifie la même perſonne: & le Concile de Sirmich qui décide autrement, n'eſt point infaillible. Cependant Mr. Simon avoüe que cette preuve peut être appelée Theologique, parce qu'elle eſt appuïée ſur l'Autorité des Anciens Théologiens.

Dans la 7e. Lettre Mr. Simon montre, au ſujet du livre d'*Agapius* Moine du Mont-Athos, que cet Autheur, non plus que divers autres Ecrivains Grecs, ne doivent pas être mis au nombre des Grecs latiniſez, pour s'être ſervis d'expreſſions empruntées des Théologiens Latins. Agapius en particulier déclare qu'il fait profeſſion en toutes choſes de ſuivre la foy de l'Egliſe Orientale. Cet avû, dit M. Simon,

ne plaît point à Mr. Arnauld, qui croïoit que cela affoiblissoit les argumens qu'il tiroit de cet Auteur contre Mr. Claude.

Dans la neuviéme Lettre, on fait l'Apologie de la Congrégation de l'Oratoire à l'occasion de quelques écrits publiez par les Carmes, contre Mr. de Berule. Ayant fait venir d'Espagne les Carmelites en France, il les avoit mises sous la direction des Prêtres de l'Oratoire, & il faisoit faire à ces Religieuses un quatriéme Vœu de Surérogation; ce qui ne fut pas approuvé à Rome. Le P. Leonard Lessius porta neanmoins, sur la formule de ce vœu, un jugement plus avantageux que n'avoient fait les Facultez de Doüai & de Louvain. On marque ici comment s'est établi dans l'Oratoire un chant particulier. Le P. Bourgoin, pour *rendre plus dévots les gens de la Cour* qui frequentoient l'Eglise de cette Congregation, *s'avisa de mettre les Pseaumes sur les airs des chansons qu'on y chantoit alors.* Ces chants prophanes ne sont point condamnables, dit Mr. Simon, non plus que plusieurs céré-

monies de l'Eglise tirées des Payens, parce qu'elles ont été sanctifiées par le bon usage que l'Eglise en a fait.

La dixiéme Lettre est pour montrer, que Jacques de la Haye Jesuite Archevêque de Nicée, est l'Auteur d'une réponse à certaine Apologie de l'Université de Paris, contre les Jesuites, & qu'il n'y a point eû de censure contre le livre du P. Cellot.

Le livre d'Allatius de *perpetua Occidentalis & Orientalis Ecclesiæ contentione*, nous dit-on, dans l'onziéme Lettre, est un ouvrage dont Messieurs de P. R. ont merveilleusement profité. Ce qui avoit rendu ce livre si rare, c'est que les exemplaires en étoient demeurez dans le Magazin d'un Libraire d'Amsterdam. Daniel Hortemels les y découvrit & les a répandus. Le livre d'Agapius est plûtôt de devotion, que de Théologie. Il appuïe fortement sur la frequente Communion, & exprime en termes précis & clairs, non le mot mais le mystere de la *transsubstantiation.*

La Lettre douxiéme est écrite à Mr. Justel qui estimoit trop les ou-

vrages du Miniſtre Claude. Celui-ci, dit-on, s'inſcrivoit en faux contre des livres qu'il lui étoit aiſé de trouver dans Paris; tandis que Meſſieurs de P. R. couroient de leur côté tout le Levant pour avoir des atteſtations touchant ces mêmes livres qu'ils pouvoient trouver & mettre ſous les yeux de leur adverſaire, ſans aller chercher ſi loin. Le livre de Gabriel de Philadelphie ſur les Sacremens, ajoûte-t-on, a été imprimé à Veniſe en 1600. Ceux des Grecs qui ſont ſous la domination de Veniſe y imprimant les leurs ſans être obligez de les rendre conformes à la doctrine des Latins. En effet le même Gabriel a imprimé contre les Cinq Chapitres du Concile de Florence.

Un recüeil d'ouvrages de quelques nouveaux Grecs, nous dit-on dans la Lettre 13. à été imprimé en Angleterre par les Grecs mêmes, à qui les Turcs défendent dans le Levant d'imprimer en Grec, bien qu'ils ayent imprimé effectivement à Conſtantinople en cette langue, mais avec des caracteres étrangers. L'on

voit ainſi dans la Bibliotheque de l'Oratoire de la ruë St. Honoré une chaine Grecque ſur Job,& une ſur l'Evangile de Saint Jean, écrite en grands caracteres Grecs liez enſemble comme des caracteres Arabes. Surquoi Mr. Simon raconte, que le P. Queſnel s'étant trouvé Bibliothequaire de cette maiſon, rangea la chaine Grecque parmi les livres Arabes la croyant veritablement Arabe.

La 16e. Lettre contient des choſes ſingulieres ſur le livre d'un Auteur nommé Chef-fontaine, *A Capite fontium*, imprimé l'an 1586. addreſſé au Pape Sixte V. & dont le titre eſt, *de neceſſaria Theologiæ ſcholaſticæ correctione*. Cet Ecrivain n'y traite pas en général des défauts de la Theologie Scolaſtique, mais en particulier d'un point où il prétend qu'errent groſſierement les Scholaſtiques, en diſant que la Conſécration de l'Euchariſtie ſe fait par ces paroles, *Hoc eſt corpus meum*. Cela favoriſeroit, dit-il, les Lutheriens qui n'admettent le Sacrement que dans l'uſage; au lieu que ſelon lui, Jesus-Christ

avoit déja conſacré, quand il préſenta le pain à ſes diſciples. Il prétend de plus, que c'eſt une opinion appuyée ſur le Concile de Trente. Mr. Simon témoigne adherer à ce ſentiment, que la Sorbonne, dit-il, n'a point condamné, & hors duquel on ne peut ſatisfaire aux objections tirées des Anciennes Liturgies. Au regard des difficultez qu'on lui fait, tirées, ou du décret d'Eugene IV. qui eſt un abregé du Concile de Florence, ou du Catechiſme du Concile de Trente; il répond que ni le decret, ni le Catechiſme ne ſont conformes aux actes mêmes de ces Conciles. Si la réponſe eſt vraïe, du moins n'eſt-elle pas plauſible; & il ſeroit bien étrange qu'il n'y eût que Chef-fontaine & Mr. Simon qui la puſſent goûter dans l'Egliſe Latine.

Mr. Simon ayant marqué au commencement de ſa 17e. Lettre qu'il n'a jamais pû rencontrer aucune édition Latine du livre attribué à Mariana, ſur le défaut du gouvernement des Jeſuites, prononce enſuite ſans déliberer que cet ouvrage tel

qu'on le voit eſt veritablement de cet Auteur. Comme Mr. Simon écrivoit ceci en 1672. il n'avoit pas vû des écrits qui ont parû depuis, capables de lui faire ſuſpendre ou retracter ſa déciſion. En tout cas ce qu'il cite de cet ouvrage, où le Mariana prétendu reproche à ceux de ſa Compagnie leur peu de connoiſſance de la langue Latine, s'accorde mal avec le ſentiment de Mr. Simon. Combien de Jeſuites ont écrit excellemment en Latin du tems même de Mariana?

Dans la 20e. Lettre qui eſt à Mr. Mallet, l'Auteur lui donne des avis touchant ſon démêlé avec M. Arnauld, & entre autres de ne point préférer nôtre édition de la Bible, aux Textes originaux. Il s'agiroit de voir où ſont ces Textes Originaux. Car eſt-ce le Grec, ou l'Hebreu tel que nous l'avons aujourd'hui? C'eſt de quoi on ne convient pas, & ce qui rend préférable la Vulgate laquelle eſt Authentique; ces originaux prétendus ne l'étant pas. On ajoûte ici au ſujet des Synodes de Roüen comment ſe tiennent ceux

d'Eſpagne, & en particulier celui de Sarragoſſe & celui de Malaga. La maniere en paroît édifiante & utile, dit Mr. Simon : l'Evêque n'y fait des Conſtitutions, que du conſentement de ceux qui y ſont appellez, & l'on y appelle les Eccleſiaſtiques Seculiers & Reguliers, & même les Seigneurs Laïques, afin qu'il ne s'y paſſe rien contre l'interêt de perſonne.

On montre dans la 21. Lettre, quel tort avoit le Miniſtre Claude de tenir pour ſuſpects tous les Manuſcrits qui viennent de Rome : Mr. Simon ſoûtient au contraire que l'on ne cherche à Rome que la verité ; On en a une preuve dans le livre d'Allatius qui y a été imprimé & qui déclame hautement contre les Hiſtoires Apocriphes du Moine Conſtantin Cajetan. Comme celui-ci s'autoriſoit des leçons du Breviaire Romain, Galoni & Baronius ont répondu dans Rome même, que ni ces leçons, ni les regiſtres du Saint Siége ne doivent pas être regardez comme infaillibles.

Pour montrer en ſuite aux Proteſ-

tans qu'ils ne peuvent tirer avantage du procés qu'eurent en 1673. les Armeniens de Marſeille, & que les corrections qu'on faiſoit faire à ceux-ci dans l'édition de leur Bible, ne touchoient en rien la preſence réelle; on rend compte de toute cette affaire. Un Prêtre Armenien nommé Thomas Herabied ſe diſoit autoriſé pour corriger les erreurs qui ſe gliſſeroient dans cette édition: Il eſt vrai que ce Prêtre étoit établi Miſſionnaire par la *Propagande*; & le Grand Vicaire de Marſeille lui fut, dit-on, favorable. Il corrigea dans les livres Armeniens ce qui étoit de contraire, dit Mr. Simon, non à l'eſſentiel de la foy; mais aux Decrets de l'Inquiſition; & taxa d'hereſie le Breviaire Armenien, comme exprimant que le Saint Eſprit procéde du Pere ſeul, au lieu que le mot de *ſeul* n'eſt point dans ce Breviaire. Mr. Simon juge qu'il auroit mieux valu laiſſer dans ce Rit tout ce qui n'eſt point oppoſé à la ſubſtance de la foy; comme on ſouffre à Veniſe beaucoup de choſes dans le Rit Grec qui ſont oppoſées au Rit Latin. Auſ-

si se plaint-il de quelques Theologiens qui ont chicanné l'Eglise du Levant, sur ce qu'elle n'adore le Corps de Jesus-Christ, que dans le temps qu'on le montre immediatement avant la communion ; ne considérant pas, ajoûte M. Simon, que la coutume de lever l'Hostie incontinant après ces paroles, *Ceci est mon Corps*, n'est pas trop ancienne dans l'Eglise. De même, si les Orientaux donnent la benédiction au peuple, avec les dons benis & non encore consacrez ; ce n'est pas plus une idolatrie à eux, qu'à nous de donner des benedictions, comme il se fait, avec la Paténe & avec un Crucifix : Mr. Simon marque encore dans la Lettre suivante, d'autres scrupules de Thomas Herabied qu'il croit aussi mal fondez ; & entre-autres l'idée qu'il avoit de reformer la Bible Armenienne sur la Vulgate. Les Eglises d'Orient & en particulier celle des Maronites conservent même à Rome leur Bible particuliere sans l'assujettir à la vulgate.

Nous apprenons dans la 24e Lettre, qu'il n'y a qu'un seul Manus-

crit *du ſublime de Longin*, qui eſt celui de la Bibliotheque Royale, & que tous les autres n'en étant que diverſes copies, on ne peut remplir par leur moyen les Lacunes de Longin.

On trouve dans la 25e. Lettre une grande liſte des Manuſcrits & des éditions diverſes de Lactance. Ce qui y a mis cette grande varieté, a été l'envie d'en ôter les erreurs; comme fit Thomaſius par l'ordre de Pie V. qui avoit, dit-on, formé un plan pour l'impreſſion des Auteurs Eccleſiaſtiques, afin de les rendre Orthodoxes. Il faloit du moins laiſſer dans des Notes,ou autrement, les endroits qu'on retranchoit dans Lactance; les erreurs qu'on y rencontroit, n'ayant d'autre conſequence que de laiſſer voir qu'il avoit été ſurpris, ou que certains points qui ont été décidez depuis, ne l'étoient pas de ſon tems.

On expoſe dans la 28. & 29. Lettre ce qu'on doit juger & de certains livres que les Juifs ont publiez ſous le nom de leurs anciens Patriarches, afin de debiter plus ſûrement leurs

Traditions, & des livres Grecs qui portent le nom de *Manethon*. Joseph nous apprend que ce Manethon avoüoit lui-même s'être servi de plusieurs ouvrages sans nom. De plus, écrivant sous le regne d'un Prince Grec Ptolomée Philadelphe, il mêloit par tout la Théologie fabuleuse des Grecs. Ainsi la Chronologie de tous ces Auteurs, excepté peut être Berose qui paroît plus simple, doit être entierement suspecte. Si Eusebe a ramassé beaucoup de leurs fragmens, c'est qu'il s'en servoit pour montrer l'antiquité de la Nation Juifve, sans examiner s'ils appuyoient plûtôt le Paganisme que le Christianisme. Evemerus homme habile & estimé de Cassandre Roy de Macedoine, reconnut par les Inscriptions qui étoient dans les Temples de divers Païs, que les Sacrificateurs avoient fabriqué de faux titres pour ériger des hommes en Dieux.

La 29. Lettre est un éloge de l'excellent traité de Maldonat sur les cérémonies de l'Eglise. Mr. Simon en envoye un précis à son ami pour sup-

pléer au traité même qu'il ne veut pas laiſſer ſortir de ſes mains. Ce qu'on y voit de plus ſingulier eſt que les ſignes de croix qui ſe font ſur l'Hoſtie déja conſacrée, pourroient eſtre retranchez prudemment par un Concile Oecumenique, bien qu'ils ſoient tres-anciens & du tems d'Amalarius & de Strabo. Mais, comme rien n'eſt plus ſaint, ni plus beni que le corps de Jeſus-Chriſt même, pourquoy le benir encore, ſuppoſé que Maldonat ait effectivement avancé ces choſes: il ne paroît pas de quelle utilité il étoit de les relever.

On fait une remarque ſinguliere en parlant des Oeuvres de Gerſon.* C'eſt l'Auteur favori des Theologiens François dans les diſputes qu'on a avec la Cour de Rome. Mais en combattant la trop grande puiſſance des Papes, ſes principes iroient à détruire le gouvernement Monarchique, dit Mr. Simon. C'eſt pour cela, ajoûte-t-il, qu'on ne veut pas ſouffrir en France la réimpreſſion de ſes œuvres qui ſe réimpriment en Hollande. On ne garantit pas l'hiſ-

* *Lettre* 30.

toire du billet ſans nom, écrit au Roi ſur ce ſujet.

Dans la 31. Lettre, Mr. Simon découvre à un de ſes amis, un miſtére, à condition néanmoins que l'ami ne le revelera à qui que ce ſoit. C'eſt que c'eſt lui ( Mr. Simon ) qui avoit fourni au Journal de Regnier Leers des remarques contre les fautes groſſiéres qu'avoit fait Mr. Amelot de la Houſſaye dans ſa traduction de l'hiſtoire du Concile de Trente par Fra-Paolo ; tandis que le traducteur s'en prenoit à Mr. l'Abbé de St. Real & le chargeoit d'injures. Mr. Simon a rapporté à cette occaſion les fauſſes préventions de nos François & en faveur de Fra-Paolo qu'ils eſtiment trop ; & contre le Cardinal Palavicin, qu'ils n'eſtiment pas aſſez. Le ſtyle de celui-cy dans ſa langue, eſt des plus polis, & les piéces qu'il raporte des plus Authentiques : au lieu que Fra-Paolo eſt tres embaraſſé & même groſſier dans ſon Style, & fautif dans la pluſpart de ſes memoires.

Dans la 32. Lettre, Mr. Simon raporte deux petites hiſtoires ; l'une des Jeſuites, l'autre de Mrs. de Port-

Royal : touchant les premiers, il dit avoir apris d'un Portugais qu'ils avoient converti les Bramines, en écrivant ſur de vieux parchemins enfumez, l'hiſtoire des *Brames de Rome*; les Bramines ſe laiſſant toucher à une hiſtoire plus ancienne que la leur, tant ils ſont prevenus en faveur de l'Antiquité. Mr. Simon vint rendre viſite au P. le Tellier qui lui promit d'écrire en Portugal pour éclaircir ce fait ; mais il n'a point veû l'effet des promeſſes du P. le Tellier, c'eſt des Indes & non du Portugal qu'on promit à Mr. Simon, d'avoir l'éclairciſſement qu'il demandoit, il falloit pour cela deux à trois ans. Il n'à tenu qu'à Mr. Simon, qu'on ne lui ait fait, il y a plus de 7. ou 8. ans, la réponſe qu'on lui fera ici, ſçavoir que l'Hiſtoire de ſon Portugais eſt un conte. Il pourra ſçavoir un jour plus en détail de quelle induſtrie les Jeſuites ſe ſont ſervis pour inſtruire les Bramines. Au regard de Mrs. de P. R. il fait ſouvenir Mr. Thevenot, à qui il écrit de ce qu'il lui avoit dit, que ces Mrs. ayant été rembourſez de l'Iſle de Nordſtran dans le Holſ-

tein, qu'ils avoient acheptée, ils pensoient à s'établir en Amerique; & que l'Abbé Brunetti vint consulter de leur part Mr. Thevenot sur cela. Mr. Simon étoit curieux, en 1687. qu'il écrivoit cette lettre, de sçavoir ce qu'étoit devenu ce projet.

La Lettre 33e. est à Mr. Jurieu sous le nom de quelques nouveaux convertis. C'est comme un abregé de ce qu'on peut objecter à ce fameux Ministre contre ses écrits & contre sa communion en faveur de l'Eglise Romaine. Toutes ces matieres sont devenuës trop communes pour en parler ici. On ne sçait quelle est cette *très-bonne part*, d'où M. Simon assure ici, avoir appris que le Pape Innocent XI. haïssoit mortellement les Jesuites, & qu'il a voulu exterminer leur Societé. Mr. Simon auroit paru instruit de meilleure part s'il eust attribué à quelqu'un qui approchoit ce Pape, ce qu'il attribuë à ce Pape même.

On parle dans la 34e. Lettre du Missel François de Mr. Voisin, & de la censure qu'en fit la Faculté de Paris, comme contenant de grandes erreurs

reurs sur ce qui regarde J. C. le St. Esprit, la Grace, le libre Arbitre, les Sacremens &c. Mr. Voisin fit une déclaration pour expliquer ses sentimens, craignant, dit-on, de passer pour Janseniste, & ne l'étant point en effet. La Censure de la Faculté n'a pas empêché, l'usage de ce livre. Ce n'est pas que la Censure ne fût très-judicieuse, ayant été appuïée de l'Authorité du St. Siege dans une Bulle d'Alexandre VII. reçûe par l'Assemblée du Clergé de France tenüe le 12. Janvier 1660.

La 35e. Lettre fait connoître un recüeil des Registres de la Faculté de Theologie de Paris, qui est au Seminaire de St. sulpice en plusieurs gros volumes *in folio.* Il contient diverses choses remarquables; entre autres que l'aprobation qu'ont donné quelques Papes à la doctrine de St. Thomas, n'impose pourtant aucune loy à personne. Ce qu'on peut dire des autres Saints & principaux Docteurs; parceque comme l'Eglise en canonisant un Saint, n'approuve pas toutes ses actions; en approuvant sa doctrine elle n'approuve

pas pour cela tout ce qu'il a écrit où enſeigné. On remarque ici une choſe de l'Univerſité de Salamanque. On y fait jurer aux Profeſſeurs de n'enſeigner que la doctrine de St. Thomas, & il y à pourtant une chaire fondée pour enſeigner le *Durandiſme* tout oppoſé au Thomiſme. On trouve encore dans ce recüeil, dit Mr. Simon, les differens qu'ont eu les docteurs de Paris avec leur Evêque, duquel ils pretendent ne point dépendre en ce qui concerne leur Faculté, ils ont ainſi appellé ſouvent de ſes ſentences à Rome où on leur à accordé des privileges, dont on ne leur à pas permis de joüir en France.

La derniére Lettre de Mr. Simon eſt la plus longue de ce recüeil, auſſi eſt-ce un Ouvrage pour répondre à la Critique que Mr. Spanheim avoit publiée contre l'Hiſtoire critique du vieux Teſtament. On apporte d'abord les raiſons pourquoy cette reponſe à été ſi long-tems ſans paroître. On craignoit l'authorité de Mr. Spanheim. On s'inſcrit en faux ſur ce que Mr. Spanheim a avancé que ce livre de Mr. Simon avoit été cenſuré dans ſon Egliſe. Nul Evêque,

dit-on ici, ne l'à censuré. Peut-être Mr. Spanheim ne prenoit-il pas à la rigueur le mot de *Censure* & vouloit dire seulement que l'Histoire critique étoit au nombre des livres deffendus par Innocent XI. du reste ajoûte Mr. Simon, on ne combat point, dans l'Histoire critique l'authorité de l'Ecriture; au contraire on l'y appelle le principal fondement de la Religion Chrétienne & la regle de droit. Car ce n'est pas dans les livres de critique qu'on trouve la vraye Religion, mais dans la tradition.

Il est vray qu'on y donne une autre idée du Texte original que les Protestans n'en ont eüe; mais elle est fondée sur les livres des anciens Traducteurs, ce qui rüine les traductions des Protestans, & montre leurs innovations au regard du texte. Mr. Simon ajoûte qu'il ne lui à point fallu de mission particuliére pour parler des faits où il ne s'agit que de Grammaire, & de diverses leçons, d'un autre côté les PP. qui se sont appliqués à la critique des livres sacrez, ne les ont pas traitez pour cela comme des livres Prophanes.

L'Auteur refute ensuite vivement la prévention de Mr. Spanheim, qui veut qu'en fait de Grammaire Hebraïque, on s'en tienne aux *Massoretes* & aux plus *sçavans Rabbins*. Ces Auteurs modernes sont d'usage, mais les anciens sont encore d'un plus grand poids; d'ailleurs Mr. Simon ne s'est pas cru permis de transposer l'ordre des livres sacrez, qui est authorisé; mais d'indiquer les endroits où il lui paroissoit qu'il y avoit eû changement d'ordre; marquant seulement pour livres Apocriphes ceux qui n'ont point été declarez Canoniques ni par les Juifs, ni par les Chrétiens, régles preferables aux lumieres interieures des Protestans. Mr. Spanheim blâme Mr. Simon d'être opposé à Vossius sur le fait des septante: Mais il estime en même tems les Hebraïsans du Nord que Mr. Vossius a traité de *maîtres Baudets, qui ont pour harnois une robbe de Professeur*. On pretend d'ailleurs que Mr. Vossius décide sans preuve, prononçant en faveur de l'Exemplaire Alexandrin des Septante contre celui de Rome.

On ajoûte ici que la Vulgate ne

laiſſe pas d'être de ſaint Jerôme, bien que ce Pere ne s'accorde pas toûjours avec lui même dans l'interpretation des mots Hebreux; ce qu'on attribüe à l'incertitude de la ſignification de ces mots. Ainſi la Vulgate peut avoir encore des defauts qui ne nuiſent point au ſens, Mr. Simon prétend que ce qu'il dit ſur ce ſujets bien loin d'être outré, eſt authoriſé par la Cour de Rome & par l'Hiſtoire du Concile de Trente qu'à fait le Cardinal Palavicin. Une verſion de l'Ecriture, ajoûte l'Auteur auſſi bien que la verſion de quelque acte que ce ſoit, eſt authentique de ſoi-même, quand elle eſt faite par des perſonnes capables de bien traduire, qui ne ſont nullement ſuſpectes de l'avoir vitié. Le Concile de Trente dit Mr. Simon a ainſi declaré la Vulgate authentique. Tout le monde convien-dra-t-il de la definition que Mr. Simon donne ici d'une *Verſion authentique.*

Il montre enſuite qu'il a eu raiſon de ne pas s'en tenir à Buxtorf le Pere, dans la ponctuation des Paraphraſes Caldaïques, & il entre dans

la discussion de plusieurs autres points particuliers. Comme la plus-part ne regardent gueres le fond de son Ouvrage, nous cesserons d'en parler pour finir un Extrait qui est déja assez long.

## ARTICLE CXLII.

*LES INTERESTS DE L'ANGLETERRE mal entendus dans la Guerre presente, traduits d'un livre Anglois, sixiéme édition revûë, corrigée & augmentée de notes Historiques.* A Amsterdam chez Loüis de Lorme 1704. *in* 12. *pages* 317.

NOus avons parlé de cet excellent livre dans les Memoires du mois de Mars de cette année avec toute l'étenduë qu'il merite. Mr. l'Abbé du Bos, qui en est le Traducteur, vient d'ajoûter à cette derniere édition des notes très-curieuses, nous en mettrons trois dans cét extrait. La premiére regarde les differens des Anglois & des Hollandois sur le Pavillon.

Après plusieurs disputes sur le Pa-

villon entre les Anglois & les Hollandois, il avoit été reglé par l'article 19e. du Traité de Breda, que tous les Vaisseaux des Etats, Navires de Guerre, & autres baisseroient le Pavillon sur les mers d'Angleterre, devant les Vaisseaux de Guerre Anglois. Mais ces Nations ne convenoient pas sur la maniere d'entendre cet article. Les Hollandois restraignoient *les mers d'Angleterre*, aux mers qui sont en vûë des côtes du Royaume; ils pretendoient que l'article ne devoit s'entendre que des Vaisseaux de même rang; par exemple d'un Contr'Amiral Hollandois, & d'un Contr'Amiral Anglois: Mais ils ne vouloient pas consentir qu'un Vice-Amiral de leur Nation baissast le Pavillon devant un Contr'Amiral Anglois. Enfin les Hollandois ne vouloient pas reconnoître pour Vaisseaux à qui ils deussent cet honneur, les Bâtimens du Roi portant le Pavillon qui s'appelle en Angleterre, *Pavillon d'Yacht*. Les Anglois pretendoient que tout ce que les Hollandois leur refusoient, leur étoit dû; & Charles II. allegue le refus des

Hollandois, comme un des motifs de la Guerre qu'il leur declaroit, dans le Manifeste qu'il publia contre cette Nation au mois de Mars 1672. Les contestations furent terminées à l'avantage des Anglois par le Traité de Paix de Westmunster, signé le 9. de Fevrier 1674. Il y est reglé par l'article 4 que tous les Vaisseaux des Etats, Navires de Guerre, & autres ou separez, ou même joints, en flotte, baisseront le Pavillon devant tout Vaisseau du Roi d'Angleterre, même devant celui qui n'auroit que le Pavillon d'Yacht, & ce depuis le Cap de Finistere en Galice jusqu'au Promontoire de la Terre des Etats de Novergue. La hauteur avec laquelle les Anglois ont toûjours exigé l'execution de cet article, n'est pas une petite mortification pour les Hollandois, qui sont obligez quelquefois de baisser le Pavillon d'Amiral devant un miserable Yacht de cent tonneaux.

La seconde remarque explique avec la derniere clarté, l'ordre de la Succession aux trois Royaumes de la Grande-Bretagne. Nous croïons

JACQUES PREMIER.

- Charles Premier.
  - Jacques II.
    - La Reine * Anne.
    - Ses 2 Enfans * refugiez * en France.
  - Henriette Epouse de Philippe Duc d'Orleans.
    - Anne epouse * de Victor Amé II. Duc de Savoye.
      - *Le Prince de Piémont.
      - *Le Duc d'Aoust.
      - * Adelaïde Duchesse de Bourgogne.
        - *Le Duc de Bretagne.
      - * Gabriele Reine d'Espagne.
- Elisabeth Femme de Frédéric Electeur Palatin, & Roy de Bohême.
  - Charles-Louïs. Electeur.
    - *Elisabeth Charlote Duchesse d'Orleans.
      - * Philippe Duc d'Orleans.
        - * Le Duc de Chartres.
        - *** Trois Princesses.
  - Edouard.
    - * Louise-Marie Princesse de Salms.
      - *Louis Prince de Salms.
      - *** Trois Princesses.
    - * Anne Princesse de Condé.
      - *Louis Duc de Bourbon.
        - *Louis Duc d'Anguyen
        - *Le Comte de Charolois.
        - *** Cinq Princesses.
      - * Therese Marie Princesse de Conty.
        - *Comte de la Marche.
        - * Une Princesse.
      - * Bénédicte Duchesse du Maine.
        - *Le Prince de Dombes.
        - *Le Comte d'Eu.
      - * Marie Anne de Bourbon.
    - * Bénédicte Veuve de Jean Frédéric Duc de Hanover.
      - *La Duchesse de Modene.
        - * Quatre * *Enfans. *
      - * La Reine des Romains.
        - *Une Princesse.
  - Sophie Duchesse Elect. de Hanover apelée à la success. d'Angleterre par l'Acte de 1701.
    - L'Electeur de *Hanover.
      - * Prince Electoral.

devoir inſerer ici la Table Genéalogique dreſſée par le Traducteur. On y a marqué d'une étoile les Princes & Princeſſes qui vivent encore, & l'on a ſuprimé ceux & celles qui ſont morts ſans laiſſer de poſterité. Chaque étoile marque un heritier avant le Prince Electoral de Hannover, que le Parlement appelle à la ſucceſſion par une injuſtice ſans exemple.

Il eſt étonnant que dans une matiere ſi connuë, le Traducteur eût commis deux fautes conſiderables, & qu'un homme inſtruit comme il eſt de l'antiquité Romaine & des divers interêts des Nations de l'Europe, eût ignoré l'état preſent de la Maiſon Royale. Parmi les enfans d'Anne Princeſſe de Condé il avoit oublié Mademoiſelle d'Anguien; & il nommoit Madame la Princeſſe de Conty *Françoiſe Loüiſe*, elle s'appelle *Thereſe Marie.*

La troiſiéme remarque, que nous jugeons digne de la curioſité du lecteur, eſt à la page 203. en ces termes. La mer que l'on appelle aujourd'hui le *Zuyderzée*, étoit autrefois

le lac Flevon, qui n'a point d'autre communication avec l'Ocean, que celle de quelques rivieres qui se déchargeoient dans la Mer après avoir passé par ce Lac. Depuis six cens ans, l'Ocean a rompu en differens endroits la langue de Terre qui le separoit du Lac Flevon, & il s'est ouvert le Wlie, le Texel, & les autres passages par lesquels il communique avec le Zuyderzée. On peut voir à cet égard, l'excellent livre que Mr. Menson Alting a publié depuis six ans, *Notitia Germaniæ inferioris cis & ultra Rhenum.* Ces passages qui estoient d'abord assez étroits, se sont toûjours accrus, & s'agrandissent encore tous les jours. L'on en voit une preuve dans ce qu'enseigne aux Hollandois Monsieur de Wit Grand Bailli de Putten, quand il monta sur la flotte de l'Etat pour aller à l'expedition de Chattain. Il leur fit voir que l'on pouvoit sortir du Zuyderzée, par un plus grand nombre de vens que l'on ne l'avoit fait jusqu'alors. Le fait est raconté fort au long dans la vie de Ruyter par Mr. Brandt. Le Nord Oüest qui chasse

dans le Zuyderzée, les eaux de l'Ocean, & qui ſuivant la remarque de Ceſar, ſouffle les deux tiers de l'année ſur ces côtes, eſt la cauſe de cet agrandiſſement, & des frequentes inondations qui ont couvert de tems en tems, les païs plats de la Hollande. Cette contrée y eſt aujourd'hui plus expoſée que jamais. Le poids des eaux du Zuyderzée, s'augmentant tous les jours, les Digues anciennes deviendront bientôt trop foibles pour le ſoûtenir. On peut voir une Lettre écrite à ce ſujet par Mr. Haertſoeker d'Amſterdam, que Mr. Bernard a inſerée dans la Republique des Lettres de 1702. Comme beaucoup de gens peuvent ne pas avoir vû l'Epigramme que Mr. Pitkaerne a compoſée depuis peu, ſur les Digues de la Hollande, à l'imitation de celle de Sannazar ſur Veniſe; on a jugé à propos de la raporter ici entiere, puis que l'Auteur Anglois la cite :

*Tellurem fecere Dii, ſua littora Belgæ;*
*Immenſæque patet molis uterque labor.*

*Dii vacuo sparsas, glomerarunt æthere terras*
*Nil ubi quod cœptis posset obesse, fuit.*
*At Belgis Maria, & terræ naturaque rerum*
*Obstitit : obstantes hi domuere Deos.*

On juge assez que des notes semblables donnent un nouveau prix à cet ouvrage déja si estimé.

## ARTICLE CXLIII.

CAROLI DE AQUINO Carminum Tomi tres. Ejusdem oratio in electione Clementis XI. *Les Poësies du P. Charles de Aquino en 3. Tomes. Le 1. tome de 366. p. en 1701. le 2^d. de 364. p. en 1702. le 3^e. de 335. sans la Table en 1703. in 8°. Une Harangue du même sur l'election de Clement X I. en 1701.* A Rome, de l'Imprimerie d'Antoine de Rubeis.

LE Pere de Aquino Jesuite, ancien Professeur de Rhetorique au College Romain, vient de faire imprimer ses Ouvrages. Ils consis-

tent en trois tomes de Poëſies. Le premier eſt un recüeil d'Epigrammes ſur divers ſujets. Quoique ce premier tome ſoit aſſez gros & qu'il renferme lui ſeul quatre livres, près de cinq cens Epigrammes, & plus de quatre mille vers, ce ne ſont pas celles de ſes poëſies, qui ſe faſſent lire avec moins de plaiſir. La briéveté des piéces, leurs chutes naturelles, & pleines de ſe, la varieté des tours & des penſées, & ſur tout le changement continuel de matieres, attachent agréablement l'eſprit, & ne lui permettent pas un moment de s'ennuïer. Comme ce ſont autant de petits poëmes abregez, il ſeroit difficile d'en faire un extrait, ou même un choix, étant tous également achevez. J'en rapporterai ſeulement une que le P. de Aquino a faite ſur les deux fontaines du Vatican. Ce Poëte veut que l'abondance des larmes de Saint Pierre ait formé ces deux fontaines, que ſes yeux ſe ſoient changez en deux ſources; & que la clarté & le bruit des eaux, qu'elle répendent, ſoient des témoignages éternels du pardon qu'-

elles ont merité. Voici les vers Latins.

*Æternos Petri facerent ut lumina fletus,*
*Suſpicor hîc fontes progenuiſſe duos.*
*Ne ſtupeas, læto ſi murmure proſilit unda;*
*Lumina mæſtitiam dedidicere ſuam.*
*Cum veniam peterent pro crimine, mæſta fluebant;*
*Læta hodiè, veniam cum meruere, fluunt.*

Je ſuis ſûr qu'on ne peut rien imaginer de plus heureux ſur cette matiere. A la fin des Epigrammes, on trouve pluſieurs petites Odes, dans le goût d'Anacreon, & quelques fables, dont l'invention eſt nouvelle & l'expreſſion digne des Poëtes anciens. Le ſecond tome eſt partagé entre les vers Heroïques, Elegiaques & Lyriques: & le troiſiéme eſt reſervé tout entier à la Satyre. C'eſt une choſe aſſez nouvelle, que de voir un Poëte réüſſir également bien dans toutes ces ſortes de Poëſies. Il ſemble même impoſſible d'allier la ſimplicité de l'Elegie, avec la ma-

jesté du vers heroïque, l'entousiasme de l'Ode, avec la naïfveté de l'Epigramme, & le sel mordant de la Satyre avec l'enjoüement de la Fable. Il faut avoir un grand usage de la langue dans laquelle on écrit, la bien posseder, & sur tout, contre l'ordinaire des Poëtes, être maître de son imagination pour passer aisément d'un style à un autre, & varier ainsi ses pensées & ses expressions. C'est ce que l'on peut dire à la loüange du Pere de Aquino. Qui ne liroit que ses Heroïques, le croiroit né seulement pour cette sorte de vers: ses Elegies font regretter qu'il ne s'y soit entierement appliqué, & il n'est rien de plus achevé que ses Satyres, quoiqu'en assez grand nombre, puis qu'elles font elles seules un tome entier. Le Panegyrique qu'il a fait du souverain Pontife, qui gouverne aujourd'hui l'Eglise, & qu'il a ajoûté à ses autres ouvrages, nous fait desirer ses autres harangues. Comme ce discours a été prononcé au College Romain à qui le Saint Pere a fait l'honneur de confier deux de ses Neveux, dignes

imitateurs des grands exemples qu'il y a laissez, l'Orateur a voulu faire le portrait des neveux dans celui de l'Oncle. C'est pour cela qu'il s'est attaché à le représenter dans un âge semblable au leur, faisant l'admiration & les delices de ceux qui le pratiquoient, & donnant dès-lors les grandes esperances, qu'il a depuis si bien remplies. De-là parcourant la suite de sa vie, il le loüe sur tout d'avoir conservé le goût des lettres au milieu des plus grandes occupations, dont il s'est toûjours fait, dit-il, un amusement. Mais où triomphe l'Eloquence de l'Orateur, c'est au sujet du refus que fit le Pape de consentir à son élection. Rien n'est mieux touché que cet endroit : aussi rien n'est-il plus admirable, & tant qu'on parlera de Clement XI. il sera toûjours vrai de dire, que si jamais personne ne fut plus digne de la Thiare, jamais personne ne l'a acceptée avec plus de repugnance, ni n'en a soûtenu l'éclat avec plus d'égalité.

## Article CXLIV.

*COUTUME DE NORMANDIE expliquée par Mr. Pesnelle Avocat en Parlement.* A Roüen chez Maurry 1704. *in* 4°. *pages* 624.

Quoy qu'il y ait trois ou quatre ſiécles que le livre, qu'on appelle *l'Ancienne Coûtume*, a été composé: cependant il n'y a pas plus de ſix vingts ans que les Coûtumes de Normandie ont été *redigées* par autorité publique. En 1583. Henry III. convoca pour cet effet, les Etats de la Province. Les Coûtumes de Normandie qui avoient été recueillies & miſes par écrit ayant été propoſées & lûës dans cette Aſſemblée, elles y furent reçûes d'un conſentement unanime, & autoriſées par les Commiſſaires qui y preſidoient au nom du Roy. Le Droit coûtumier ainſi autoriſé, eſt veritablement un Droit écrit. On lui laiſſe neanmoins le nom de Coûtume pour conſerver la memoire de ſa premiere origine, & pour mieux diſtinguer le Droit

François d'avec les loix Romaines, & le Droit Civil.

Plusieurs Jurisconsultes ont travaillé sur la Coûtume de Normandie. Terrien, Berault, Godefroy, Basnage & quelques autres, & tout recemment l'Auteur du livre qui a pour titre *l'Esprit de la Coûtume de Normandie*, ont beaucoup contribué à éclaircir cette Coûtume. Mais tous ces Ouvrages n'empêchent pas que celui de Mr. Pesnelle ne puisse être très-utile : voici ce qu'il a de plus singulier.

On a eu soin de faire à la tête des Chapitres une petite preface, qui met le Lecteur le moins instruit en état d'entendre la matiere qui doit être traitée. On donne aussi à chaque article des definitions courtes & nettes des principaux termes qui y sont emploïez. Ensuite l'Auteur entre dans sa matiere & la traite avec beaucoup de methode. Il developpe autant qu'il est necessaire les maximes generales qui y sont établies, & les exceptions qui sont ajoûtées à ces maximes. Il rapporte sur la plûpart des questions les usa-

ges, & les coûtumes de Paris; persuadé qu'il eſt, qu'on peut beaucoup éclaircir les anciennes Coûtumes en les comparant enſemble. Le Commentaire contient une infinité de remarques ſçavantes & judicieuſes.

A la fin du livre, on voit un recueil qui comprend les uſages locaux des Vicomtez & Baillages de Normandie : & on y a joint divers reglemens donnez par la Cour de Parlement, les Chambres aſſemblées, ſur pluſieurs articles de la Coûtume de Normandie.

## ARTICLE CXLV.

ILLUSTRISSIMI VIRI PETRI de Marca Archiepiſcopi Pariſienſis, Diſſertationes de concordia Sacerdotii & Imperii. Pariſiis, apud Viduam Franciſci Muguet, 1704. *in fol. pag.* 1382. *ſans l'Epitre, les prefaces, les témoignages & la table.*

LE nom de feu Mr. de Marca Archevêque de Paris, eſt ſi connu & ſi celébre dans l'Egliſe, dans l'Etat,

& dans la Republique des Lettres, qu'il suffit de le nommer pour faire son éloge. Ainsi nous ne sommes pas obligez de nous étendre sur ses loüanges, ni sur le merite de cet Ouvrage, qui est assez connu parmi les sçavans. Cependant si l'Ouvrage d'un si grand homme pouvoit recevoir quelque nouveau lustre, ce seroit du nom de Mr. Baluze qu'il le recevroit & des soins que ce fameux critique a pris des éditions de cet Ouvrage depuis la mort de l'Auteur. Il s'en fit une en 1641, des quatre premiers Livres, dans le tems que l'Auteur étoit President au Parlement de Pau & Conseiller d'Etat ordinaire. Il en fut fait une nouvelle édition plus ample & plus correcte aprés son decés en l'année 1663. à laquelle on ajoûta les quatre livres qui composent le second tome, où il est amplement traité des Legats du saint Siege, des Conciles Nationaux & Provinciaux, des jugemens Canoniques, des Evêques, des Investitures & de la Regale. Cette édition qui doit passer pour la premiere ayant été debitée l'on en fit

en l'année 1669. une ſeconde dans laquelle Mr. Baluze acheva le traité des Legats, que Monſieur de Marca n'avoit fait que commencer, & il l'augmenta de quarante Chapitres. Outre cela il y joignit deux Ouvrages de Raban Abbé de Fulde & Archevêque de Maïence, qui n'avoient pas encore été donnéz au public. Voici une troiſiéme édition, plus correcte & plus belle que les deux précédentes. Elle comprend tout ce qui eſt dans les deux autres, & elle eſt augmentée de pluſieurs Remarques curieuſes que Mr. Baluze y a ajoûtées dans le deſſein de refuter certains Auteurs Modernes qui ont attaqué cet Ouvrage, pour pouvoir ſe vanter d'y avoir trouvé à redire, croyant aquerir par-là de la reputation.

Si Mr. Baluze avoit voulu les refuter en tout ce qu'ils y ont mal repris, il auroit eu beaucoup de travail à eſſuïer, comme il le dit dans la Préface, ſans aucun profit pour lui, ny pour les lettres. C'eſt pourquoy il s'eſt contenté de marquer en paſſant quelques-unes de leurs

fautes, pour leur donner la satisfaction de pouvoir dire qu'on les a refutez. Mr. Baluze a été quelquefois obligé de s'étendre un peu plus qu'il n'auroit voulu pour défendre la memoire de Mr. de Marca & celle du P. Sirmond contre le P. Quesnel, qui les a attaquez sans aucune raison au sujet de la lettre du Pape Sirice aux Evêques d'Afrique, & au sujet de la notice des Gaules imprimée par le P. Sirmond, qui a cru avec beaucoup de raison qu'elle avoit été faite du tems de l'Empereur Honorius.

Mr. Baluze se sert de l'occasion de ce Journal pour avertir le public d'une addition qu'il y a à faire à la page 744. tout à la fin après ces mots, *impensè fovit* où il faut ajoûter les paroles suivantes.

*Verùm argumentis opus non est, ubi testimonia clara & aperta habentur. Inveni quippe nuper apud Cluniacum vetustissimam membranam, in quâ continetur* CONCORDIA *propter Ecclesias Morlanenses inita anno* MCXVIII. *inter Guidonem Episcopum Lascurrensem & Poncium Abbatem Cluniacen-*

*ſem. HÆC AUTEM CONCORDIA, ut illic ſcriptum eſt, facta eſt Aleſti in territorio Nemauſenſi, in præſentia Domini Gelaſii Papæ ſecundi, Girardi Engoliſmenſis Epiſcopi Apoſtolicæ ſedis Vicarii, Richardi Narbonenſis Archiepiſcopi &c. Hinc ergo liquet Gerardum continuata dignitate Legati ornatum fuiſſe etiam ſub Pontificatu Gelaſii.*

## ARTICLE CXLVI.

*LE PEDAGOGUE CHRE'TIEN, ou la maniere de vivre ſaintement, par le P. Philippe d'Outreman de la Compagnie de Jeſus, reveu, corrigé tout de nouveau & mis en meilleur François, par le P. Brignon de la même Compagnie, derniere édition avec Approbation & Privilege du Roy.* A Roüen, chez la veuve de Jean Ourſel, ruë St. Jean, & ſe trouve à Paris chez Nicolas le Clerc, ruë St. Jacques à l'Image de ſaint Lambert.

COmme bien des gens ſe laiſſent entrainer aux idées communes: ils n'en auront d'abord qu'une fort

mediocre, du livre dont nous raportons le titre. C'est assés qu'il ait été répandu dans un vieux langage & avec quelques traits d'Histoire bizarres ou apocriphes, pour le reléguer à l'usage du peuple simple & grossier. C'est effectivement ce qui a long tems empêché que l'on ne reconnut le merite de cet Ouvrage aussi universellement qu'on auroit dû. On a entierement ôté ces deux inconveniens dans l'édition que nous annonçons. En premier lieu on a eû soin de retrancher toutes les Histoires qui pouvoient être suspectes & on n'y a laissé que celles qui sont ou tirées de l'Ecriture ou appuïées sur l'Autorité des Saints Peres, telles qu'une critique judicieuse & chrétienne ne pouvoit les recuser. En second lieu on a fait comme une traduction nouvelle de cet Ouvrage, & il suffit de dire que c'est le P. Brignon qui a eu le zéle d'y travailler, avec le même soin qu'il a travaillé à la Traduction de du Pont : pour juger que celle-ci est écrite dans la plus grande pureté de nôtre langue.

Avec

Avec cela nous croïons pouvoir dire que cette nouvelle édition du Pedagogue Chrétien, fournit un des meilleurs livres de pieté & des plus utiles qui ayent jamais été dans l'Eglise. Si depuis environ cent ans, il a été imprimé une infinité de fois & dans presque toutes les langues de l'Europe, il n'y a pas lieu de s'en étonner, il meritoit ce succès.

En effet c'est le plan d'une vie Chrétienne, exposé avec toute la solidité, la briéveté & la netteté possible & d'une maniere qui convient à toutes sortes de personnes de quelque âge, de quelque sexe, & de quelque condition qu'ils soient; aussi est-il appellé pour cette raison *Pedagogue* c'est-à dire Directeur & Maître dans la Vie Chrêtienne & cela à l'exemple de St. Clement d'Alexandrie, qui a donné le même titre à un de ses Ouvrages où il se proposoit le même but.

Ce Livre est divisé en deux parties. La premiere est pour aider les Chrétiens qui ne sont pas dans la grace de Dieu à y rentrer, en leur fournissant des moyens de se tirer

de leurs habitudes vitieuſes & même d'éviter tous les dangers du peché. La ſeconde partie eſt pour porter ceux qui ſont bien avec Dieu à croître dans la vertu & dans la perfection, en leur enſeignant par un détail ſalutaire ce qu'ils doivent faire afin d'y réüſſir.

Tout ce que l'on avance dans ces inſtructions, eſt apuïé ſur l'Autorité de l'Ecriture Sainte, dont on fait un uſage frequent & ſenſible, ſur la Doctrine des Peres de l'Egliſe & des Theologiens dont on expoſe par tout les ſentimens, & ſur les plus pures lumieres de la raiſon qu'on met à la portée de tout le monde par des comparaiſons familieres, de la nature de celles dont ſe ſervoit Nôtre Seigneur lui-même pour inſtruire le peuple Juif. On ajoute encore à cela ſur chacun des Articles, divers exemples, leſquels comme nous l'avous dit d'abord, auront ici toute leur efficace, n'étant mélangez d'aucun trait qui puiſſe être ſuſpect. Ainſi il eſt à preſumer qu'il arrivera à toutes les perſonnes éclairées ce qui eſt déja arrivé à quelques-uns

fort diſtinguez par leur rang & par leur merite, de concevoir dans cette édition autant d'eſtime pour le Livre du Pedagogue Chrétien qu'ils en avoient eu peu juſqu'alors.

## ARTICLE CXLVII.

*DISCOURS PRONONCE', dans l'Academie Françoiſe, le Samedy deuxiéme d'Août* 1704. *par Mr. l'Abbé de Polignac lors qu'il y fut reçû à la place de Mr. Boſſuet Evêque de Meaux.* A Paris chez Jean Baptiſte Coignart, ruë Saint Jacques, à la Bible d'or, 1704. *in* 4°. *pp.* 18.

ON ſçait déja le ſuccès extraordinaire qu'eût ce diſcours quand il fut prononcé : on ſçait encore plus univerſellement, quel eſt le merite de ſon Auteur. Il ſemble que nous devrions en demeurer là, pour laiſſer une juſte idée de l'excellence de l'ouvrage dont nous rapportons le titre ; mais en le reliſant à diverſes fois, nous avons éprouvé ce que dit Horace ( *decies repetita*

*placebit )* en y découvrant toûjours de nouvelles beautez, & nous avons pris plaiſir à en tranſcrire quelques-unes pour enrichir nôtre Journal.

On ne peut guéres relever d'un ſtile plus judicieux & plus naturel qu'on fait ici, le talent qu'avoit Mr. de Meaux pour la converſion des Herétiques, & les Ouvrages qu'il a faits pour cette fin, *ils impriment*, dit-on, *la verité dans l'eſprit avec des traits ſi nobles & ſi forts, qu'elle n'a plus beſoin que de la bonne foy pour achever de le ſoumettre*. En parlant de l'éducation que Mr. Boſſuet donna à Monſeigneur, on le fait voir dans le plus beau jour, en diſant *que laiſſant aux autres le ſoin de cultiver les qualitez qui devoient un jour le faire craindre* ( Monſeigneur : *) il ne s'attacha qu'à celles qui devoient le faire aimer... Il lui montra dans l'Hiſtoire de Saint Loüis, quel ſecours on tire des vertus Chrétiennes, au milieu des plus grands malheurs; & dans celle du* Roy *comment on peut conſerver ces mêmes vertus au comble de la gloire & dans le torrent des proſperitez.*

M. l'Abbé de Polignac en s'ad-

dreſſant à l'Academie, dit les choſes du monde qui peuvent donner la plus haute eſtime des belles Lettres en general; car on y trouve *ce diſcernement exquis, cette exactitude ſcrupuleuſe & delicate, qui s'exerçant d'abord ſur le langage, s'étend par une ſuite naturelle ſur la matiere du diſcours... qui accoûtume l'eſprit à n'aimer que le vray, & n'eſtimer que le ſolide & à reduire tout ce qui peut plaire aux loix ſeveres de la raiſon, qui va même par degrez, juſqu'à rectifier nos ſentimens, auſſi-bien que nos penſées en les ſoumettant au joug de la reflexion & à l'habitude de la régle; enfin qui perfectionne inſenſiblement tout l'homme par la liaiſon neceſſaire qui eſt entre ſes connoiſſances & ſes actions.*

*Auſſi les Nations les plus renommées en Politique & en Valeur, ont été les plus fecondes en Orateurs, en Poëtes & en Hiſtoriens.... Elles n'étoient pas moins jalouſes de la beauté de leur langue que de la puiſſance de leur Empire, & l'on a vû perir l'un & l'autre par une décadence commune.* Ces penſées amenent avec la derniere juſteſſe

l'éloge du Cardinal de Richelieu, *qui posa en France le fondement de l'Empire des Lettres, de la même main dont il ébranloit ceux de la Maison d'Autriche, & qui donna pour jamais à nôtre langue les mêmes principes de superiorité qu'à nos Armes & à nos Conseils &c.*

Mais ajoûte-t-on, la vraye splendeur de l'Academie commença lors qu'elle eût le Roy pour Protecteur. *L'ancienne Alliance entre les Sçavans & les Heros fut renouvellée. Un même laurier couvrit leur tête... jamais un grand objet ne s'étoit offert à l'esprit, jamais il ne parut tant d'hommes dignes de le celebrer. Cependant l'Achille de la France effaça tous les Homeres. Loüis ne demanda plus, il ordonna. L'immortalité* ( à ceux qui le celebroient ) *avec le nouveau siécle, semble commencer une nouvelle vie de Loüis le Grand. Quel spectacle ! il ne fut point si beau sous Charlemagne ; il nous transporte dans les tems où la Majesté de l'Empire Romain remplissoit toute la terre ; on croit voir encore ces légions qui passoient d'une partie du monde à l'autre, pour maintenir ou pour*

*subjuguer les peuples qui couvroient les bords du Tage, & du Danube, du Rhin, & de l'Eridan.* On ne peut rien imaginer de plus élevé, ni de mieux peint, que tout cet endroit où l'on fait encore sentir admirablement comment Ferdinand le Catholique, Charles-Quint & d'autres grands Monarques de l'Espagne n'ont fait en divers tems un si grand nombre & d'Alliences heureuses, & de Conquêtes considerables, que pour en faire tomber tout le fruit & tout à la fois dans la Maison de Louïs.

La sagesse, la moderation & les succès du Roy dans la guerre présente, sont exposez par M. l'Abbé de Polignac, d'une maniere qui soûtient son sujet & qui fait impression jusqu'au fond de l'ame. On en peut juger par ces traits. *Vous voulez donc la guerre Peuples insensez; hé bien vous l'aurez, mais vous ne la ferez pas où vous pensez. Dans le cœur de vos Etats sera la desolation & le carnage. Vous menaciez nos frontieres & vous n'en avez déja plus. Vous insultiez les moindres Villes de nos Alliez & vous tremblez pour vos Capita-*

*les. Vous fomentiez des seditions, & vos Royaumes sont soulevez contre vous. Les hyvers entiers ne vous suffisent pas à fortifier vos montagnes, & trois jours nous suffisent pour les passer... Vous ne derobez des Alliez à la France, que pour les associer à vos malheurs... Vos resolutions sont extrêmes & vos premiers efforts sont vos dernieres ressources. C'est donc pour cela que vous abusez de l'amour qu'eût pour la paix, ce Heros qui ne vous offense que par sa gloire. Il vous la donna triomphant, & si j'ose parler ainsi, rassasié de Victoires. Il sacrifia tout au bonheur & au repos de ses sujets, & ses sujets vouloient encore lui sacrifier leur repos. Vangez la France de la moderation de son Roy. Achevez d'anéantir devant lui vos plus formidables Armées; mettez-le en possession malgré lui de ce bonheur sans bornes qui vous fait tant de peur: ou si vous y voulez mettre un obstacle, n'esperez plus que de le trouver dans sa clemence, vous le chercherez envain dans vos forces.*

Le principe de ces succès si inoüis du Roy, n'est pas moins heureusement marqué, *c'est cette haute*

*intelligence qui prevoit tout, & cette foy vive & pure qui lui fit demander comme à Salomon, la sagesse & il l'obtint, qui lui fit chercher avant toutes choses le Royaume de Dieu & les autres y furent ajoûtées. Cette égalité d'ame superieure aux évenemens qui soûtiendroit les adversitez les plus accablantes, si Dieu n'avoit resolu qu'il fut heureux. Diroit-on à voir la serénité de ce front auguste que l'Univers est conjuré contre lui. On ne connoît qu'il fait la guerre, que par le bruit de ses victoires, chez-luy tout est en paix, nul changement dans sa vie, cette tranquillité laborieuse inspire la confiance à tout ce qui le sert, & de quoy ne deviendroit-on point capable sous ses yeux? Les Princes apprennent à regner, les particuliers apprennent à vivre, tout s'instruit en le voyant, on trouve dans lui, comme dans Auguste & dans Trajan, des exemples pour gouverner les hommes, & les hommes y trouvent comme dans Scipion & dans Marc Aurele des exemples pour se gouverner eux-mêmes.*

L'Eloquence de M. l'Abbé de Polignac nous emporte peut-être au-delà des bornes; & au lieu d'un

Extrait nous ne faisons que transcrire sa piéce : mais nous en sçaura-t-on moins de gré dans tous les païs où se répandent nos Memoires, & où son discours ne parviendra peut-être pas ? Ainsi loin de regretter d'en avoir trop dit; nous regrettons uniquement de ne pouvoir pas copier la grace avec laquelle il parla comme nous venons de copier ce qu'il prononçoit.

## ARTICLE CXLVIII.

A COLLECTION OF Several Papers &c. C'est-à-dire, *Recueil de plusieurs piéces touchant le demeslé des Episcopaux avec les Presbyteriens d'Ecosse, au sujet de la Religion in 4°. pages* 336. A Edimbourg. 1703.

LE Recueil dont nous donnons ici l'extrait, ne paroit pas être l'Ouvrage d'un seul Auteur. La diversité du style marque que plusieurs y ont mis la main. On y verra le sujet des disputes qui divisent aujourd'hui deux puissantes fac-

tions. Les Episcopaux demandent le libre exercice de leur Religion: les Presbyteriens au contraire pretendent qu'une telle tolerance ne pourroit être que funeste à la Religion. Nous ne parlerons icy que des raisons dont les Episcopaux apuïent leurs pretentions : peut-être aurons-nous dans la suite occasion de parler des écrits des Presbyteriens.

Tout l'Ouvrage peut se diviser en deux parties : dans la premiere on trouve l'état de la Religion en Ecosse depuis le Schisme d'Henry VIII. jusqu'au tems present. On fait voir dans la seconde, les raisons qu'ont les Ministres Episcopaux de ne point entrer dans la Communion Presbyterienne, & de demander la liberté de conscience pour ceux de leur parti.

On sçait assez les étranges revolutions que l'hérese a causé depuis près de deux siécles, dans les Isles Britanniques. Ces Royaumes autrefois si Catholiques, étoient comme l'azile de la pieté ; *la Religion & la simplicité Chrêtienne faisoient* le

caractere propre de leurs habitans.

Henry VIII. Prince qui avoit beaucoup d'eſprit, mais d'un naturel violent & emporté, fut le premier qui ſecoüa le joug de l'Egliſe: ſes debauches incompatibles avec les loix du Chriſtianiſme, lui firent chercher une Religion moins gênante, il ne voulut pas cependant embraſſer celle que Luther prêchoit alors en Allemagne : les demêlez qu'il avoit eû avec cet Hereſiarque, lui donnoient autant d'averſion pour ſa doctrine, que de mépris pour ſa perſonne. Il ſe fit donc Chef d'une nouvelle Egliſe, Ouvrage d'une paſſion dereglée, & dont les ſuites funeſtes durent encore aujourd'hui.

Les nouvelles opinions reçûës en Angleterre, furent bientôt après repanduës dans les Royaumes voiſins. l'Ecoſſe en fut d'abord infectée. Un Prêtre Apoſtat nommé Jean Knox homme ſéditieux & de mauvaiſe vie, s'étant retiré à Genéve, & y ayant embraſſé les ſentimens de Calvin, retourna en ſon païs à la

tête d'une nombreuſe troupe de Prédicans. Ils declarerent la guerre à l'Eſpicopat, & à la forme exterieure de l'Egliſe qui ſubſiſtoit en Angleterre depuis le ſchiſme d'Henry. Le peuple naturellement enclin aux nouveautez, écoutoit volontiers ces impoſteurs, ils n'admettoient, diſoient-ils, que la pure parole de Dieu, de là cette Secte de Puritains qui aujourd'hui n'eſt pas moins fatale à la Religion, que formidable à l'Etat. Knox qui en étoit comme le premier Apôtre debitoit dans ſes écrits des maximes ſi injurieuſes aux Rois, que Jacques I. Prince ſage & politique, reſolut de détruire cette dangereuſe Secte. Il ne pût cependant en venir à bout. Les Miniſtres qui faiſoient les hommes inſpirés, declamoient avec tant de véhemence contre les Epiſcopaux, que le Roy craignant une rebellion ouverte, aima mieux temporiſer & menager ces eſprits irritez, que de les pouſſer à quelque facheuſe extremité.

Charles I. ayant ſuccedé à ſon pere mort en 1625. reſolut d'établir

une parfaite uniformité de culte dans ſes Etats. Il trouva plus d'obſtacle du côté des Ecoſſois qu'il ne s'étoit d'abord imaginé. Les cerémonies de l'Egliſe Anglicane que ce Prince vouloit introduire en Eſcoſſe, revolterent tellement le peuple, qu'il prit les armes, & entra dans ce fameux *Covenant* qui a été la ſource de tous les malheurs qui y ſont arrivez depuis. Les Puritains fiers du ſuccès qu'avoient eu leurs armes pour abattre l'Epiſcopat, ſe liguerent avec leurs freres d'Angleterre: ils étoient tous pouſſez du même eſprit de rebellion, les dogmes que leurs Miniſtres debitoient en chaire renverſoient en même tems & la Religion & la raiſon: ils ne parloient plus que de propheties, que d'inſpirations, que de mouvemens de l'Eſprit Saint &c. Les Epiſcopaux furent les premieres victimes de ces furieux, on les chaſſa honteuſement de leurs Egliſes, & dés-lors les Presbyteriens devinrent le parti dominant en Ecoſſe.

Au retour de Charles II les Evêques furent retablis, les Preſbyte-

teriens furent obligez de ceder à leur tour ; mais comme ils n'attendoient qu'une occasion favorable d'éclater, tout le regne de ce Prince a été une vicissitude perpetuelle de seditions & de revoltes.

Jacques II. étant monté sur le Thrône, crut que l'unique moyen, d'appaiser les Puritains étoit de leur permettre le libre exercice de leur religion ; cet expedient lui réüssit, ils vécurent assez paisiblement jusqu'à la revolution ; mais on vit alors que ce Prince avoit donné de nouvelles forces à ses plus cruels ennemis. Ils se declarerent hautement pour l'usurpateur, & il n'y a point de calomnie qu'ils n'ayent inventée depuis pour noircir la memoire de leur bienfacteur.

Le Prince d'Orange elevé dans un païs ennemi de toute Hierarchie, & dont la Religion s'accommode toûjours avec ses interests, embrassa à Londres les cerémonies de l'Eglise Anglicane, tandis qu'il detruisoit l'Episcopat en Ecosse. La protection que ce Prince donna aux Presbyteriens les rendit insolens, ils ne garderent plus de mesures. Les

Miniſtres Epiſcopaux furent chaſſez de leurs Egliſes, les Laïcs obligez de quitter leur communion, le Parlement même eut ordre du Prince, de ne point ſouffrir d'autre Religion que la Preſbyterienne. De-là ſont venuës ces querelles, ces diſputes, & ces variations continuelles qui dechirent aujourd'hui ce malheureux Païs. La raiſon & le bon ſens ne ſont plus en droit d'y mettre la paix, ces faux illuminez attentifs aux inſpirations, ou plûtôt aux viſions bizarres d'une imagination échauffée, ont renverſé toute l'économie de la Religion : les Sacremens, les Prieres publiques, le Culte exterieur, en un mot tout ce qu'il y a de plus ſacré, paſſe parmi eux pour idolatrie.

La Princeſſe qui gouverne à preſent quoique partiſane outrée de l'Egliſe Anglicane, a jugé à propos de confirmer ce que ſon Prédéceſſeur avoit établi. Il ne reſte plus aux Miniſtres Epiſcopaux que la triſte conſolation de ſe plaindre des mauvais traitemens qu'on leur fait.

Nos Auteurs après avoir expoſé l'état de la Religion en Ecoſſe, employent le reſte de cet Ouvrage, à

plaider la cauſe des Epiſcopaux. Il ne s'agit ici que de ſçavoir ſi on doit leur permettre le libre exercice de leur Religion, ils ne demandent ni les prérogatives, ni les droits que les Princes précédens leur avoient accordez, ils renonceront même volontiers au vain titre de parti dominant, pourvû qu'on les tolere. Leur demande, ajoûte ici nôtre Auteur, paroît bien juſte ; car enfin, continue-t'il, ces malheureux perſecutez n'ont rien introduit dans leur culte qui ne ſoit conforme à l'uſage conſtant des Egliſes Proteſtantes. La Hierarchie Eccleſiaſtique établie par JESUS-CHRIST, confirmée par les Apôtres & continuée ſans interruption pendant l'eſpace de plus de 1600. ans, ſe conſerve encore parmi eux. Les Egliſes reformées de Boheme, de Moravie, de Pologne, de Suede, de Dannemark & d'Angleterre, ont toûjours crû que la ſubordination des Miniſtres Eccleſiaſtiques étoit neceſſaire. Il eſt vray qu'en France & en Hollande, les Anciens partagent avec les Miniſtres le ſoin du Gouvernement

exterieur, mais ils ne ſe mêlent jamais de la Doctrine. Il n'y a qu'en Ecoſſe ſeule, où tout eſt renverſé. Un Seculier ſans lettres & ſouvent ſans jugement, aſſis à la tête du Clergé y decidera les queſtions les plus épineuſes en matiere de Religion, il y prononcera ſur la capacité des Miniſtres & ſur la diſcipline Eccleſiaſtique, en un mot tout ſe doit regler à ſa fantaiſie.

On ſçait, continuent nos Auteurs, que l'averſion qu'on a de l'Egliſe Romaine, eſt la cauſe ordinaire de ces extravagances; plus on s'éloigne de ſon culte & plus ſe croit-on en droit d'inſulter aux autres Reformez. Mais étrange aveuglement, s'écrient-ils enſuite, rejetter l'Epiſcopat parceque les Catholiques l'admettent, porter une haine mortelle aux Reformez qui embraſſent ce parti, les regarder comme *adorateurs de la bête, qui fléchiſſent le genoux devant Baal*, ſont des principes auſſi dangereux en fait de Religion, qu'ils ſont extravagans & ridicules en eux mêmes. Il y a à craindre qu'avec le tems ces inſenſez ne croyent

plus un Dieu en trois personnes; parceque les Catholiques le reconnoissent, & en effet ces belles maximes les ont déja mené bien loin, c'est foiblesse, *c'est idolatrie, parmi eux de reciter l'Oraison Dominicale. Le baptême est inutile, s'il n'est conferé aux enfans dans l'Eglise en la presence des fidelles assemblez.* La Formule même de ce Sacrement, reçûe universellement de toutes les Sectes qui font profession du Christianisme, *ne suffit plus pour les faire entrer dans la nouvelle Alliance*, il faut que les parents promettent solemnellement que les enfans baptisez vivront dans cette nouvelle Religion.

On ne doit donc pas s'étonner si les Episcopaux refusent d'entrer dans la Communion Presbyterienne. Le Clergé & le peuple en sont également éloignez; & en effet le culte superstitieux & fanatique qu'ils rendent à Dieu, les maximes seditieuses qu'ils ont debitées depuis plus de 80. ans contre leurs legitimes Souverains, sont des puissans motifs pour empêcher les Episcopaux d'embrasser leur parti.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail de toutes les extravagances que les Episcopaux imputent aux Presbyteriens, le recit en paroitroit fabuleux. Nous nous contenterons seulement de faire ici le caractere de ces Messieurs, tels qu'on le trouve dans les écrits qui ont paru depuis un an, ou deux.

Les Presbyteriens sont de gens inquiets & remuans, *qui ont porté la Reformation au delà de ses justes bornes.* La violence & la mauvaise foy dont ils font profession, les rendent autant odieux, que méprisables aux autres Eglises reformées. Ils sont extrêmes en tout, Culte exterieur, Sacremens, Prieres, Lecture de la Bible, en un mot tout ce qui distingue les Chrêtiens des Sectes les plus impies, passe parmi eux pour superstition, & idolatrie, attachez à leur propre sens, ils ont un souverain mépris pour leurs Freres. D'ailleurs le peu de connoissance qu'ils ont de l'Ecriture Sainte & des Peres, jointe à une extrême suffisance, les a insensiblement menez au fanatisme. Leurs Confessions de foy sont pleines de

ces ſonges bizarres dont on auroit de la peine à croire qu'un homme de bon ſens pût être capable.

Ils obſervent le Dimanche avec une ſuperſtition plus que Judaïque, on a ſouvent vû de ces malheureux paſſer ce ſaint jour ſans manger, de peur, diſoient-ils, de contrevenir au precepte. Durant les troubles arrivez en Angleterre ſous le regne de Charles I. Un Preſbyterien diſtingué par ſes emplois, eut le chagrin de voir un chat prendre en ſa preſence une ſouris un jour de Dimanche, il en fut ſcandaliſé, & porta auſſitôt ſentence de mort contre ce pauvre animal; mais la crainte qu'il eût de *violer le Sabbat* lui en fit differer l'execution juſqu'au lendemain. Un autre de la même Secte qui ſe croyoit fort verſé dans l'étude de l'Ecriture Sainte, y ayant lû que *l homme ne vivoit pas du ſeul pain &c.* ſuivit l'inſpiration de l'eſprit, prit ſa Bible & s'enferma dans ſa Chambre où on le trouva au bout de quelques jours, mort de faim. Un troiſiéme pour imiter le ſacrifice d'Abraham, fit mourir ſon propre fils. Nous ne

parlerons pas ici des autres visions de ce pauvre Peuple. On sçait que de nos jours, ils ont poussé le fanatisme au delà de tout ce qu'on peut s'imaginer.

Pour ce qui est de leur esprit de sédition & de revolte, l'Histoire d'Angleterre en fournit de tristes effets, mais nous aimons mieux passer sous silence une partie des crimes, dont les Episcopaux accusent les Presbyteriens que de rappeller le souvenir de ces malheureux tems.

Nos Auteurs après avoir ainsi exposé les raisons qui les empêchent d'entrer dans la communion Presbyterienne, montrent que le Parlement ne doit pas leur refuser la liberté de conscience qu'ils demandent, car en premier lieu, disent-ils, le gouvernement present n'en doit rien craindre, les Episcopaux ayant vêcu paisiblement depuis la revolution. Il est vray que les Presbyteriens les accusent de prier dans leurs assemblées *pour Jacques VIII. pour la Reine Doüairiere & pour le genereux Prince qui les protege*, mais ces accusations, disent nos Auteurs,

ſont auſſi frivoles qu'elles ſont malignement inventées. 2°. Les autres Egliſes proteſtantes ſouffrent indifferemment tous les Reformez. La Hollande n'en exclut aucune de leurs Sectes. Toutes les Religions pour monſtrueuſes qu'elles ſoient ſont tolerées en Angleterre, il n'y a que la Catholique ſeule qu'on en excepte. 3°. Calvin lui-même que les Preſbyteriens regardent comme leur premier Apôtre, n'a jamais rejetté l'Epiſcopat comme une inſtitution humaine contraire à l'eſprit de JESUS-CHRIST, il regardoit les autres Reformez comme ſes freres. 4°. Si l'Epiſcopat eſt une tyrannie, comme il plaît à nos Puritains de l'appeller ; le regime Preſbyterien n'en eſt-il pas une autre beaucoup plus inſupportable ? Où le trouvera-t-on ce regime établi dans l'Ecriture Sainte, &c.

C'eſt ainſi que ces deux factions ſe déchirent mutuellement depuis près d'un ſiécle. Elles croyent toutes deux avoir l'eſprit de Dieu qui les éclaire, elles prétendent également avoir raiſon.

## ARTICLE CXLIX.

### HOMILIA SS. DOMINI nostri Clementis XI. Pontificis maximi habita in die SS. Apostolorum Petri & Pauli inter Missarum solemnia in Basilica Vaticana, an. 1704.

*AUdistis, Venerabiles Fratres, dilecti Filii, Evangelicæ verba lectionis : placeat nunc mysteria perpendere, documenta scrutari : ut sanctam hodiernæ festivitatis lætitiam salutaris fidelium instructio consequatur.* [a] Ac quoniam vivus est sermo Dei, & efficax, ac penetrabilior omni gladio ancipiti : *nullis jam verborum phaleris, nullis eloquentiæ ornamentis divini sermonis vires obtundamus. Quid de se dicant homines, humili Christus investigatione perquerit :* [b] Quem dicunt homines esse filium hominis ? *Magni Consilii Angelus,* [c] Pater futuri sæculi, Princeps pacis, *illorum adscribi*

[a] Ad Heb 4. v. 12. [b] Matth. 16. v. 13. [c] Isa. c. 9. v. 6.

*bi consortio non dedignatur, de quibus scriptum novimus,* [d] Filii hominum usquequò gravi corde ? vani filii hominum ; [e] mendaces filii hominum. *Vulgari nimirum hoc ac despecto filii hominis nomine, quo æterni Patris Filius vocari amat ; stulta & inanis hominum damnatur ambitio, qui vanis honorum titulis intumescunt.* Quem dicunt homines esse filium hominis? *Nihil profecto habebat Christus, quod in se emendaret : quæsivit quid de se dicerent homines, ut alios instrueret. Habemus nos multa, quæ in nobis emendemus ; quæramus quid de nobis dicant homines, ut ab aliis instruamur, ac humilitatem, quam in scientia Christi docere debuimus, in correctionis nostræ tribulatione discamus. Varia tamen & prorsus fallacia sunt humana sentientium judicia.* [f] At illi dixerunt : Alii Joannem Baptistam, alii autem Eliam, alii verò Jeremiam, aut unum ex Prophetis. *Ubi scilicet ea, quæ Dei sunt, mundi rationibus expendimus, necesse est ut fallamur : nec certa possunt unquam esse judicia, quæ*

[d] Ps. 4. v. 3. [e] Ps. 61. v. 12. [f] Matt. 16. v. 14.

*humanæ prudentiæ viribus, non divinæ veritatis argumentis innituntur.* [g] *Illis proinde qui homines sunt, humana opinantibus, ad eos qui supra homines sunt, interrogatio convertitur.* [h] Vos autem quem me esse dicitis? *Humanam prope sortem egrediuntur, qui Christi sectantur vestigia: nihil illos sapere decet terrenum & humile, nihil fluxum & caducum, ac penitus humanum nihil: adeò ut non eos amplius fas sit homines credere,* [i] *sed* Deos, & Filios Excelsi omnes. [k] *Hos inter prior fuit in Domini confeßione, qui primus erat in Apostolica dignitate. Discant qui aliis præsunt, illorum qui sibi subsunt, tarditatem verbo excitare, exemplo prævenire.* [l] Respondens Simon Petrus dixit: Tu es Christus Filius Dei vivi: *primus respondit Petrus, & solus: neque enim ambigi potest, num idem alii sentiant, dum Petrus loquitur; illiusque ardore Fidei loquitur, qui primus pariter & solus in mare descenderat, ut ad Jesum veniret,* [m] *non qui-*

[g] S. Hier. l. 3. Comment. in Matt. c. 16.
[h] Matt. 16. v 15. [i] Ps. 81 v. 6. *k* S. Leo Serm. 3 in die ann. Assumpt. suæ. [l] Matt. 16. v. 16.
[m] Ambr. serm. 47. de fide Petri Apost.

*dem considerans ubi pedum vestigia poneret, sed tantum videns ubi figeret vestigium charitatis. Sustentavit scilicet Fides, quem unda mergebat, & quem fluctuum procella turbabat, salvatoris dilectio confirmavit. Poterant eorum varia esse responsa, qui humana sapiebant : non poterant non eadem respondere,* [n] quorum una fides erat, cor unum & anima una. [o] *Hinc omnis lingua quæ confitetur Dominum, magisterio hujus vocis imbuitur;* Tu es Christus Filius Dei vivi. *Dixerat se Christus filium hominis,* [p] dixit eum Petrus Filium Dei : *commendavit verbum Dei humilitatem suam ; agnovit homo Domini sui claritatem.* [q] *Hæc revelatio Patris est, hæc Eclesiæ ædificatio est, hæc securitas æternitatis.* [r] Respondens autem Jesus dixit ei : Beatus es, Simon Barjona ; quia caro & sanguis non revelavit tibi, sed Pater meus qui in cœlis est. [s] *Cœlestis scilicet Pater cum dixit, hic est Filius meus; Petro revelavit ut diceret, Tu es*

[n] Act. 4. v.32. [o] S. Leo serm. 2. in die Assumpt. suæ. [p] Aug. tract. 25. in Joan. 11. [q] Hilar. de Trinit. l. 5. n.37. [r] Matt.6. v.17. [s] Hilar. de Trin. n.36.

*Filius Dei, Carnis & sanguinis revelatio divinæ revelationi consona esse non potest.* [t] Prudentia enim carnis mors est, sapientia carnis inimica est Deo. *Beatus hinc merito dicitur Petrus* [u] *quem carnalis non fefellit opinio, sed inspiratio cœlestis instruxit, ut Christum Dei Filium palam fateretur & crederet.* [x] *Digna sane confeßio quæ omnium humanarum opinionum incerta transcendit, & firmitatem Petræ, quæ nullis impulsionibus quateretur, accepit.* [y] Et ego dico tibi quia tu es Petrus, & super hanc Petram ædificabo Ecclesiam meam. [z] *Attendamus igitur ad hanc Petram, unde excisi fuimus, sectemur fidem, charitatem æmulemur, ut illius soliditate firmati, irruentis inferi portas minimè formidemus.* [a] Et portæ inferi non prævalebunt adversus eam. [b] Ædificavit vir sapiens domum suam supra Petram, & descendit pluvia, & venerunt flumina, & flaverunt venti & irruerunt in domum illam & non cecidit : fundata

[t] Ad Rom.8. v.6. & 7. [u] S. Leo serm. 3 [x] S. Leo serm.2. [y] Matt.16.v.18 [z] If. c.51. v.1. [a] Matt.16. v.18. [b] Matt. 7. v.24. 25.

enim erat ſupra Petram. Et portæ inferi non prævalebunt.

*Verùm non modo Petrus meruit à Chriſto Domino appellari Petra,* [c] *quippe quæ totius Chriſtiani operis compagem molemque ſuſtineret,* [d] *ſed regni inſuper cœlorum janitor conſtituitur, ac ligandorum & ſolvendorum arbiter, manſura etiam in cœlis judiciorum ſuorum definitione præficitur.* [e] Et tibi dabo claves regni cœlorum: & quodcumque ligaveris ſuper terram, erit ligatum & in cœlis, & quodcumque ſolveris ſuper terram erit ſolutum & in cœlis. [f] *Permanet adhuc, dilectiſſimi, ſemperque permanebit quod in Petro Chriſtus inſtituit.* [g] *Timeant igitur ligati, timeant ſoluti. Qui ſoluti ſunt, timeant ne ligentur; qui ligati ſunt, orent ut ſolvantur. Oremus & nos ſimiliter miſericordem Dominum, prope ſacros Apoſtolorum cineres ſuppliciter deprecantes, ut illorum intervenientibus meritis,* [h] ſedium ſuarum aſſiſtricem ſapientiam tribuat; *nobis quidem ut commiſſum*

[c] Ambr. ubi ſupra. [d] S. Leo ſerm. 2. [e] Matt. 16. v 19. [f] S. Leo ubi ſupra. [g] Aug. ſerm. 295. [h] Sap. c. 3. v. 4.

*humilitati nostræ Apostolicum munus, salubriter exequi valeamus, cæteris verò fidelibus omnibus ut piissimam ac veram matrem Ecclesiam, [i] quæ nec peccantibus filiis superbè insultat, nec correctis difficilè ignoscit, humiliter agnoscentes, agnoscant pariter, metuant, revereantur, ligandi atque solvendi potestatem illam, quæ Petro à Domino tradita [k] in indigno hærede non deficit.*

[i] Aug. libr. de agone Christ. c. 30. *k* S. Leo serm. 2.

## ARTICLE CL.

### *HOMELIE DE NOSTRE Saint Pere le Pape Clement XI. prononcée le jour des Apôtres S. Pierre & S. Paul, à la Grand'Messe dans la Basilique du Vatican, l'année* 1704.

VOus venez d'entendre, mes Venerables Freres & mes chers Enfans, la lecture de l'Evangile : penetrons maintenant, s'il se peut, dans l'esprit des mysteres qu'elle renferme, & tâchons d'y découvrir

les divers enſeignemens qu'elle nous propoſe, afin que la joye ſainte dont la ſolemnité de ce jour nous a remplis, ſoit ſuivie d'une ſalutaire inſtruction des Fidelles. Mais parce que *la parole de Dieu eſt pleine de vie & d'efficace, & qu'elle penetre plus avant qu'aucun glaive à deux tranchans*, gardons-nous bien de lui rien ôter de ſa force par un appareil étranger, & par les vains ornemens de l'éloquence.

Jeſus-Chriſt par une recherche pleine d'humilité, s'informe de ce que les hommes diſent de lui. *Qui dit-on, qu'eſt le Fils de l'Homme? L'Ange du grand Conſeil, le Pere du ſiécle futur, le Prince de la paix* veut bien être mis au nombre de ceux dont nous ſçavons qu'il eſt écrit, *Enfans des hommes, quand ſortirez-vous de l'aſſoupiſſement de vôtre cœur? Enfans des hommes pleins de vanité : Enfans des hommes ſujets au menſonge.* Ce nom humble & mépriſable de *Fils de l'Homme*, dont le Fils du Pere éternel aime à ſe voir appellé, confond l'ambition de ces hommes qui ſe font un ſujet d'orgüeil de leurs vains

titres d'honneur. *Qui dit on qu'est le Fils de l'Homme* ? Jesus-Christ n'avoit rien sans doute à reformer dans sa personne : & s'il voulut sçavoir ce que l'on disoit de lui, ce n'étoit que pour instruire les autres. Pour nous qui ne manquons pas de défauts à reformer dans nos personnes, informons-nous pour nôtre propre instruction de ce que les hommes disent de nous. Apprenons par la honte que nous cause la correction, l'humilité dans laquelle nous devrions être maîtres par la science de Jesus-Christ.

Cependant combien est grande la varieté & l'illusion des jugemens humains ? Ils répondirent : *les uns disent que c'est Jean-Baptiste, les autres Elie, les autres Jeremie, ou quelqu'un des Prophetes.* On ne peut manquer de se tromper quand on décide des choses de Dieu par les vûës & les idées mondaines : & l'on n'en peut porter un jugement vrai & solide, si au lieu des fondemens inébranlables de la verité divine, on ne l'appuïe que sur la force trompeuse de la sagesse humaine.

C'est la raison pourquoi, tandis que ces gens-là comme hommes ne jugent qu'à la maniere des hommes, le Fils de Dieu s'adresse à ceux qui se sont élevez au-dessus de l'homme. *Mais vous, qui dites-vous que je suis?* Ceux qui suivent Jesus-Christ, doivent en quelque sorte cesser d'être hommes: ils ne doivent plus avoir de goût pour rien de bas & de terrestre, pour rien de passager & de perissable, en un mot pour rien qui sente l'homme. De sorte qu'il ne soit plus permis de les regarder comme des homme, mais comme *autant de Dieux & d'Enfans du Très-Haut.* Parmi ces hommes divins, celui qui avoit le premier rang dans la dignité d'Apôtre, fut aussi le premier qui confessa Jesus-Christ. Qu'à son imitation ceux qui sont au-déssus des autres apprennent à reveiller par leurs discours ceux qui leur sont soûmis, & à les prévenir par leur exemples.

*Simon Pierre prenant la parole dit: Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant.* Pierre fut le premier & même le seul qui répondit: aussi ne peut-on douter que Pierre parlant, tous

les autres n'ayent été dans les mêmes sentimens. Il prend le premier la parole par l'ardeur de cette foy qui l'avoit porté pareillement le premier & le seul à se jetter en mer pour aller trouver Jesus Christ, sans faire reflexion si les eaux étoient capables de le soûtenir, mais songeant uniquement à suivre l'impression de son amour. La Foy soûtint celui que les eaux étoient prêtes d'engloutir : & celui que la tempête & les flots commençoient à ébranler fut confirmé & raffermi par l'amour du Sauveur.

Ceux qui ne jugeoient des choses qu'en hommes, pouvoient bien être partagez dans leurs sentimens & dans leurs réponses : mais ceux *qui n'avoient qu'une foy, qu'un cœur & qu'une ame*, ne pouvoient manquer de penser & de parler tous de la même maniére. De là vient que toute langue qui confesse le Seigneur, a pour leçon ces belles paroles : *Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant.* Jesus-Christ s'appelloit lui-même *Fils de l'Homme*, & Pierre l'appelle *Fils de Dieu.* Le Verbe Dieu a ma-

nifesté son humilité, & l'homme a reconnu la grandeur & la majesté de son Dieu. Cette glorieuse confession est tout à la fois une revelation du Pere éternel, la fondation de l'Eglise & l'assurance de sa durée éternelle.

Jesus-Christ lui repartit : *Vous êtes heureux Simon fils de Jonas : car ce n'est point la chair & le sang qui vous l'a revelé, mais mon Pere qui est dans le Ciel.* Sans doute que le Pere éternel en disant, *C'est-là mon Fils*, apprit à Pierre à répondre, *Vous êtes le Fils de Dieu.* La revelation de la chair & du sang ne peut s'accorder avec celle de Dieu : *la prudence de la chair donne la mort : la sagesse de la chair est ennemie de Dieu.* C'est donc à bon droit que Pierre est appellé heureux, parce qu'il n'a point été seduit par les opinions qu'inspire la chair, mais qu'au contraire une révelation celeste lui a appris à croire & à publier que Jesus-Christ étoit le Fils de Dieu. Glorieuse confession qui est au dessus de toutes les forces de l'esprit humain, & qui a reçû la fermeté de la pierre, pour être à l'é-

preuve des plus rudes ſecouſſes.

*Et moy je vous dis que vous êtes Pierre, & que ſur cette Pierre je bâtiray mon Egliſe.* Arrêtons donc les yeux ſur cette Pierre, de laquelle nous avons été détachez, & dont nous ſommes des parties. Embraſſons ſa foy, imitons ſa charité : afin qu'appuyez ſur ce fondement ſolide, nous n'ayions point à craindre les efforts des portes de l'Enfer.

*Et les portes de l'Enfer ne prévaudront point contre elle.* L'homme ſage a bâti ſa maiſon ſur le roc. La pluïe eſt venuë, les rivieres ſe ſont débordées, les vents ont ſoufflé & ont battu cette maiſon : mais elle n'eſt point tombée, parce qu'elle étoit bâtie ſur le roc; *& les portes de l'Enfer ne prévaudront point.*

Au reſte l'honneur de recevoir le nom de Pierre par Jeſus-Chriſt Nôtre Seigneur, comme étant la Pierre ſur laquelle devoit porter toute la maſſe & tout l'édifice du Chriſtianiſme, n'eſt pas le ſeul avantage qu'ait merité ſaint Pierre. Il eſt encore établi Portier du Royaume celeſte, maître de lier & de délier, ne

prononçant point de ſentence ſur la terre qui ne ſoit confirmée dans le Ciel. *Je vous donneray les Clefs du Royaume des Cieux, & tout ce que vous lierez ſur la terre, ſera lié auſſi dans le Ciel, & tout ce que vous délierez ſur la terre, ſera auſſi délié dans le Ciel.*

La foy de Pierre touchant Jeſus-Chriſt, perſevere encore, mes chers Enfans, & perſeverera toûjours. De même, ce que Jeſus-Chriſt a établi dans la perſonne de ſaint Pierre dure encore & durera toûjours. Que ceux donc qui ſont liez, & ceux qui ne le ſont point, demeurent tous dans une crainte ſalutaire. Que ceux qui ne le ſont point, craignent de l'être : que ceux qui ſont liez, prient pour être délivrez de leurs liens. Prions nous-mêmes le Dieu des miſericordes, humblement proſternez auprès des ſacrées cendres des Apôtres : Prions-le par leurs merites de nous envoyer la *ſageſſe qui aſſiſte toûjours à ſon Tribunal* : de nous l'envoyer à nous, afin que nous ayions la force de nous acquiter utilement pour les Fidelles du miniſtere Apoſ-

tolique dont on a chargé nôtre foibleſſe ; au reſte des Fidelles, pour leur aider à reconnoître l'Egliſe cette vraye & charitable Mere, qui n'inſulte point avec hauteur à ſes Enfans quand ils péchent, & qui ne ſe rend point difficile à leur pardonner, quand ils ſe corrigent : & afin qu'ils reconnoiſſent auſſi, qu'ils craignent & qu'ils reverent la puiſſance de lier & de delier, qui depuis qu'elle a été accordée par le Seigneur à Pierre, ſubſiſte toûjours malgré l'indignité de ſon Succeſſeur.

## ARTICLE CLI.

*HISTOIRE DES CONCILES, contenant en abregé ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable dans l'Egliſe depuis ſa naiſſance juſqu'à preſent. Enſemble les Canons de l'Egliſe ; l'Abregé Chronologique de la vie des Papes, & leurs deciſions. Avec des notes pour l'intelligence des Canons obſcurs & difficiles, ou qui meritent quelques obſervations particulieres. Les Declarations des Aſſemblées generales du Clergé de France ſur les*

*points de Discipline : & celles du Roy sur la même matiere, ou pour le maintien de la Jurisdiction Ecclesiastique. Avec les Edits & Declarations touchant les mariages. Par Mr. Hermant. Nouvelle Edition mise dans un meilleur ordre.* A Roüen chez J. B. Besogne, ruë Ecuiere ; au soleil Royal 1704. 4. *vol. in* 12. 1. *vol. pagg.* 550. 2. *vol. pagg.* 600. 3. *vol. pagg.* 572. 4 *vol. pagg.* 519. *en comprenant la Table Geographique & Chronologique de tous ces Conciles.*

LE titre de cet Ouvrage nous instruit amplement de ce qu'il contient. Il y a bien-tôt dix ans que Mr. Hermant Chanoine de Baieux, donna en un seul volume l'Abregé de l'Histoire des Conciles qui fut assez bien receu du public, puis qu'en peu de tems, il s'en fit trois Editions. Mais comme il ne contenoit presque autre chose, que l'histoire de ce qui s'étoit passé dans les Conciles generaux assemblez principalement pour la condamnation des heresies qui se sont élevées dans chaque siécle ; quelques-uns de ses

amis lui firent connoître qu'on ſeroit bien aiſe d'avoir auſſi les Canons des Conciles, pour apprendre quelle a été la diſcipline de l'Egliſe, & avec quelle application elle a travaillé de de tems en tems à la reforme des mœurs. C'eſt ce qui l'engagea quoique avec peine ; ( car il prevoyoit la difficulté de l'entrepriſe ) à les donner dans des Tomes ſeparez, en mettant à la tête de ces Conciles un abregé de la vie des Papes, ſous le Pontificat deſquels ils avoient été tenus. Il n'oublia pas auſſi de raporter leurs principales déciſions ſur les matieres Eccleſiaſtiques, ou les points de foy ; ce qui a produit un Ouvrage en quatre Volumes.

Cependant ; comme les trois derniers Volumes ne contenoient que les decrets de l'Egliſe qui regardent preſque tous la même matiere, cela en rendoit la lecture ennuyeuſe particulierement aux perſonnes qui cherchent pour le moins, autant l'agréable que l'utile, & dont le caractere ne demande pas une étude exacte de cette ſcience. Pour tâcher de contenter le goût des uns & des

autres, l'Auteur a entrepris cette nouvelle édition, dans laquelle il a mis l'hiſtoire des Conciles avec l'abregé de la vie des Papes, & les Canons, ſuivant l'ordre des tems. Ainſi l'hiſtoire qui eſt ce qui flatte d'avantage un Lecteur, & qu'on avoit renfermée dans le premier Tome, eſt maintenant repanduë dans tous les quatre Tomes qui ſont même conſiderablement augmentez par les additions qu'on y a faites, qui meritent quelque attention.

Il n'eſt pas poſſible d'entrer ici dans le détail des matieres (quoyque d'ailleurs très-importantes) qui ſont contenues dans chaque Volume. Il ſuffit de dire qu'on y rapporte les evenemens les plus conſiderables arrivez dans l'Egliſe & les principaux articles de ſa creance & de ſa Diſcipline; & que la lecture de ce livre merite, non ſeulement l'application & l'eſtime des fideles; mais encore d'une façon particuliere, l'étude de ceux qui ſont appellez aux redoutables fonctions du Sacerdoce. Auſſi l'on peut aſſurer que ç'a été le deſſein de l'Auteur,

qui a montré dans sa Preface, par l'autorité des Peres de l'Eglise & des Saints Canons, que l'étude des Conciles est d'une obligation indispensable aux Ecclesiastiques, & qu'ils ne peuvent ignorer les saints Decrets, les Loix & les sages Ordonnances de l'Eglise, sans s'exposer à cette terrible reprobation que Dieu prononce par la bouche du Prophete Osée, contre ceux qui oseront s'ingerer dans son Sacerdoce sans avoir la science requise pour s'acquiter dignement de ses importantes fonctions.

On voit à la fin du quatriéme tome, une Table qui contient la description Geographique des lieux où les Conciles ont été celébrez. On ne s'est pas contenté d'y joindre l'année de chaque Concile, & le Tome avec la page où il en est parlé dans toute la suite de cet Ouvrage; mais encore, parce que l'Auteur, pour ne pas trop grossir son livre, a omis grand nombre de Conciles qui n'ont publié aucuns Canons, on y trouvera avec l'année dans laquelle ils se sont tenus, le

principal ſujet pour lequel on les a aſſemblez ; de ſorte qu'on aura par ce moyen en très-peu de mots une Chronologie des Conciles, qu'on peut dire univerſelle & autant complette qu'on la puiſſe ſouhaitter.

## ARTICLE CLII.

IN NATALIBUS Sereniſſimi Ducis Britanniæ Oratio extemporalis, &c. *Harangue impromptu ſur la naiſſance de Monſeigneur le Duc de Bretagne, par le P. Gabriel François le Jay de la Compagnie de Jeſus, prononcée au College de* LOUIS LE GRAND *l'onziéme de Juillet.* A Paris chez la Veuve Beſnard, 1704.

CEt impromptu a été un des plus beaux ornemens de la magnifique fête, par laquelle le College de LOUIS LE GRAND a fait éclater les ſentimens qu'il inſpire à plus de quatre cens penſionnaires diſtinguez la plus-part par leur naiſſance & la part qu'il prend à la joye publique,

On trouvera à la fin de cette harangue, la deſcription de l'appareil de la Salle où elle fut recitée. Monſeigneur le Cardinal d'Eſtrées, les deux Nonces, quatre Archevêques, pluſieurs Evêques, pluſieurs Preſidens, une aſſemblée auſſi choiſie que nombreuſe l'entendit avec applaudiſſement.

Le P. le Jay regarde la Naiſſance d'un troiſiéme heritier de la Couronne en ligne droite, grace ſans exemple, 1°. Comme une recompenſe accordée au Roy pour prix de ſon attachement au ſervice de Dieu. 2°. Comme une recompenſe accordée au Peuple pour prix de ſon attachement au Roy. Enfin comme une faveur qui met le comble au bonheur du Peuple & du Roy.

LOUIS LE GRAND né la même année que Louïs XIII. conſacra ſes Etats à la Mere de Dieu, a mieux compris qu'aucun autre, combien il eſt important d'obéïr à Dieu pour regner avec ſuccès ſur les hommes. Sa jeuneſſe fournit de grands exemples de zele pour éta-

blir la religion & pour reprimer les vices ; les duels abolis, l'heréſie depoüillée des privileges qu'elle avoit extorquez & dont elle abuſoit, l'impieté bannie de la Cour, le blaſpheme puni ſevérement, ont été recompenſez par ſes premieres conquêtes : ces conquêtes ont excité ſa reconnoiſſance, elle a éclaté cette reconnoiſſance par l'entiere deſtruction de l'hereſie ; par cette liberalité qui d'une part envoye aux extremitez de la terre, des hommes Apoſtoliques & qui d'autre part forme dans ſon College des Grecs, des Armeniens, des Syriens, des Arabes dont il veut bien devenir le pere pour en faire l'appui de la Religion chancelante & perſecutée dans leur Patrie.

Quel autre motif que celui de la Religion a pû l'engager à ſoûtenir le poids d'une guerre douteuſe, pour un Prince qui avoit ſacrifié trois Royaumes à la Foy ? Vangeur unique de la Religion & de la Majeſté Royale, qu'il en eſt bien recompenſé ? Qu'auroit pû ſouhaiter de plus à un ami ſi genereux le Saint Roy qu'il avoit protegé ? Après tant de

victoires, après tant de couronnes mises sur la tête de son petit fils; que manquoit-il à sa fortune qu'un troisiéme heritier ? Il avoit un fils tel qu'il l'auroit choisi s'il avoit fallu en adopter un, un fils d'autant plus digne de commander qu'il ne cherche qu'à obéïr, un fils la terreur de ses ennemis, l'amour de ses peuples dans le peril duquel la France crût voir sa perte, dans la guerison duquel elle crût voir son salut. L'Orateur n'a pas voulu s'arrêter sur les petits-fils si dignes de nôtre attention, l'arriére petit-fils la demandoit alors toute entiere, la grandeur du present que le Ciel a fait à nôtre sage Monarque doit être mesurée à l'excès de sa joye si modeste dans ses succès ; si maître de lui-même en toute occupation, il n'a gardé nulle mesure en celle-ci, & n'a songé qu'à faire paroître les transports de sa reconnoissance pour une faveur si distinguée. Il avoit donné sans empressement, sans aucune émotion, un Roy à l'Espagne, la Naissance du Duc de Bretagne l'a trouvé plus sensible, sa sagesse nous ré-

pond que la raiſon a ordonné ſes transports, & que le ſujet de ſa joye répond à l'excès avec lequel elle a éclaté. Il a vû dans la naiſſance de ſon arriere-petit-fils, l'augure de la tranquillité de l'Europe, l'union des François & des Eſpagnols affermie. Cette partie finit par une peinture du Roy proſterné au pied des Autels ; où il paſſa une demi heure peu de momens après la Naiſſance du Duc de Bretagne.

Les François ſe ſont toûjours diſtinguez par un fidelle attachement pour leurs Princes. Cette fidelité eſt la veritable cauſe de la ſuperiorité qu'ils ont ſur les autres Nations de l'Europe. La France unie eſt invincible. C'eſt cette même fidelité que Dieu vient de recompenſer par la Naiſſance du Duc de Bretagne. Nôtre Nation a eu pluſieurs Rois dignes de l'amour des peuples, elle n'en a jamais eu de plus digne que LOUIS LE GRAND. Elle a aimé tous ſes Rois; redoublé ſa tendreſſe à proportion de leur merite; elle n'en a aimé aucun autant que LOUIS LE GRAND. Ne

vit-on pas à la derniere paix, le peuple plus jaloux de la gloire du Roy, que soigneux de ses propres interêts, voir à regret le Roy acheter au prix de ses conquêtes, le repos de ses Sujets? Ils ignoroient combien cette paix devoit augmenter la gloire du Roy par l'avenement de Philippe V. à la Monarchie d'Espagne, impossible si la guerre eut continué. Dieu pour consoler la France après dix ans d'une cruelle guerre, fit naître le Duc de Bourgogne, digne prix des effors qu'elle avoit fait pour son Prince. Quand elle l'a veu ces dernieres années maître des villes les plus imprenables, maître de tous les cœurs & plus maître encore de lui-même, elle s'est crûë bien recompensée. Le Duc de Bretagne naissant luy fait oublier tout ce que la guerre presente a de fâcheux, & benir son zele pour la maison Roïalle, que Dieu recompense en y affermissant la succession dans la posterité de LOUIS LE GRAND. L'Orateur fait valoir les presages qui ont accompagné cette naissance, le Prince est né dans le tems de l'année

l'année le plus fertile, marqué par plus d'une Victoire la veille de la saint Jean, jour consacré à la joïe publique. Le P. le Jay congratule en particulier, les Bretons, nation belliqueuse, & fidéle dans ses amitiez. Le nom de Duc de Bretagne oublié depuis si long-tems, les avertit qu'on verra reparoître dans le nouveau Duc la pieté sincere, le courage intrepide, la douceur affable de Charles VIII. la bonté de Louïs XII. qui lui merita le nom de pere du peuple, l'amour de François I. pour les lettres, la magnificence d'Henry II. tous ces Roys de France ont porté le titre de Ducs de Bretagne. L'Orateur finit en assurant le Roy que le soin de former à son exemple son arriere petit-fils est le meilleur moyen, qu'il ait de reconnoître les faveurs de Dieu, & la fidelité de son peuple. Il ne sera point content, ce peuple fidéle, qu'il ne voye le Duc de Bretagne triomphant aporter ses lauriers aux pieds de son bisayeul, comme ont fait son pere & son grand pere.

## ARTICLE CLIII.

PENTATEUCHUS Historicus, &c. *Le Pentateuque historique, ou cinq livres historiques, Josué, les Juges, Ruth, le premier & le second des Roys, avec des Commentaires tirez du texte Hebreu, de la version des Septante & des meilleurs Interpretes, les Argumens des Livres & des Chapitres en Vers, une table Chronologique depuis la création du monde jusqu'à la mort de David, & une table fort ample.* A Paris chez Jacques Quillau dans la ruë Galande, 1704. *in* 4°. *pages* 454. *sans les Tables.*

L'Amour de l'Ecriture ne fut pas plus ardent parmi les fidéles du tems même de St Jerôme : les Ecclesiastiques sur tout, poussez par leur propre goût & par les frequentes exhortations des Evêques, s'appliquent à cette étude plus qu'ils n'avoient fait jusqu'à present. Il seroit à craindre qu'une ardeur si loüable & si propre à donner un

nouvel éclat à la Religion, ne lui devint pernicieuſe ; ſi de jeunes gens cherchoient ſans diſcretion l'intelligence de la parole de Dieu dans des ſources empoiſonnées ; ſi la reputation des Interpretes heretiques ſoit publics, ſoit cachez, la montre d'une vaine érudition, une Critique audacieuſe, une elegance affectée attiroient & ſeduiſoient les étudians, & faiſoient paſſer dans l'eſprit des Paſteurs & de là dans celui des peuples des ſens de l'Ecriture faux & favorables à l'erreur. La multitude de Verſions, de Commentaires, de Notes que les Herétiques répandent, le ſoin qu'ils ont de les faire valoir, doivent allarmer les Docteurs Catholiques, & animer leur zele à travailler ſur l'Ecriture. C'eſt dans des vûës ſi ſaintes que Mr. Felibien Chanoine & Archidiacre de Chartres ſorti d'une maiſon fertile en Auteurs célébres, nous donne un Commentaire ſur cinq livres de l'Ecriture. Il n'a point prétendu aprofondir les difficultez de l'Ecriture, leur donner un tour nouveau & ouvrir des routes inconnues aux ſça-

vans. Il declare modeſtement qu'il laiſſe ce ſoin à des Critiques d'un plus grand loiſir, & d'une capacité plus étenduë. Pour lui, il a voulu mettre entre les mains des jeunes Eccleſiaſtiques un commentaire orthodoxe, court, aiſé. Il eſt parvenu à ſon but. Ses notes claires & ſenſées expliquent d'une maniere aſſez plauſible tout ce qui pourroit arrêter le Lecteur, elles ſuffiſent à la plus-part de ceux qui étudient les livres ſacrez. Au reſte ſes explications n'ont rien de nouveau, il ne s'en cache pas dès le titre de ſon livre; Il s'applique le paſſage de St. Jerôme, *fateor nunquam in divinis voluminibus propriis viribus credidiſſe nec habuiſſe opinionem meam.* Le judicieux Commentateur ne s'arrête point aux allegories, & il ſe contente d'inculquer les endroits des ſaints Peres, ou ceux qui aiment ces ſubtilitez les trouveront. Il n'en uſe pas ainſi à l'égard des reflexions morales. Il en a inſeré dans ſes Notes pluſieurs, extraites des écrits des ſaints Peres en leurs propres termes. Elles ſont choiſies avec beaucoup de diſ-

cernement. Il a mis à la tête des livres & des chapitres l'argument en prose & en vers : la prose est claire, les vers ne sont pas excellens. Il est permis d'être poëte mediocre dans un Commentaire sur l'Ecriture; quand on est bon Interprete. Il suit sans aucun changement, la Chronologie de Torniel.

L'application qu'il fait après beaucoup d'autres Interpretes, de la fable d'Iphigenie sacrifiée en Aulide, à l'histoire de la fille de Jephté, nous fournit l'occasion d'inserer ici les remarques d'un Auteur qui travaille sur l'origine des fables où il compare cette histoire & cette fable.

## ARTICLE CLIV.

### *REMARQUES DE L'AUTEUR d'un projet sur l'origine des fables, sur la fable d'Iphigenie comparée à l'histoire de la fille de Jephté.*

J'Ay dit ailleurs ce que je pense de l'excès où un zele loüable a porté quelques Auteurs. Parce que l'Histoire Sainte nous découvre la

verité de quelques fables, ils veulent les trouver toutes dans les livres sacrez. La moindre ressemblance, entre un endroit de l'histoire Judaïque & un évenement vrai ou fabuleux raporté par les Poëtes, leur suffit, pour supposer que les Poëtes ont feint ce qu'ils racontent pour déguiser & s'approprier ce que nous lisons dans l'Ecriture. C'est sans doute pousser trop loin un principe utile. Que l'histoire du premier homme, celle de Noé, de ses enfans, d'Abraham même & d'Isaac soit l'origine de plusieurs fables; cela est vrai-semblable. Les peuples qui descendoient de ces Patriarches, ont conservé l'histoire de leurs ancêtres, ils l'ont embellie de figures, mais enfin le fond en est resté. Pour les Israëlites ils avoient si peu de commerce avec les autres nations, ils leur paroissoient si méprisables, qu'il est difficile de croire que les Poëtes ayent connu leur histoire, ignorée par les anciens historiens & qu'ils en ayent fait la matiere de leurs fictions. Quand on l'accorderoit de quelques avantures surpre-

nantes & diſtinguées, publiées par les Egyptiens & les Phéniciens, le nombre de ces faits éclatans eſt petit. Mais y a-t-il quelque apparence que les lettres données par David à Urie pour Joab, qui portoient ordre de faire perir le genereux Urie, ayent été l'origine de la fable de Bellerophon toute differente en ſes autres circonſtances. Dans l'Ecriture, David adultere veut faire perir Urie pour cacher le crime de Berſabée femme d'Urie; dans les Poëtes Pretus trompé par Stenobée ſa femme qui n'avoit pû ſe faire aimer du chaſte Bellerophon, veut faire perir ce fidéle ſujet accuſé par l'impudique Reine du crime dont elle étoit ſeule coupable. David donne des lettres à Urie pour Joab avec ordre de faire perir le porteur de ces Lettres; Pretus en donne de ſemblables à Bellerophon pour Jobate Roy de Lycie: en eſt-ce aſſez pour ſuppoſer que ce qui eſt raconté de Bellerophon, eſt une imitation de l'hiſtoire d'Urie? & ce que l'on dit de Bellerophon ne peut-il pas être vrai, ou du moins n'a-t-on pas pû

l'imaginer ſans avoir aucune connoiſſance de l'hiſtoire ſainte. J'ai choiſi cet exemple parceque Mr. Felibien adopte le ſentiment de ceux qui trouvent la fable de Bellerophon dans l'hiſtoire d'Urie.

Venons à la fable d'Iphigenie, & ſelon les regles établies dans mon projet, demêlons d'abord le vrai & le faux de cette fable. Nous examinerons enſuite ſi elle a pour origine l'hiſtoire de la fille de Jephté. Que les Grecs arrêtez par les vents au port d'Aulide, ayent crû qu'il falloit appaiſer Diane par le ſacrifice d'une vierge : que le ſort ſoit tombé ſur la fille d'Agamemnon, tout cela eſt conforme aux genies des perſonnages de cette tragedie & aux mœurs du tems. Je ne trouve donc de fabuleux, que l'enlevement d'Iphigenie par Diane & la ſubſtitution d'une Biche. Si j'oſe ici propoſer une conjecture, & pourquoi ne l'oſerois-je pas dans un ſujet deſtiné par lui-même aux conjectures ? Si j'oſe donc propoſer une conjecture, je dirai que le ſacrifice d'Iphigenie ne fut pas une veritable immolation, mais

une ſimple conſécration au ſervice de Diane ; qu'on immola dans cette conſécration une Biche, mais qu'Iphigenie ne fut qu'obligée à imiter la virginité de la Deeſſe. Il paroit en effet par l'hiſtoire ancienne, qu'Iphigenie étoit prêtreſſe de Diane dans l'Aulide pluſieurs années après la priſe de Troye. On ne manquera pas de me dire que cette conjecture rend encore plus ſemblables les avantures d'Iphigenie & de la fille de Jephté. Il y a tant d'oppoſition entre ces deux évenemens, que je ne crains pas que ce rapport nuiſe au ſentiment qui les diſtingue. Jephté vainqueur fait vœu d'immoler ce qui viendra au devant de lui, c'eſt ſa fille, il l'immole, ou il l'oblige à une perpetuelle virginité. Les Grecs arrêtez par les vens, conſultent Calchas, ce devin ordonne d'immoler ou de conſacrer au ſervice de Diane Iphigenie fille d'Agamemnon. La ſeconde narration a-t-elle l'air d'une copie de la premiere ? Et n'eſt-il pas rejoüiſſant que pour les confondre, on avance que le nom d'Iphigenie vient de celui

de Jephtigenie ? L'Etymologie eſt fort naturelle.

## ARTICLE CLV.

ORDONNANCE ET INSTRUCTION *Paſtorale de Monſeigneur l'Evêque de la Rochelle, portant condamnation d'un imprimé intitulé Cas de conſcience, &c.* A la Rochelle chez Pierre Meſnier 1704. *in* 4°. *pages* 30.

MOnſeigneur de la Rochelle ſe croit d'autant plus obligé à découvrir les erreurs de cet imprimé, qu'il donne lieu à renouveller l'hereſie de Janſenius en ſon entier. Il juge neceſſaire de faire part à ſon Clergé & à ſon peuple de quelques reflexions, il poſe d'abord fort nettement l'état de la queſtion, il avoüe que l'Egliſe n'oblige point de croire que Janſenius eſt l'Auteur du livre intitulé *Auguſtinus*, ni qu'il ait eû un ſens heretique dans la tête en compoſant ce livre, ni que les propoſitions condamnées y ſoient en propres termes. Il n'eſt queſtion

précisément que de sçavoir, si les fidéles sont obligez de croire interieurement que le sens ou la doctrine du livre attribué à Jansenius est herétique sur le sujet des cinq propositions. Si dis-je, ils sont obligez à cette creance interieure par les Bulles des Papes & par le formulaire, ou si le silence respectueux suffit dans cette occasion. Le Prélat établit l'obligation d'une créance interieure par trois reflexions.

### I. *Reflexion.*

Jesus-Christ nous prescrit une obéïssance sans bornes pour l'Eglise. Si quelqu'un dit-il, n'écoute pas l'Eglise, regardez-le comme un Infidéle. Il n'excepte rien de ce qui regarde la foy & les mœurs, & nous marque assez que ce n'est pas à des particuliers à examiner jusqu'où s'étend le pouvoir de l'Eglise. Il nous suffit de sçavoir qu'elle ait decidé une question, pour croire qu'elle l'a pû faire ; & c'est assez qu'elle l'ait décidée d'une maniere qui suppose que son jugement est infaillible,

pour être persuadez qu'il l'est certainement. Jesus-Christ a-t-il refusé à l'Eglise la connoissance des bornes de son infaillibilité ? Est-ce aux particuliers à lui prescrire quelle est sa competence ? Peut-on se persuader que Jesus Christ ait abandonné son Eglise jusqu'à ce point, qu'elle juge herétique ce qui est Catholique, & qu'elle oblige des fidéles convaincus de son erreur de la confirmer par un faux serment. Ces impietez qui font horreur sont les consequences naturelles du principe sur lequel on a décidé le Cas de Conscience.

### II. *Reflexion.*

Il est certain que l'Eglise n'est pas moins infaillible pour expliquer aux fidéles quel est le vrai sens des décisions qu'elle a faites, qu'elle l'a été pour faire ces mêmes décisions. Il est également certain qu'elle ne s'est jamais expliquée sur aucune de ses décisions ni si souvent, ni si clairement que sur le sens dans lequel elle a condamné les cinq propositions.

Monſeigneur de la Rochelle parcourt toutes les differentes condamnations de ces erreurs, les deliberations du Clergé, les Bulles d'Urbain VIII. d'Innocent X. Alexandre VII. les Brefs de Clement IX. & Innocent XII. & il établit d'une maniere qui ne ſouffre pas de replique, que l'Egliſe a condamné le livre de Janſenius parce qu'il contenoit les erreurs des cinq propoſitions, & qu'elle a condamné la doctrine des cinq propoſitions, en la maniere qu'elle eſt contenuë & expliquée dans ce livre. Les chicanes des partiſans de Janſenius, leurs vaines oppoſitions contre cette condamnation du livre, ſont enſuite diſcutées avec une force & une netteté, que le confus verbiage de leurs Auteurs n'éludera jamais : ſur tout les temeraires ſuppoſitions de la lettre prétenduë d'un Evêque à un Evêque, ſont abſolument détruites.

## *III. Reflexion.*

Pour ôter tout d'un coup aux partiſans de Janſenius leur ſubter-

fuge ordinaire, le fondement de leur dangereuſe diſtinction du fait & du droit, Monſeigneur de la Rochelle leur demande ſi cette queſtion. *La doctrine du livre de Jannius ſur la Grace eſt-elle heretique, ou orthodoxe :* n'eſt pas dans le fond une queſtion de droit; elle l'eſt ſans doute autant que de ſçavoir ſi les cinq propoſitions ſont heretiques. Il faut donc ſe ſoumettre à la condamnation du livre auſſi interieurement qu'à la condamnation des propoſitions. Il n'y a point ici de fait à diſtinguer du droit, le ſeul fait renfermé dans l'une & l'autre queſtion, eſt le fait grammatical de la ſignification des paroles, ſur lequel l'Egliſe ne peut être faillible ſans être incapable de faire aucune déciſion, de connoître aucune erreur, de dreſſer aucun ſymbole, de conſerver & d'enſeigner la foy. Il n'y a plus lieu de chicaner, tout ce qu'on oppoſe à la condamnation du livre, attaque la condamnation des propoſitions. Il faut croire interieurement ce qu'on appelle le fait, ou ne pas croire ce qu'on appelle le droit,

Après cela, conclut Monſeigneur de la Rochelle, faut-il s'étonner que le cinquiéme Concile general prétende que ſa déciſion ſur les trois chapitres ( queſtion tout-à-fait ſemblable à la queſtion du tems ) appartient à la foy? Faut-il s'étonner, ajoûte t'il, qu'alors perſonne n'ait allegué que l'on devoit peu s'embarraſſer de ce que le Concile de Chalcedoine avoit fait ſur cette affaire, ſur laquelle il pouvoit ſe tromper? Il excuſe aſſez plauſiblement des Theologiens modernes, qui occupez du ſoin de juſtifier Honorius, ont parlé ſans y faire attention dans des termes contraires aux principes qu'ils établiſſent clairement, lors qu'ils traitent expreſſement de l'infaillibilité de l'Egliſe.

A ces cauſes il condamne le Cas dans ſon premier article, comme faux, temeraire, dérogeant à l'autorité de l'Egliſe, autoriſant le parjure, & l'abus des Sacremens, tout-à-fait contraire aux conſtitutions Apoſtoliques reçûës de toute l'Egliſe & ſoûtenant indirectement les erreurs de Janſenius, en ce que le

cachant ſous le nom du fait de Janſenius, il ſoûtient contre la déciſion préciſe de l'Egliſe que le ſens du livre de Janſenius n'eſt pas herétique, ou qu'on n'eſt pas obligé de le croire herétique. Il avertit qu'il ne donnera aucun pouvoir, emplois, benefices, & ne conferera aucun Ordre ſacré ou mineur qu'à ceux qui auront donné toutes les aſſurances requiſes de la pureté de la doctrine ſur ce chapitre & en particulier qui auront ſigné le formulaire avec proteſtation qu'ils le ſignent dans un ſens propre & naturel des paroles dudit formulaire, & qu'ils ſont perſuadez que de le ſigner autrement ce ſeroit un menſonge & un parjure à la face de l'Egliſe. Il condamne pluſieurs autres articles avec les qualifications, que leur ont données la plus part des Evêques, dont on a vû les Mandemens.

## ARTICLE CLVI.

### *OBSERVATIONS SUR LA Cochenille & ſur un petit limaçon des Indes, qui paroît être le* Murex *des Anciens.*

*CEs obſervations nous ont été communiquées par le R. P. Alcazar Jeſuite de Madrit, homme très habile & très-exact, & qui nous aſſure qu'il a appris, tout ce qui ſuit, d'un homme même du païs.*

La Cochenille eſt un petit ver, dont le ſang, la peau, & le corps ſervent aux teintures les plus eſtimées. Ce ver eſt de figure orbiculaire, gros comme une lentille. La peau & le ſang en ſont de couleur violette : le ſang neanmoins tire un peu plus ſur le rouge. On ne s'apperçoit, que c'eſt un animal, qu'à l'abondance de ſon ſang, & à un mouvement très lent, qu'on y remarque quelquefois. Son corps ſe couvre d'une eſpéce de craſſe ſemblable à la pouſſiere la plus ſubtile de la chaux. De là vient que le Nopal ſur lequel la Cochenille ſe nour-

rit, & auquel elle demeure attachée, paroît tout blanc, lors qu'il y en a une grande quantité.

Le Nopal eſt une eſpéce d'arbre qui vient dans les lieux champêtres; comme dans les terres cultivées. Ses feüilles ſont grandes & de figure ovale. Elles ont un doigt d'épais & quelquefois plus, & environ deux pieds & demi de long ſur quatorze ou quinze pouces de large. Il vient ſur la feüille une eſpéce de graine, heriſſée d'épines très fines: & ſur le Nopal ſauvage il vient entre chaque grain, des épines auſſi aiguës & auſſi longues que des epingles. Toute la feüille ainſi compoſée ſe nomme *Penca*.

Pour avoir un Nopal, il n'y a qu'à prendre une feüille de cette plante, & la mettre à moitié en terre. En peu de jours la moitié qui eſt hors la terre, produit une autre feüille: celle-ci en fait pouſſer d'autres, pendant que la premiere groſſit, & forme le tronc & les branches d'un petit arbriſſeau de 8. à 9. pieds de haut. Le *Nopal* ſauvage vient bien plus grand: on en voit

de vingt pieds. Les uns & les autres portent un fruit appellé dans le Païs *Tuna :* on le nomme en Europe *Figues d'Inde.* Il y en a de grandeur & de couleur differente, les unes ſont blanches, les autres jaunes, d'autres rouges : quelques unes ſont douces, & d'autres aigres, & on les nomme *Xoconoſtles.*

Parmi celles qui ſont douces, il y en a une eſpéce plus eſtimée : & il n'y a que celle là que l'on cultive. L'écorce de ce fruit eſt auſſi épaiſſe que celle de l'orange, elle eſt toûjours verte, & d'eſpace en eſpace elle eſt heriſſée d'épines ; comme la feüille du Nopal. L'écorce des fruits ſauvages, qui n'a point ces ſortes d'épines, ſert à faire la conſerve la plus exquiſe de la nouvelle Eſpagne. La chair de ce fruit eſt ſemée de quantité de petits noyaux très-durs, plus gros que la graine qui ſe trouve dans les figues ordinaires, & à peu près comme celle de la Coriandre.

Le Nopal qui ſert à la Cochenille ne porte de fruit qu'avec peine & n'a pas tant d'épines. Le verd de ſa feüille eſt plus chargé & plus obſ-

cur, au lieu que celui des autres, particulierement du Nopal ſauvage tire un peu plus ſur le jaune. Il faut avoir ſoin qu'il ne s'y amaſſe point de pouſſiere : c'eſt pour cela que ceux qui veulent élever des Cochenilles, ont un petit balay fin, long d'un pied ou environ, pour netoïer la feüille où eſt attachée la Cochenille ; car ſitôt que cet animal a commencé de vivre, il s'attache au Nopal, & ſe nourrit du ſuc qu'il en tire imperceptiblement, ſans que la feüille en paroiſſe ni percée ni fanée ; ainſi après avoir ôté toute la Cochenille d'un arbre, il recommence de nouveau à s'enſemencer comme ſi on n'en avoit pas déja recueilli. Voici comme on en fait la recolte.

Le Nopal étant couvert de ces petits animaux, & devenu blanc par la craſſe qui ſort, comme j'ai dit, du corps de la Cochenille on le netoye legerement avec le petit balay, enſuite on applique à l'extremité de la feüille un vaſe de la grandeur d'une aſſiette ; mais qui eſt fort creux, & qui ſe fait du fruit d'un autre arbre

du païs : puis on paſſe la broſſe ſur la feüille du Nopal avec la force neceſſaire pour en detacher la Cochenille, ſans neanmoins l'écraſer, autrement elle deviendroit inutile. On en fait tomber ainſi dans le vaſe autant qu'il en peut tenir, ſans que celles de deſſus écraſent celles de deſſous : puis on vuide le vaſe ſur de petites nattes bien preſſées. La Cochenille étant étenduë de la ſorte, on a une eſpéce de culiere, faite d'une de ces feüilles qui couvre la tige du bled de Turquie, & qui ſe plie auſſi aiſement que le papier, & avec cette culiere, on prend adroitement ceux de ces petits animaux qui ſont les plus grands, les plus larges, & qui approchent le plus de la figure ronde. On les met à part pour en conſerver la ſemence. Le reſte demeure étendu ſur les nattes, & expoſé au ſoleil, juſqu'à ce qu'il meure faute d'aliment & que le ſang en ſoit figé. Les Indiens enſuite font avec la main la ſeparation de ce qu'il y a de meilleur & de plus gros. Ce qui reſte caché ſous cette pouſſiere blanche dont

j'ay parlé, s'appelle *Granza*, & se vend à bien plus bas prix.

Quant aux Cochenilles qu'on reserve pour avoir de la semence, on en met cinq ou six dans une espéce de cornet fait avec une de ces feuilles qui couvrent la tige du bled de Turquie. Puis avec une épine, on attache le cornet à une extremité du Nopal, en sorte que les deux bouts du cornet soient inclinez sur le plat de la feuille. Les meres sortent par les ouvertures & couvrent le Nopal de petits œufs semblables à ceux de l'Araignée. Ces œufs éclosent avec le tems: & le soin de ceux qui élevent la Cochenille, se reduit à tenir bien nettes les feuilles du Nopal. Quand ces animaux sont arrivez à leur juste grandeur, on en fait la recolte comme on a dit.

On croit dans le païs qu'independemment des œufs & de la semence de la Cochenille, le Nopal a la vertu de produire ces petits insectes de sa propre substance. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il vient de la Cochenille sur ces arbres, dans des jardins, dans des bois, où l'on n'en

avoit point vû auparavant. Cela ſe remarque ſur tout dans le bois de la province de *Chiapa*. Mais la Cochenille qui vient ainſi d'elle même, eſt beaucoup moindre que l'autre, & on en fait ſi peu de cas qu'elle ne vaut que quinze ou vingt ſols la livre, on ne la cherche que parce qu'elle ſert à faire le *Carmin*, ce qui ſe fait de la maniere que je vas dire.

On jette cette Cochenille dans une grande Chaudiere, où on la fait boüillir dans une quantité d'eau proportionnée, juſqu'à ce que le ſang de l'animal s'enfle dans ſa peau & ſe liquifie. Alors on preſſe la Cochenille dans un linge rude & ſerré pour en faire ſortir le ſang, que l'on reçoit dans un autre vaſe. Ce qui reſte dans le linge ſe jette aux poules & ſert à les engraiſſer. Pour la liqueur qu'on a recüeillie dans le vaſe, on la laiſſe repoſer pendant 24. heures, après quoy on verſe l'eau qui eſt deſſus & on l'égoute ainſi juſqu'à ce que le fond s'épaiſſiſſe & ſe ſéche. On le met enſuite au ſoleil ſur des linges après en avoir fait auparavant de petits pains auxquels on

donne la figure qu'on veut. C'est là que le *Carmin* acheve de se secher. Il vaut ordinairement trois ou quatre écus la livre sur le lieu même; mais quand il est transporté en Europe, sa valeur augmente de telle sorte qu'après avoir été rafiné, il vaut jusqu'à 18. & 20. écus la livre, voilà ce qui regarde la Cochenille.

Sur quelques Côtes de la Mer de Sud principalement dans la province de *Nicaragua* la derniere du Royaume de *Guatimala*, où l'Amerique septentrionale confine avec l'Istme de *Darien*, on trouve de petits Limaçons, qui paroissent être le *Murex* ou le *Conchylium* des anciens. Ils sont de la grosseur d'une Abeille. La Coquille en est mince & n'est pas fort dure, elle est comme celle de certains Limaçons qui se trouvent en quelques étangs & dans le bassin des fontaines. On ramasse ces Limaçons dans des vases, & parce qu'il est rare d'en trouver beaucoup à la fois, les Indiens les conservent dans des pots pleins d'eau jusqu'à ce qu'ils en ayent amassé une quantité proportionnée à ce qu'ils veulent teindre,

dre, ce doit être peu de chose, parce qu'il est difficile d'en trouver tout d'un coup une quantité suffisante pour teindre un morceau d'étoffe de moyenne grandeur. Ce que les Indiens teinnent ordinairement, est le fil de Coton ; parceque le Coton & les choses qui en sont faites peuvent se laver. Or la teinture faite avec ce Limaçon a cette proprieté, que plus on lave l'étoffe qui en est teinte, & plus elle vieillit, plus la couleur en devient belle & éclatante. C'est une pourpre la plus belle & la plus agreable qui se puisse trouver. Au reste rien n'est plus facile à faire que cette teinture.

Après avoir amassé un nombre suffisant de ces petits Limaçons, on les écrase avec une pierre bien polie & l'on moüille aussi tôt le Coton dans leur sang. Cette teinture est si estimée, que le Coton qui étant blanc se vendroit quarante ou cinquante sols la livre, quand il est ainsi teint, vaut sur le lieu jusqu'à huit écus, & jusqu'à douze ou quinze dans les païs plus avancez dans les terres. Les femmes Indiennes en

acheptent volontiers, parce qu'elles bordent leurs habits de petits ouvrages travaillez avec ce fil. Une Courtepointe de Coton qui vaut ordinairement ſept à huit écus, ſe vendra aiſément cent écus ſi le Coton en eſt teint avec ce Limaçon ; c'eſt un des preſens les plus eſtimez du païs à cauſe de la rareté de ces animaux.

## ARTICLE CLVII.

### *DISSERTATION SUR LA QUESTION, comment il faut exprimer en Latin le nom du Duc de Bretagne, à l'occaſion de la Naiſſance de Monſeigneur le Duc de Bretagne.*

QUelques Sçavans ont douté s'il falloit l'appeller en Latin *Dux Britanniæ*, ou *Dux Aremoricæ.* Surquoi voici le ſentiment d'un d'entre eux.

Jamais la Province de Bretagne telle qu'elle eſt aujourd'hui, n'a eû le nom d'*Aremorica* : jamais auſſi elle n'a eû celui d'*Armorica* avant le treiziéme ſiécle ; & ce dernier mot ne ſe trouve que dans les Auteurs par-

consequent fort modernes, & que les Sçavans n'estiment guéres.

Cesar parle de *Civitates Armoricæ*: mais il entend par ce mot-là, tout le païs qui est compris entre la Loire & la Seine. Lisieux est du nombre de ces villes-là: & Lisieux est au milieu de la Normandie, bien éloigné de la Bretagne. Pline dit expressement qu'*Armorica* étoit l'ancien nom de l'Aquitaine, ce nom en Breton signifie païs situé proche de la Mer.

Le Moine Erric, au 5. livre de la vie de St. Germain, appelle de même *Gens Armorica*, les gens du païs qui est entre ces deux Rivieres.

*Gens inter geminos notißima clauditur amnes,*
*Armoricana prius veteri cognomine dicta.*

Et le caractere, que ce poëte fait de cette Nation Armoricaine, convient bien moins aux Bretons qu'à leurs voisins.

La Notice de l'Empire parle de *Tractatus Armoricanus*: & outre les Villes de Bretagne, il y comprend

encore Coutances, Avranches, & Roüen. Ausone met encore Bayeux ville de la basse Normandie, *in gente Armorica.* Mr. Valois dans sa notice des Gaules, en fournit beaucoup d'autres exemples.

C'est dans le XIII. siécle ou après, qu'ont écrit les Auteurs, qui ont dit *Britannia Armorica, & Brito Armoricus*, mais Mr. Valois qui les a ramassez avec soin, n'en cite aucun qui ait osé dire seulement *Armorica*, sans y ajoûter le mot de *Britannia*, pour signifier la province seule que nous appellons la Bretagne.

Au contraire les mots de *Brito*, de *Britanus*, & *Britannia* en ce sens-là, se trouvent dans des Auteurs qui sont reconnus pour être de beaucoup plus anciens. Au 5e. siécle on trouve dans Sidonius Apollinaris au livre 1. de ses lettres. Lettre premiere *Britannos super Ligerim sitos.* Au sixiéme dans Jornandés, *Riothimus Rex Britonum:* & dans Gregoire de Tours, vous trouverez *Britanniam*, *Britannias*, *Britannos*, & *Britones.* Au 9e. dans les Annales d'Eginhard *Britanniam*, *Britones*, *Britonum provinciam.* Au 10e.

dans Flodoard *Britannia & Britones.*

La Bretagne a pris ſon nom dans un tems que les Saxons étoient encore les maîtres de l'Angleterre, comme ils l'ont été juſqu'à l'an 1017. d'où vient que les Bas-Bretons encore aujourd'hui diſent un Anglois *Sauſſon* pour Saxon ; & au pluriel les Anglois *Sauſſonnet.* Les Bretons voulant donc marquer qu'ils étoient originaires des anciens *Britanni* & qu'ils étoient venus de cette Iſle que l'antiquité appelle *Britannia*, d'où les Saxons les avoient autrefois obligez de ſe retirer à cauſe de la Religion ; ils en prirent le nom, & crûrent avoir droit de le prendre, puisque les habitans de l'Iſle d'où ils étoient venus ne le portoient plus, & ne le pouvoient plus porter raiſonnablement, étant étrangers & ne tirant pas leur origine des anciens Bretons comme eux.

Auſſi depuis qu'il y a eû des Ducs en Bretagne, on n'a jamais mis autrement ſur leurs Medailles que le titre de *Britonum Dux : Franciſcus Dei gratia Britonum Dux : Anna Britonum Duciſſa.*

Enfin les Anglois mêmes étoient si convaincus au commencement du 17e. siécle, que le mot de *Britannia* étoit devenu le propre nom de la Province de Bretagne, que voulant alors changer dans les titres de leurs Roys, le mot *Anglia* qui étoit le seul qu'ils avoient eû depuis 700. ans au moins, ils ne prirent l'ancien nom de *Britannia* qu'avec le surnom de *Magna Britannia*, pour distinguer par là leurs deux Royaumes d'Angleterre & d'Ecosse, de la Province de Bretagne, qui sans doute n'est pas aussi grande que leur Isle ; mais qui étoit en possession depuis 300. ans ou environ, d'être appellée simplement *Britannia.* Car pour *Britanniæ Minor*, je ne me souviens pas de l'avoir lû, que dans des Auteurs qui ont écrit depuis 1603. que l'on commença à dire *Magna Britannia* de l'Angleterre & de l'Ecosse.

## ARTICLE CLVIII.

EXTRAIT DE LA LETTRE *de Mr. * * *. à un de ses amis sur ce qui s'est passé dans l'Assemblée de Mrs. les Apotiquaires de Paris le 10. May 1704. en leur Laboratoire.*

LE Cours de Chymie que Mrs. les Apotiquaires de Paris entreprirent il y a quelques années, eut un ſuccez ſi favorable, qu'ils crurent que ce ſeroit deſobliger les ſçavans & les curieux que de l'interrompre. C'eſt pourquoi Mr. de la Riviere un de ces Maîtres, fut prié d'en faire encore un, où toute la faculté de Medecine fut invitée. Il en fit l'ouverture le 10. de May dernier, & tous ceux qui y aſſiſterent ſentirent d'abord qu'il n'avoit rien entrepris au deſſus de ſon habileté. Il commença par l'éloge de ſa Compagnie, de ceux qui l'avoient précedé dans cette fonction, & aprés s'être étendu fort au-long ſur le merite de Mr. Fagon Premier Medecin du Roy, il fit voir l'utilité que le public reti-

roit de la Chymie, & combien on étoit redevable à nôtre invincible Monarque qui ne l'avoit pas moins protegée que les autres ſciences. Il expliqua enſuite d'une maniere ſi Phyſique, les principes de cet Art; que l'Aſſemblée convint que l'on ne pouvoit rien ajouter à ce qu'il en avoit dit: il rapporta les differens ſentimens des Auteurs ſur ce ſujet; & il conclut pour le ſentiment de ceux qui croyent, que le ſel & le ſouphre, l'eau & la terre, ſont les ſeuls élemens & les veritables ſubſtances dont le mixte ſoit composé.

Les Operations de Chymie qu'il fit depuis, attirerent aux Aſſemblées un grand nombre de Sçavans, qui ne furent pas moins ſatisfaits de la maniere dont il developpa les Phœnoménes les plus obſcurs de cet Art, que des experiences très-particulieres qu'il fit, tant ſur l'antimoine que ſur les mineraux, vegetaux & animaux. Ce fut par là que Mr. de la Riviere finit ſon Cours avec l'applaudiſſement de toute la faculté de Medecine. Auſſi peut-on dire que ce ſçavant Artiſte n'avoit rien ou-

blié pour la gloire de ſa Compagnie. Si le Laboratoire de ces Mrs. ſe rend recommandable par les leçons de Chymie qu'on y fait, il ne l'eſt pas moins par la compoſition Galenique appellée Theriaque, qui y fut preparée dans le même tems, au ſujet que je vais dire.

Il y a huit ans que Mr. Biet ſe propoſa de faire & d'expoſer au public cette fameuſe compoſition de la Theriaque. Il en prévint même Mr. le Procureur du Roy ; mais il n'exécuta pas ſon deſſein.

Il ne ſongeoit donc plus à compoſer ce fameux Antidote, lorſque Mr. de Rouviere qui n'avoit en vûë que le bien public & la gloire de ſa compagnie, forma le deſſein d'expoſer cette admirable compoſition. Il le fit comme nous le dirons tout à l'heure, avec tout le ſuccès qu'on peut attendre ; mais quatre de ſes Confreres, deux ans après en ont fait paroître une autre ſous le nom de Mr. Biet.

Tout le monde ſçait que c'étoit pour la troiſiéme fois que Mr. de Rouviere en avoit gratifié le pu-

blic ; mais avec tant de profuſion que la maſſe de ſa compoſition montoit à la peſanteur de deux mille deux cens livres.

On l'a vû dans un tems où toute l'Europe étoit en trouble, percer dans les endroits les plus inacceſſibles pour trouver tout ce que les animaux, les vegétaux, & les metaux ont de plus particulier. On ſçait entre autres qu'il a parcouru toute la Turquie pour y cueillir le veritable *Opium*.

Le veritable *Opium* qu'il preſenta dans cette fameuſe diſpenſation, étoit ſi pur, & ſi tranſparent, que ſans le ſecours du goût ni de l'odorat, ſa ſeule vûë pouvoit faire juger des bons effets qu'il étoit capable de produire. En effet il étoit compoſé de parties très-fines & trés-deliées, qui en ſe detachant inſenſiblement venoient frapper les narines, ſi agreablement, & les châtoüilloient d'une maniere ſi delicate; qu'elles y produiſoient un ſentiment tout exquis. C'eſt auſſi avec beaucoup de raiſon qu'un ſçavant de l'Art a dit que c'étoit le don le

plus precieux que la nature ait pû faire à la Medecine, & l'un des mixtes de la Theriaque dont les effets soient plus sensibles. Ce qui se confirme encore clairement par l'épreuve qu'en a fait un homme melancolique qui en ayant avalé une certaine dose, fut à l'instant comme tout réjoüi & ranimé, & se trouva dans une telle situation qu'il lui sembloit ressentir les vertus de ce fameux Nepanthés dont Polydame femme de Thoon Roy d'Egypte fit present à Helene, tant pour calmer les inquietudes que pour charmer les ennuis de ses hôtes, ce qui lui réüssissoit en donnant quelques grains de cette larme dans du vin.

Ces deux proprietez se trouvent parfaitement bien renfermées dans *l'Opium*, que Mr. de Rouviere a fait entrer dans sa Theriaque; sa partie spiritueuse saline produit une douce agitation dans les esprits & les dispose à la joye; sa partie huileuse & resineuse rallentit leur trop grand mouvement, calme quelque douleur que ce soit, empêche la trop

grande dissipation des mêmes esprits en leur conservant un cours regulier & maintient toûjours le corps dans une égale force. Il ne se peut donc que tous ces mixtes si artistement preparez, réünis en un seul corps, n'acquierent non seulement une très-grande vertu par leur mélange ; mais encore qu'ils n'ayent une qualité superieure à toutes celles qu'on attribue à ces fameux antidotes.

La Theriaque que Mr. Biet & ses associez viennent de presenter au public, a eu aussi beaucoup d'approbation. Il a accompagné l'exposition qu'il en a faite, d'un discours sur toutes les proprietez des mixtes qui entrent dans sa composition. La premiere Assemblée qu'il convoqua, fut très-nombreuse & remplie de Magistrats & de gens sçavans: son discours fut très poli : on auroit souhaité seulement qu'il n'eut point entrepris de décrier les compositions qui avoient été faites avant la sienne. Une maladie qui lui est survenuë, l'a obligé d'interrompre la

ſuite de ſes diſcours & de s'addreſſer à un de ſes Confreres qui a bien voulu parler quelquefois pour lui. Il ne fait point entrer *l'Opium* dans la compoſition de ſa Theriaque; mais le *Meconium* qu'il pretend devoir être préferé à cette larme, à cauſe de la preparation exacte qu'il ſçait donner à ce ſuc, en le dépoüillant de ſa partie la plus impure & la plus terreſtre. D'habiles gens neanmoins ſont perſuadés que le *Meconium* ne peut jamais être converti en *Opium*, ni en avoir la vertu, parceque dans *l'exſiccation* & la *reduction* de ce ſuc, on lui fait perdre, à ce qu'ils pretendent, ce qu'il a de plus ſpiritueux & de plus balſamique.

De plus Mr. Biet dans la compoſition de ſa Theriaque, y prefere les trochiſques de vipere, à la poudre de vipere. Pour authoriſer ſon choix, il oppoſe les anciens Auteurs aux nouveaux, & fait un crime à ceux-cy d'avoir changé quelques ingrediens, dont les anciens ſe ſervoient dans leur compoſition; comme s'il n'étoit pas permis de s'éloigner de leurs ſentimens, lorſque de

nouvelles experiences nous font decouvrir des choſes qui leur ont été inconnuës.

## ARTICLE CLIX.

### *AVERTISSEMENT TOUCHANT l'inventeur de la Chorégraphie ou Art de décrire la Dance.*

NOus avons parlé de cette Chorégraphie dans nos Memoires du mois de May précédent, & nous l'avons louée avec le plaiſir que nous prenons à faire valoir tous les ouvrages ingenieux. Mr. Beauchamp compoſiteur des ballets du Roy, homme de l'aveu univerſel, le premier homme de nôtre tems dans ſon Art, s'eſt plaint à nous que nous attribuaſſions à un autre, la gloire d'une invention dont il eſt l'Auteur, nous aſſurant qu'il y travaille depuis plus de trente ans par un ordre exprès qu'il avoit plû à Sa Majeſté de lui en donner. Cependant nous n'avons rien avancé que d'après un Privilege du Roy expedié à Mr. Feüillet le 22. d'Août 1699. ſur

un *livre de sa composition, intitulé l'Art de décrire la Dance par caracteres & figures, &c.* La piéce étoit assez authentique pour nous justifier pleinement auprès de Mr. Beauchamp. C'est sur cela qu'il a fait ses diligences au Conseil, afin que l'on cassât le Privilege de ceux qui impriment les Caractéres de Dances qu'il a imaginez, & qu'il en fut declaré juridiquement l'Inventeur. C'étoit s'y prendre un peu-tard, d'intenter procès à Mr. Feuillet, quatre ans aprés qu'il a publié son livre avec privilege & qu'il en a fait tous les frais. Sur cela est intervenu l'Arrêt du Conseil pour faire droit aux parties, & nous en raportons le précis, de maniere qu'on ne puisse nous soupçonner de partialité.

*Le Roy en son Conseil, de l'avis de Mr. le Chancelier, a declaré ledit Beauchamp non recevable en sa demande, en raport du Privilege du 20. Août 1699. sauf audit Beauchamp à se pourvoir par devers sa Majesté, pour obtenir tel privilege qu'il appartiendra, pour la graveûre & impreßion des Caractéres, des pas, & figures de Dances, & entrées de*

*ballet, comme étant l'Auteur & Inventeur desdits Caracteres; debouté en outre ledit Beauchamp de sa demande au raport du privilege accordé à Lorin le 30. Janvier 1704. attendu que la methode dudit Lorin, est differente de celle inventée par ledit Beauchamp, & imprimée par les soins dudit Feuillet, tous dépens compensez.*

Nous avons crû la chose essez considerable par rapport à l'Histoire des beaux Arts, pour en instruire le Public, afin qu'il n'en soit pas de celui-ci, comme de tant d'autres, dont on ignore les veritables Auteurs. Mais doit-on s'en étonner, puis qu'il faut du soin à ne se pas méprendre au veritable Auteur de la Chorégraphie, lors même que les choses se passent sous nos yeux ? On est toûjours obligé à Mr. Feuillet d'avoir fait les avances necessaires, afin de la rendre publique, & nous rendons volontiers justice aux autres ouvrages qu'il doit encore publier pour la perfection de son Art. Touchant Mr. Lorin, comme sa methode n'a pas eû encore un grand cours, nous n'en parlons point : d'autant plus

qu'il n'a travaillé que long-tems après Mr. Beauchamp.

## ARTICLE CLX.

### *DISSERTATION HISTORIQUE sur l'ancienne ville de Bibracte.*

IL est vrai, Monsieur, que j'avois commencé à composer des Memoires pour servir à l'Histoire des Gaules, & que j'ai travaillé avec assez d'application à celle des anciens Æduens. Mais comme les objets éloignez nous touchent moins; depuis que je suis sorti de Bourgogne; j'ay beaucoup negligé cette sorte d'étude & il me faudroit du tems pour m'y remettre, neanmoins pour vous faire plaisir je m'en vas tâcher de rappeller dans ma memoire, ce que j'ai appris autrefois de l'ancienne *Bibracte.*

Il faut avoüer premierement qu'Autun est une ville ancienne. Quand les Auteurs de l'histoire Auguste ne nous en auroient rien dit, il ne faudroit que des yeux pour s'en appercevoir, son grand circuit de murail-

les qui eſt le plus conſiderable morceau d'antiquité qu'on voïe au monde, ſes Arcs de Triomphe, ſes Mauſolées & ſes Tombeaux, les reſtes d'un Cirque, d'un Theatre, d'un Amphitheatre, d'une infinité de Temples & d'Edifices, nous montrent quelle eſt la Ville dont Eumenius deplore la déſolation, dès le commencement du quatriéme ſiécle & qu'il faut qu'elle ait été bâtie ou reparée par les premiers Empereurs.

Mais je ne ſuis pas content de cet aveu, je pretends même, que c'eſt une erreur populaire, fondée ſur le nom *Auguſtodunum*, de s'imaginer qu'Autun ait été bâti par Auguſte dont il ſemble porter le nom, ou par Claudius, qui le premier fit entrer les Æduens dans le Senat, & pour le prouver j'apporte premierement l'Autorité d'Eumenius dans ſes Panegyriques, c'eſt un témoin croyable. Il étoit d'Autun, il parloit en public & en preſence des Empereurs. Cet Auteur dit que l'Academie d'Autun s'appelloit *Mænianes* c'eſt un nom Grec, dont il n'eſt pas ici neceſſaire de chercher l'étymo-

logie, il ſuffit que ce nom faſſe voir que cette Academie avoit été nommée avant que les Latins fuſſent les maîtres d'Autun: mais ce qui confirme cette penſée, c'eſt que ſi cette Academie avoit été fondée par quelque Empereur, ſi la ville eut reconnu quelque Empereur pour fondateur,[a] Eumenius qui raconte ſa ruine & qui parloit pour ſon retabliſſement, n'auroit pas manqué d'apporter pour exciter la pitié, & piquer la generoſité des Empereurs, auxquels il parloit, l'exemple de leurs Predeceſſeurs. C'eſt ce qu'il ne fait point.

Au contraire il ſuppoſe dans tous ſes diſcours l'antiquité de ſa Ville. Dans le remerciement qu'il fait pour le rétabliſſement d'Autun, *l'Empereur*[b] *a voulu*, dit-il, *que cette ville fut comme la mere des autres villes de la Gaule : parceque c'eſt elle qui les a gagnées à l'Empire Romain. Quæ reliquas urbes Romanas quodammodo prima feciſſet.* Il fait alluſion

[a] *Qui Mœniana hæc primus conſtruxit pro reſtaur. ſcholis Eumen.* [b] *Grat. act.*

comme il eſt viſible, à la premiere alliance que les Æduens firent avec Rome, long-tems avant que Ceſar vint dans les Gaules. Dans le panegyrique de Conſtantin, il lui dit que *cette ancienne ville attend des ſecours de ſa Majeſté afin de pouvoir reparer ſes Temples & ſes Edifices publics.* Ce terme d'ancienne ne convient point à une Ville qui n'auroit eû que deux ou trois cens ans. Il ſuppoſe même que l'Academie pour laquelle il parle, étoit ancienne lors qu'il dit. *Ut cum ad antiquam firmitatem cultumque reparata ſit, multò hic juſtiùs ac veriùs nuncupetur ædes Herculis & Muſarum.* Tous les diſcours d'Eumenius ſuppoſent cette verité; mais voici quelque choſe de plus exprès dans Ammien Marcellin au 15. & 16. livre de ſon Hiſtoire.

En faiſant le dénombrement des Villes de la Gaule, il parle d'Autun en ces termes. *Auguſtoduni Mænium magnitudo vetuſta.* Il n'en dit pas d'avantage & prétend la faire connoître par-là.

En parlant au 16. livre du ſiége de cette place, il dit que *Julien ſe hâta*

*d'aller à son secours, parce que ses murailles ne valoient plus rien. Augustoduni civitatis Antiquæ muros spatiosi quidem ambitus, sed carie vetustatis invalidos.* Je demande, s'il auroit pû parler de la sorte, d'une Ville bâtie par les Romains, dont les ouvrages semblent ne pouvoir vieillir.

Disons donc que la Ville d'Autun a été bâtie par les Gaulois, & que s'il est vrai, comme le rapporte Justin *, que ce furent les Phocéens qui apprirent aux Gaulois à bâtir des Villes, que les Æduens furent les premiers à profiter de leurs leçons. Le témoignage de Justin ne sera peut-être pas une grande impression sur vôtre esprit. Considerez donc la Maçonnerie des murailles d'Autun, & la maniere dont l'ancienne Ville étoit bâtie, vous la trouverés cette maniere, la même que Cesar la décrit au l. 7. de ses Memoires, lors qu'il parle d'*Avaricum*, c'est-à-dire une Ville bâtie sur des soûterrains, & dont la Maçonnerie étoit soûtenuë par des poutres en égale distance,

* *Justin. liv. 43.*

d'eſpace en eſpace. Les poutres ne reſtent plus dans les murailles d'Autun, mais les trous s'y voyent encore.

Vous me demandez peut-être, en quel tems Autun a été bâti. Si vous recevez l'Autorité de Juſtin & celle d'Eutrope *, Autun ſera moins ancien que Rome de deux cens ans. Car ce dernier prétend que Marſeille n'a été bâti par les Phocéens que 150. ans après la fondation de Rome, & ſelon Juſtin, Autun n'a été bâti que ſur le modele de Marſeille.

Mais raiſonnons un peu ſur l'autorité d'un Auteur plus reſpectable que lui, c'eſt Tite-Live. Il nous aſſure que ce fut ſous le regne du premier Tarquin que les Æduens firent une irruption dans l'Italie, & qu'ayant trouvé ſur leur paſſage un païs agréable, nommé l'Inſubrie comme un de leurs Cantons, ils tirerent cela à bon Augure & y bâtirent une Ville qu'ils appellerent Milan. Or ſi les Æduens n'avoient jamais vû de Villes, comment auroient-ils pris la

* *Eutrop. l. 1. ch. 8.*

penſée d'en bâtir une ? Comment auroient-ils pû l'exécuter dans un païs ennemy. Il faut donc conclurre qu'il y avoit des Villes dans le païs qu'ils avoient quitté, & ſi ces Villes n'étoient pas toutes neuves, qu'elles étoient pour le moins auſſi anciennes que Rome, qui n'avoit pour lors que 140. ans.

Voulés-vous en un mot, que je vous diſe ma penſée, je crois Autun auſſi ancien que les premiers habitans des Gaules, & voici la raiſon que j'en ai, c'eſt que cette Ville n'a pû être bâtie de deſſein, car elle eſt dans la ſituation la plus deſavantageuſe qu'on pouvoit choiſir; ſur le penchant d'une montagne qui la met à couvert du Midi, & l'expoſe à tous les vents du Nord. Mais cette grande Ville a été bâtie, lorſque l'Art de bâtir eſt venu dans les Gaules, au même endroit où étoient les Huttes de ſes premiers habitans. Les premiers Gaulois bâtirent des Villes, comme Ceſar nous apprend qu'on les faiſoit encore de ſon tems dans la Grande-Bretagne. Ils choiſiſſoient un endroit inacceſſible aux bêtes fa-

rouches & à leurs ennemis: ils l'entouroient d'un fossé & d'un abbatis de bois, & le remplissoient de Cabanes, ils cultivoient les lieux d'alentour; & quand chacun avoit ses petites possessions marquées le moyen de les abandonner pour choisir une situation plus avantageuse? on ne pouvoit s'y resoudre. Voilà ce qui fait que les Villes les plus anciennes sont ordinairement le plus mal situées.

Il n'y a plus qu'une question à decider, & c'est ce que vous attendez principalement de moy. Vous me demandez si cette ancienne ville dont je parle est la Bibracte de Strabon & de Cesar. Cela n'est pas trop malaisé à decider ce me semble; car cette ville que nous appellons *Augustodunum* & qui est plus ancienne que tous les Augustes, comme vous venez de voir, elle avoit un nom avant que de prendre celui-cy, & quel étoit-il? Ce n'étoit ni *Cabillonum* ni *Matisco* ni *Noviodunum*, ni *Decetia*. Car nous trouvons toutes ces Villes, les deux premieres sont sur la Saône, les deux autres sur la Loire,

Loire, c'est donc *Bibracte*; car il n'y a plus que celle-là parmi les Æduens, & certes il seroit bien étonnant que Strabon ayant nommé les deux Villes les plus considerables des Æduens & Cesar ayant marqué jusqu'à une Bicoque je veux dire Decize; qu'il eut ômis cette Ville-cy, que nous voyons par tant d'endroits, être si considerable. Si donc Strabon a nommé Bibracte parmi les Villes principales des Æduens, si Cesar en parle comme de la Capitale: voilà la Ville que nous trouvons dans Autun, qu'Eumenius dit avoir toûjours été la Capitale des Æduens, & que les grands chemins de l'Empire qu'on voit encore y aboutir de tous côtez, montrent sensiblement avoir été le centre de la Province.

Je sçay bien qu'on pourroit dire que Bibracte étoit à la verité une ville considerable chez les Æduens; mais qu'elle n'étoit pas la Capitale, que cette Capitale est la ville à laquelle Autun a succédé & qu'on nommoit *Ædua*, *Ædua civitas*, *civitas Æduorum*, & que c'est ainsi que

Cesar en parle [a]. Mais quand on a bien lû Cesar, on ne peut parler de la sorte, cet Auteur parle de Bibracte; comme il fait de toutes les autres Capitales de la Gaule, Amiens, Paris, Reims, Bourges. Comment parle-t-il de Besançon *Vesontionem quod est oppidum maximum Sequanorum.* Voilà comme il designe la Capitale des Sequanois, & voici comme il parle de Bibracte. *Oppido Æduorum maximo & copiosissimo quod est oppidum apud eos maximæ authoritatis.* [b] La Ville la plus grande, la plus riche, la plus peuplée qui étoit la maîtresse des autres. C'étoit là où étoit le Magistrat & le Senat, là où se faisoient les Assemblées non seulement des Æduens; mais de toutes les Gaules *Totius Galliæ Concilium Bibracte indicitur.*

On ne peut douter après cela que

* *Avaricum quod erat oppidum maximum munitissimumque l. 7. Durocortum Rhemorum: concilioque in eum locum Galliæ indicto. l. 6. Concilium Lutetiam Parisiorum transfert. ibid. Samarobrina, ibi impedimenta obsides civitatum, frumentum omne &c. l. 5. l. 1. comm.* [b] *Ibid.*

Bibracte n'ait été la Capitale des Æduens, & qu'il ne faille raiſonner d'Autun, comme des autres Capitales des Provinces, qu'on ne cherche point aujourd'hui ailleurs qu'à l'endroit où elles étoient du tems des Romains.

Enfin ſi Bibracte a été une belle Ville auſſi conſiderable que Ceſar nous la depeint, & ſi ce n'eſt point Autun, il faut qu'on nous la montre en quelque autre endroit ; de dire que ce ſoit Beaune, il n'y a pas d'apparence ; puiſque les commencemens de Beaune ſont connus, & qu'elle n'a le nom de ville que depuis le 13. ſiécle. De vouloir que Bibracte ait été ſituée ſur le mont Bevray, cela a un peu plus d'apparence à cauſe de l'analogie ; mais cela n'a que de l'apparence. Car j'ay été exprès à Bevray j'y ai trouvé une montagne déſerte, où aucun grand chemin n'aboutit, ſur laquelle on ne trouve aucun veſtige d'antiquité, que les regiſtres du Chapitre d'Autun appellent *Bifractus mons* & que d'autres diſent avoir été nommé Bevray ou Beffray ;

parcequ'il y avoit autrefois une haute tour sur cette montagne, & dans cette tour un Beffroy. Voilà ce que c'est que Bevray.

Si Bibracte a été sur cette montagne, pourquoy n'y est-il plus? qui l'a détruit? ce n'est pas Cesar, qui fait profession de l'avoir toûjours considerée, qui lui pardonna sans reserve sa derniere rebellion *, & qui y passa le dernier quartier d'hyver qu'il prit dans les Gaules. Qu'est donc devenue une ville de cette étenduë, peut-elle avoir été détruite sans qu'on en sçût rien, Alise fut brûlée; mais si Cesar ne le dit pas, Florus nous l'apprend: disons donc que Bibracte ne perit aprés la mort de Cesar, que parce qu'elle perdit son nom, en prenant celui d'*Augustodunum.*

A l'égard du reste, c'est une illusion de dire, que Cesar ait appellé la Capitale des Æduens *Ædua*, *Ædua civitas*, ou *civitas Æduorum*: *Ædua* substantif est un terme inconnu avant nos Ecrivains Ecclesiastiques, *Ædua civitas* est un terme d'Eumenius, &

* *l. 7. Comm.*

ſi l'on veut recevoir ſon témoignage, il eſt decilif en nôtre faveur; car il dit expreſſement que *Ædua civitas* qui s'étoit anciennement appellée *Bibracte*, & depuis par flatterie pour ſes Empereurs, ou ſes Gouverneurs *Julia*, *Paula*, *Florentia*; s'appellera par reconnoiſſance pour Conſtantin qui ſe diſoit de la famille des Flaviens [a] *Flavia Civitas Æduorum*.

Pour Ceſar il ne s'eſt pas même ſervi du terme de *Civitas Æduorum*. Quand cet Auteur ſe ſert de ce mot, c'eſt pour ſignifier la Communauté comme les Grecs ſe ſervent du mot KOINON. C'eſt ainſi qu'il dit que l'état des Trevois va juſqu'au Rhin. *Treverorum civitas Rhenum tangit:*[b] que la Suiſſe eſt partagée en 4. Cantons *civitas Helvetiorum in 4. pagos diviſa eſt*, qu'il eſperoit qu'ayant pris *Avaricum*, il ſe rendroit bien-tôt maître de tout le Berry, *quod, eo oppido capto, civitatem Biturigum ſe in poteſtatem redacturum confidebat.*[c] que tous les Habitans du Berry prierent

[a] *Grat. act. in fine.* [b] *l.* 1. [c] *l.* 7.

Vercingentorix de ne pas faire mettre le feu à une Ville, qui étoit l'ornement de tout le païs, *ne pulcherrimam urbem quæ & præsidio & ornamento sit civitati &c.* En tous ces endroits, il est visible que *civitas* ne peut signifier Ville.

Quelquefois neanmoins Cesar se sert de ce mot pour signifier une Ville, non pas dans le sens physique, par raport aux murailles & aux maisons: car alors il se sert du terme d'*Oppidum*; mais par raport à ses habitans & dans un sens moral, & c'est en ce sens qu'il a dit en parlant de Bibracte *omnem civitatem esse in armis* & toutes les fois qu'il s'est servi du terme de *civitas* par rapport aux Æduens, ç'a été pour marquer Bibracte ou l'Etat, dont les principaux residoient à Bibracte, & qui étoit representé par Bibracte: si donc on avouë que par *civitas*, lorsque Cesar parle des Æduens, il a voulu marquer Autun; il faut avoüer qu'Autun est à la place de Bibracte, car on ne peut appliquer ce terme de Cesar qu'à Bibracte, ou à l'Etat dont Bibracte étoit la Capitale.

Voicy donc où l'on pourroit reduire tout ce raiſonnement : Autun eſt la Capitale des anciens Æduens; mais ſelon Strabon & Ceſar, Bibracte eſt la Capitale des anciens Æduens; donc Autun & Bibracte eſt la même Ville.

Après cela il n'eſt pas neceſſaire d'aller chercher, comme on dit, la verité au fond du puits, elle eſt toute trouvée. Il eſt vray qu'en creuſant les fondemens du Seminaire d'Autun, on trouva dans un puits fermé depuis le regne de Valentinien, un chaudron plein de medailles, dont les moins anciennes étoient de ce Prince, avec quelques autres monumens d'antiquité, parmi leſquels ſe trouva une plaque de bronze ſur laquelle on voit aujourd'hui ces mots, *Deæ Bibracti.* Si ces lettres étoient ſur la plaque lorſqu'elle a été trouvée, on ne peut plus douter de la verité que je viens de ſoûtenir. Mais j'en trouve les caracteres mal-faits & mal-travaillez, celui même qui les a faits, a affecté d'embelir les lettres, comme font aujourd'hui les Allemans; car les

T sont ainsi formez T les A ainsi *A*, de quoi il n'y a aucun exemple dans l'antiquité. Neanmoins si l'Inscription est reçûë pour antique, nous la joindrons à toutes les autres preuves que nous venons d'apporter pour montrer que la Ville d'Autun est l'ancienne Bibracte. Je suis très-respectueusement &c.

*Mr. de Mautour nous assure dans une lettre, que l'Inscription* Deæ Bibracti, *a été reconnuë antique par les plus sçavans connoisseurs, il nomme Mr. Foucaut Conseiller d'Etat, Mrs. Vaillant, Galand, Baudelot, Henrion, Oudinet, de Boze.*

## ARTICLE CLXI.

### *PROJET D'UN SYSTEME de l'Air, par Mr. le Clerc deßinateur & graveur ordinaire du Roy.*

JE pense que l'air est composé de petits balons ou globules creux, flexibles & transparens, dans lesquels il y a un esprit, ou matiere subtile qui est dans un mouvement naturel,

qui les fait enfler, arondir & mouvoir continuellement.

Que ce mouvement s'augmente à la presence du soleil & du feu ; & que dans une certaine modification, il fait la chaleur de l'air.

Que quand ces petits balons sont enflez, ils laissent du vuide dans les petits intervalles, où ils ne peuvent se toucher, si ce n'est lorsque des vapeurs, ou fumées passent entre eux.

Ces petits balons ainsi supposez pour la matiere de l'air, j'en deduis clairement, *au moins selon moi*, la rarefaction, la condensation, la chaleur, la froidure, le resort & la dilatation, qui sont les principales proprietés de cet élement.

## I.

Je conçois que ces petits balons composent un air pur, & qui n'est ni chaud, ni froid, quand ils sont dans un certain mouvement temperé, n'étant ni pressez entre eux, ni separés ou écartés les uns des autres ; mais laissant vuides les petits

intervalles qu'ils ne peuvent remplir à cauſe de leurs rondeurs.

## I I.

Qu'ils compoſent l'air rarefié & très-chaud, quand étant extrêmement tendus & agités en piroitant ou tournant ſur eux-mêmes, ils s'entrechoquent, & par leurs reſſorts s'éloignent irregulierement les uns des autres, augmentant d'autant plus le vuide qui alors les ſepare ; que le ſoleil ou le feu les met plus en mouvement, & que leurs allées & venuës ſont plus grandes, & plus proportionnées.

Pluſieurs experiences nous font connoître, que les parties de l'air s'écartent les unes des autres, & laiſſent beaucoup de vuide entre elles, quand l'air ſe rarefie ; en voici une. Si on met une petite bougie allumée au milieu d'un plat ou baſſin plein d'eau, & qu'on tienne un pot renverſé au deſſus & aſſés près de l'eau, pendant un petit eſpace de tems, ce pot ne ſera pas plûtôt poſé dans le plat, que l'eau montera dedans ;

d'où vient cela ? Si ce n'eſt que la bougie rareſiant l'air dans le pot, y cauſe beaucoup de vuide, que l'eau eſt forcée de remplir auſſi-tôt que la bougie eſt éteinte. Je m'explique, la flamme de la bougie, ayant fait ſortir une partie de l'air qui étoit dans le pot, cet air chaſſé comprime celui qu'il rencontre au-dehors, comme lui-même en eſt auſſi comprimé; mais la rareſaction ceſſante par l'extinction de la bougie, les petits balons qui compoſent cet air comprimé, ſe repouſſant l'un l'autre par leurs reſſorts, preſſent & pouſſent l'eau du plat, laquelle cede aiſément à leurs efforts en montant dans le pot, où rien ne l'empêche de prendre la place de l'air qui en a été chaſſé, pendant que cet air en ſe rétabliſſant dans ſon étenduë ordinaire, prend la place que l'eau lui abandonne dans le plat.

On peut remarquer ici que je n'entends pas, que l'eau monte dans le pot par la peſanteur de l'air ; mais par le reſſort de l'air.

## III.

Je conçois que l'air se condense & devient très-froid par l'aplatissement de ces petits balons.

On voit clairement que l'air étant composé de ces petits balons, peut-être condensé, parce que ces petits balons peuvent être pressez & aplatis. Qu'étant aplatis autant qu'ils le peuvent être, ils doivent composer un air très-froid, car alors n'étant plus en liberté de se mouvoir, non-plus que la matiere subtile qu'ils renferment; ils ne peuvent causer aucune sensation de chaleur. Ainsi je conçois que l'air qui est vers les Poles du monde, n'est très-froid que parce qu'il est comprimé par la dilatation de celui qui est sous l'Ecliptique & dans les climats temperez.

On remarquera que ces petits balons contenant moins d'étenduë quand ils sont aplatis, la matiere subtile ne les emplit pas entierement quand ils sont enflés; mais qu'elle y laisse du vuide, en effet sans ce vuide ils ne s'applatiroient pas, & ne se-

roient jamais l'air condensé, je veux dire qu'ils seroient incapables de compression, & qu'une certaine quantité d'air comprise sous un certain volume, ne pourroit se reduire à un autre volume moins étendu, ce qui seroit contre l'experience.

Si on tient un verre renversé au dessus d'un sceau plein d'eau ; & qu'on le plonge dedans petit à petit, on voit monter l'eau dans ce verre & y reserrer l'air qu'elle reduit à un assez petit volume, ce qui nous doit faire observer.

1. Qu'il y avoit du vuide dans cet air, avant qu'on eût enfoncé le verre dans l'eau.

2. Que l'air ne sçauroit se trouver sans vuide, que ces petits balons ne soient aplatis.

3. Qu'étant aplatis, ils contiennent moins d'étenduë, que quand ils ne le sont pas.

4. Qu'ils ne peuvent s'aplatir que jusqu'à ce qu'il n'y ait plus aucun vuide entre eux, ni dans leurs petites capacités ; aucune force n'étant alors capable de les comprimer d'avanta-

ge, parce que les corps ne ſe peuvent penetrer.

5. Que ces petits balons pouvant être aplatis, ils doivent faire reſſort, lorſque quelque corps leur fait violence en les comprimant, car étant enfoncez ou aplatis, la matiere ſubtile qu'ils renferment faiſant toûjours effort pour continuer ſon mouvement, & rétablir ſa circulation interrompuë, repouſſe ces enfoncemens, lorſqu'elle ſe trouve ſuperieure en force, d'où il ſuit que ces petits balons en reprenant leurs rondeurs, ou retournent en arriere, ou repouſſent les corps qui les compriment; & c'eſt ce qu'on obſerve encore dans cette experience; car on ne ceſſe pas plûtôt d'appuïer ſur le verre, que l'air qui eſt renfermé deſſous, le repouſſe avec violence, en reprenant toute ſon étenduë ordinaire: je veux dire que la matiere ſubtile ſe remettant en mouvement elle fait renfler ces petits balons qui s'entrepouſſant auſſi-tôt l'un l'autre, par leur reſſort, rétabliſſent l'air dans ſon état naturel.

## I V.

Si presentement nous considerons ces petits balons, quand ils sont seulement une fois pressés entre eux par la dilatation, ou rarefaction d'un air voisin, en sorte qu'ils ne puissent être dans une rondeur parfaite; mais qu'ils prennent diverses figures suivant qu'ils s'entreserrent l'un l'autre, je conçois qu'ils feront un air plus froid que chaud ; parce que leur mouvement est empêché; comme au contraire si ces petits balons par la presence du soleil, se trouvent en liberté de s'arondir, de se dilater, & de se mettre plus en mouvement qu'à l'ordinaire, ils composeront un air plus chaud que froid, ou un air étouffé & pesant, si des vapeurs se levant de la terre, l'embarassent & le rendent moins subtil.

C'est là le Systême de M. le Clerc, tel qu'il nous l'a communiqué. On ne croit pas qu'il se trouve beaucoup de Physiciens qui soient d'humeur à lui passer les suppositions sur lesquelles il prétend l'établir. On

demandera, 1°. Comment ces petits balons ont pû se former. 2°. Quelle est la cause physique du mouvement qu'il attribuë à la matiere subtile renfermée dans les balons. 3°. Comment il se peut faire que ces balons qui n'ont aucuns pores par où la matiere subtile qui les remplit, puisse s'échaper, soient neanmoins flexibles & transparens. 4°. Pourquoi cette matiere subtile, agitée d'un mouvement qui est quelquefois très-violent, n'a pas la force de rompre les murailles de sa prison, quoiqu'elles soient très-fines & très-delicates? On lui fera plusieurs autres semblables demandes, auxquelles il semble qu'il est difficile de satisfaire dans son Systême.

## ARTICLE CLXII.

## *NOUVELLES LITTERAIRES.*

### DE L'ISLE DE LA MARTINIQUE.

LEs Ecrivains de France qui ont fait la Description de la Plante qu'on nomme *Abel Mosch*, ou l'Her-

be au Muſc, n'en étoient pas aſſez inſtruits. Le bouton qui croît ſur cette plante à la chute des fleurs, eſt beaucoup plus gros qu'ils ne diſent. Ils ajoûtent qu'il eſt long & en triangle : il eſt toujours en pentagone. La graine n'eſt point noire, comme ils le remarquent : mais griſe & cendrée. Ce n'eſt point, comme ils le croyent, la plante, ni la gouſſe, qui exhale une odeur de muſc, quand elle a été frottée dans les mains; mais ſeulement la graine. Voici donc une Deſcription exacte de cette Plante.

Elle s'éleve ſeulement à la hauteur de trois ou quatre pieds, lorſqu'elle n'a point d'appuy. Mais elle monte juſqu'à ſix & ſept, quand elle eſt ſoûtenuë par la Liane, ou par quelque arbriſſeau. Sa tige eſt ronde, tendre, moëlleuſe en dedans, & en dehors veluë par tout, ſans en excepter ni feüilles, ni fleurs, ni fruits.

La feüille en eſt aſſez large à l'endroit où ſon pedicule long au moins de quatre à cinq pouces commence à la nourrir. Elle eſt en cet endroit

recourbée des deux côtez, & forme comme deux coudes. De-là elle va toûjours en diminuant jusqu'à son extremité terminée comme un fer de lance. Elle est un peu decoupée dans son contour.

Sa fleur represente un calice évasé; elle est composée de cinq feüilles d'un jaune gay, arondies à leur extremité & rangées les unes sur les autres, le fond en est d'un rouge de pourpre, enfoncé & lissé. Du milieu de son entier s'éleve un Pistil blanc d'une matiere fort tendre, chargé de plusieurs bouquets grainez & jaunatres. Le sommet est divisé en cinq boutons égaux, recourbez & veloutez de la même couleur que le fond. Cette fleur avant que d'être épanoüie, a pour envéloppe deux pellicules, dont l'une est decoupée en languettes pointues: mais l'autre est entiere, & ne se dechire qu'à mesure que la fleur s'épanoüit.

Le fruit a la forme d'une pyramide à cinq angles: toutes les faces en sont rentrantes & armées de poils fins; mais roides & piquans.

La baſe qui appuïe ſur la queuë s'arrondit en ſe retréciſſant. Cette gouſſe pyramidale renferme une très - grande quantité de graines, qui ſont fermes, d'un gris paſle, faites en forme de roignon applati des deux côtez. Quand en les frottant rudement, on en a enlevé la premiere peau, on en trouve une ſeconde qui eſt toute noire & fort polie. C'eſt cette ſemence qui a fait donner à toute la plante le nom de Muſc; parce qu'elle exhale une odeur douce, agreable, ſemblable à celle du veritable Muſc. Mais ſi on ne l'enveloppe exactement, & qu'on la laiſſe évanter, elle perd cette qualité & toute ſa force.

## D'ITALIE.

Monſieur Paradiſi Auditeur de Rote, a fait imprimer à Veniſe, le premier tome d'un livre intitulé *Ateneo dell' Uomo nobile.* Le deſſein de cet Ouvrage eſt grand; il embraſſe tout ce qui peut regarder la nobleſſe: l'Auteur pretend en donner dix Volumes *in folio.*

Le premier Tome eſt diviſé en quatre parties. Dans la premiere l'Auteur examine ce qu'on entend communément par le mot de Nobleſſe ; il en explique les differentes eſpéces, il marque les profeſſions qui peuvent joüir des droits & prerogatives de la Nobleſſe ; & enfin il montre qu'un homme ne peut pas s'anoblir par de méchantes actions &c.

Dans la ſeconde partie, M. Paradiſi parle de la Nobleſſe naturelle ; on y trouve une infinité de choſes curieuſes par rapport à cette matiere.

La troiſiéme partie contient les preuves de la Nobleſſe, & la quatriéme montre comment on la perd.

Il paroît à Parme un petit livre intitulé *Faſcio di fiori politici ed iſtorici raccolti da migliori auttori &c.* C'eſt la Marquiſe Barbe Françoiſe Schizzi Maggi, qui a traduit ce petit Ouvrage du François. Il eſt imprimé chez Joſeph Roſetri.

Cariſſimi Libraire de Cremone, y a fait imprimer les Poëſies de Dom Joſeph Nigri Patrice de la même Ville.

Ce n'eſt pas dans les ſeuls Roïaumes du Nord, que les Ouvrages de Politique ſont à la mode. On a depuis peu imprimé à Milan *Trattato ben diſtinto de gl' intereßi piu remarcabili dé Principi e Sovrani d'Europa.* Ce traité eſt d'autant plus recherché, que c'eſt preſque l'Unique qui ait paru ici ſur cette matiere.

*Hiſtoria di Ludovico XIV. Ré di Francia* &c. eſt un petit in 12. imprimé dans la même Ville, & qui eſt fort eſtimé. L'Auteur s'eſt appliqué à décrire d'une maniere aiſée & naturelle, les plus belles actions du Roy juſqu'à l'an 1700.

Il paroît ici un livre Eſpagnol intitulé *Elogios a Maria ſanctißima para la Concepcion.* On ne ſçait pas qui eſt l'Auteur de ce petit Ouvrage; mais on ne doute pas que ce ne ſoit quelque habile Predicateur.

On a depuis peu imprimé à Rome le ſecond Tome d'un in 4°. qui a pour titre *Opera ſopra la Paßione del Figlivolo di Dio, del P. Gian Franceſco Durazzo della Compagnia di Gieſu.* Tout cet Ouvrage eſt diviſé en quatre parties. Dans la premiere l'Au-

teur traite des douleurs de la paſſion en general ; dans la ſeconde il parle des Myſteres particuliers. La troiſiéme contient les Myſteres qui ſe ſont paſſés au Calvaire. La quatriéme partie marque les avantages qu'on peut tirer de la Meditation de ces Myſteres.

## DE MADRIT.

Je m'acquitte aujourd'hui de la promeſſe que je vous ai faite il y a long-tems, de vous mander la maniere dont les Indiens du Mexique ſe ſervent pour peindre ſur le bois & pour travailler les Cabinets, & les autres meubles de cette nature que nous connoiſſons en Europe, ſous le nom de Cabinets de la Chine. Voici le ſecret de cette peinture.

On prepare la couleur dont on veut faire le fond ; & on en paſſe pluſieurs couches ſur tout l'ouvrage ; ce qui forme une croûte aſſès épaiſſe, que l'on adoucit & que l'on égale le plus qu'il eſt poſſible. Pendant que la peinture eſt encore fraiche, on prend un poinçon ou une

baguette du bois le plus dur qu'on peut trouver, avec quoi l'on dessine les figures que l'on veut peindre. On se sert de l'autre bout du poinçon ou de la baguette qui est applati en forme de spatule , pour racler la couleur enfermée dans le contour de la figure. Dans ce vuide on met une autre couleur telle que la figure le demande : & s'il y en doit entrer de differentes , on remplit d'abord tout l'espace de celle qui doit dominer. Puis on degarnit la place que doivent occuper les autres couleurs ; & on les applique les unes après les autres, comme on avoit fait la premiere, jusqu'à ce que tout l'ouvrage soit achevé.

Si l'on veut par exemple peindre un Perroquet sur le tiroir d'un bureau ; on enduit d'abord toute la face du tiroir de bleu broyé avec l'anil. Quand cette couche est bien unie, on dessine le Perroquet, on ôte la couleur qui se trouve enfermée dans l'espace que doit occuper le corps de l'animal. Puis on y met plusieurs couches de verd , qui se fait en mêlant ensemble l'azur, l'anil,

& une eſpéce de jaune fait de l'herbe qu'on appelle en Europe *Gualda*, & qui ſe trouve auſſi dans ces païs-là. Et parceque le Perroquet a coûtume d'avoir quelques plumes rouges, on degarnit les endroits où elles doivent ſe marquer, & on met du Carmin broyé avec l'*Achiote* à la place du verd qu'on a ôté; les yeux ſe font de la même maniere en mettant une couleur pâle autour avec un peu de noir au milieu pour former la Prunelle.

C'eſt ainſi que les Indiens forment les figures qu'ils veulent repreſenter, comme de bêtes, de poiſſons, d'oiſeaux ou d'hommes avec toute la varieté de leurs habillemens. Ils y mêlent des fleurs & des arbres, & rendent ainſi aſſez précieux les ouvrages.

Pour conſerver l'éclat des couleurs, & leur donner le luſtre, ils ont differens vernis compoſez d'huiles tirées de divers fruits.

Dans la Province de Yucatan, par exemple, le vernis le plus ordinaire, eſt une huile faite avec certains vers qui viennent ſur les arbres du païs

païs. Ils ſont de couleur rougeâtre, & preſque de la grandeur des vers à ſoye. Les Indiens les prennent, les font boüillir dans un chaudron plein d'eau, & amaſſent dans un autre pot la graiſſe qui monte au-deſſus de l'eau : cette graiſſe eſt le vernis même. Il devient extrêmement dur en ſe figeant : mais pour l'employer il n'y a qu'à le faire chauffer. Il a une odeur très-forte quand il eſt chaud: & la peinture ſur laquelle on a paſſé ce vernis, conſerve cette même odeur durant quelque tems : mais en l'expoſant à l'air pendant quelques jours l'odeur ſe diſſipe entierement.

Ce ſont comme j'ai dit, les huiles & ce vernis qui conſervent les couleurs dans leur éclat, & qui font que les ouvrages ainſi verniſſez, ſe peuvent laver ſans en être endommagez : de-là vient que l'on fait avec le bois ainſi peint & verniſſé, quantité de vaiſſeaux pour l'uſage ordinaire : tels ſont en particulier ceux que l'on nomme *Batées* qui ſont proprement des Cuvettes pour laver les mains & le viſage. Il y en

a de plus grandes, & qui ſont auſſi plus eſtimées, on les nomme *Canoës*, elles ont la figure d'une huche à paîtrir, & ſont faites d'un ſeul tronc d'arbre long de 8. à 9. pieds, que l'on creuſe quarrément de trois pieds de profondeur, & autant de large; enſorte qu'une perſonne peut y demeurer couchée fort commodement. On les peint dedans & dehors, de la maniere que j'ai dit, & ces eſpéces de Cuves ſont très-commodes pour les malades qui ont beſoin de prendre les bains, &c.

## DE HOLLANDE.

On vient de mettre en vente à Amſterdam un gros volume *in folio*, intitulé *de Republica Hebræorum*, composé par Mr. Leydecker Profeſſeur en Theologie à Utrecht. Cette matiere a dé-ja été traitée par beaucoup d'habiles gens: mais il s'en faut bien qu'elle n'ait été epuiſée. Les Partiſans de l'Evêque de Sebaſte ont publié une infinité de petits écris en langue vulgaire & en Latin. On eſpere que le P. Queſnel & ſes amis, n'en feront pas moins

pour leur défenſe. Si les uns & les autres ſçavoient plus ſe moderer, leurs livres en ſeroient plus eſtimez des honnêtes-gens. Le Conſeil de Brabant a condamné au feu une partie de ceux du P. Queſnel : mais on ne croît pas que cette diſgrace ſoit capable de lui faire prendre le parti du ſilence.

## D'ALLEMAGNE.

La Secte des *Pietiſtes* donne lieu à divers écrits : & vous ſçavez que celà dure depuis long-tems. Non-ſeulement les Lutheriens, mais les Calviniſtes & quelques Catholiques mêmes prennent part à cette querelle. Voici le titre d'un livre imprimé ſur cette matiere à Dantzic en 1703. *Myſterium impietatis fanatico-pietiſticæ ex ipſorum Fanaticorum & Pietiſtarum, Speneri, Peterzenii Thomaſii, Schutzii aliorumque Fanaticorum & Pietiſtarum ſcriptis, detectum à C. H. B.*

## DE PARIS.

Il paroîtra bientôt deux Traductions du Martyrologe Romain, l'u-

ne eſtimable par ſon exactitude : elle eſt faite ſur la derniere édition : on a eu ſoin d'y ajoûter à leur place tous les Saints inſerez de nouveau dans ce Martyrologe & quelques Decrets de la Congregation des Rites, d'une grande utilité, & peu de notes : elle s'imprime chez Florentin de Laulne en un ſeul volume. L'autre qui s'imprime chez Leonard en ſix tomes accompagnée de ſçavantes notes, eſt de Mr. l'Abbé Châtelain. Le nom de l'Auteur répond que la critique ſera auſſi juſte qu'étenduë, & qu'on y trouvera tout ce qu'on peut deſirer pour une pleine connoiſſance de la vie des Saints & de leur culte. Monſieur Châtelain ſi verſé dans les ſciences Eccleſiaſtiques a peu d'égaux dans cette partie de l'antiquité ſacrée, qui regarde les Saints : il a joint au Martyrologe à chaque jour, deux additions fort amples l'une ſur les Saints de France, l'autre ſur les Saints des autres Païs ômis dans le Martyrologe Romain. Leonard imprime auſſi la traduction ſeparée des notes.

FIN.

# TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois d'Octobre 1704.


ART. CXLI. *Lettres choisies de M. Simon Tom. II. &c.* page 1655.

ART. CXLII. *Les Interêts de l'Angleterre mal entendus dans la Guerre presente &c.* p. 1682

ART. CXLIII. Caroli de Aquino carminum &c. *Les Poësies du P. Charles de Aquino &c.* p. 1688

ART. CXLIV. *Coûtume de Normandie expliquée par Monsieur Pesnelle.* pag. 1693

ART. CXLV. Illustrissimi viri Petri de Marca Dissertationes de Concordia Sacerdotii & Imperii. pag. 1695

ART. CXLVI. *Le Pedagogue Chrétien, ou la maniere de vivre saintement.* p. 1699

ART. CXLVII. *Discours prononcé dans l'Academie Françoise, le Samedy deuxiéme d'Août* 1704. *par M.*

*l'Abbé de Polignac &c.* p.1703
ART. CXLVIII. A Collection of Several Papers &c. C'est-à-dire, *Recueil de plusieurs piéces, touchant le demeslé des Episcopaux avec les Presbyteriens d'Ecosse &c.* p.1710
ART. CXLIX. Homilia SS. Domini Nostri Clementis XI. habita in die SS. Apostolorum Petri & Pauli an. 1704. p. 1724
ART. CL. *Traduction de l'Homelie de Nôtre S. Pere le Pape.* p.1730
ART. CLI. *Histoire des Conciles, par Mr. Hermant &c.* p.1739
ART. CLII. In Natalibus Serenissimi Ducis Britanniæ Oratio extemporalis, &c. C'est à-dire, *Harangue impromptu sur la Naissance de Monseigneur le Duc de Bretagne &c.* p.1743
ART. CLIII. Pentateuchus Historicus &c. *Le Pentateuque Historique &c.* p.1750
ART. CLIV. *Remarques de l'Auteur d'un projet de l'origine des fables.* p.1753
ART. CLV. *Ordonnance & instruction Pastorale de Monseigneur l'E-*

*vêque de la Rochelle ſur le Cas de Conſcience.* p.1758

ART. CLVI. *Obſervations ſur la Cochenille, & ſur un petit Limaçon des Indes &c.* pag. 1765

ART. CLVII. *Diſſertation ſur la Queſtion, comment il faut exprimer en Latin le nom de Duc de Bretagne.* p.1774

ART. CLVIII. *Extrait de la Lettre de Mr.*** à un de ſes amis, ſur ce qui s'eſt paſſé dans l'Aſſemblée de Mrs. les Apotiquaires de Paris, le* 10. *May* 1704. p.1779

ART. CLIX. *Avertiſſement touchant l'inventeur de la Choregraphie ou Art de décrire la Dance.* p. 1786

ART. CLX. *Diſſertation hiſtorique ſur l'ancienne Ville de Bibracte.* pag. 1789

ART. CLXI. *Projet d'un Syſtême de l'Air, par Mr. le Clerc, deſſinateur, & graveur ordinaire du Roy.* pag. 1804

ART. CLXII. *Nouvelles Litteraires,* pag. 1812

*De l'Iſle de la Martinique.* ibid.

*D'Italie.* pag. 1815
*De Madrit.* p. 1818
*De Hollande.* p. 1822
*D'Allemagne.* p. 1823
*De Paris.* ibid.

Fin de la Table.

# LETTRE

## *De Monſieur ***. à Mr. ***. ſur le premier Problême propoſé dans le Journal du Mois d'Avril 1704.*

VOus demandez, Monſieur, ce que je penſe du premier Problême propoſé dans le Journal du mois d'Avril 1704. Je réponds que ce Problême me paroît impoſſible; & pour vous en convaincre, je vais vous expoſer ce Problême & en examiner les differentes circonſtances.

### PROBLEME.

Suppoſons en premier lieu un poids ſuſpendu à l'extremité d'un fil capable d'extenſion. Suppoſons en ſecond lieu, qu'ayant mis ce fil dans une ſituation horiſontale, on le laiſſe; on demande quelle courbe ce poids décrira en tombant. Voilà, ce me ſemble, le Problême tel qu'il ſe trouve propoſé dans le Journal.

Il eſt clair 1°. que le fil étant vertical, le poids agira de toute ſa force ſur le fil pour le faire allonger. Il eſt clair 2°. que le fil étant

horizontal, le poids n'agira point du tout ſur le fil pour le faire allonger. Enfin il eſt clair que l'effort que le poids fera ſur le fil pour le faire allonger, croîtra à meſure que le poids approchera de la verticale. Cela poſé,

Je conviens qu'on peut déterminer facilement tous les differens efforts que feroit le poids par ſa ſeule peſanteur, pour allonger le fil ſelon les differentes ſituations où il ſe trouvera entre l'horiſontale & la verticale, & pour determiner ces differens efforts : ſoit le quart

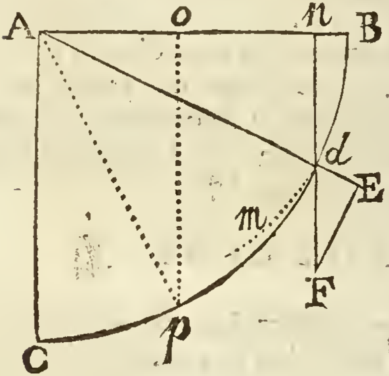


de Cercle * *A B C*, dont le rayon *A B* ſoit horiſontal, & *A C* vertical, le rayon *A d* repreſente une ſituation du fil entre l'horiſontale & la verticale par le point *d* ſection du rayon & de la circonference ſoit tirée *n d* perpendiculaire ſur *A B*, & prolongée du côté de *d* autant qu'il ſera neceſſaire du point *F* pris à diſcretion ſur *n d* ſoit tirée perpendiculaire ſur *A d*, prolongé : enfin ſoit tirée *d m* parallele à *F E*. Je dis que le fil étant vertical, ſi l'effort du poids pour faire allonger le fil s'exprime par le ſinus total *A c*, quand le fil ſera dans

* 1 *Fig.*

la ſituation *A d*, l'effort du poids pour allonger le fil s'exprimera par *N d* ſinus de l'arc *B d*, & dans quelque ſituation qu'on mette le fil entre l'horiſontale & la verticale, par exemple en *A p* l'effort du poids ſur le fil s'exprimera toujours par *p o* ſinus de l'arc *B p*.

*Demonſtration.* Le triangle *d F E* eſt ſemblable au triangle *A d n*, dont *F d*. *A d* ou *A c* : : *d E*. *n d*. Or on ſçait que le poids ſe trouvant au point *d*, ſi la force avec laquelle il eſt pouſſé ſuivant *d F* s'exprime par *d F*, la force avec laquelle il ſera pouſſé ſuivant *d E* s'exprimera par *d E*, & la force avec laquelle il ſera pouſſé ſuivant *d m* s'exprimera par *E F*; donc ſi le poids étant au point *d*, la force avec laquelle il eſt pouſſé ſuivant *d F* s'exprime par le ſinus total *A c*, la force avec laquelle il ſera pouſſé ſuivant *d E*, c'eſt à dire l'effort qu'il fera ſur le fil pour le faire allonger s'exprimera par *n d* ſinus de l'arc *B d*; mais la force avec laquelle le poids eſt pouſſé par ſa peſanteur ſuivant *d F* lorſqu'il eſt au point *d*, eſt la même que la force avec laquelle il eſt pouſſé par ſa peſanteur ſuivant la verticale *A c*. lorſqu'il eſt dans la verticale *A c* donc ſi le fil étant vertical, l'effort du poids ſur le fil pour le faire allonger s'exprime par le ſinus total *A c*, quand le fil ſera dans la ſituation *A d*, l'effort que le même poids fera ſur le fil pour le faire allonger s'exprimera par *n d* ſinus de l'arc *B d*.

En appliquant cette demonſtration à toute

autre ſituation qui ſe trouvera entre l'horiſontale & la verticale, on demontrera que dans quelque ſituation que le fil ſe trouve, l'effort que le poids fera pour faire allonger le fil s'exprimera toujours par le ſinus de l'arc compris entre l'horiſontale & le fil, ſuppoſé que la peſanteur abſoluë du poids s'exprime par le ſinus total *A c.*

Il ſeroit même aiſé de déterminer la courbe que formeroit le poids dans les differentes ſituations où ſe trouveroit le fil, ſi les allongemens du fil étoient proportionnels aux differents états du poids comme vous allez voir.

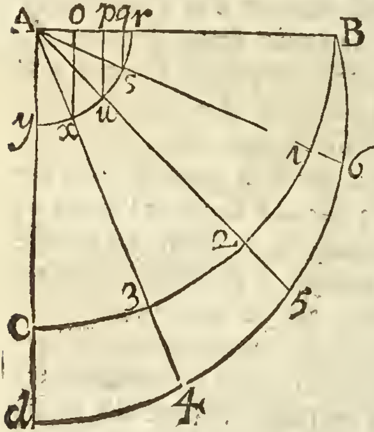


Soit le quart de cercle * *ABC* dont le rayon ſoit égal au fil, qu'on tire pluſieurs rayons *A* 1, *A* 2, *A* 3, & qui repreſentent diverſes ſituations du fil, ſoit pris ſur *AC*, prolongé *c d* qui exprime la quantité dont le poids fait allonger le fil dans la ſituation verticale, & ayant fait *A y* égal à *C d* du centre *A* & de l'ouverture *A y*, qu'on décrive le quart de cercle *A y r*, lequel coupera les rayons *A* 1, *A* 2, *A* 3, aux points *S u x*, deſ-

* 2 *Fig.*

quels on tirera ſur *A B* les perpendiculaires *S q*, *u p*, *x o*. Qu'on prolonge les rayons *A* 3, *A* 2, *A* 1, des quantitez 3 4, 2 5, 1 6, égales aux droites *x o*, *u p*, *S q*, ſinus des arcs *x r*, *u r*, *S r*, ſemblables aux arcs 3 *B*, 2 *B*, 1 *B*, & par les points *d*, 4, 5, 6, B. Qu'on tire la courbe *d* 4 5 6 B, je dis que cette courbe ſeroit celle que le poids formeroit dans la ſuppoſition que j'ai fait que les allongemens du fil ſeroient proportionnels aux differens efforts du poids pour le faire allonger ſelon les differentes ſituations où il ſe trouveroit.

*Demonſtration.* *c d*, 3 4, 2 5, 1 6, ſont égales aux droites *A y*, *x o*, *u p*, *ſ q*, leſquelles ſont proportionnées aux ſinus des arcs *c B*, 3 *B*, 2 *B*, 1 *B*, puiſque les arcs *y r*, *x r*, *u r*, *ſ r*, ſont ſemblables aux arcs *c B*, 3 *B*, 2 *B*, 1 *B*, donc les allongemens du fil dans les ſituations *A c*, *A* 3, *A* 2, *A* 1, ſont proportionnels aux ſinus des arcs *c B*, 3 *B*, 2 *B*, 1 *B*. Mais nous avons montré auparavant que les efforts du poids dans les ſituations *A c*, *A* 3, *A* 2, *A* 1, ſont entre eux comme les ſinus des arcs *A c*, *A* 3, *A* 2, *A* 1, donc les allongemens du fil étant proportionnels aux differens efforts du poids pour faire allonger le fil ſelon les differentes ſituations où il ſe trouve, la courbe *d* 4 5 6 *B* repreſentera celle que le poids formeroit dans nôtre ſuppoſition.

On pourroit encore demontrer facilement la raiſon de l'eſpace *c B d* au quart de cercle *A B 6* ou *A d E*, & en donner une reſolution

generale pour tous les cas poſſibles, c'eſt à dire pour quelque quantité qu'on ſupoſât l'allongement du fil dans la ſituation verticale.

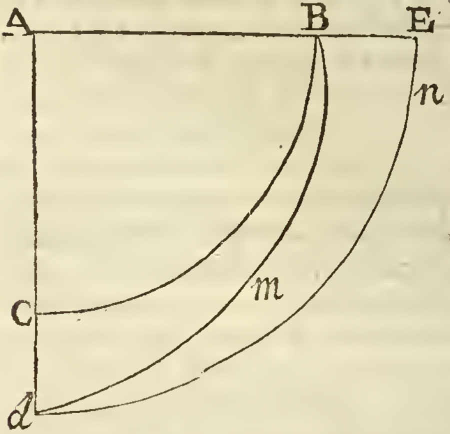


Soit * *AB* la longueur du fil dans la ſituation horizontale, & *A E* la longueur du fil dans la ſituation verticale; ainſi *B E*, ou *c d* allongement du fil, *E n* montre de l'excés de l'arc *d E* ſur l'arc *c B*; *d m B* la courbe formée par le poids. On ſçait la raiſon de l'eſpace *c d B E* au quart de cercle *A B c*, ou *A d E*; on ſçait encore la raiſon du quarré d'un cercle au quart du même cercle, & par conſequent la raiſon de l'excés du quarré du rayon d'un cercle ſur le quart du même cercle au quart du même cercle. Or ſi de l'eſpace *B E d* on en ôte le rectangle fait ſous *B E*, & la moitié de l'arc *E n*, je dis que le reſte ſera à l'excés du quarré de la droite *B E* ſur le quart du cercle qui auroit *B E* pour rayon comme l'arc *d n* eſt à *B E*; donc la raiſon de l'eſpace *d B E* au quart de cercle *A B c* ou

* 3. *Fig.*

*A d E* eſt connuë, & par conſequent la rai-ſon de l'eſpace *c d B* au quart de cercle *A B c* ou *A d E*.

Il n'en eſt pas de même pour les Tangentes de la courbe *d m B*, on ne peut pas donner une methode generale de les trouver qui con-vienne à toutes.

Juſqu'à preſent nous n'avons conſideré que les differens efforts que le poids produiroit par ſa ſeule peſanteur; mais dans le Problême la force du poids s'augmenteroit à proportion qu'il deſcendroit, & c'eſt preſentement ce qu'il faut examiner.

Il eſt conſtant qu'un corps peſant, qui deſ-cend le long de l'arc *B c*, acquiert la même viteſſe au point *c* qu'il auorit acquis en tom-bant perpendiculairement de la hauteur du rayon *A c*.

Il eſt conſtant encore que les forces de deux corps qui ſont en mouvement, ſont entre el-les comme les produits de leurs peſanteurs ſpecifiques par leurs viteſſes.

Donc les forces ſucceſſives qu'acquiert un corps peſant, ſont entre elles comme les vi-teſſes ſucceſſives que le même corps peſant ac-quiert en tombant.

Donc les viteſſes ſucceſſives, qu'acquiert un corps en tombant, étant entre elles en rai-ſon ſous-doublée des hauteurs, les forces ſuc-ceſſives qu'acquiert un corps peſant en tom-bant ſeront entre elles en raiſon ſous-doublée des hauteurs.

Donc connoiſſant la force du poids dans la ſituation verticale ou dans quelqu'une des ſituations qui ſe trouveront entre l'horiſontale & la verticale, on connoîtra la force du poids dans toutes les autres ſituations ; & par une ſuite l'effort que le poids feroit ſur le fil pour le faire étendre. Il ne ſeroit pas même neceſſaire de connoître la force du poids dans quelqu'une de ces ſituations pour déterminer la courbe, ſi les allongemens du fil étoient proportionnels aux differens efforts du poids ; il ſuffiroit de connoître la quantité dont le fil s'allongeroit dans la ſituation verticale, ce qu'on peut connoître aiſément.

* *C d*, ou *A y* repreſente la quantité, dont le fil s'allonge dans la ſituation verticale ; je dis que ſi 3 4, eſt à *x o*, comme la moyenne proportionelle entre *A y* & *x o*, eſt à *A y*, & 2 5, à *u p*, comme la moyenne proportionelle entre *A y* & *u p*, eſt à *A y*, & 1 6, à *ſ q*, comme la moyenne proportionelle entre *A y* & *ſ q*, eſt à *A y* la courbe *d* 4 5 6 *B* & *d* 4 5 6 *B* repreſentera celle que le poids décriroit en tombant.

*Demonſtration.* Les forces du poids aux points *c* 3, ſeroient entre elles comme le ſinus total *A c*, & la moyenne proportionelle entre le ſinus total *A c*, & le ſinus de l'arc 3 *B* ; donc les mêmes forces ſeroient entre elles comme *A y* & la moyenne proportionelle entre *A y* & *x o*. Or ſi les forces étoient

* *Fig.* 2.

égales aux points o & 3, les allongemens seroient comme *A y* & *x o*; donc si les forces aux points *c* 3 sont comme *A y*, & la moyenne proportionelle entre *A y* & *x o*, les allongemens ne seront pas comme *A y* & *xo*, mais ils deveront diminuer au point 3 dans la même proportion que diminuë la force, donc 3 4 étant à *x o* comme la moyenne proportionelle entre *A y* & *x o* est *A y*, 3 4 donnera l'alongement au point 3. On demontrera de la même maniere que 2 5, 1 6, donneront les allongemens aux points 2 1, & par consequent que *d* 4 5 6 *B* represente la courbe que le poids décriroit si les allongemens étoient proportionels aux efforts du poids.

Nous avons supposé que les allongemens étoient proportionnels aux differens efforts que le poids faisoit pour faire allonger le fil; mais la raison & l'experience font voir le contraire, & il ne faut pas croire que si une force comme 1 fait allonger le fil d'une ligne, une force comme 2 fasse allonger le même fil de deux lignes; & j'ajoûte qu'il est impossible de déterminer dans quelle proportion le fil allongera, & par consequent de resoudre le Problême, puisque la solution dépend necessairement de la proportion dans laquelle le fil s'allongera. Je suis, Monsieur, avec un très-grand respect, vôtre &c.

# MEMOIRES
POUR
# L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

*Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.*

Novembre 1704.

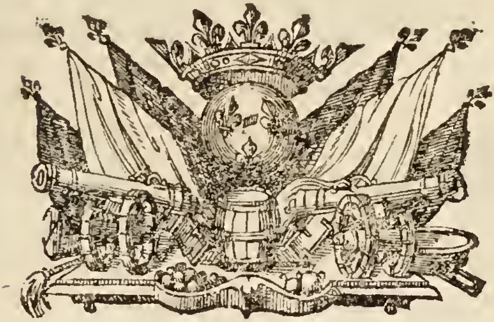

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCIV.

*Avec Privilege & Approbations.*

# MEMOIRES
## POUR L'HISTOIRE
### des Sciences & des beaux Arts.

*Novembre* 1704.

---

ARTICLE CLXIII.

GEORGII PASCHII Gedanensis, Phil. D. ejusd. que in Academia, quæ Kilonii Holsatorum est, Prof. Ord. de novis Inventis, quorum accuratiori cultui facem prætulit Antiquitas, Tractatus, secundùm ductum disciplinarum, facultatum, atque artium, in gratiam curiosi Lectoris concinnatus. Editio secunda, priori quarta parte auctior : additi sunt Indices, 1°. Authorum quorum scripta, dicta & facta recensentur, illustrantur, laudantur

vel castigantur. 2°. Rerum maximè memorabilium. Lipsiæ sumptibus Hæredum Joh. Grossi. C'est-à dire, *Traitté des nouvelles decouvertes faites dans les Sciences & dans les Arts sur les lumieres qu'à fourni l'antiquité. Par Mr. Paschius. Seconde Edition augmentée.* A Lipsik chez les Heritiers de Grosse, 1700. *in* 8°. *pp.* 812.

LE dessein de ce Livre est en même tems des plus utiles & des plus agreables, & il n'y a pas lieu de s'étonner qu'on en soit à la seconde édition. D'autres que Mr. Paschius avoient écrit avec succès en ce siecle, sur ce que les Sciences & les Arts ont produit de nouveau; mais ils n'avoient pas montré comme luy les anciennes connoissances d'où les nouvelles sont sorties imperceptiblement, ainsi que des ruisseaux de leur source. M. Theod. Janson d'Almelowen qui avoit eû cette idée, l'avoit suivie seulement en ce qui regarde la Médecine; encore n'étoit-ce que par rapport aux choses les

plus génerales : au lieu que l'on deſcend ici dans un plus grand detail, pour faire voir que la plus-part de celles que nous nous flattons d'avoir inventées, ne nous doivent que leur arrangement, ou tout au plus leur perfection, qui ſera encore portée plus loin par nos deſcendans.

On traitte ici en autant de Chapitres. 1°. Des découvertes faites en géneral d'après l'Antiquité. 2°. Du rétabliſſement des Sciences & des Arts. 3°. De la nouvelle ſecte de Mr. Deſcartes. 4°. De l'accroiſſement qui s'eſt fait d'une maniere inſenſible dans la doctrine des mœurs. 5°. De la deſtinée de la Science du Droit. 6°. Des decouvertes dans la Medecine. 7°. Des découvertes dans dans la Phyſique, Mathematique & Mechanique.

Il ne manque gueres ici de toutes les Sciences que la Thologie. Mais l'Auteur a deſſein d'en faire un Ouvrage particulier ſous le titre, *de la Face ancienne & nouvelle de la Theologie.* Ce qu'il embraſſe dans celui-ci, eſt déja aſſez ample : chacun des Chapitres particuliers que nous ve-

nons de citer fourniroit une matiere ſuffiſante à autant d'articles pour differens Journaux ; nous en mettrons ici tout ce qui ſe pourra ſelon les bornes que nous nous preſcrivons d'ordinaire : reſervant à dire le reſte dans le Journal ſuivant.

L'Auteur commence par remarquer ingenieuſement que l'art ne forme rien qui n'ait été d'abord dans la nature, comme les perles dans leurs conques ; qu'ainſi les Inventeurs n'ont rien fait de nouveau : mais qu'ils ont ſeulement découvert ce qui étoit caché aux moins clairvoyans.

Dans le ſecond Chapitre on rapporte comment le Chancelier Bacon ſe plaignoit de ce que la Philoſophie ne ſe fut augmentée ou perfectionnée en rien, depuis long-tems & de ce que les hommes ne s'appliquoient point à étendre les Sciences ; il voulut en montrer le moyen par ſon Ouvrage *de Augmentis ſcientiarum* ; mais il ne pût remplir lui même la grandeur du deſſein qu'il avoit conçû.

On demande ici pourquoy les

Arts Mecaniques ſe ſont toûjours augmentez avec le tems & qu'il n'en a pas été ainſi, des Sciences & de la Philoſophie ? C'eſt, dit-on, qu'un grand nombre d'eſprits divers ſe ſont appliquez aux Arts : & qu'en fait de Philoſophie le grand nombre s'eſt aſſujetti au joug de l'autorité d'un ou deux des plus anciens Philoſophes, ſçavoir Ariſtote & Platon.

Cependant on juſtifie ici hautement Ariſtote, contre ceux qui parlent mal de ſa Logique intitulée *Organum* ; comme ſi d'elle même elle étoit defectueuſe ou obſcure. C'eſt beaucoup dit-on, d'avoir inventé comme Ariſtote, & c'eſt une injuſtice de demander qu'un même homme invente un Art & le perfectionne. En ſecond lieu, s'il manque quelque choſe aux Ouvrages d'Ariſtote, c'eſt au malheur des tems qu'il s'en faut prendre. Il avoit laiſſé ſes Ouvrages & ſa Bibliotheque à Theophraſte ſon Diſciple & ſon Succeſſeur, à la famille duquel ce meuble Litteraire vint enſuite ; mais au lieu de les faire va-

loir, elle les cacha dans la terre de-peur que les Rois de Pergame très-curieux de livres rares ne s'empa-rassent de ceux-cy ; ils furent ven-dus pourtant dans la suite tous ron-gez, à Apellico Tejus qui en fit des copies tronquées, ce sont celles que Scilla emporta à Rome & qui se sont repanduës. Leur obscurité doit en-core s'attribuer au peu d'usage que nous avons des choses & des expres-sions de ce tems-là, à quoy la Lo-gique d'Aristote fait de perpetuelles allusions.

Mr. Paschius d'un autre côté ac-cuse la Logique de Descartes & de ses Sectateurs d'être trop succinte ; celle de Raimond Lulle d'être fri-vole. Parmi les differentes manie-res d'argumenter qui sont nouvelle-ment en usage, l'Auteur blâme cel-le qu'il dit être de l'invention de quelques Docteurs Catholiques, par laquelle celui qui affirme n'est point obligé de prouver, & celui qui nie est obligé d'admettre ce qu'on ne lui a point prouvé, Cela seroit ca-pable de les rendre méprisables si Mr. Paschius ne trahissoit un peu sa

propre cauſe par l'exemple qu'il apporte de l'Egliſe Romaine : c'eſt elle qui *nie* & ſe ſont les Proteſtans qui *affirment* qu'elle eſt pleine d'erreurs. En effet tel eſt le motif fondamental de leur ſeparation ; c'eſt donc à eux à prouver ce point, & c'eſt encore où ils en ſont depuis prés de deux ſiécles. Ainſi cette ſorte de Logique eſt beaucoup plus incommode aux Proteſtans qu'elle n'eſt nouvelle en ſoy.

Aprés avoir parlé de la Logique, l'Auteur parle de la Metaphyſique qu'il dit être degenerée en un Dictionnaire de termes abſtraits & Philoſophiques. Ce reproche fût venu plus à propos il y a trente ans qu'aujourd'huy, neanmoins divers Philoſophes peuvent encore en profiter tandis que la plûpart des autres s'attachent à des choſes qui valent la peine d'être examinées.

Pour la Phyſique, outre ce qu'avoient commencé à en decouvrir les Hebreux, les Caldéens & les Egyptiens, on pretend que ce qu'en a écrit Ariſtote eſt un chef d'œuvre & qu'ayant eû par le moyen d'Ale-

xandre, les livres de Salomon; il en avoit tiré des lumieres merveilleuſes, qui lui donnerent même des ſentimens très-Religieux, & qui ont fait bien augurer de ſon ſalut à quelques Theologiens. Mais ce qui fera plus d'impreſſion en faveur d'Ariſtote eſt le témoignage du fameux Medecin Hervée, ſi connu par la vogue qu'il a donnée à la circulation du ſang, il aſſûre qu'il n'a jamais preſque rien trouvé dans les ſecrets de la nature qu'il n'eût trouvé auparavant dans Ariſtote. Ce n'eſt donc pas en rejettant les Anciens, qu'il faut vouloir augmenter ou perfectionner les ſciences, mais en encheriſſant ſur eux.

On demande au ſujet de la Phyſique, ſi elle doit préceder les Mathematiques & laquelle des diſciplines en general doit être à la tête des autres. Il ſemble que ce ſoit la Grammaire qui fournit à toutes de quoi s'exprimer.

La Grammaire qui eſt l'Art de parler correctement a grande affinité avec la Rhetorique qui eſt l'Art de bien dire. On pretend ici qu'A-

ristote est encore le premier qui ait donné les meilleurs préceptes d'Eloquence, dans ses trois livres à Theodecte, & cela par les principes mêmes de la Philosophie. Les autres Ouvrages plus recens que cite nôtre Auteur touchant la Rhétorique, n'ont pas fort rempli d'Orateurs ces derniers siecles.

En parlant de la Poësie, on dit ici qu'il est plus difficile d'y reüssir, que dans l'Eloquence. Il ne paroît pourtant pas qu'il se trouve autant d'Orateurs excellens que d'excellens Poëtes, & c'est une remarque de Ciceron qui s'est verifiée dans tous les tems. Mr. Paschius rapporte les principaux Poëtes qui ont relevé la Poësie en chacune des Nations de l'Europe & il s'étend sur la Poësie Allemande. Il faudroit pour la perfectionner, dit-il, un excellent Dictionnaire en cette langue; ce qu'elle n'a point encore depuis le tems que Charlemagne commença à la reduire à certaines regles. Avant que de finir ce Chapitre l'Auteur fait deux ou trois remarques au sujet des Langues.

La premiere est sur l'Ouvrage de Georges d'Algarn imprimé à Londres en 1661. pour apprendre aux hommes de quelque Nation qu'ils soient & qui ne sçavent que leur langue naturelle, à s'entendre les uns les autres en moins de quinze jours, par le moyen de certains caracteres universels. C'est dommage qu'un si beau secret ne vienne jamais à être reduit en pratique, malgré le besoin qu'il y en auroit dans la societé humaine.

On trouve plus de fond dans ce que rapporte l'Auteur pour apprendre aux enfans en peu de tems à expliquer les Auteurs Latins ; c'est de leur donner un livre sur une matiere qui leur soit déja familiere & à laquelle ils se plaisent fort ; En leur faisant expliquer ce livre & en les interrogeant sur chacun des mots qu'ils y rencontreront. Il est naturel qu'ils en retiennent la signification ; & cette methode pourroit utilement être pratiquée par d'autres, que par des enfans.

On nous rapporte ensuite l'idée de Morosius, pour faire que tout un

païs juſqu'aux Artiſans parlent tous Latin en moins de vingt ans. Qu'on choiſiſſe, dit on, ſix ou ſept perſonnes habiles en cette Langue pour l'enſeigner aux enfans des pauvres gens du païs, puis qu'on faſſe apprendre métier à ces enfans, & qu'on les faſſe travailler enſemble, il eſt clair qu'ils n'auront pas plus de peine à parler le Latin ou le Grec, que leur langue naturelle.

A propos de la ſcience des Langues qui conſiſte particulierement dans un amas de mots à retenir: Mr. Paſchius parle de la memoire, & cite des Auteurs qui ont enſeigné des remedes Phyſiques pour la ſecourir; & c'eſt une ſorte de memoire artificielle qui ne paroîtra pas fort d'uſage. L'Art ſoutient la memoire, ajoûte l'Auteur, par d'autres moyens; comme par les Tablettes Chronologiques de Mr. Marcel, & certains jeux faits exprès pour retenir plus aiſement l'Hiſtoire, on ne voit pas neanmoins d'effets fort ſinguliers de ces pratiques; mais ſi ce que l'on a vû depuis peu au College de LOUIS LE GRAND,

en la perſonne de quelques enfans de qualité, qui ont répondu publiquement ſur l'Hiſtoire & la Chronologie univerſelle juſqu'à Jesus-Christ, eſt l'effet, comme on dit, d'une memoire artificielle dont le P. Buffier Jeſuite a dreſſé la methode : ce ſera une pratique des plus heureuſes qui ait encore été ſur ce point, Mr. Paſchius raporte cependant une choſe plus merveilleuſe encore.

Roger Bacon Anglois, Religieux de Saint François au 13. ſiecle raconte dans une Lettre au Pape Clement IV. qu'il avoit employé 40. ans dans l'étude des ſciences la plus aſſidue & la plus heureuſe, & qu'il pourroit neanmoins apprendre à un de ſes Diſciples, en moins de ſix mois cette Doctrine, pourveu qu'il en fit autant des tablettes Analytiques. Toutes ces pratiques ſuppoſent toûjours la diſpoſition naturelle; mais il eſt vray que cette diſpoſition ſe perfectionne beaucoup par certains ſecours.

Dans le troiſiéme Chapitre l'on parle de Deſcartes qui a formé une

Secte nouvelle;on remarque ce qu'il a avoüé lui même qu'il ne s'étoit servi d'aucun principe qui n'eut été admis par Aristote & par d'autres Philosophes. Touchant le caractere de Descartes, on dit aprés Mr. Hüet, que ce qu'il avoit de meilleur, étoit une imagination vaste & élevée; mais qu'il ne resonnoit pas toujours fort-juste par rapport à ses principes. On remarque encore qu'il a pris le premier principe de sa Philosophie, *je pense, donc je suis* de St. Augustin Livre XI. c.27. de la Cité de Dieu où ce Pere parle ainsi, *il m'est très certain que je suis, & que je connois; mais si vous vous trompez, si je me trompe je suis; car qui n'est point, ne se trompe point.* Ce principe en ce qu'il a de solide, n'est autre que celui d'Aristote, *il est impoßible que la même chose soit, & ne soit pas en même tems*; qu'un homme pense (c'est-à-dire qu'il soit pensant,) & qu'en même tems il ne soit pas.

Le Doute que Descartes introduit dans sa maniere de Philosopher a sa source, comme on sçait, dans le Pyrrhonisme: avec cette dif-

ference qu'obſerve Mr. Paſchius. C'eſt que les Pyrrhoniens faiſoient du Doute la fin de leur Philoſophie & que Deſcartes fait du Doute un moyen de la ſienne ; car chez lui avant que de rien ſçavoir, il faut douter de tout, & chez eux on ne doutoit point de ce qui paroiſſoit aux ſens; mais ſeulement ſi ce qui paroiſſoit, étoit en ſoy tel qu'il paroiſſoit? car comme dit un d'eux, quand nous avons du froid ou du chaud, nous ne nous aviſons pas d'en douter. Le Sceptique refuſe ſeulement de faire aucun dogme de ce qui n'eſt qu'une opinion, ſur un objet incertain & douteux dans les Sciences. Par cet endroit le Sceptique ſeroit beaucoup plus raiſonnable que le Carteſien qui veut douter s'il voit & s'il entend; parce qu'en dormant il croit quelquefois entendre, & voir ſans qu'il le faſſe en effet.

Ce que Deſcartes dit des *idées* eſt tout tiré de Platon, ajoûte M. Paſchius, & la Reine Chriſtine de Suede le reprocha un jour ingenieuſement à Deſcartes même, qui la diſſuadoit de lire Platon ; car elle lui

repartit, *qu'il ne devoit pas desapprouver la lecture d'un Auteur à qui sa Philosophie devoit tant.* Tout le monde sçait que l'opinion des bestes Automates est de l'Epagnol Gomés Pereira qui imprima son ouvrage sous le titre d'Antoniana Margarita, à Médina del Campo en 1554. & plusieurs prétendent qu'elle étoit connuë du tems de St. Augustin.

Au regard de l'Anatomie du corps humain, Descartes a avancé, beaucoup de choses tout a fait nouvelles, mais que Sylvius Loumer & François de le Boé & d'autres encore ont montré n'avoir nul rapport à l'experience. Parmi les Auteurs qui ont écrit contre Descartes, sans lui refuser les marques d'estime que mérite un si grand esprit; M. Paschius paroit faire grand cas d'un livre François intitulé, *Voïage du monde de Descartes*, dont il ne connoit pas l'Auteur. Il ne sera peut être pas faché d'apprendre ici, que c'est le P. Daniel Jesuite, dont le nom a été assez connu depuis dans la Litterature par des ouvrages aussi ingenieux & plus importans que celui dont

nous parlons,qui eſt le premier qu'il ait imprimé.

Dans le chapitre 4. où l'on traitte de la doctrine des mœurs, on remarque qu'elle n'a été cultivée qu'aprés l'étude des choſes naturelles. Les premiers qui en ont laiſſé des preceptes ſont les ſept Sages de la Grece; enſuite Socrate la rendit ſi ſenſible qu'on dit qu'il l'avoit attirée du Ciel. La doctrine de Pythagore & de Platon ont tant d'affinité ſur la Morale, que l'un & l'autre la font eſſentiellement conſiſter dans la reſſemblance avec la divinité & mettent pour moyen de l'acquerir. 1°. La connoiſſance de ſoy même. 2°. Le ſoin d'epurer les paſſions. 3°. Le retour ſur ſoy même. Mais la Morale d'Ariſtote eſt le premier Ouvrage du monde en ce genre à raiſon de ſon étendüe & de l'ordre qui y eſt gardé.

La Juriſprudence Romaine à fort contribué d'ailleurs à éclaircir les principes que fourniſſent pour la Morale, la Lumiere & l'Equité naturelle, à laquelle les Juriſconſultes ont reduit & rappellé toutes les loix.

Le livre de Grotius *de Jure belli ac pacis* a ſupplée à beaucoup de points où l'on n'avoit pas aſſez diſtingué le Droit des gens, d'avec le Droit naturel. M. Paſchius reconnoit encore que la ſcience de la morale doit beaucoup à *Thomas d'Aquin*, *Victoria*, *Soto*, *Azor*, *Molina*, *Sanchez*, *Leßius*, & bien qu'ils ſe ſoïent amuſez, dit-il, à *appuïer leurs deciſions ſur les Traditions*, *ſur les Decrets des Conciles & l'Autorité des Papes*; *gardons nous*, pourſuit-il, *de mepriſer les roſes parcequ'elles ſe trouvent parmi les Epines*, *mais plûtôt ramaſſons les perles fuſſent-elles dans le fumier.* Un Proteſtant ne peut gueres parler plus juſte des plus grandes lumieres qu'ait eû l'Egliſe Catholique en ces derniers ſiecles, & il leur rend plus de juſtice que pluſieurs Catholiques mêmes qui en feroient tout le cas qu'ils doivent, s'ils les avoient étudiez, ou lûs avant que d'en parler à l'avanture.

M. Paſchius fait ici d'aſſez longues reflexions ſur la Morale Politique de Machiavel, laquelle pourroit ſe reduire à ce mot *préférer l'u-*

*tile à l'honnête.* Cette nouveauté, dit-il, qui a revolté tant d'esprits n'avoit rien au fond de nouveau dans la pratique; témoin ce que raconte Saluste dans la guerre de Jugurta. Marius avoit pris à composition Gapsa ville de Numidie; malgré la capitulation elle fut brulée mise au pillage & les habitans faits esclaves. L'action est des plus contraires au Droit naturel. Saluste l'excuse pourtant, parceque, dit-il, *la place eut toûjours été avantageuse pour Jugurta, d'un accés difficile aux Romains, pleine d'habitans à qui on ne pouvoit se fier, &c.* N'est-ce pas là une raison du plus pur Machiavelisme & dire que *l'action n'étoit pas honnête, mais utile.*

Une autre Morale nouvelle assez semblable à la doctrine de Machiavel, est celle d'Hobbés. Ses premiers principes qui roulent sur la *Loy du plus fort* & qui supposent que les hommes sont d'une nature à se faire la guerre & à se nuire mutuellement, parcequ'étant égaux ils ont sur toutes les choses de la vie un droit égal & que c'est à la force

ſeule de le determiner ; mais ces principes qui ſe refutent ſi aiſement d'eux mêmes & dont Hobbes ſe ventoit d'être le premier Auteur , ne ſont que les maximes des Epicuriens ; avec cette difference que ceux-ci dans Lucrece, mettent les hommes en ce monde comme des Cygales qui viennent en été y paroître tout à coup en foule ſans aucun ordre ; & qu'Hobbes les y fait paroître comme des champignons. Du reſte on ne voit pas comment M. Paſchius afin de ſuivre ſon deſſein & de montrer les accroiſſemens qui ſe ſont faits dans la doctrine des mœurs, rapporte ces ſyſtemes: ſi ce n'eſt comme des monſtres dans la Morale, capables uniquement d'y faire horreur. La vraye & l'unique perfection dans la Morale eſt l'Evangile lequel ſelon la remarque de M. Paſchius nous a decouvert un bien plus grand nombre de vertus à pratiquer que n'avoit fait Ariſtote & tous les Philoſophes enſemble.

Le 7. chapitre où l'on traite des changemens arrivez dans la Science

du Droit, en raporte l'inſtitution aux Hebreux, aux Romains, & aux. Chrêtiens qui uſent du Droit canon Comme les Lutheriens ne reconnoiſſent plus l'autorité du Souverain Pontife de qui viennent une grande partie des conſtitutions Canoniques; on demande pourquoi elles ont lieu en ce païs là, & l'on répond ici que ce n'eſt point en vertu de leur promulgation, mais parceque l'uſage du for Eccleſiaſtique & Civil les a reçûs. Aprés bien des commentaires qui avoient été faits ſur l'un & l'autre Droit, les ſiecles d'ignorance avoient laiſſé cette ſcience auſſi bien que les autres comme en friche; mais elle recommença auſſi à fleurir avec les autres dans le 16. ſiécle qui a porté les plus grands Juriſconſultes. Il y en auroit eu moins ſi tout le monde avoit eû autant d'averſion pour la multitude des loix que le fameux Nicolas Clénard; elles lui étoient ſi odieuſes que pour s'en délivrer il quitta, dit-on, ſa patrie & s'exila lui même au Royaume de Fés. Il écrivoit ſouvent de ce pays-là à ſes amis, avec quelle tranquillité

il y vivoit, ne voïant plus de procés ; car s'il s'y éleve quelque different, il est en un moment terminé par le Magistrat, c'est pourquoy dit Clenard, à un Abbé à qui il écrit ; si vous voulez vous vanger de quelque Avocat qui aura mal defendu vos decimes, envoyez le ici, il y mourra bien-tôt de faim.

## ARTICLE CLXIV.

TUMULUS SANCTORUM Projecti & Maurelii Civium, Episcoporum & Protectorum Urbis Corneliensis, illustratus à Canonico Antonio Maria Manzonio J. V. D. C'est-à-dire, *éclaircissement sur le Tombeau des SS. Projet & Maurel Citoyens, Evêques & Protecteurs de la Ville d'Imola, par Antoine Marie Manzoni Chanoine & docteur en Droit.* A Imola. 1703. Chez les heritiers de Massa *in* 12. *pages* 199.

ON découvrit à Imola le 21. de Mars 1702. les corps des Saints Projet & Maurel, Citoyens, Evê-

ques & Protecteurs de cette Ville. Cette decouverte a donné lieu à l'Ouvrage, dont on donne icy l'extrait. L'Auteur entreprend d'y éclaircir ce qui regarde la vie & le tombeau de ces deux SS. Evêques & il le fait avec beaucoup d'éxactitude & de ſincerité.

Dés le temps des Apôtres St. Apollinaire, comme le pretend M. Manzoni, porta la foy & établit une Egliſe à Imola qui eſt le *Forum Cornelium* des Anciens. Mais ce ne fut que vers le milieu du cinquiéme ſiécle, que St. Projet fut élu Evêque de cette ville après la mort de St. Corneille. Dés l'an quatre cens trente trois Saint Pierre Chryſologue ayant été fait Archevêque de Ravennes, St. Projet fut fait Archidiacre d'Imola en ſa place. Il eut enſuite le bonheur d'être ſacré Evêque par le même Saint, avec lequel il aſſiſta au Concile de Rome ſous le Pape S. Leon. Quelques Auteurs ont cru que St. Projet avoit auſſi aſſiſté au Concile d'Epheſe; & en effet parmi les Evêques envoyez à ce Concile par le Pape Celeſtin, il y en a un qui

qui ſe nomme Project : mais il eſt évident que ce ne peut être l'Evêque d'Imola, puiſque celui-ci a été ordonné Evêque par Saint Pierre Chryſologue, qui ne fut lui-même élu Evêque de Ravenne que deux ans après la celebration du Concile d'Epheſe. D'autres ont confondu le même Saint avec ſaint Prix Evêque de Clermont, qu'on nomme en latin *Projectus*, mais qui eſt poſterieur à celui-cy de plus de deux ſiecles. Saint Project vivoit encore en 482. mais on ne ſçait point preciſément le tems de ſa mort.

Il y a pluſieurs Saints Evêques qui ont porté le nom de *Maurelius* où *Maurilius*. Il y en a deux en Italie, & trois dans les Gaules. Celui dont on parle ici fut fait Evêque d'Imola vers l'année 532. Il ſouffrit le Martyre ; & Mr. Manzoni croit que ce fut ſous Totila.

On a toûjours crû à Imola, que le corps de S. Maurel avoit été mis dans le même tombeau où étoit déja celui de St. Project Le peuple étoit perſuadé que ce tombeau étoit ſous le grand Autel de la Cathedrale,

Il en fut détrompé en 1680. lorſqu'on renverſa cet Autel pour en faire un nouveau.

Au commencement du dixiéme ſiécle l'Italie étant deſolée par les Barbares, les habitans d'Imola cacherent les corps de leurs SS. Protecteurs. On les decouvrit 130. ans après ; mais on fut bien-tôt obligé de les cacher de nouveau. L'an 1174. ils furent remis entre les mains d'Henry Evêque d'Imola, qui les fit peu après tranſporter dans la nouvelle Egliſe Cathedrale qu'il batiſſoit alors. Mais ce fut Mainard ſon ſucceſſeur, qui 20. ans après les fit placer ſous l'Autel où ils ſont demeurés juſques en 1464. que François de Merlo fit bâtir une chapelle en memoire des mêmes Saints, & y fit tranſporter le tombeau ou la chaſſe qui contenoit leurs Reliques. En 1616. Rodolphe Paleotti Evêque d'Imola retira ces mêmes Reliques de la chapelle bâtie par François de Merlo, & les fit placer dans une autre plus propre & mieux ornée.

Comme ces Reliques étoient dans un tombeau de brique & dans la

muraille même de l'Eglise, on avoit déjà perdu la memoire du lieu où elles avoient été placées. Mais on les a de nouveau découvertes en 1702. On bâtissoit une nouvelle chapelle: on apperçût dans une muraille qu'on renverçoit, une espéce de tombeau de brique, dans lequel il y en avoit un autre de pierre qui étoit fermé. Le Chapitre de la Cathedrale s'y transporta avec l'Abé Joseph Guerra Grand Vicaire de son Excellence Monseigneur Philippe Antoine Gualteri Evêque d'Imola & Nonce ordinaire de Sa Sainteté en France. On tira le tombeau de pierre du lieu où il étoit, & aprés y avoir mis le sceau, on le porta sous le grand Autel, jusqu'à ce que la chapelle qu'on preparoit fut achevée.

Le 20. de Decembre l'ouverture du tombeau se fit du consentement de Son Excellence Monseigneur Gualteri & en presence du Chapitre. On y trouva d'abord une chasse de bois presque pourrie. Il y avoit dans cette chasse une si grande quantité d'os, partie entiers partie brisés; qu'on jugea d'abord que c'étoit les os de

deux corps & non pas d'un ſeul. On apperçû auſſi-toſt deux Inſcriptions, une ſur une petite pierre, l'autre ſur une petite plaque de plomb.

La premiere conſiſtoit ſeulement en ce mot *Projectus*, écrit par abbreviation de la maniere ſuivante. P I E C T'. La ſeconde étoit plus conſiderable : La voici. HIC REQUESCIT CORPUS SCTI MAVRELII EPI LOCATVM AB HENRICO EPO ↄCLXX.... Il y manquoit les dernieres lettres numerales que Mr. Manzoni croit avoir été les deux lettres ſuivantes IV pour ſignifier avec les autres l'an onze cens ſoixante & quatorze.

Il ne faut point omettre que les Anatomiſtes qu'on fit venir pour examiner les os, aſſûrerent qu'il y avoit en effet les os de deux corps humains : & ils y firent voir deux fois quelques uns des os qui ſont uniques de leur eſpéce dans le corps humain.

Les reliques ayant été verifiées de la ſorte, on les expoſa publiquement à la veneration du peuple. Mais on n'en fit la tranſlation que l'année derniere. 1703.

## ARTICLE CLXV.

*LE GRAND DICTIONNAIRE Hiſtorique, nouvelle & derniere Edition revûë, corrigée & augmentée par Mr. Vautier.* A Paris chez Jean Baptiſte Coignard, ruë S. Jacques à la Bible d'or, & chez Denis Mariette, *in folio 4 tomes. I. Tom. pages 721 Tom. II. pages 825. Tom. III. pages 844. Tom. IV. pages 936.*

LEs Dictionnaires ſont à la mode. Ces livres flattent tout à la fois le deſir d'apprendre & la repugnance à travailler, inclinations qui regnent également aujourd'hui. Tout le monde veut paroître ſçavant, & peu de gens veulent le devenir, ſi ce n'eſt à peu de frais & en s'amuſant par des lectures agréables qui rempliſſent l'intervalle des affaires & des plaiſirs. On n'a garde de pouſſer juſqu'à la fatigue une étude qu'on ne choiſit que pour ſe délaſſer. Les Dictionnaires ſont d'un merveilleux ſecours à des perſonnes ainſi diſpoſées. Par le moyen de l'ordre Al-

phabetique, on trouve recüeilli dans un ſeul livre ce qu'il faudroit tirer avec des recherches ennuïeuſes, d'une infinité de volumes qu'un particulier ne ſçauroit amaſſer, & qu'on a peine à rencontrer tous dans les plus riches Bibliotheques. Avec un Dictionnaire, ſans avoir rien appris, on ſçait tout à meſure qu'on en a beſoin. Tant d'avantages ont donné à nôtre ſiécle un grand empreſſement pour ces Bibliotheques abregées; & comme l'Hiſtoire eſt de toutes les connoiſſances la plus generalement neceſſaire, qu'elle eſt l'ame des converſations, les Dictionnaires Hiſtoriques ſont encore d'un plus grand uſage que les autres.

L'Antiquité ne nous a preſque laiſſé aucun modelle de ces Ouvrages. Les anciens Dictionnaires ſe bornent à la ſignification des mots. Un certain *Eſtienne*, dont nous n'avons que l'abregé, fit un Dictionnaire Geographique; mais ce fut principalement par rapport à la Grammaire *Suidas* eſt le ſeul dont il reſte un Ouvrage qu'on puiſſe appeller un Dictionnaire Univerſel. On y trou-

ve beaucoup d'hiſtoire. Mais il a puiſé dans des ſources fort ſuſpectes.

Au xvi. ſiécle, remarquable par le rétabliſſement des belles Lettres. *Charles Eſtienne* ( pour ne rien dire d'un Anonyme, mépriſable copiſte de Calepin, imprimé à Bâle l'an 1534. ni de Cibenius dont l'ouvrage parut à Lyon dix ans après : ) Charles Etienne donc ſorti de la famille de ces Imprimeurs celébres du même nom, donna au public un Dictionnaire poëtique, où il s'attacha principalement à mettre tout ce qui regardoit la fable, & pouvoit contribuer à l'intelligence des Poëtes. Il y joignit dans les autres éditions beaucoup d'hiſtoire ancienne & un peu d'hiſtoire moderne. *Juigné* Angévin traduiſit il y a plus de 40. ans l'ouvrage de *Charles Eſtienne* : il eût ſoin de l'augmenter par rapport à l'hiſtoire moderne. *Lhoyd* Anglois dans deux differentes editions du Texte Latin de *Charles Eſtienne* l'à augmenté des deux tiers au moins par rapport à la fable, à la Geographie & à l'Hiſtoire Ancienne.

Mais l'ouvrage le plus conſidera-

ble qui ait paru en ce genre, eſt celui dont on donne une nouvelle édition. Son premier Auteur eſt *Loüis Moreri* docteur en Theologie, né à Bargemont petite ville de Provence dans le Dioceſe de Frejus, l'an 1643. le 25. Mars; mort à Paris au commencement de Juillet l'an 1680. Le ſuccès de ce livre vint plûtôt de l'utilité du deſſein que de la perfection de l'ouvrage confus dans la Chronologie, peu exact dans les faits, diffus, inégal, bas pour le ſtyle, eſtimable ſeulement par l'amas prodigieux de matieres, fruit incroyable de l'étude d'un jeune homme, & qui lui coûta la vie.

Tant d'éditions qui ont ſuivi les *traductions Latine & Angloiſe*, avoient aſſez peu remedié à ces défauts. On y avoit corrigé beaucoup de fautes, mais on y en avoit auſſi ajoûté de nouvelles. Des Ecrivains plus avides de gain que de gloire, y avoient confuſement répandu les extraits de leurs lectures. Les Proteſtans l'avoient reformé ſelon leurs Erreurs & leurs paſſions. L'Auteur du *ſupplement* imprimé à Paris l'an 1699.

s'étoit borné à extraire un petit nombre de livres curieux que *Moreri* n'avoit pas vûs. Il l'avoit fait assez heureusement. Tout cela neanmoins ne devoit être regardé que comme des materiaux mal arrangez, comme des memoires auxquels il n'étoit pas trop sûr de se fier. Le public sentoit la necessité d'un Dictionnaire Historique, & voyoit bien qu'après tant d'éditions du livre qui en portoit le titre cet ouvrage lui manquoit encore.

*M. Vautier* connu par sa probité & par son courage autant que par son esprit, fut engagé à ce travail par des personnes instruites de sa capacité. Il apperçût sans peine la difficulté de cette entreprise. Le projet qu'il publia suffit pour convaincre qu'il vit d'abord tous les défauts du Dictionnaire Historique, & que son bon goût lui fit découvrir les moyens d'y remedier. Il conçût qu'il falloit réfondre entierement ce Livre : travail plus penible que celui d'en composer un aussi gros.

Il lui fut impossible d'executer son dessein dans l'edition de 1699.

il l'a executé dans celle-ci. La Chronologie est rectifiée sur un calcul uniforme ; & quoiqu'il se soit attaché à celui d'Usserius pour l'ancienne histoire, qu'il ait suivi Mr. de Tillemont pour les premiers siécles de l'Eglise & le Pere Labbe pour les autres ; cependant comme il a employé l'Epoque si commode des années avant JESUS-CHRIST, & depuis JESUS CHRIST sa Chronologie par là devient universelle. On peut la reduire aisément à tel systeme Chronologique que l'on voudra.

Il a mis les articles dans un ordre plus naturel & plus commode, rétabli les noms défigurez, donné aux narrations plus de clarté & plus d'étenduë, corrigé & poussé jusqu'à nôtre tems les Genealogies. S'il a mal connu l'état present de quelques-unes, comme de celle de la Fayette dont il reste une fille, c'est la faute des familles à qui il avoit demandé des Memoires. Un particulier accablé d'un travail immense n'a pas le tems de courir après ces minuties. Il a remonté aux sources pour les citations, & degagé les ar-

ticles qui appartienent à la fable de beaucoup de fades moralitez.

Quoique les quatre volumes ne paroissent gueres plus gros que dans l'edition précedente, l'augmentation est de plus d'un Tome & demi. Le retranchement du verbiage inutile, & des choses repetées ou inserées mal à propos, a donné place aux Additions sans grossir les volumes. L'histoire de nôtre tems trop negligée dans les autres volumes, a fourni une partie de ces Additions. Le style est par tout coulant, pur & facile, & certains articles plus travaillez que les autres, font juger que l'Auteur n'ignore aucune des beautez de l'élocution.

Il avoit esperé de grands secours de la part des Sçavans : il n'y a eû que le *R. P. Ange* Provincial des Augustins dechaussez qui ait répondu à ses invitations. M. Vautier avouë que ce R. Pere lui a communiqué de grandes lumieres sur les articles Genealogiques. Il avoüe aussi dès le titre qu'il a profité du Dictionnaire Critique *de Mr. Bayle*, non pas des articles où cet excellent Critique re-

glé dans ses mœurs, a pourtant sacrifié la pudeur & la religion à une complaisance aveugle pour le goût de gens corrompus ; mais de ceux où le bon goût, la penetration, la vaste capacité, le juste discernement de *Mr. Bayle* paroissent dans tout leur jour.

En un mot on peut dire sans flaterie que le Dictionnaire Historique n'a jamais tant approché de sa perfection. Est-il donc sans fautes? Non: ces sortes d'ouvrages peuvent-ils en être absolument exempts. Il y en a, mais beaucoup moins que dans les éditions précedentes. Il y en a ; mais il n'y en a point ou fort peu d'essentielles à l'histoire. Il y en a d'impression ; une entre autres nous a frappez: On fait Paul Morigia Général des Jesuites. C'est des Jesuates, Ordre fort different, qu'il a été Général.

Il y en a d'inattention : comme d'avoir oublié le Maréchal d'Uxelles dans la Liste de la derniere promotion des Maréchaux, & quelques Chevaliers des Ordres du Roy dans le Catalogue qu'on en donne. On a

omis le nom propre du fameux Marquis de Montroſe : il s'appelloit Jacques Greme.

On devoit corriger certains articles. Celui d'*Antoine Arnauld* Prêtre, qu'on a laiſſé tel que dans les editions precedentes, ſeroit plus exact ſi au lieu de conſulter le Dictionaire critique d'un Proteſtant on avoit conſulté les regiſtres de la ſorbonne.

On n'a pas retranché deux ou trois articles tirez des livres ſuppoſez par Annius de Viterbe : entre autres l'article de *Comer* Scythe. Cette faute eſt commune au Dictionnaire avec des livres de Sçavans du premier ordre, qui declament le plus contre les ſuppoſitions d'Annius de Viterbe, & qui en ont adopté quelques unes. Ils les avoient lûës dans les Ouvrages du tems de ce fauſſaire qui en ſont preſque tous infectez. D'ailleurs l'Auteur remarque dans la préface, qu'il ne lui a pas été libre de retrancher aucun article entierement.

On pouvoit, en parlant du Cana-

da, marquer quels Missionnaires ont porté la foy dans les Terres qu'ils ont souvent arrosées de leur sang.

On dit à l'article de Tertullien que Mr. Alix a marqué exactement dans une Dissertation, le tems auquel les Ouvrages de Tertullien ont paru. Il falloit adjoûter qu'on a renversé presque toutes les conjectures de Mr. Alix dans les Memoires de Trevoux du mois de Novembre M. DCCII. page 284.

Enfin l'Auteur a quelquefois été trompé per des guides auxquels il devoit naturellement se fier. C'est ainsi que sur la foy de la Bibliotheque des Ecrivains de la Compagnie de Jesus, il attribue au P. Jean Ferrier Confesseur du Roy, un livre sur la beauté de Jesus Christ, & un autre sur l'immortalité de l'ame. Ces livres, aussi bien que le secret de la predestination, imprimé l'an 1654 sont du P. Jean Fevrier Jesuite connu de Balzac qui en parle dans ses Ouvrages. Il étoit de Guyenne.

Des fautes si rares ne font aucun tort à un ouvrage si vaste & si utile.

Une multitude de ſçavans ſeroit aſſez occupée du travail qu'un ſeul homme a ſoûtenu avec ſuccés. Il eſt ſurprenant qu'il l'ait pû porter à l'exactitude qu'on remarque dans preſque tous les articles.

## ARTICLE CLXVI.

*L'ALKAEST OU LE DISSOLVANT universel de Vanhelmont revelé dans pluſieurs traitez qui en decouvrent le ſecret Par Mr. Jean le Pelletier de Roüen.* A Roüen chez Guillaume Behourt 1704. *in* 12. *pages* 256.

LE mot d'Alkaeſt, dont Paracelſe s'eſt ſervi le premier, eſt composé de deux mots Allemans *Al Geeſt*, c'eſt à dire *tout eſprit.* Vanhelmont qui l'a emprùnté de Paracelſe, l'a appliqué au diſſolvant dont il eſt l'inventeur. Ce Philoſophe, peu ſûr d'ailleurs dans ſes principes, & moins ſenſé encore dans ſa maniere de chercher les ſecrets de la nature, n'a pas laiſſé de réüſſir dans la découverte d'un diſ-

ſolvant parfait, dont Mr. le Pelletier nous donne l'intelligence & la deſcription. Soit par hazard, ſoit par les routes certaines de l'Art, Vanhelmont eſt arrivé, en ſuivant les traces peu marquées de Paracelſe, à trouver un Alkaeſt, ou un diſſolvant univerſel, qui paroît bien different de celui que Paracelſe a deſigné. Vanhelmont n'a pas enſeveli ſon ſecret en de ſi épaiſſes tenebres, qu'il ait été impoſſible de le percer. Il s'eſt contenté de l'envelopper ſous des termes myſterieux. C'eſt un Enigme qu'il a laiſſé à deviner aux Artiſtes les plus curieux.

Philalethe, Auteur Anglois dont le nom propre eſt inconnu, aſſure qu'il a ſçû penetrer dans les myſteres de Vanhelmont. Il eſt *Adepte*, dit-il, c'eſt-à-dire, qu'il eſt arrivé au but de compoſer l'Alkaeſt. C'eſt de ce diſſolvant qu'il ſe ſert pour élever l'or de ſa maſſe corporelle & groſſiere, à une teinture ſpirituelle & inalterable. Selon lui, l'or rendu pôtable par l'Alkaeſt, eſt le vray arbre de vie, qui garantit de toutes les miſeres du monde.

George Starkey diſciple de Philalethe, pretend auſſi être parvenu au ſecret de l'Alkaeſt. Il ſe met ſur cela comme ſon maître, au nombre des *Adeptes.* Dieu m'eſt témoin, dit-il, que je n'écris pas mes fantaiſies, mais ſeulement ce que je croy être vrai, non pas par une pure ſpeculation; mais par une pratique réellement éprouvée.

Ces deux Auteurs qui ſe vantent l'un & l'autre d'avoir trouvé l'Alkaeſt de Vanhelmont, ont ſuivi les veſtiges de ce premier inventeur. Ils ont uſé d'expreſſions figurées en nous traçant la méthode d'en venir juſqu'à faire l'Alkaeſt. Quoiqu'ils n'ayent pas été en tout auſſi myſterieux que Vanhelmont, ils le ſont encore aſſez, pour exercer l'eſprit des curieux. Mr. le Pelletier de Roüen, illuſtre en plus d'un genre de Litterature, explique ici l'Enigme; & devoile tous les myſteres. Pour cela il fait deux choſes. Premierement il traduit de l'Anglois quelques fragmens des écrits de Philalethe & de Starkey, où ces deux Artiſtes parlent de l'Alkaeſt.

Secondement il révéle le reste du secret que les trois Adeptes ont caché. Enfin il donne une methode claire pour reüssir à faire le dissolvant universel. Il est vray qu'il ne se vante point d'être *Adepte*.. Ce sont ses raisonnemens, dit-il, & ses conjectures, & non pas ses experiences qu'il donne au public. Il laisse à d'autres à faire les frais de la tentative, plus sage il se contente de marquer aux Artistes la voye qu'ils pourront suivre. Sans doute le public nous sçaura gré si nous lui donnons ici un precis de l'Ouvrage que nous examinons.

L'Alkaest est un dissolvant qu'on peut appeller *l'eau de feu*. C'est un être simple & immortel, qui penetre toutes choses & les resoud en leur premiere matiere, c'est-à-dire en une eau insipide. Après qu'il a dissoud toutes choses, il demeure dans sa nature inalterable. Lorsqu'il a servi mille fois, il n'a pas moins de vertu qu'au tems de sa premiere action. De-là on peut aisément concevoir, de quelle utilité l'Alkaest doit être dans la Chy-

mie. Cette liqueur reduit tous les vegetaux, tous les animaux & tous les mineraux à leur premiere matiere. Elle rend visible ce qu'il y a d'héterogene dans tous les mixtes, & le met en état d'être separé. Il y a bien de la difference entre l'Alkaest, & un autre dissolvant qu'on nomme le *Mercure des Philosophes*. L'un s'appelle Mercure parce qu'il l'est en effet, l'autre est une liqueur de sel. Le Mercure Philosophique est un metal qui n'a de force que sur les metaux : l'Alkaest penetre tous les mixtes du monde & les dissoud, sans pourtant s'unir radicalement à pas un, & pouvant être separé de tout ce qu'il a dissoud. Celui là est une substance moyenne, celui-cy est un pur esprit & sans mélange. L'or seul se submerge & se dissoud dans le Mercure des Philosophes, mais du dissolvant & de la chose dissoute, il ne se fait plus qu'une masse. Tous les metaux s'enfoncent dans l'Alkaest & se dissolvent; mais la liqueur ne reste avec aucun. Enfin la dissolution qui se fait par le Mercure Philosophi-

que eſt une eſpéce de generation, & la diſſolution faite par l'Alkaeſt eſt une pure deſtruction. L'un & l'autre de ces diſſolvans, ſont d'excellens ſecrets de Chymie; mais on peut dire qu'ils ſont entierement différents.

Voici les proprietes de l'Alkaeſt. C'eſt une liqueur peſante, puiſque c'eſt du ſel ſans flegme; elle eſt volatile, car elle eſt un pur eſprit & ſans aucun mélange; ſon odeur eſt foible, parce qu'elle n'eſt point composée de parties hétérogenes; elle eſt immortelle, puiſqu'elle n'eſt point alterée par ſon action. Enfin c'eſt un inſtrument propre à préparer beaucoup de remedes. Toutes les vertus medicinales qui ſe trouvent dans les métaux, dans les mineraux, dans les pierres précieuſes, dans les perles, dans les pierres des animaux, & dans les végétaux, ſont par cette liqueur developpées de leurs matieres. Par elle on tire de l'hellébore, un excellent ſpécifique contre la goutte, la melancolie hipocondriaque, la fiévre chaude, & le délire des fiévres; Par elle de la coloquin-

te, on fait un excellent febrifuge. Par elle de la Myrre, de l'Aloës & du Safran, on tire un remede Antihectique excellent contre les convulsions & les Paralysies. Par elle du Cedre, on compose une essence admirable pour la prolongation de la vie. A la verité on peut préparer ces vegetaux sans l'Alkaest, d'une maniere plus prompte, mais leurs essences seront bien moins efficaces pour la santé.

A l'égard des remedes métalliques, ils reçoivent toute leur perfection de l'Alkaest. L'or qui souffre tous les examens du feu sans diminution, si on le jette calciné en atomes subtils, ou battu en feüilles, dans l'Alkaest, & si on les digere ensemble dans un vaisseau de verre à chaleur égalle, dans un bain bouillant, en peu de jours l'or se dissoudra entierement dans la liqueur. On tirera l'Alkaest par la distillation; & l'or demeurera au fond du vaisseau en forme de sel fusible. Si on cohobe, ou recuit cette liqueur plusieurs fois sur ce sel, il deviendra volatil, & distillera en deux couleurs, blanche

& rouge. La rouge ſera *la teinture hematine*, la plus excellente preparation qu'on puiſſe faire avec l'or. C'eſt ſa vraye quinte-eſſence, capable de guerir toutes les maladies du corps humain. L'Alkaeſt n'eſt pas moins utile pour tirer la ſubſtance des autres métaux. C'eſt l'inſtrument dont on fait l'argent potable, mais ſur tout cette admirable Huile *du Venus* & *du Mercure*, dont l'auteur décrit ici la préparation & les effets.

Ce qui pique d'avantage la curioſité des Lecteurs, c'eſt d'apprendre la matiere de l'Alkaeſt, & ſa maniere de le compoſer. Au regard de la matiere ; ce n'eſt dit Starkey, ni les Métaux, ni le Mercure, ni les Soulphres metalliques, ni les Soulphres minéraux, ni les Sels metalliques, ni les Alcalis. Vanhelmont n'a fait que l'envelopper ſous des metaphores ſans la nommer. C'eſt un treſor qu'il n'a vendu qu'à la penetration & au travail des Artiſtes qui le ſuivroient. Il dit qu'il y a tant de difference entre la matiere de l'Alkaeſt avant ſa préparation ; & la

pureté de cette liqueur lorſque l'art l'a achevée, qu'on en eſt ſurpris juſqu'à la vénération. *Tandem ſtupefacta eſt religio reperto latice.* Starkey qui l'a devinée en meditant les paroles enigmatiques de Vanhelmont, nous prepare ainſi à l'entendre nommer. *La matiere de ce diſolvant, dit-il, eſt vile & précieuſe. Elle ne coute rien. Tous les hommes l'ont en leur pouvoir. Adam l'emporta avec lui quand il ſortit du Paradis terreſtre. Elle eſt tres cachée dans le petit monde & tres-puiſſante dans le grand monde ; Elle ſurmonte & détruit tous les corps & les natures les plus rebelles. Enfin c'eſt l'urine de l'homme.*

En effet ſelon Vanhelmont, l'urine n'eſt ni acide, ni alcalice, mais purement ſaline. C'eſt la qualité abſolument neceſſaire pour un diſſolvant immortel ; car les Acides & les Alcalis s'uſent en ſéparant les autres mixtes, & s'alterent eux mêmes dans leur operation.

Starkey qui révéle au public la matiere du parfait diſſolvant, eſt plus réſervé, & plus myſterieux; lorſqu'il s'agit d'en donner la prépara-

tion. *Quoyque j'aye découvert la matiere de l'Alkaest*, dit-il, *plus clairement qu'aucun autre, cependant la maniere de le travailler n'est pas aisée. Elle dépend de la conduite & de l'instruction de celuy qui donne les vrais dons.* L'Artiste Anglois ouvre donc une porte aux curieux, mais il en laisse encore bien d'autres à forcer. Il est un peu moins enigmatique que Vanhelmont, mais après nous avoir introduit dans les routes du Labyrinthe, il nous y abandonne sans guide. Voilà où se reduit tout ce qu'il nous apprend de la maniere de composer l'Alkaest. *Cet esprit aigu, subtil, penetrant, d'urine d'homme, par le moyen d'un autre esprit médiateur, non de ferment different du sien, mais centralement un avec luy; doit être uni à un Acide non corrosif, mais très-agreable de sa nature. Cet Acide doit être aussi volatil, que le sel d'urine, avant qu'il puisse être intimement uni avec lui. Ce mélange ensuite par plusieurs circulations reïterées, arrive au degré de pureté, qui lui donne les justes titres, de premier être des sels, du plus glorieux & du plus excellent des sels.*

M. le Pelletier débroüille ici l'ambiguité des expreſſions de Starkey, & tire des ſeules paroles que nous venons de citer, l'explication entiere de tout le myſtere du diſſolvant univerſel. On peut dire qu'il ne luy eſt gueres moins glorieux d'avoir deviné la préparation de l'Alkaeſt, telle que l'a décrite Starkey, qu'il eſt glorieux à Starkey d'avoir deviné la matiére de l'Alkaeſt, telle que Vanhelmont l'avoit repreſentée.

Selon Mr. le Pelletier la matiére éloignée du diſſolvant univerſel, c'eſt la ſeule urine d'homme. D'autres l'avoient declarée avant lui. Voici ce qui eſt plus propre de M. le Pelletier. La matiere prochaine de l'Alkaeſt, dit-il, ſont les trois eſprits differens, qui au rapport de Vanhelmont, ſe tirent de cette urine. Le premier c'eſt un eſprit vineux & inflammable, le ſecond c'eſt un eſprit urineux ou bruſlant, le 3e. eſt un eſprit fermenté, qui ſelon le même Auteur, diſſout ſans corroſion le *Duelec*, ou *la pierre qui ſe forme dans le corps humain.* Or ces trois eſprits que l'on tire de l'urine de l'homme,

ſont indiquez dans le paſſage enigmatique, que nous avons cité de Starкey. On peut donc croire que ces trois eſprits ſont la matiere prochaine qui compoſe l'Alкaeſt. Au reſte ces trois eſprits ne ſont viſibles que ſous la forme de deux. L'un eſt ſimple, l'autre eſt double. Car lorſque Starкey nous aûſſre, que *l'eſprit volatil d'urine par le moyen d'un autre eſprit entremetteur du même ferment, & centralement un avec lui, doit être uni à un acide corroſif.* Il eſt évident qu'il entend, que l'eſprit volatil & l'eſprit vineux (il appelle ce dernier entremetteur) ſont toûjours unis enſemble; ces eſprits n'étant jamais l'un ſans l'autre dans l'urine fermentée.

Voici donc ſelon les conjectures de M. le Peletier, la methode dont il faut uſer pour en venir juſqu'à compoſer l'Alкaeſt. Prenez un Baril de bois neuf capable de contenir trente pintes ou environ; qu'il ait un bondon de la groſſeur du doit, puis au haut de chaque fond, un trou qui doit être toûjours ouvert. Verſez dans le Baril 20. pintes ou environ de

l'urine de jeunes hommes ſains, vigoureux, qui ne boivent que du vin, & qui n'ayent au plus que 12. à 13. ans, mettez le Baril bondé, dans un lieu temperé afin que l'urine y fermente. Après 30. jours de fermentation elle ſera propre pour l'ouvrage. Verſez alors dans une haute cucurbite de grais à col étroit, environ deux pintes de l'urine fermentée; diſtillez-en environ le tiers au feu de ſable du premier degré. Verſez alors en deux differentes bouteilles de grais, dans l'une la liqueur que vous aurez diſtillée, dans l'autre ce qui ſera reſté au fond de la cucurbite. Continuez à faire le même du reſte de l'urine fermentée, n'en diſtillant que deux pintes à la fois.

Verſez enſuite dans le Baril tout ce qui ſera trouvé au fond de la cucurbite à chaque diſtillation, afin que ces reſtes d'urine diſtillée fermentent de nouveau encore 30. ou 40. jours dans le Baril; rectifiez l'eſprit que vous aurez tiré par les diſtillations, le ſeparant du flegme par des diſtilations réïterées à feu de ſable du premier degré. Ne prenez

que ce qui montera le premier dans voſtre cucurbite à col étroit, & mettez toûjours dans le Baril le flegme que vous en ſeparerez à chaque diſtillation.

Cet eſprit rectifié ſera mis dans un grand matras, avec parties égalles d'eſprit de vin parfaitement rectifié. En les agitant enſémble par le remûment du matras, il ſe fera un caillé blanc, que vous laiſſerez repoſer demi heure pour en ſéparer la liqueur inutile qui ſurnagera. Vous verſerez enſuite ſur le caillé environ autant d'eſprit de nitre bien rectifié. Après quelques efferveſcences, le caillé ſe figera en une ſubſtance de ſel Armoniac, plus ſolide, qui reduira en eau inſipide l'eſprit qui l'aura figé. Il faudra le ſéparer de ce ſel, & le garder dans le matras bien bouché, pour l Operation dont on parlera dans la ſuite.

Pour les reſtes d'urine qui auront fermenté 30. ou 40 jours, ils ſeront diſtillez dans une haute cucurbite de verre de la premiere grandeur, environ deux pintes à la fois, au feu de ſable du premier degré. On en

tirera ſeulement le quart, que l'on mettra à part dans une bouteille de verre bien bouchée. On continuera la diſtillation au même degré de feu pour faire monter le flegme juſqu'à ce que, ce qui reſtera dans la cucurbite, paroiſſe en conſiſtence de miel. On jettera ce flegme comme inutile. On cohobera ſur le miel, ce quart de liqueur mis à part & diſtillé juſqu'à même conſiſtance. On repetera trois fois cette cohobation & diſtillation juſqu'à conſiſtence. La derniere diſtillation étant achevée on rectifiera autant qu'on pourra la liqueur qu'on aura tirée. Ce ſera l'eſprit corrompu qu'on gardera dans une bouteille de verre bien bouchée.

Vous verſerez enſuite cet eſprit corrompu, ſur le ſel Armoniac que vous aurez gardé dans le matras; vous boucherez le matras avec ſoin, & vous le mettrez dans un tas de fumier chaud huit jours. Alors vôtre coagulé ſera reduit en liqueur: s'il ne l'étoit pas, il faudra verſer le tout dans une cucurbite, le diſtiller juſqu'à conſiſtence, & cohober deux

ou trois fois, puis remettre le tout au fumier chaud pendant huit jours & recommencer la même chose, jusqu'à ce que tout soit dissout en liqueur. On la versera dans une cucurbite pour distiller au bain, le flegme qui en pourra monter. Cela fait, distillez vôtre liqueur, qui sera restée au fond de la cucurbite, au sable jusqu'à sec, & s'il ne reste rien aprés cette distillation, vous aurez l'Alkaest achevé: s'il restoit quelque sel, il faudra cohober & distiller jusqu'à ce que tout monte en liqueur homogene.

Après une instruction si détaillée, que M. le Pelletier vient de donner aux Curieux, il est difficile de croire qu'il n'ait publié que ses conjectures & non pas ses experiences. L'Auteur à beau faire; malgré sa modestie on ne pourra se dispenser de le mettre au nombre des *Adeptes*.

## ARTICLE CLXVII.

*ABREGE' HISTORIQUE, Chronologique & Moral de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, par Mr. Macé Chefcier Curé de l'Egliſe Royale de ſainte Oportune.* A Paris chez Edme Couterot rüe ſaint Jacques au Bon Paſteur 1704. *in* 4°. *deux tom. premier pp.* 624. *ſecond pp.* 448.

CE que Mr. Macé appelle ici un Abregé, pourroit être appellé un Commentaire judicieux & ſuivi ſur la Bible. Il n'a pu donner le nom d'Abregé à deux gros tomes d'un caractere fort menu, que par raport à la fecondité de ſon imagination, laquelle paroît dans ſon ſtyle & qui lui fourniſſoit encore une plus grande quantité de choſes qu'il n'en a dites. La fin qu'on voit qu'il s'eſt propoſée dans cet Ouvrage, eſt de rendre la lecture des Livres Saints en même tems utile & agreable, & d'eſſayer par ce moyen à détourner les Chrêtiens des lectures prophanes. Pour réüſſir dans ce deſſein il a fait trois choſes.

1°. Il a applani les difficultez qui ont coûtume d'arrêter ceux qui veulent lire les Livres Sacrez. C'est pourquoy il a tiré des Interpretes & des Theologiens les plus habiles, la décision des questions & preuves de la Bible. Il les explique en peu de mots & presque insensiblement sans interrompre son recit. Dans les endroits où les Commentateurs se sont partagez, il s'est attaché à l'opinion reçuë par les Auteurs d'un plus grand nom. Ce parti vaut mieux sans doute que la demangaison si ordinaire, de vouloir trouver de soy même aux Passages obscurs des saintes Lettres, un sens inconnu aux Peres & aux Docteurs de l'Eglise. De cette sorte le plan qu'a suivi M. Macé, sera avantageux pour tout le monde. Les Sçavans y auront de quoi se rappeller d'un coup d'œil quantité de choses, desquelles ils ne peuvent se souvenir que confusément après de longues lectures : & les autres y apprendront ce qui leur faudroit chercher dans un grand nombre de livres pour bien entendre l'Ecriture Sainte. On en pourra fai-

re l'épreuve en jettant les yeux ſur les endroits où ſont expliquées les Epîtres de ſaint Paul aux Romains, aux Corinthiens & aux Hebreux.

La ſeconde choſe qu'a fait Mr. Macé, eſt de réünir en un corps d'Hiſtoire, tous les livres de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, & de tous les Anciens Hiſtoriens qui peuvent ſervir à en mieux lier, & à en faire connoître d'avantage les parties differentes. Cet enchaînement de choſes attache l'eſprit par une narration ſoutenuë, divertit par la varieté des événemens, pique la curioſité par ce qu'ils ont d'extraordinaire, & ſouvent touche & attendrit par les cataſtrophes. C'eſt ce que l'on a reſſenti dans les endroits où l'on rapporte le ſacrifice d'Abraham, l'entrevuë de Joſeph avec ſes freres, le ſacrifice de Jephté &c. Quelques communes que ſoient ces Hiſtoires la maniere dont on les amene, & dont on les traitte ici, produit un effet particulier.

La troiſiéme choſe que s'eſt propoſé l'Auteur, eſt de ne travailler à plaire que pour mieux inſtruire, &

ses recits sont mêlez des plus solides reflexions que les SS.PP. nous ayent laissé sur tout ce qui a rapport à la Bible. Ainsi l'on peut dire que parmi beaucoup d'Ouvrages differens, qui se sont faits depuis quelques années, pour rendre l'Ecriture Sainte intelligible au Peuple & lui en faciliter la Lecture, il n'en a point encore paru dans le dessein de celui-cy. On doit particulierement sçavoir gré à l'Auteur d'avoir épargné à ses Lecteurs ces discours à perte de veüe, dont on est si fatigué dans plusieurs Ouvrages faits sur le même sujet. L'Abregé des Pseaumes qu'a publié Mr. Macé montre assez combien il est éloigné de ce style vague, où il faut lire des pages entieres avant que de trouver un seul mot qui interesse.

Du reste le feu & la vivacité avec laquelle il écrit, l'a fait passer par dessus quelques expressions & divers scrupules de Grammaire qui en auroient arrêté d'autres : mais ce n'est pas à quoy il faille faire d'attention au regard d'un Ouvrage aussi étendu, aussi utile, & d'un aussi grand travail que le sien.

## ARTICLE CLXVIII.

COMPARAISON DE LA *Musique Italienne, & de la Musique Françoise.* A Bruxelles chez François Foppens 1704. *in* 12. *pages* 183.

IL parut l'an 1702. un *Paralelle des Italiens & des François en ce qui regarde la Musique & les Opera.* Nous en parlames dans les Memoires du mois d'Aoust de la même année. L'Auteur du Paralelle avoit decidé en faveur des Italiens : Mr. de la Vieuville de Freneuse Garde du sceau de la Chancellerie de Normandie, vient soutenir l'honneur de la Patrie, & lui assurer la gloire d'avoir atteint de plus près que l'Italie à la vraye perfection de la Musique. La Comparaison exacte qu'il fait des deux Musiques, est divisée en trois Dialogues entre un Comte prevenu pour la Musique Italienne, & un Chevalier partisan de la Musique Françoise. Ces trois Dialogues sont suivis d'une lettre de l'Auteur. Mr.

de la Vieuville ſuit pied à pied & peut-être même avec un peu trop d'acharnement, l'Auteur du Paralelle, il ne lui pardonne rien, il ne lui paſſe aucune exaggeration : il oppoſe des détails à ſes deciſions trop vagues,& ceux qui ont du goût pour la Muſique trouveront ici une Critique ample & delicate des Opera Italiens & François.

Le premier reproche que fait l'Auteur de la Comparaiſon à celui du Paralelle, c'eſt de n'avoir pas écrit aſſez naturellement. Il faut avoüer que l'Auteur du Paralelle en écrivant pour les Italiens, ſemble en avoir voulu prendre les manieres. Son ſtyle d'ailleurs ſpirituel, paroît auſſi recherché, auſſi rafiné, auſſi *detourné* que leur Muſique. L'Auteur de la Comparaiſon avec un tour plus naturel, n'a ni moins de vivacité ni moins d'élegance

Il avoüe d'abord que la langue Italienne eſt plus propre aux paſſages, aux cadences, aux roulemens de voix, que la nôtre : mais il ſoûtient que ce ſont de mediocres agrêmens. Lully en a mis rarement dans

ſes Opera. Les Muſiciens amateurs des doubles ne ſont pas les plus diſtinguez, il les compare plaiſament aux mauvais Cuiſiniers, qui tâchent de relever par le poivre, & par le ſel, ce qu'ils n'ont pas l'habilité de rendre mangeable, avec un aſſaiſonnement ſimple & naturel : il nie enſuite que la Langue Italienne ſoit plus propre à la Muſique que le Grec, le Latin & le François, & même que l'Arabe : il en apporte des raiſons qui ne ſont pas mépriſables.

Après avoir repouſſé ces reproches, il attaque le principe de ſon adverſaire. Les Italiens, avoit dit cet Auteur, trouvent que la Muſique Françoiſe *berce, qu'elle endort, qu'elle eſt plate & inſipide. Il ne faut pas s'en étonner*, ajoûtoit-il, *c'eſt que dans nôtre Muſique tout eſt doux, facile, coulant, lié, naturel, ſuivi, uni & égal. Les airs Italiens*, c'eſt encore lui qui parle, *ſont ſi détournez qu'ils ne reſſemblent en rien à ceux des autres Nations : ils paſſent à tout moment du b carre au b mol, & du b mol au b carre.*

On peut aiſément tirer de ces paroles le veritable état de la queſtion. Il s'agit donc de juger ſi une Muſique naturelle, coulante, belle ſans irregularitez trop affectées, gaïe ſans extravagance, plus vive que bizarre, plus touchante qu'emportée, eſt preferable à une Muſique capricieuſe, irreguliere par goût, exceſſive dans ſes detours, outrée dans ſes expreſſions, monſtrueuſe, ſi on l'oſe dire, dans ſa beauté : Que la Muſique Italienne reſſemble à la ſeconde eſpéce de Muſique dont on vient de parler, ſon deffenſeur en convient. Il loüe les Muſiciens Italiens de ce qu'ils font ſouvent *des cadences doublées & redoublées de ſept ou huit meſures, des tenues d'une longueur prodigieuſe, des paſſages d'une étendue à confondre ceux qui les entendent la premiere fois, ſur des tons à faire frayeur. Ils hazardent*, à ce qu'il aſſure, *ce qu'il y a de plus dur & de plus extraordinaire : ils inſultent la delicateſſe de l'oreille, que les autres n'oſeroient toucher qu'en la flattant.*

Mr. de la Vieuville convient que tout cela bien preparé peut devenir

fort beau : il ne faut pas s'attacher aux regles avec une contrainte d'esclave : Lully s'est mis au dessus d'elles avec la retenue d'un sage Musicien, avec le goût d'un homme d'esprit. Mais enfin les regles sont excellentes, on en convient de part & d'autre. Ce n'est donc pas un defaut que de les suivre d'ordinaire. Les accords hardis, vicieux en eux mêmes, veulent être menagez & soutenus avec beaucoup d'art. Ces sortes de beautez ne veulent pas être prodiguées. En les prodiguant on leur ôte leur merite. Les passages d'un mode à l'autre *du b carre au b mol, du b mol au b carre* plaisent à l'oreille par la surprise que cause un second ton opposé au premier ; mais quand ces changemens sont frequens, ils ne font plus leur effet, ils ne surprennent plus. Alors il n'y a plus proprement de mode : le spectateur dont l'oreille n'a pas eu encore le tems de s'accoutumer à un ton, n'est point reveillé par la difference du second ton, qui dès-là ne peut pas faire un effet agréable. Pour que ce changement de mode plaise, pour

qu'il pique, on doit ſe garder de le faire à *tout moment.* Cet agrément, a beſoin d'être menagé, & un homme delicat n'en veut pas trop : c'eſt un ragoût.

Il faudroit dire de tous ces agrémens licentieux, ce que Voiture diſoit plaiſament des mots nouveaux : *vous en uſerez trois fois la ſemaine.*

Ce n'eſt pas ſeulement en Muſique, que dégoutez du naturel, les Italiens s'abandonnent à la vivacité irreguliere de leur imagination. La même affectation regne dans leur poëſie : la pauvre nature y eſt accablée de tant de gentilleſſes fauſſes & guindées, qu'on ne l'entrevoit qu'à peine, & qu'on ne peut la reconnoître. L'on ne peut décrire la Muſique Italienne d'une maniere plus courte, plus juſte, ni plus fâcheuſe qu'en diſant qu'elle reſſemble à leur poëſie.

L'Apologiſte de la Muſique Françoiſe, pour convaincre ſon adverſaire, que la Muſique detournée doit ceder à la Muſique naturelle, le preſſe par le ſentiment des Italiens.

mêmes. Il oppoſe à leur goût bizarre en Muſique & en Poëſie leur goût juſte & delicat pour l'Architecture, la Peinture & la Sculpture. Ils ſe ſont bien gardez de preferer *Joſeppin* ou *Lanfranc*, à *Raphaël*, au *Dominiquin*, *au Correge*. Leur goût dans la pratique de ces Arts les porte aux beautez ſimples, naturelles & regulieres. Il faut qu'ils renoncent à la gloire d'avoir réüſſi en Architecture, en Peinture, en Sculpture, gloire que perſonne ne leur diſpute; ou qu'ils ne prétendent plus avoir réüſſi en Muſique & en Poëſie.

Mais, dira-on, peut-être, le goût de ces differens Arts doit être different : peut être faut-il du naturel dans l'Architecture & dans la Peinture, du bizarre dans la Muſique & dans la Poëſie. Le défenſeur de la Muſique Françoiſe répond à cette objection dans la lettre jointe aux dialogues. Quelle eſt, dit-il, la perfection de la Peinture ? C'eſt de peindre ſi bien des raiſins comme Zeuxis, que les oiſeaux y viennent bequer : c'eſt de peindre ſi bien un rideau, comme Parraſius, que Zeuxis

lui-même avance la main pour le lever. Quelle eſt la beauté de la Poëſie ? C'eſt de faire avec des paroles ce que le Peintre fait avec des couleurs.

*Ut pictura Poëſis erit.*

Ariſtote dans ſa Poëtique ne nous parle que d'*imiter*, cela veut dire de peindre. Tous les genres de Poëſie ne ſont, ſelon lui, que differentes *imitations*, differentes peintures. La perfection de la Poëſie eſt de décrire les choſes dont elle parle, avec des termes ſi propres & ſi juſtes, que le Lecteur s'imagine qu'il les voit. Ainſi, quand Virgile décrit un ſerpent ſur lequel un paſſant a marché, ſans y ſonger, *Improviſum aſpris &c. Æneid. lib.*2. j'ai peur & ſuis prêt à m'en fuïr, comme le paſſant. C'eſt de peindre ſi vivement les mouvemens du cœur humain, que le Lecteur frappé dans autrui de ce qu'il a ſenti ou qu'il connoît qu'il peut ſentir lui-même, partage toutes les paſſions que le Poëte donne au Heros. Quelle eſt

la beauté de la Musique ? C'est d'achever de rendre la Poësie, ou les paroles qu'on chante, une peinture vraïment parlante. C'est, pour ainsi dire, de la retoucher, de lui donner les dernieres couleurs. Or comment la Musique *repeindra-t-elle* la Poësie, comment s'entreserviront-elles ; à moins qu'on ne les lie avec une extrême justesse, à moins qu'elles ne se mêlent ensemble par l'accord le plus parfait ? Le seul secret est d'appliquer aux paroles des tons si proportionnez, que la Poësie étant confonduë & revivant dans la Musique, celle-ci porte jusqu'au fond du cœur de l'Auditeur, le sentiment de tout ce que le Chanteur dit. Voilà ce qui s'apppelle *exprimer.* Exprimer est le but commun de la Peinture, & de la Poësie retouchée par la Musique. Sur ce pied-là, que le Musicien applique à un vers, à une pensée, des tons qui ne leur conviennent point : Il ne m'importe que ces tons soient nouveaux & sçavans, & que la basse-continuë en sauve les dissonances d'une maniere raffinée. La Poësie & la Musique mal

liées se separent l'une de l'autre : mon attention languit en se divisant, & le plaisir que peuvent avoir mes oreilles par les accords, est étranger à mon cœur & dès-là très-froid. Cela ne peint plus, parce que cela peint differemment : donc cela est mauvais. Que le Musicien joüe & badine sur des paroles indifferentes ou graves, qu'il y mêle des passages, des roulemens : mon esprit reconnoît d'abord que le sens ne demandoit point ces gentillesses. Cela ne peint point de concert ; donc cela ne vaut rien. Au contraire, si le Musicien proportionne vivement, exactement, les tons aux paroles : la chose m'est doublement representée par la Poësie & par la Musique. Lors qu'elle n'est qu'indifferente, mon esprit est toûjours content de cette convenance : Cela peint, donc cela est bon. Lors que ce sont des sentimens, des passions ardentes, & que le Musicien conserve, ou plûtôt rechauffe encore leur feu par des tons d'une justesse animée ; mon cœur les sent malgré qu'il en ait : cela peint à merveilles : donc cela est excellent.

Mais cependant, me direz vous, il n'y a ici que des accords communs. Soit. Pourveu que ces accords ne ſoient point défectueux, & ne defigurent point la beauté de l'expreſſion, l'Auditeur n'en veut pas d'avantage. Il ne faut pas qu'un accompagnement faux, ou trop plat faſſe un tort ſenſible au ſujet, comme il n'eſt pas permis de ſe ſervir d'un mot ſûrement mauvais, pour faire la penſée plus heureuſe. Mais auſſi, dès que ma penſée par elle-même plaît, frappe, émût, je n'ai pas beſoin d'aller chercher une phraſe élegante : il me ſuffit que les mots rendent bien le ſens. Il s'enſuit que l'expreſſion, qui doit être le but du Muſicien, eſt par conſequent le principal en Muſique.

Une autre objection fort ordinaire en faveur de la Muſique Italienne, c'eſt de demander, ſi ce peut être un défaut de mettre trop de belles choſes enſemble, d'ajoûter charmes ſur charmes. Car on ne conteſte pas que les diſſonances, les paſſages, les fugues, les tenuës n'ayent de la beauté. La réponſe de

Mr. de la Vieuville marque un discernement fin, un goût épuré, auquel les faux brillants n'imposent point. Il donne dans cette réponse une raison plausible de la décadence des Arts si proche ordinairement de leur perfection; de cette instabilité du goût des peuples; de cette *difficulté de s'arrêter au meilleur*, dont a parlé l'ingenieux Paterculus: *difficilis in perfecto mora.* Nôtre Auteur oppose à son adversaire la maxime d'Horace, *que tout ce que nous faisons doit être simple*, & qu'*un habile homme doit sçavoir quelquefois épargner, menager ses propres forces, & les affoiblir lui-même exprès.*

Et cette maxime est peut-être une des maximes du monde la plus delicate, la plus importante, & du plus grand sens. Rien n'est si dangereux, ni si vicieux, que de s'abandonner à son genie: de laisser aller la vivacité d'une imagination échauffée aussi loin qu'elle veut, & de parer à son gré nos Ouvrages d'une quantité importune d'embellissemens hardis & forcez.

Je vous ferois aisément avoüer,

dit-il, que ç'ont été des excès qui ont avili, qui ont corrompu tous les beaux Arts, si je n'apprehendois de fatiguer par un détail long & serieux. La vraye beauté est dans le juste milieu. Les Sçavans le prouvent, les Gens de la Cour le sentent, le Peuple l'a tant oüi dire, qu'il le redit. Il faut donc s'arrêter à ce milieu : il ne faut donc être jamais excessif. Trop peu d'agrémens est nudité; c'est un défaut. Trop d'agrémens est confusion; c'est un vice, c'est un monstre. Quand les Arts ne font que commencer, ils sont encore nuds : peu à peu ils s'enrichissent & ils arrivent à leur perfection. Nous y étions peut-être pour la Musique, à la mort de *Lully*, & nous n'avons pas eû le tems de nous en éloigner beaucoup : mais je ne sçai si nous ne declinerons point bien-tôt pour celui-là & pour les autres. Après que les Arts ont été quelque tems parfaits, le goût se corrompt : on subtilise, on raffine, on les charge d'agrémens outrez & de fausses gentillesses : marque sûre qu'ils baissent & qu'ils se gâtent. Voilà où en

ſont les Maîtres Italiens, à la reſerve que n'étant pas propres à cet Art, ou n'y ayant pas été heureux, ils ont été, à la corruption & au mauvais goût, ſans paſſer par la perfection, ou du moins ſans que nous nous en ſoyons apperçûs.

On oppoſe au défenſeur de la Muſique Françoiſe, les ſuffrages dèsintereſſez de tant de François prévenus pour la Muſique Italienne. Sa réponſe eſt piquante, elle n'épargne pas ces Meſſieurs : & malheureuſement elle a beaucoup de vraiſemblance.

L'inconſtance naturelle au François, les engage dans ce goût, la vanité les y retient. Quelle joïe, quelle bonne opinion de ſoi-même n'a pas un homme qui connoît quelque choſe au cinquiéme Opera de *Corelli*? Cette vanité qui les flatte, qui les perſuade de leur ſuperiorité ſur ceux qui en demeurent à la Muſique Françoiſe, donnent à ces Meſſieurs une conſtance pour la Muſique Italienne qu'ils n'ont pas euë pour la nôtre. Pour plus de diſtinction, ils chantent les *u* comme des

*ou*,

*ou*, même dans le Latin : ils deviennent tout-à-fait Italiens. La même raiſon n'attacheroit-elle point certaines gens à l'Algebre, aux Langues Orientales.

Encore une réponſe de nôtre Auteur à une Objection ingenieuſe. *Lulli*, dit ſon adverſaire, eſt Italien : donc ce qu'il y a de plus excellent dans la Muſique Françoiſe, eſt dû à l'Italie. Le lieu de la naiſſance de *Lulli* ne change rien au prix de nôtre Muſique. La Muſique Italienne n'en retire aucun avantage. L'une eſt naturelle, l'autre eſt affectée : donc l'une eſt bonne, l'autre mauvaiſe. Voila préciſement à quoi ſe reduit la queſtion. Terence étoit Africain : Carthage a-t-elle eû l'honneur de ſes Comedies ? D'ailleurs où *Lulli* a-t-il pris un goût pour la Muſique, different de celui de ſes compatriotes ? Il vint en France encore jeune : ſon heureux naturel lui fit d'abord goûter nôtre Muſique toute pauvre qu'elle étoit alors: il ſentit que les principes en étoient bons : il la conduiſit bien-vîte à ſa perfection. *Lulli* même n'eſt pas le

ſeul Muſicien que nous puiſſions op-poſer à l'Italie. Charpentier auſſi ſçavant que les Italiens, a poſſedé au ſuprême degré, l'Art de joindre aux paroles les tons les plus conve-nables : nous parlons de ſa Muſique Latine. On en a vû des effets qui rendent vrai-ſemblable ce qu'on dit de la Muſique ancienne. Laloüette a donné de la jalouſie à Lully ſon maître, que Deſmarais n'a que trop bien copié. Les Airs de Lambert, de le Camus ont une delicateſſe, un pathetique qui ſe fait ſentir aux ames les moins Muſiciennes. Les Simphonies de Campra cedent-elles aux Simphonies que Lotaire vante? Nous ne ſçaurions entrer dans un détail plus ample qui nous meneroit trop loin, il nous ſuffit d'avoir raſ-ſemblé les principales preuves de Mr. de la Vieuville, la liberté des converſations qu'on doit imiter dans les dialogues, ne lui avoit pas permis de les expoſer ſi methodi-quement.

## ARTICLE CLXIX.

JO. SCHILTERI AD GEORG. Adami Struvii ſyntagma Juris Feudalis Notæ. Argentorati, ſumptibus Theodorici Lerſé 1704. C'eſt-à-dire *Notes de Jean Schilter ſur le Traité des Fiefs composé par Georges Adam Struvius.* A Straſbourg chez Lerſé 1704. *in* 4° *pages* 370.

IL y a près de quarante ans que Mr. Georges Adam Struvius un des plus celébres Juriſconſultes d'Allemagne publia à Iene un livre, dans lequel il examinoit la plûpart des queſtions de Droit qui regarde les Fiefs, & qu'il intitula *Syntagma Juris Feudalis.* Ce Traité eſt encore fort eſtimé en Allemagne; & il y a une grande autorité. C'eſt pour cela que Mr. Schilter habile Juriſconſulte de Straſbourg, a cru qu'il ſeroit utile de faire quelques notes ſur ce Traité, ſoit pour y expliquer les choſes qui n'y étoient pas aſſez developpées, ſoit pour remarquer les

méprises qui sont échappées à l'Auteur. Les fautes d'un Ecrivain sans nom ne sont pas contagieuses, & il n'est pas necessaire de les relever. Mais comme on doit craindre que celles des Auteurs qui ont beaucoup de reputation, ne soient suivies, c'est rendre service au public que de les lui faire connoître. On ne pretend pas parler ici de toutes celles que Mr. Schilter a remarquées dans Struvius : il faudroit pour cela transcrire presque toutes ses notes : on se contentera de parler ici de quelques unes.

Mr. Schilter remarque qu'on a tort de croire que c'est aux seuls Lombards, qu'on doit l'Origine des Fiefs. Les Fiefs étoient en usage en Allemagne, avant que le Droit des Lombards y eut été receu. Les François ont beaucoup plus contribué, que les Lombards à introduire l'usage des Fiefs ; & c'est par eux que cet usage est passé en Allemagne. Les Fiefs sont inconnus en Espagne quoique les Visigots si soient établis. Ce qui fait voir, reprend Mr. Schilter, qu'il n'est pas vray que cet usa-

ge ait été commun à tous les peuples de Germanie C'eſt inſenſiblement & peu à peu qu'il s'eſt introduit parmi les François & parmi les Lombards ; & il ne s'y eſt introduit que depuis qu'ils furent ſortis de Germanie, & qu'ils ſe furent rendus Maîtres les uns des Gaules, les autres de l'Italie.

Il y a bien de la difference, continue Mr. Schilter, entre un Sujet & un Vaſſal. Le premier eſt obligé de rendre ſes devoirs à ſon Souverain à raiſon de ſa perſonne, ainſi ſa ſoumiſſion eſt bien moins bornée que celle du ſecond, qui ne doit ſes devoirs qu'à raiſon de ſon Fief & qui ne depend point de ſon Seigneur dans les choſes qui n'ont aucun rapport à ſon Fief.

On diviſe les Fiefs en differentes eſpéces ; mais ces diviſions ſelon Mr. Schilter, ne contribuent pas tant à éclaircir la matiere qu'à embroüiller l'eſprit des Etudians. On diſtingue d'abord les Fiefs qu'on tient de ſes Anceſtres par ſucceſſion & par heritage de ceux qu'on acquiert de nouveau. Il y à des Fiefs nobles : il y en a qui ne le ſont pas. Le Du-

ché de Milan, celui de Modene, le Marquisat de Monferrat & quelques autres Terres d'Italie sont des Fiefs relevants de l'Empire; mais auxquels la Souveraineté est attachée. Ceux qui possedent en Allemagne les grands Fiefs, ont aussi la Souveraineté dans leur territoire. La maison d'Autriche même pretend qu'elle n'est point obligée d'aller hors de ses Provinces en demander l'investiture: mais qu'on est obligé de la lui offrir dans ses Provinces mêmes. Ce sont ordinairement des Terres qu'on tient à Fief: mais on y tient aussi quelquefois certaines sommes d'argent. Et le Droit a autorisé ces sortes de Fiefs.

Les Francsiefs sont ceux qui sont exempts de tout service. Il ne devroit point y en avoir de cette nature; parceque les terres n'ont été données en Fief qu'à condition que le Vassal promettroit la foy à son Seigneur, & le serviroit dans ses besoins. Si donc il y a des Fiefs qui en sont exempts, c'est par des privileges particuliers & contre la nature de la chose.

L'Auteur propose ensuite plusieurs questions touchant les Fiefs, qu'il decide avec beaucoup de netteté. Il a ajoûté à la fin les decisions de plusieurs Jurisconsultes Allemans, sur les cas les plus extraordinaires & les plus difficiles ; mais il semble qu'afin que cet Ouvrage fut parfait on auroit dû joindre les Notes au Texte même de Struvius. La comparaison de l'une avec l'autre auroit mieux fait sentir la necessité & l'utilité de l'Ouvrage.

## ARTICLE CLXX.

*ORAISON FUNEBRE DE Messire Jacques-Benigne Bossuet Evéque de Meaux, &c. Prononcée dans l'Eglise Cathedrale de Meaux le 23. Juillet* 1704. *Par le P. de la Rue de la Compagnie de Jesus.* A Paris chez la Veuve de Simon Benard, ruë St. Jacques *in* 4°. *pages* 41.

ON attendoit de nous un Eloge de Monseigneur l'Evêque de Meaux. Pouvons nous mieux

remplir ce devoir qu'en preſentant au Lecteur un extrait de l'Ouvrage du P de la Ruë? il a pris pour texte ce qui eſt dit d'Ezechias au livre 2. des Paralipomenes chap. 31. *Operatus eſt bonum, & rectum, & verum, in univerſa cultura miniſterii domus Domini..... & proſperatus eſt. Il fit ce qui étoit bon & droit & vray dans tout ce qui regardoit le miniſtere de la maiſon du Seigneur, & tout lui reuſſit heureuſement.* Quelle gloire au grand homme que nous pleurons, dit l'Orateur, de s'être rendu digne d'être comparé à Ezechias dans un ſiecle auſſi floriſſant que le nôtre, entre tant de Prelats zelez pour la Religion, ſous les yeux d un Souverain qui fait de la pieté le plus fort appui de ſon Trône! luire dans les tenebres d'une Nation depravée, c'eſt à quoy S. Paul ſembloit borner la vertu des premiers Chrêtiens; Mais luire au milieu des lumieres & y ſoûtenir ſon éclat, c'eſt ce qui n'appartient qu'aux premiers aſtres du monde.

Il eſt éteint, celui qui repandoit dans la Maiſon du Seigneur

une ſi vive clarté, par ſa bonté, par ſa droiture, par ſon zele pour la verité. Le reconnoiſſez-vous, Meſſieurs, à ces trois nobles caracteres? Ne ſuffiſent-ils pas pour vous le rendre encore preſent? Tel que vous l'avez vû confirmer par ſes exemples les leçons de vertu qu'il avoit ſoin de vous donner. Tel que la Cour l'a vû ſoutenir les grands emplois, que le plus ſage des Rois confioit à ſa conduite. Tel que l'Egliſe enfin l'a vû combattre pour elle, contre tous ſes ennemis.

Vous aimiez ſa bonté, la Cour reſpectoit ſa droiture, l'Egliſe applaudiſſoit à ſon zele pour la verité. La bonté dans ſes mœurs, la droiture dans ſes emplois, la verité dans ſa Doctrine : *Operatus eſt bonum, & rectum, & verum, & proſperatus eſt.*

Heureux de s'être attiré par ces trois rares qualitez, l'affection du troupeau qu'il a conduit : la confiance du Prince qu'il a élevé : l'admiration de l'Egliſe qu'il a defenduë!

Nous ne ferons que parcourir les

trois parties de l'Oraiſon funebre & former, s'il ſe peut, de ce que nous en ramaſſerons une idée complete de la vie du Prelat qui en eſt le ſujet.

Jacques-Benigne Boſſuet nâquit à Dijon l'an 1627. le 27. de Septembre d'une Famille diſtinguée par ſes charges. Il reçût les premieres leçons des Sciences au College des Jeſuites de la même ville. Une Bible trouvée dans le Cabinet de ſon Oncle, l'attacha à cette ſainte lecture avec un charme ſi doux, lui fit ſentir ſi vivement l'élevation de la parole de Dieu au deſſus de tous les diſcours humains ; que ce moment lumineux frappa dès-lors ſon eſprit pour tout le reſte de ſa vie. Il demanda le ſaint Livre & ne ceſſa point de l'étudier.

Plein de ſes ſaintes impreſſions, il vient à Paris puiſer les hautes Sciences dans les pures ſources de cette ancienne & fameuſe Univerſité. Avec quelles diſpoſitions? Un eſprit ſolide & brillant, un genie ſublime & aiſé : un aſſemblage peu commun de douceur & de fermeté,

de franchiſe & de diſcretion : un viſage où la modeſtie & l'innocence étoit peinte : un air reſpectable & engageant : une grace infinie à s'expliquer. Ce fut avec ces qualitez que ce jeune Abbé parut dans le Monde. En falloit-il plus pour s'y perdre avec la foule des jeunes gens? Il y trouva de quoy ſe diſtinguer, s'élever, ſe ſanctifier : parcequ'il ſe rendit docile aux conſeils de la Sageſſe ; & que ſe dérobant aux amuſemens de ſon âge il chercha ſon ſalut encore plus que ſa fortune, aux pieds & ſous les yeux des plus Sages de ſon temps.

Un Nicolas Cornet, grand Maître du College de Navarre : Un Vincent de Paul, Inſtituteur des Prêtres de la miſſion, furent ſes maîtres & ſes modelles dans la ſcience de l'Ecole, & dans celle du ſalut. Ce fut à ces hommes choiſis qu'il devoüa ſes plus belles années : ce fut de leur fonds qu'il tira l'amour de l'ancienne doctrine, & l'horreur de la nouveauté : ce fut dans leur cœur qu'il puiſa la ſimplicité de la vertu, ſans faſte & ſans hypocriſie.

Son activité pour les bonnes œuvres, & ſa docte facilité à exercer le miniſtére de la parole de Dieu, le firent deſirer pour les deux plus importantes Cures de Paris; mais attaché dés ſa tendre jeuneſſe au Chapitre de Mets, d'abord par un Canonicat, enſuite par les dignitez d'Archidiacre & de Doyen; il crut devoir à cette Egliſe, qui ſembloit prendre plaiſir à l'élever, le principal fruit de ſes études. Il forma donc le deſſein de s'y établir.

Fut-ce pour s'y borner à la fonction des Lévites, *occupez autour de l'Arche à chanter les loüanges du Seigneur?* Il s'en acquitoit avec un ſoin religieux, il s'y ſentoit même porté par un attrait particulier: mais c'étoit trop peu pour ſon zele. Il ſe crut encore *établi ſur les murs de Jeruſalem comme un de ces gardes ſurveillants*, à qui le Prophete Iſaye recommande de la part de Dieu *de ne ſe taire ny jour ny nuit* Il ſe diſpoſa donc aux travaux Apoſtoliques par de frequentes Miſſions, par la lecture des ſaints Peres, & par la meditation des Livres divins, plus en

eſprit de priere que d'étude. Il regarda comme un abus & comme une profanation, d'oſer foüiller dans ces treſors ſacrez, pour enrichir ſon eſprit, plûtôt que pour cultiver ſon ame ; pour ſe mettre en état d'enſeigner la Religion plûtôt que pour la pratiquer.

Ce fut par la voye du merite qu'il entra à la Cour, voye difficile & hazardeuſe, où l'on n'avance qu'à pas lents ; où les concurrens ſont ſans nombre, les riſques frequens & les ſuccés incertains. Il ne fallut que ſa voix, l'éclat de ſon élequence, pour lui en applanir les difficultez. Loin de lui faire acheter la faveur par les ſervitudes ordinaires aux Courtiſans ; on alla, ſi je l'oſe dire, au devant de lui. Anne & Thereſe d'Autriche, Noms immortels, heureux & venerables à la France ! le venoient entendre elles-mêmes au milieu des Egliſes de Paris, & prenoient goût à ſe nourrir du pain qu'il n'avoit preparé que pour le peuple.

On voulut l'entendre à la Cour. Et quelle Cour ! La paix venoit d'y rappeller tous ces Heros, que tant

de guerres étrangéres & civiles en avoient dépuis long-temps écartez. On y étoit dans la joye de ce mariage glorieux, qui devoit quarante ans après, changer le destin de l'Europe, & montrer l'ascendant de la providence de Dieu sur toutes les précautions de la politique des Rois. La politesse de l'ancienne Cour s'y trouvoit jointe avec la splandeur de la nouvelle. Et tant de sublimes genies qui avoient fait l'appui du regne passé, faisoient encore l'ornement de celui-cy, jusqu'à ce que le jeune Roy qui commençoit alors à gouverner sans Ministres, en eut formé par ses leçons, & plus encore par ses exemples, d'aussi habiles qu'il en a eû, pour executer les projets qui lui ont merité le nom de grand.

Ce fut à cette assemblée d'esprits élevez, délicats, de gens consommez en âge, en experience, qu'un jeune homme de trente quatre ans fut adressé, comme un autre Joseph. *Ut erudiret principes ejus, & senes prudentiam doceret : Pour enseigner aux Princes la vraye politique & aux vieil-*

*lards la vraye ſageſſe*, qui eſt celle du ſalut. Il exerça pluſieurs années ce ſaint miniſtére, Avents & Carêmes de ſuite, avec le même fruit, les mêmes applaudiſſemens. Mais pour les mériter, Meſſieurs, eût-il recours aux fleurs, aux brillants de l'éloquence?

Il ſçavoit trop que ces vains agrémens, qui ornent les diſcours profanes, affoibliſſent & deshonorent la parole de ſalut. Ses Sermons étoient méditez plûtôt qu'étudiez & polis. Sa plume & ſa memoire y avoient moins de part que ſon cœur. *Cor ſapientis erudiet os ejus. C'eſt le cœur*, diſoit Salomon, *qui doit rendre la langue diſerte.* Et comme il avoit le cœur penetré des grandes veritez dont ſon eſprit étoit plein, l'abondance, la varieté, l'onction ne lui manquoit jamais, non pas même la juſteſſe & la vivacité de l'expreſſion, ſans affectation & ſans ſechereſſe. Il dépoüilla ſon éloquence de tout ce qui ne pouvoit que plaire ſans édifier; & Dieu permit qu'il plût ſans vouloir plaire; que le fruit de ſes ſermons en égalât & ſurpaſſât

l'éclat ; qu'ils lui gagnassent en même tems l'estime & la confiance de la Cour ; que le Roy même enfin, le premier des Rois à connoître & à honorer le vrai mérite, ne crut pas indigne de la Majesté, de faire écrire à Mets, au pere de l'Orateur, les succés édifians du fils, & de mêler sa voix à celle de la renommée, en faveur d'un sujet qui devoit être si utile à tous ses autres sujets.

Que dis-je, utile aux sujets ? Il étoit destiné pour l'être aux Souverains même ; & Dieu ne l'avoit comblé de tous ces rares talens, que pour les faire servir à l'éducation d'un Prince, qui devoit être la tige de tant de Rois & faire ombre à tout l'univers par des branches chargées de tant de couronnes.

Aussi-tôt qu'il se vit chargé d'un employ si important. Il ne regarda pas sa nouvelle élevation comme un degré pour monter aux premieres dignitez de l'Eglise & de l'Etat. Au contraire, il y avoit un an qu'il étoit nommé à l'Evêché de Condom. Il touchoit au jour marqué pour la céremonie de son Sacre, & le Roy

voulut qu'il se fit. Mais un employ qui l'attachoit incessamment à la Cour lui parut incompatible avec les devoirs du Pasteur ; dont le plus essentiel est de veiller sur son troupeau, d'assez prés pour le connoître. Il se déchargea donc du poids de cette formidable dignité, & se mit en état de remplir l'autre, avec d'autant plus de succés, que son desintereslement ayant augmenté sa gloire, augmenta son autorité.

Il se vit associé dans la conduite du Prince, avec un Gouverneur rempli de qualités toutes conformes, & cependant toutes opposées aux siennes. La probité, la liberalité, la politesse, l'amour de la verité, des lettres, & de l'honneur ; la religion, la pieté, leur étoient à tous deux comme naturelles. On ne se souviendra jamais ni de Charles de Sainte Maure, ni de Benigne Bossuet, que toutes ces nobles vertus ne se presentent à la memoire, mais sous des traits bien differents. Elles étoient dans le Duc revetues d'un air de grandeur, de gravité, d'austerité, qui le faisoit respecter, dans l'Evê-

que, elles avoient un air de ſerenité, de douceur, qui les rendoit agreables. On ne pouvoit ne ſe pas rendre aux ſages conſeils de l'un; on alloit au devant des inſinuations de l'autre. L'un eut peu de pareils dans l'art de former un grand Prince, l'autre encore moins à former un Prince Chrêtien.

Si leurs ſoins ont réüſſi, jugez-en Meſſieurs, par le tendre amour de la France pour le Prince qu'ils ont élevé. L'amour du Peuple eſt la vraye regle du merite des Souverains. C'eſt aux ennemis à meſurer ce mérite par la crainte. Il eſt naturel aux ſujets d'en juger par leur affection. On eſt habile à ſe faire obeïr, quand on l'eſt à ſe faire aimer; & dès que l'on regne ſur tous les cœurs, on eſt digne de plus d'un Empire.

Auſſi fut-ce pour l'en rendre digne que le laborieux Prelat conſacra dix années de ſa vie à lui remplir l'eſprit des plus nobles connoiſſances, & le cœur d'un ſincere amour de la religion. Jamais il ne ſepara ces deux ſoins Et pour les mieux unir, il compoſa des traitez tout nouveaux

depuis les premiers élemens jusqu'aux plus hautes sciences, où dans les sables ennuyeux de la seche litterature, il sçait ouvrir *des sources de salut, qui rejaillissent jusqu'au ciel.* La Grammaire, la Poësie, la Dialectique, la Rhetorique, & tous ces trésors si vantez de l'antiquité payenne, amusemens des esprits vains, devinrent l'occupation serieuse de son zele. Il n'eut point de regret, non plus que St. Augustin, au tems qu'il y employoit, dés qu'il pouvoit ménager comme lui, dans ces espéces d'ouvrages, *des degrez pour porter à Dieu le Disciple* qu'il instruisoit. C'est ainsi que des évenemens de *l'histoire universelle* il élevoit le Prince à la ferme conviction d'une seule vraye religion. C'est ainsi que sur les exemples & les maximes de l'Ecriture, il lui dressa le plan de la *Politique* des vrais Rois : ouvrage digne de leur étude, & de la curiosité de l'univers.

Et pour rendre ses instructions plus familieres au Prince, il fit passer l'esprit d'étude en mode, pour ainsi dire, au milieu de la jeune

Cour. On le voyoit aux promenades, entouré d'une troupe choisie de gens habiles & vertueux, qui l'écoutoient avec respect, qu'il consultoit lui même avec franchise & avec simplicité. *On y communiquoit la sagesse sans envie, on l'y apprenoit sans feinte* & par un vray desir d'en profiter. L'ancien Portique & l'Academie d'Athenes se trouvoient ainsi transportées au Palais & dans les Jardins de LOUIS LE GRAND; mais Academie de vertu & de religion, encore plus que de science. On n'aura pas de peine à croire que l'Evêque y presidoit; qu'il en étoit même l'Oracle. Et comment ne l'ût-il pas été aux curieux & aux sçavans? Il l'étoit aux Evêques & aux Docteurs qui le consultoient de tous les endroits du monde. Il l'étoit aux plus grandes ames, aux esprits les plus fiers & les plus independans.

Est-il arrivé de son tems un évenement dans la Cour, où l'on ait eu besoin des lumieres d'un homme de Dieu, qu'aussi-tôt on n'ait eû recours aux siennes?

Le tems vint cependant que le

mariage du Dauphin l'ayant remis en liberté de s'abſenter de la Cour, & de remplir regulierement les fonctions du ſaint Caractere, qu'il n'avoit pas reçû pour n'en porter que le nom ; l'Egliſe de Meaux lui fut confiée.

Le P. de la Ruë prend à témoin le peuple de Meaux que Mr. Boſſuet a cheri, conduit, protegé vingt-deux ans de ſon aſſiduité aux fonctions de ſon miniſtere.

Cet exemple, continuë l'Orateur, fera comprendre aux eſprits bornez, à qui la compoſition de tant d'Ouvrages ſçavans ſembloit s'accorder mal avec l'aſſiduité des fonctions de l'Epiſcopat ; qu'un homme accoûtumé à ne perdre aucun moment, a du tems pour tous ſes devoirs ; qu'un homme dont tous les plaiſirs & le ſommeil même eſt une étude, a des années plus étenduës, une plus longue vie, que le commun des vivans ; qu'une memoire auſſi fidéle, a qui rien n'échappoit de ce qu'il avoit appris ; un eſprit auſſi penetrant, pour qui les obſcuritez étoient des ſources de lumiere ; un

cœur aussi spacieux, où le Citoïen, l'Etranger, le Maître, & le Serviteur, le Juif & le Gentil avoient leur place & leur rang, comme dans celui de Saint Paul, trouve pour tant de soins divers, des facilitez inconnües aux petites ames.

C'est dans la troisiéme partie qu'il est parlé des Ouvrages de Mr. de Meaux. Dès-l'âge de 28. ans il lui consacra le premier essai de sa plume, en refutant l'écrit d'un sçavant Ministre de Mets. L'heureux succès l'affectionna dès-lors à cette glorieuse Milice. Et comme il reconnût que l'obstination des Ministres à calomnier l'Eglise, étoit ce qui seduisoit plus dangereusement les ames, & les attachoit plus fortement aux préjugez de l'erreur ; il medita dès-lors cet Ouvrage immortel de l'*Exposition de la Doctrine de l'Eglise*, qui commença quelques années après à produire des fruits durables dans tous les siécles.

L'Ouvrage n'étoit pas encore devenu public, lors que le grand Turenne, à qui rien ne manquoit de toutes les qualitez qui forment la

vraïe vertu, que celle de Catholique, reçût enfin ce don du Ciel, qui couronna tous les titres d'honneur, dont les Rois & les peuples avoient déja comblé sa sagesse & sa valeur.

Les premieres ébauches de cet excellent Ouvrage qui lui furent communiquées, lui parurent si conformes aux sentimens qui le faisoient rentrer dans la religion de ses Ancêtres, qu'il les jugea capables d'y rappeller tout le parti separé. Dès-lors devenu fervent, en même tems que fidéle, il s'unit de zele à l'Auteur, aussi-bien que de confiance; & l'édition de ce precieux livre en fût le fruit. Si les faux Pasteurs feignirent de n'y pas trouver les vrais traits de l'Eglise Romaine, ils furent confondus par la voix de Rome même, qui reconnût sa foy toute simple & toute pure dans ce fidelle miroir.

*A l'Exposition de la Doctrine de l'Eglise*, qui avoit éclairé les esprits dociles, il ajoûta *l'Histoire des Variations de l'heresie*, qui confondit les obstinez.

Ils n'eurent qu'à y contempler

l'opoſition des Reformateurs entre-eux, leur contradiction monſtreuſe avec eux-mêmes, l'ambiguité de leurs dogmes, l'incertitude, & l'inconſtance de leur Foy ; pour être perſuadez que la Reforme n'avoit rien de la fermeté, de l'unité, ni par conſequent de la verité eſſentielle à l'Egliſe.

Qui pourroit exprimer les mouvemens que ces Ouvrages, & tant d'autres qu'il publia ſur divers points conteſtez, firent dans les conſciences ? En vain les gens intereſſez à retenir le peuple dans l'erreur y opposerent l'invective & la recrimination. Ce ne fut qu'en prêtant le flanc, & ſe livrant eux-mêmes à ſes coups en tant de manieres, qu'un de leurs plus habiles écrivains n'a pû s'empêcher de convenir que l'Evêque dans ſes repliques avoit pouſſé ſon adverſaire *juſqu'à l'abſurdité & l'impieté* *.

A cette voix d'un zelé proteſtant, craindrai je, Meſſieurs, de joindre

* *Beauval, Ouvrages des Sçavans 1692. May page 398.*

la

la voix publique, & les témoignages éclatans, que de tous les païs où la Religion est connuë, on rendoit à ses Ecrits ? Rougirons-nous comme lui, d'entendre ceux qui en avoient ressenti la force, le comparer aux Ambroises, aux Cypriens : lui écrire *que ses Ouvrages étoient semez jusques sur les montagnes & parmi les neiges du Nort* * : que *ses Livres parloient la plus-part des langues de l'Europe ; & que ses Proselytes publioient ses triomphes, en des langues qu'il n'entendoit pas* : Lui protester que si leurs Charges ne les eussent pas attachez à leur païs, *ils fussent allez des extremitez du Monde nuds pieds à Meaux, pour meriter trois heures de conference avec lui.* Serons-nous surpris que son portrait y fut reveré dans les plus illustres familles ; qu'il y fut brûlé avec horreur par les ennemis de l'Eglise, & de leur Roi ; qu'après sa mort on se soit recrié comme Elisée à l'enlevement d'Elie : *O mon pere ! ô char d'Israël ! ô conducteur des Fidelles ?*

* *Lettres écrites d'Ecosse & d'Angleterre.*

Et ceux qui exprimoient ainsi leur veneration, leurs respects; qui rendoient ce tribut de loüanges à la verité, c'étoient des hommes distinguez par leur science, & leur naissance, par leurs vertus & leurs emplois. C'étoient des enfans reconnoissans, qu'il avoit produits à l'Eglise. C'étoient de zelez Confesseurs, à qui le Martyre n'a manqué, que parce que leur persecuteur étoit moins cruel que politique. C'étoit du milieu de la Cour, & des Parlemens, & des fers que partoient tous ces éloges : & ceux qui les donnoient s'en souviennent encore assez, & sont assés près de nous, pour desavoüer ou pour confirmer mes paroles.

Il eût avec plaisir consacré toute sa vie à ce glorieux travail. Il eût passé volontiers en Angleterre, où le Saint Roy le desiroit. Ses vûës s'étendoient plus loin, jusqu'à la réünion des Protestans d'Allemagne : & par deux fois de concert avec de grands Princes & du consentement du Roy, les projects en furent dressez & même envoyez à

Rome, où le Saint Pere les avoit demandez. Les guerres ſurvenuës en traverſerent l'effet, & rendirent ſes ſoins inutiles.

Cet Extrait eſt déja trop long, nous paſſons ce que le P. de la Ruë dit des combats de l'illuſtre Prélat contre le Quietiſme, le Janſeniſme, les Caſuiſtes relachez & contre de faux ſçavans, hardis à debiter leurs conjectures au mépris de l'ancienne foy: Mais nous ne ſçaurions omettre une reflexion fort naturelle ſur les dernieres paroles du texte *& proſperatus eſt*. En effet, il a joüi d'une proſperité conſtante. Ne pouroit-on pas dire de lui, ce que Pline a dit de Virginius Rufus : *Hic ſupremus felicitati ejus cumulus acceßit laudator eloquentißimus*. Le comble de ſon bonheur eſt d'avoir eû un Panegyriſte très-eloquent. Il eſt mort après une longue maladie le 12. d'Avril 1704, âgé de 77. ans. Il avoit été nommé Evêque de Condom l'an 1669. & l'an 1670. precepteur de Monſeigneur le Dauphin : en 1681. Evêque de Meaux & premier Aumônier de Madame la Dauphine

en 1693. il fut élû Superieur de la Maison de Navarre & Conservateur de l'Université. Le Roy l'avoit fait Conseiller d'Etat en 1697. & l'année suivante Prémier Aumônier de Madame la Duchesse de Bourgogne. Il avoit l'Abbaye de St. Lucien de Beauvais & remplissoit une des places de l'Academie Françoise.

On espere que Mr. l'Abbé Bossuet zelé pour la gloire de son Oncle & formé de sa main, ne privera pas le public des Ouvrages qu'il a laissez. On attend avec impatience une politique tirée de l'Ecriture Sainte, & un Abregé de l'Histoire de France composé pour Monseigneur. On verroit avec plaisir les Traitez de Philosophie faits pour le même Prince. Mais ne verra-t-on point la suite du discours sur l'*Histoire Universelle*? La partie historique étoit achevée. En quelque état qu'elle soit, le public qui l'attend depuis si long-tems, la recevroit avec empressement. On conjureroit, si on l'osoit, le Neveu de se servir des lumieres qu'un Oncle si habile & si tendre lui a transmises, pour mettre la derniere main ce à chef d'œuvre.

Nous joignons à l'Eloge de Mr. de Meaux un Catalogue exact de ses Ouvrages.

Refutation du Catechisme de Paul Ferri, Ministre de la R.P. Reformée, à Metz 1655. il ne se trouve plus.

Oraisons Funebres in 4°. chez Cramoisy. De la Reine d'Angleterre, en 1669. De Madame, en 1670. De la Reine, en 1683. De la Princesse Palatine, en 1685. De Mr. le Tellier, en 1686. De Mr. le Prince, en 1687. Ces éditions in 4°. sont parfaitement belles : mais elles ne se trouvent plus. Il y a eû une autre édition des deux premieres Oraisons Funebres en un Recueil chez le même, in 12. 1680. elle ne se trouve plus. Autre édition de toutes en un Recüeil, in 12. 1689. chez Dezallier. Nouvelle édition en un Recueil in 12. 1704. chez Gregoire Dupuis.

Exposition de la Doctrine de l'Eglise Catholique, &c. en 1671. in 12. chez Cramoisy. Autre edition augmentée d'un Avertissement, & d'un grand nombre d'approbations chez

le même 1679. Il y a eû une infinité d'éditions Françoiſes de ce Livre à Paris, à Lyon, & par tout; mais la 12e. publiée à Paris, chez Cramoiſy en 1686. eſt la meilleure. Elle ſe trouve chez la Veuve Benard. Il s'eſt fait auſſi pluſieurs verſions de cet Ouvrage en diverſes langues. La Verſion Angloiſe publiée à Paris en 1672. L'Irlandoiſe à Rome à la Propagande en 1675. L'Italienne auſſi à Rome à la Propagande en 1678. La Flamande à Anvers la même année. Une Latine encore à Anvers, & la même année. L'Allemande au Dioceſe de Straſbourg en 1680.

Diſcours ſur l'Hiſtoire Univerſelle, &c. à Paris 1681. in 4°. chez Cramoiſy 2e. édition in 12. 1682. chez le même. On ne voit rien de ſi beau que ces éditions: il s'en peut encore trouver chez Roulland, qui en a auſſi donné une 3e édition in 12. 1700. Cette édition ſe trouve preſentement chez David ſur le Quay des Auguſtins, avec quelques additions importantes pour preſſer d'avantage l'argument de l'inſpiration des Livres Saints contre les Libertins.

Sermon de l'Assemblée du Clergé tenuë en 1682. à Paris, la même année in 4°. chez Leonard.

Conference avec Mr. Claude à Paris 1682. in 12. chez Cramoisy, & se trouve à present chez Remi. 2e. édition in 12. 1687. chez Cramoisy.

Communion sous les deux especes à Paris in 12. 1682. chez Cramoïsy; & se trouve à present chez Remy. 2e. édition in 12. 1686.

Lettre Pastorale aux Nouveaux Catholiques, &c. in 4°. 1686. elle se trouve à present chez Desprez. 2e. édition de la même forme chez Cramoisy.

Catechisme de Meaux, à Paris 1687. in 12. chez Cramoisy: se trouve à present chez la Veuve Benard. 2e. édition in 12. 1691. à Lyon chez Anisson. Autre édition in 12. 1701. à Paris chez la Veuve Benard.

Histoire des Variations, à Paris 1688. in 4°. 2. tom. chez la Veuve Cramoisy, & se trouve à present chez Desprez. 2e édition in 12. 4. to. 1689. chez la même; se trouve à present comme l'autre chez Desprez. Il y en

a une belle édition de Hollande en 2. tom. in 12.

L'Apocalypse, à Paris in 8°. 1689. chez la Veuve Cramoisy, & se trouve à present chez Vilette.

Explication de la Messe. 1689. chez la Veuve Cramoisy, & à present chez Roulland.

Prieres Ecclesiastiques. in 12. 1689. chez la Veuve Benard.

Pieces & Memoire touchant l'Abbaye de Joüarre 1690. A Paris in 4°. chez la Veuve Cramoisy ; se trouve chez Desprez avec une Ordonnance de visite très-importante.

Avertissemens aux Protestans. A Paris in 4°. Il y en a six, le premier est de 1689. le 2. & le 3. sont de la même année, le 4. & le 5. sont de 1690. le 6e. est de 1691. Il a trois parties qui n'ont pas été données en même tems quoi qu'elles soient toutes de la même année. La premiere & la seconde ont été données ensemble ; la troisiéme est venuë après. Ces Avertissemens ont été imprimez les uns chez la Veuve Cramoisy, & les autres chez Anisson. Les cinq premiers se trouvent chez Desprez, en assez

grand nombre & quelques exemplaires du ſixiéme chez Aniſſon.

Défenſe des Variations contre la Réponſe de Mr. Baſnage, Miniſtre de Rotterdam. A Paris, in 12. 1701. chez Aniſſon. On y combat particulierement la priſe d'armes des Proteſtans.

*Liber Pſalmorum.* A Lyon in 8°. 1691. ſe trouve à Paris chez Aniſſon.

Statuts & Ordonnances Synodales. A Paris, in 4°.

Lettre ſur l'Adoration de la Croix. A Paris, 1692. in 4°. chez Muguet. Elle a été faite par un nouveau Catholique Moine de la Trappe : elle ne ſe trouve plus.

*Libri Salomonis.* A Paris in 8°. 1693. chez Aniſſon.

Maximes ſur la Comedie. A Paris, in 12. 1694. chez Aniſſon.

Ordonnance ſur l'Oraiſon, à Paris, 1695. in 4°. chez Aniſſon. Elle ſe trouve auſſi imprimée dans *l'Inſtruction ſur les Etats d'Oraiſon.*

Meditation ſur la Remiſſion des pechez pour le tems du Jubilé.

A Paris 1696. in 12. chez Anisson. Nouvelle édition 1702. chez le même.

*Epistola quinque Ecclesiæ Præsulum, &c.* contre le Cardinal Sfondrat. A Paris 1697. in 4°. chez Anisson.

Instruction sur les Etats d'Oraison. A Paris 1697. in 8°. chez Anisson. 2e. édition la même année, & en la même forme avec des additions, & des corrections, chez le même. Les additions & les corrections imprimées separement. *ibid.*

*Declaratio trium Episcoporum, &c.* C'est contre le Livre *des Maximes des Saints.* A Paris in 4°. 1697. chez Anisson, on la trouve en Latin & en François jointe aux *divers Ecrits ou Memoires sur le livre intitulé Explication des Maximes des Saints.*

*Summa Doctrinæ, &c.* A Paris 1697. in 4°. chez Anisson. Ce sommaire est joint aussi en Latin & en François *aux divers Ecrits &c.*

Divers Ecrits ou Memoires, &c. A Paris in 8°. 1698. chez Anisson.

Reponse à 4. lettres de Mr. l'Ar-

chevêque de Cambray. A Paris, in 8°. 1698. chez Aniſſon.

Relation ſur le Quietiſme. A Paris, in 8°. 1698. chez Aniſſon. Le même Ouvrage en Italien *ibid.*

*De Nova Quæſtione Tractatus tres.* 1°. *Myſtici in tuto, &c.* A Paris in 8°. 1698. chez Aniſſon. *Quæſtiuncula*, ſeparement, du même tems, & en même forme.

Remarques ſur la Réponſe de M. de Cambray à la Relation &c. A Paris, in 8°. 1698. chez Aniſſon.

Ordonnance Synodale ſur la celebration des Fêtes en placard. 1698.

Reponſe aux préjugez decilifs &c. A Paris, in 8°. 1699. chez Aniſſon.

Paſſages éclaircis. A Paris in 8°. 1699. chez Aniſſon. Le même de la même année, pour joindre aux Ecrits précedens ſous ce titre commun: *Reponſe de Monſeigneur l'Evêque de Meaux aux Lettres, & Ecrits de Monſeigneur l'Archevêque de Cambray, &c.*

Inſtruction Paſtorale ſur les promeſſes de l'Egliſe, in 12. 1700. A Paris, chez Aniſſon.

*Cenſura & Declaratio Conventûs*

*generalis Cleri Gallicani congregati. 1700. in Palatio Regio San-Germano, in materia fidei & morum.* Ce ſont les Actes de l'Aſſemblée du Clergé de 1700. ſur pluſieurs articles qui regardent le Dogme & la Morale. Cette Cenſure fut dreſſée par M. de Meaux ; & il la fit imprimer en particulier en 1701. in 4°. chez Aniſſon, avec un Mandement pour faire la publication de la Cenſure au Synode du premier Septembre de la même année 1701.

Ordonnance contre le Nouveau Teſtament de Trevoux. A Paris 1702. en placard. Elle ſe trouve à l'entrée du livre ſuivant.

Inſtruction ſur la verſion du Nouveau Teſtament, imprimée à Trevoux. A Paris chez Aniſſon. 1702. in 12.

Seconde Inſtruction ſur les paſſages particuliers de la Verſion de Trevoux, avec une Diſſertation ſur la Doctrine & la critique de Grotius. A Paris chez Aniſſon. 1703. in 12.

Explication de la Prophetie d'Iſaïe chap. 7. verſ. 14. & du Pſeaume 21. chez Aniſſon in 12. 1704.

*Dans un Catalogue imprimé, on a attribué à Mr. de Meaux un in 4°. imprimé chez Dezallier, l'an 1699. intitulé Lettre d'un Theologien, il n'est pas de ce Prelat.*

## ARTICLE CLXXI.

*RELATION ABREGE'E DE ce qui s'est passé pendant la composition de la Theriaque d'Andromachus, faite publiquement en presence de Messieurs les Magistrats de Police. Par Mr. Biet Maître Apoticaire. A Paris le 24. May 1704.*

IL n'y a point de remedes dont l'Antiquité ait tant parlé ni fait tant de bruit que de la Theriaque.

Cependant plusieurs modernes se sont plaint avec justice que l'experience qu'ils en ont faite, ne repond pas à l'attente qu'ils en avoient conçûe.

Mr. Biet qui avoit entrepris lui seul de faire cette fameuse Composition, en fit connoître les raisons dans un discours qu'il fit à cette occasion. Il y montra que si tous ceux

qui entreprennent de la preparer, y apportoient le même ſoin, & les mêmes précautions que luy, dans celle qu'il expoſoit à la cenſure du Public, on verroit encore produire à la Theriaque les mêmes effets que les Anciens nous ont promis.

Mais que par malheur pour le Public, la plus grande partie de la Theriaque qu'on debite impunement à preſent, n'a d'autre merite que le nom qu'elle porte, ou plûtôt eſt indigne de le porter.

Que l'avarice ou le peu de probité de ceux qui la preparent, étoit la premiere cauſe du peu d'effet de cet Antidote; qu'ils preferoient de mauvaiſes drogues aux bonnes, qu'ils en ſubſtituoient d'étrangeres à la place des veritables qui ſont eſſentielles à cette compoſition.

Que rien ne prouve mieux la mauvaiſe foy de ceux qui n'ont en vûë que de ſatisfaire leur paſſion intereſſée, que le commerce honteux & public qu'ils en font dans toutes les foires du Royaume, ou le prix qu'elle y eſt venduë ſuffit pour en faire connoître la mauvaiſe compoſition.

Il dit auſſi que les Ignorans qui vouloient composer la Theriaque, tomboient dans un autre inconvenient très-facheux, puiſqu'ils n'avoient pas la capacité requiſe, & neceſſaire pour bien choiſir, bien preparer, & bien mêler artiſtement le grand nombre d'ingrediens qui entrent dans cette precieuſe Compoſition.

Que ſouvent & mal à propos, ils employent une partie de la plante à la place de l'autre, pour ne pas ſçavoir que la racine, le bois, l'écorce, la feüille, la fleur, le fruit ou ſemence contiennent des principes très-differens les uns des autres, quoy qu'ils ſoient parties d'une même plante.

Que les Analyſes qu'on avoit ſi ſouvent faites & reiterées, par le moyen de la Chymie, de toutes les parties d'une même plante ſeparément, prouvent ſuffiſamment ces differentes qualitez des diverſes parties d'une même plante.

Que cependant pour perſuader en peu de mots, le grand nombre de ſes Auditeurs de cette verité, il n'avoit qu'à leur citer l'exemple de

l'écorce du Quinquinna qui gueriſſoit radicalement toutes les fievres intermittentes, pendant que ſon bois & ſes feüilles ne produiſoient aucun effet.

Que l'on en pouvoit autant dire de la racine d'Ipécaquanha qui étoit ſpecifique dans les diſſenteries pendant que ſa feüille étoit inutile & ſans vertu.

Qu'il falloit convenir qu'on commettoit une faute irreparable ſi on emploïoit par exemple la feüille de l'Oranger pour la fleur dans quelque remede ; puiſque leurs qualitez ſont ſi differentes l'une de l'autre auſſi bien que de celle du fruit qu'il porte. Que par conſequent un bon Apoticaire devoit être ſcrupuleux jusqu'à la ſuperſtition dans les compoſititions, & dans l'execution des ordonnances des Medecins, ne jamais ſubſtituer une partie de la plante pour l'autre, puiſque dans chacune d'elles, la nature avoit renfermé des qualitez particulieres & dont les effets étoient ſouvent oppoſez.

Il rapporta encore d'autres preuves de cette difference ſi eſſentiel-

le dans l'execution, & la composition des remedes.

Les Avares ou gens ſans probité ne furent pas les ſeuls contre leſquels Mr. Biet s'éleva fortement.

Les nouveaux pretendus Reformateurs de la Theriaque furent auſſi du nombre de ceux contre leſquels il ſe declara, il leur fit ſentir que c'étoit mal à propos qu'ils en vouloient retrancher une bonne partie des ingrediens, ſous pretexte qu'ils y étoient inutiles, & qu'il falloit leur en ſubſtituer d'autres dont les vertus leur paroiſſoient ſuperieures, & plus dignes d'occuper leur place, dans cette compoſition.

M. Biet leur fit connoître qu'ils étoient entierement dans l'erreur, & d'autant plus que quand même toutes ces drogues qu'ils en vouloient retrancher ne produiroient rien d'elles-mêmes, qu'il ſuffiſoit ſeulement qu'elles contribuaſſent par leurs ſubſtances viſqueuſes & groſſieres, à conſerver les parties ſpiritueuſes & volatiles de tant d'autres qu'elles accompagnent dans ce mêlange, & que c'eſt à ces mêmes

ingrediens que ces nouveaux Reformateurs condamnent, qu'on doit la conservation des vertus de la Theriaque l'espace de plus de 50. ans, pendant que l'experience fait voir, que celle dont ils sont mal à propos exclus, tombe après deux ou trois ans dans une si grande alteration, qu'elle se trouve indigne de porter le nom d'Antidote.

Que tous ceux qui avoient voulu la reformer l'avoient plûtôt corrompuë & alterée que reformée, ce que M. Biet prouva par plusieurs raisons très-convaincantes fondées sur l'experience.

M. Biet prouva fortement qu'on ne devoit ni ne pouvoit jamais rien ajoûter ni retrancher dans la Composition de la Theriaque sans la gâter, & qu'on devoit respecter en elle l'antiquité de plusieurs siécles qui en avoit experimenté tant de fois les bons effets. Que son merite fondé sur l'experience devoit prévaloir à toutes sortes de raisonnemens, & que c'étoit une temerité très-condamnable que de vouloir y apporter quelque changement.

M. Biet après avoir expliqué ce que c'eſt que la Theriaque, ſon Origine, & les raiſons pourquoi on doit preferer le Printems & l'Automne aux autres Saiſons de l'année pour la compoſer, a continué juſqu'au 18. Juin à expliquer toutes les drogues en particulier qui entrent dans la Theriaque, & tous les remedes qu'elles fourniſſent chacune à la Medecine, tant par le moyen de la Pharmacie Galenique que par les ſecours de la Chymie.

Il fit enſuite le mêlange publiquement de toutes les eſpéces qui entrent dans cette Compoſition.

Après quoi il fit un diſcours ſur la fermentation qu'il aſſura être ſi neceſſaire à la Theriaque, qu'elle n'étoit jamais parfaite ſans cette condition, & il apporta quelques exemples pour prouver l'excellence & la neceſſité de la fermentation, comme dans le vin & dans le miel, dont on tiroit par ce moyen une liqueur digne d'être comparée au meilleur vin d'Eſpagne, & que les connoiſſeurs avoient beaucoup de peine à diſcerner.

## ARTICLE CLXXII.

### *NOUVELLE CONJECTURE pour expliquer une Medaille frappée à Alexandrie en Egypte.*

ON voit sur un des côtez de cette Medaille la figure d'Alexandre le Grand, mais il n'y a point d'Inscription. Pour en expliquer le revers qui paroît tout mysterieux, on peut ce me semble former la conjecture suivante.

La figure du milieu qui tient de la main gauche un sceptre ou une baguette, represente la ville d'Alexandrie en Egypte bâtie par Alexandre.

Celle qui est à droite & qui tient à la main une hache à deux tranchans est le symbole des Smirniens. Je croy même que cette figure represente la ville de Smirne, non pas à la verité, cette ancienne qui fut bâtie par les Smirniens d'Ephese, mais plûtôt celle qui fut fondée par Alexandre. On en trouve l'Histoire dans le 7. l. de Pausanias.

November. 1704.p.

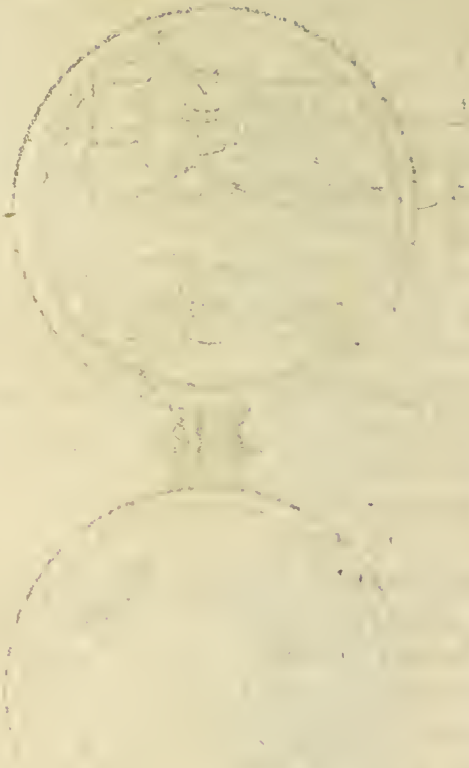

Cette figure a ſur la tête en forme de caſque une tête de Cheval, en voici l'explication.

L'Ancienne ville de Smirne fût bâtie par des peuples qui habitoient un lieu d'Epheſe appellé *Smirne. Locus quidam Epheſi Smirna vocabatur*, dit Strabon, & peu après il ajoûte, *Smirnæi verò ab Epheſiis ſecedentes, exercitum in eum locum ducunt, in quo nunc Smyrna eſt, cum Leleges eum tenerent quibus ejectis antiquam Smyrnam condidere, diſtantem ab ea quæ nunc eſt, ad ſtadia viginti.* Strab. l. 14. Geogr.

La nouvelle ville de Smyrne fut habitée d'abord par ces mêmes peuples qui quitterent l'ancienne, & qui étoient ſortis d'Epheſe.

Ceci étant établi, je dis qu'il eſt fort probable que ces peuples avoient une particuliere veneration pour l'Amazone nommée *Smirna*; car il y en avoit une de ce nom. *Smyrna Amazon fuit*, dit Strabon, *quæ Epheſum tenuit.* Or pour montrer le profond reſpect qu'ils lui portoient, ils ſe faiſoient honneur dans les combats de ſe ſervir d'arcs

& de haches qui étoient les armes propres des Amazones. C'est pour cette même raison qu'ils portoient une hache pour se distinguer des autres Nations.

Pour ce qui est de la tête de Cheval qui paroît en forme de casque; on peut dire, ce me semble, que les Smyrniens s'en servoient comme de Devise pour faire allusion par-là à la coûtume des Amazones, dont les unes avoient soin délever & nourrir des Chevaux au rapport de Strabon, *præcipuam pascendorum æquorum curam habebant*; pendant que les plus robustes alloient à la chasse & à la guerre, *Robustiores in equis venationes ac bella exercebant.* Peut être aussi les Smyrniens se servoient-ils de cet ornement pour imiter en quelque façon la coûtume des Amazones, *è ferarum pellibus conficiebant galeas.* Strab. l. 11. Geogr.

Anciennement les peuples de chaque Nation portoient sur la tête une Dévise, du moins est-il certain que les Mirmillons à Rome avoient sur leurs casques la figure d'un Poisson, *Ipsi Mirmillones ante Galli appellabant*

*tur in quorum galeis Piſcis effigies inerat.* Feſtus apud Lipſ. l. 2. Saturnal cap. 10.

Cette même figure tient à la main gauche une pique apparemment pour marquer que le Fondateur de Smirne étoit un Prince belliqueux.

La figure qui eſt à main gauche repreſente, à mon avis une autre ville, nommée auſſi Alexandrie, on peut voir ce qu'en dit Pline dans le livre 6. de ſon Hiſtoire c. 16.

Elle tient à la main gauche une pique, & met de la droite une Couronne ſur la tête de la figure du milieu. Il ſemble que par cette attitude on fait voir que les autres Villes bâties par Alexandre cedent en tout à Alexandrie en Egypte. Et en effet la préeminence de cette Ville étoit ſi grande qu'on l'appelloit communement πόλις & ſes habitans ſe nommoient πολῖται. Stephanus de Urbibus pag. 60.

Pour ce qui eſt de la Couronne nous pouvons dire avec quelque probabilité qu'elle a été faite de cette herbe ou plante qui étoit ſi eſtimée par Alexandre. *Eſt Alexandriæ*

*etiam herba & planta quæ ab aliis Alexandra dicitur, ex qua coronabatur Alexander in certaminibus.* Thomas de Pinedo in Comment. Stephan. de Urbibus pag. 62.

On voit en bas quatre Sphinx, mais outre qu'ils servent d'ornement & d'appui au thrône d'Alexandrie, je croy qu'ils ont une signification plus mysterieuse. Voici donc ce que j'en pense. Il est certain que le Sphinx marque souvent le fleuve du Nil, on peut voir ce qu'écrit le P. Kirker là-dessus. Il est vrai que le nombre de quatre qui se trouve ici cause quelque embarras, mais pourquoi ne diroit-on pas que les quatre Sphinx designent les quatre Provinces que ce fleuve arrose. Diodore de Sicile nous apprend que le Nil passe par l'Ethiopie, la Lybie, l'Arabie & l'Egipte.

D'ailleurs on peut dire que les Egyptiens, peuple extrêmement superstitieux, reconnoissans que tous leurs biens venoient du Nil, ont voulu attribuer à ce fleuve la même vertu que les Pytagoriciens attribuoient aux quatre Elemens, dont ils

ils designoient les bien-faits & les operations,par le nombre de quatre. *Pytagorici quaternitate plenitudinem, mundani tum corporis, tum animi designabant eamque jure jurando testabantur naturæ perpetuo fluentis fontem esse quadruplicem.* Marsil. Fic. in Timæum Plat. cap.20.

Deux figures couchées à côté de leurs roseaux, marquent clairement deux fleuves; mais quels fleuves, c'est ce qu'on auroit de la peine à déterminer. Pour moy, je serois assès porté à croire qu'ils ont du rapport aux deux figures laterales, & que l'un seroit dans l'Italien *Mele ò Melete*, en Latin *Melas*, le Mele ou Melete qui coule à Smyrne; & que l'autre seroit le Iaxarte, que les soldats d'Alexandre prenoient pour le Tanaïs. Ce fleuve n'est pas éloigné d'Alexandrie, Ville située dans les extremitez de la province de Sogdiane.

A côté des Sphinx on voit de part & d'autre je ne sçai quoi qui ressemble à une colonne. Ne seroit-ce pas une de ces *Nilometres* dont parle Strabon? *Est puteus*, dit cet Auteur,

*in ripa Nili ex integro lapide constructus, in quo & maxima & minima & mediocria Nili incrementa adnotantur. Nam putei aqua cum Nilo pariter crescit & decrescit*, lib. 17. Geog.

*Cette explication est du R. P. Pedrusi Jesuite Directeur de l'Academie des Nobles à Parme. Le Duc son Maître s'est servi de lui pour arranger les Medailles de son riche Cabinet. L'estime du Prince pour le P. Pedrusi s'est beaucoup augmentée par cette occasion, qu'il a euë de le connoître. Il l'a choisi pour rendre publiques & pour expliquer les Medailles qu'il avoit arrangées avec habileté. Deux tomes de cet Ouvrage ont déja paru; le 1er. sur les Medailles des Empereurs, en or; le 2d. sur la premiere Partie des Medailles des mêmes Empereurs, en argent. Deux tomes sont sous la Presse pour achever d'expliquer la suite des Medailles Imperiales, en argent. Rien n'est plus magnifique que l'impression: mais le veritable prix du livre vient des explications doctes, nettes & judicieuses du P. Pedrusi. La Medaille d'Alexandrie, dont on vient de lire l'explication, avoit paru à Mr. Patin un mystere impenetrable. Il est bien*

*glorieux au sçavant Antiquaire de Parme d'avoir eû plus de penetration, qu'un homme si illustre, en fait de Medailles.*

## ARTICLE CLXXIII.

### REFLEXIONS SUR LA *question si l'on est certain d'avoir un corps, & qu'il y ait d'autres corps, que le nôtre.*

Quelques Carteſiens ſoutiennent un paradoxe fort étrange. Selon eux, *nous ne sommes pas seurs d'avoir un corps, & nous connoissons avec beaucoup plus d'incertitude l'existence des autres corps. Il se peut faire que toutes nos connoissances sensibles soient autant d'illusions, dont nous ne puissions nous appercevoir: & dans cette incertitude, rien ne peut nous fixer que la pensée de la bonté de Dieu, qui ne voudroit pas nous tromper continuellement, & se joüer ainsi de nôtre credulité.*

Je m'étonne que les grands Philoſophes qui defendent ſi ſerieuſe-

ment ce paradoxe, ne ſe ſoient pas apperçûs qu'ils retabliſſoient le Pyrrhoniſme. Envain diront-ils à quelqu'un de ces incredules, *je penſe, donc je ſuis. J'ay l'idée de Dieu, donc il y en a un: je ne puis pas ne point être, ſi je penſe; l'idée de Dieu ne me peut venir que de lui.*

Je vous accorde ſans peine, dira le Pyrrhonien, que vous êtes, puiſque vous penſez: mais bornez là toutes vos connoiſſances. L'exiſtence de vôtre ame eſt la ſeule choſe que vous puiſſiez ſçavoir; car pour connoître l'exiſtence de Dieu, qui ſelon vous eſt le principe de toutes les autres connoiſſances, il faut être ſûr que l'idée que vous en avez, n'eſt pas un ſonge, que vous penſez juſte, & que vous ne rêvez pas quand vous raiſonnez ſur cette queſtion, *y a-t'il un Dieu?* Je vous defie, ajoutera le Pyrrhonien, de prouver que vous ne révez pas actuellement; de le prouver dis je, par aucun argument, qui ne dut vous convaincre auſſi que vous avez un corps. Si cette ſeconde propoſition n'eſt pas certaine, la premiere ne ſera pas plus certaine:

& vous voilà reduit à m'avoüer que vous ne ſçavez pas ſi vous révez où ſi vous veillez ; & que vous avez lieu de craindre que vos penſées & vos raiſonnemens ne ſoient des ſonges. Je n'en demande pas d'avantage.

Que fera le Carteſien pour ſe debaraſſer de ce Pyrrhonien incommode ? Il aura recours à la réponſe commune de l'Ecole. *Il m'eſt ſi évident*, dira-t-il, *que je veille, & que je ne dors pas actuellement, qu'il ne faut point de preuve pour m'en convaincre, & qu'il ne m'eſt pas même libre d'en douter.* Mais on le prie d'examiner ſi cette reponſe ne ſuffit pas pour detruire les doutes qu'il forme ſur l'exiſtence des corps. Ne m'eſt-il pas auſſi évident que je tiens une plume, que j'écris, que je ſuis en tel endroit, que je parle, qu'il m'eſt évident que je veille ? J'avoüe de bonne foy que je ne ſçaurois remarquer aucune difference entre l'évidence de ces veritez. Leur impreſſion eſt égale ſur mon eſprit, auſſi naturelle, auſſi

prompte, aussi ferme. En effet, nul homme ne s'est avisé de douter si tout ce qui se passoit au tour de lui n'étoit point une illusion. Le sens commun preserve de ces égaremens où des meditations trop creuses engagent les Philosopphes.

Mais *ceux à qui on a coupé le bras, par exemple, ressentent quelque fois les mêmes impreßions qu'ils ressentoient lorsque leur bras étoit entier.* Je n'en suis pas surpris: la memoire de ces sentimens passez, dont on a eu une longue habitude, peut produire cet effet; & même ces sentimens peuvent être la suite naturelle de l'impression de l'air sur l'extremité des parties qui restent. Quelle qu'en soit la cause, elle est réelle & non pas illusoire. L'ame attentive la reconnoîtra sans doute. Enfin elle suppose l'existence des corps.

*Dieu ne peut-il pas produire dans mon ame les mêmes changemens qu'un corps y causeroit, sans que ce corps existe? Dieu peut faire par lui-même & sans l'aide des creatures tout ce qu'elles font.* Ce paralogisme est le plus fort argument dont les Carteliens

appuïent leur paradoxe, & par-là ils ont ébloüi beaucoup d'esprits.

Il est vray que Dieu peut faire sans l'aide d'aucune creature tout ce que les creatures peuvent faire par la force qu'elles ont reçuë de Dieu: cette verité est indubitable : mais elle ne prouve rien dans la question que nous agitons. Je ne nie pas, par exemple, que Dieu ne puisse me representer beaucoup d'objets qui n'auront aucune existence, hors l'idée qu'il m'en imprimera ; mais j'ose assûrer que cette impression immediate de Dieu sera differente de l'impression mediate qu'il fait par le moïen des causes secondes ; & que l'ame pourroit les distinguer, si elle y appliquoit toute son attention. Oüi, je m'assure que l'operation de Dieu agissant par lui-même, & sans le ministere d'aucune cause seconde, est differente de l'operation de Dieu, lorsqu'il se sert des causes secondes : & cela par le grand principe *que toute diversité dans la cause met quelque diversité dans l'effet.* Or il est incontestable, qu'agir seul ou agir par le moyen d'un ins-

trument ſont deux differentes manieres d'agir. Dieu agiſſant par lui même produira le même terme de ſon action quant à l'eſſentiel, qu'il produiroit, s'il agiſſoit par le miniſtere des cauſes ſecondes : mais il ne le produira pas de la même maniere. L'effet ſe reſſentira infailliblement de cette diverſité qu'il y a dans la maniere de le produire : & l'ame attentive pourra appercevoir cette diverſité, n'eſt-ce pas une eſpece d'axiôme que tout ce que Dieu produit par lui même eſt plus excellent dans ſon genre, que ce qui eſt produit par les cauſes ſecondes ? Dieu pourra donc m'imprimer des idées qui repreſenteront les mêmes objets que repreſenteroient des idées cauſées par des corps exiſtens : mais ces idées produites par l'operation de Dieu ſeul, auront par cette raiſon leur difference propre qui ne ſera pas imperceptible.

Vous me dirés, que je borne la puiſſance de Dieu. Non, je ne lui donne point d'autres bornes, que celles qu'elle doit avoir pour que Dieu ſoit entierement parfait. Il

s'enſuit que Dieu même ne peut pas tromper la creature intelligente, lors qu'elle ſe ſert de toutes les lumieres qu'il lui a données. Eſt-ce-là diminuer l'idée qu'on a de Dieu.

Enfin ſi l'on veut s'en tenir à la doctrine des Carteſiens on ne pourra éviter le Pyrrhoniſme. Envain dira-t-on que Dieu ne veut pas me tromper toûjours. Dieu veut qu'en certain tems les hommes révent. Qu'on leur donne une regle pour diſtinguer leur ſonges de leurs raiſonnemens. Je défie tous les Carteſiens de leur en marquer une ſûre, dont on ne puiſſe ſe ſervir pour établir l'exiſtence des corps.

## ARTICLE CLXXIV.

### LETTRE DE Mr. JOANNIS *Medecin d'Avignon aux Auteurs du Journal, ſur le XI. Article des Memoires du mois de Juillet 1702.*

LA maniere obligeante avec laquelle vous recevez les lettres de ceux qui vous demandent vôtre ſentiment ſur les Sciences, & le diſ-

cernement que vous faites paroître dans les Memoires que vous donnez au public, me font prendre la liberté de vous addresser quelques reflexions que j'ai faites sur la Dissertation que je viens de lire dans le XI. Article de vos Memoires du mois de Juillet 1702.

L'Auteur de cette Dissertation croit avoir heureusement trouvé que la 4. Eglogue de Virgile convient à Drusus fils de Tibere Neron & de Livie, adopté par Auguste ; & prétend avec Ascensius Interprete de Virgile, dont il a suivi l'explication presque à la lettre, que Servius s'est trompé en attribuant au fils de Pollion tout ce que Virgile dit dans cette Eglogue, où ce Poëte semble n'avoir écrit que pour feliciter cet illustre Romain d'un fils qui devoit faire un jour ses plus cheres delices, & le bonheur d'un Empire, à la paix & à la sûreté duquel il avoit pourvû par les victoires qu'il venoit de remporter sur les ennemis des Romains : ce qui selon toute apparence donna lieu à Virgile

de faire cette heureuſe prédiction en faveur d'un fils de Pollion.

*Pacatumque reget patriis virtutibus orbem.*

Quand cette conjecture, quoi que très-vrai-ſemblable, ne ſuffiroit pas, les fauſſetez qui ſe trouvent dans cette Diſſertation pour le tems & pour les faits, détruiſent l'opinion de ſon Auteur. L'Eglogue dont il eſt parlé fut publiée ſous le Conſulat de Pollion l'an 714. de la ville de Rome : Ce Critique de Servius en convient ; mais on ne ſçauroit convenir avec lui que la paix entre M. Antoine, Octave Ceſar, & Sexte Pompée, eût precedé ce Conſulat.

Pour peu que l'on ſe donne la peine de lire l'hiſtoire, & de conſiderer l'état où étoit alors la Republique Romaine, on trouvera que cette paix de Pouzzol ne fut concluë que l'année d'après, c'eſt-à dire l'an 715. de Rome ſous le Conſulat de L. Marcius & de C. Sabinus. On verra que la Naiſſance & la Mort de Druſus ne ſont pas arrivées aux

tems qu'il marque, & que la prétenduë grandeur d'Auguste sur laquelle il se fonde, n'étoit pas encore aussi étenduë & aussi assurée qu'il se l'imagine. Fulvie femme de M. Antoine gouvernoit si absolument dans Rome en 713. qu'elle faisoit decerner le triomphe à qui elle vouloit. Le Consulat qu'elle obtint du peuple pour L. Antonius, les fortes ligues que fit cette Femme guerriere qui n'empruntoit de son Sexe que l'exterieur, & toute l'Italie qu'elle fit soulever contre Cesar, prouvent assès son pouvoir. Ce dernier s'occupa toute cette année à rüiner ce parti, & repudia Clodia fille du premier lit de Fulvie.

Cesar Auguste ne devint Maître de l'Italie qu'après qu'il eut obligé L. Antonius, qu'il tenoit assiegé dans Perouze, de se rendre. Ce fut l'an 714. de Rome. Cependant on ne conclut pas alors la paix dont il est parlé: Au contraire Tibere Neron, qui étoit du parti opposé avec Livie sa femme, le jeune Tibere leur fils, & la vieille Julie mere des deux Antoines, s'étant retirez dans la Sicile,

où Sexte Pompée, qui étoit Maître de cette Isle, donnoit retraite à tous les Proscripts & à tous les Exilez; la vieille Julie fut envoyée en Orient pour tâcher avec Fulvie sa belle fille de faire une ligue entre Sexte Pompée & M. Antoine contre Auguste. Celui-ci apprehenda si fort les suites de cette ligue, qu'il emploïa Mutia mere de Pompée pour engager son fils dans son parti, & épousa en même tems la sœur de L. Scribonius Libon beau-pere de S. Pompée. Qui peut donc raisonnablement penser que la paix se fit alors dans un tems où l'on ne pensoit qu'à des ligues, & à des projets de guerre? La réünion de M. Antoine & de Cesar qui se fit à Brindes, préceda tout autre accommodement, & étant l'un & l'autre de retour à Rome, il parût qu'ils étoient si peu les Maîtres qu'il ne s'en fallut guéres, que le Peuple ne les assommât tous deux, parce qu'ils se disposoient à faire la guerre à Sexte Pompée. Tout le monde sçait que pour calmer cette populace, Auguste fut obligé de paroître dans

la Tribune aux Harangues *in rostris*, avec une Robbe déchirée, & d'y prometre au peuple de suivre aveuglement ses intentions. Ce qui prouve que la puissance & la grandeur d'Auguste étoient encore bien mal établies. Ce tumulte arriva, comme le raporte Dion Cassius, vers la fin du Consulat de Pollion, *in exitu jam erat annus*; & la paix entre ces trois hommes qui vouloient partager l'Empire du monde, ne fut concluë que l'année suivante, comme je l'ai déja remarqué, sous le Consulat de L. Marcius & de C. Sabinus l'an 715. Donc cette paix n'avoit pas précedé le tems & l'Eglogue de Virgile.

On a eû raison de dire que la naissance de Drusus ne pouvoit arriver qu'après cette paix de Misene ou de Pouzzol. Car Tibere Neron & Livie ne pûrent venir à Rome, que parce qu'il étoit porté par un des articles de ce traité, que tous les Exilez seroient rappellez & rétablis. Mais on ne peut disconvenir que tout cela ne soit arrivé après le Consulat de Pollion. En effet, Auguste s'étant marié à Scribonia vers le milieu de ce Con-

ſulat, & n'ayant repudié cette femme qu'après qu'elle eût accouché de Julie ; il eſt clair qu'il ne peut avoir épouſé Livie , qu'au moins neuf mois après ſon mariage avec Scribonia. A quoi ſi l'on ajoûte que lors qu'Auguſte ſe maria avec Livie, elle étoit enceinte de ſix mois de Druſus, & qu'elle n'accoucha que trois mois après, l'on trouvera facilement que la naiſſance de cet enfant ne peut être arrivée au plûtôt qu'au milieu ou même vers la fin de l'année 715.

Au reſte, Meſſieurs, les Circonſtances d'une naiſſance prematurée ne ſçauroient convenir avec celles qui ſont marquées à la naiſſance de l'enfant de l'Eglogue de Virgile : puiſque ce Poëte marque expreſſement que ſa mere le porta dix mois:

*Matri longa decem tulerunt faſtidia menſes.*

& qu'il reſulte par le recit de Dion, que Livie avoit accouché au neufviéme mois.

Enfin, je ne ſçaurois paſſer ce que

l'Auteur de cette Dissertation ajoûte pour appuïer sa conjecture. Il veut que Drusus soit mort dans l'été de l'année 744. de Rome, & qu'il eût alors trente ans passez. L'un & l'autre se trouve évidemment faux, puis qu'en l'année 745. il étoit Consul, comme la suite des fastes le fait voir, & que lors qu'il mourut il n'étoit que dans sa trentiéme année. Il paroît même extraordinaire que cet Auteur ait voulu avoir recours à l'autorité de Vell. Paterculus, pour soûtenir son sentiment. L'autorité de ce fidéle Historien lui est entierement contraire, puis qu'il dit en quatre mots que Drusus mourut Consul en sa trentiéme année : *fatorum iniquitas Drusum rapuit Consulem agentem annum tricesimum.*

L'explication que nôtre Critique donne aux quatre derniers Vers de l'Eglogue, & qu'il veut accommoder à son systême, seroit assurement naturelle & très-ingenieuse, si toutes les circonstances de l'histoire ne lui étoient contraires ; car non-seulement Auguste n'adopta pas Drusus au moment de sa naissance, com-

me il le ſuppoſe ; mais Virgile même, quoi qu'il ſemble en cette occaſion vouloir prophetiſer, comment pouvoit-il prévoir cette adoption ? Auguſte n'avoit que 26. ans & joüiſſoit d'une ſanté parfaite : lui & Livie, qu'il venoit d'épouſer, avoient eû des enfans depuis peu d'autres mariages. Ainſi la ſterilité de cette nouvelle femme d'Auguſte ne pouvoit être prevûë, & ce n'eſt qu'en la ſuppoſant qu'on pouvoit prédire l'adoption de Druſus. Outre qu'Octavie ſœur d'Auguſte & Julie ſa fille pouvoient auſſi avoir des deſcendans, & exclure de cette prétention les enfans de Tibere, qui étoient étrangers à ſa famille. De plus Auguſte ſongeoit ſi peu d'adopter Druſus, quand Livie en eût accouché chez lui, que dès ce moment, il le renvoya à Tibere ſon pere, de quoi il fit un article exprès dans les regiſtres qu'il tenoit des affaires de ſa famille ; comme le même Dion le témoigne.

Ainſi l'Eglogue de Virgile ayant été publiée ſous le Conſulat de Pollion l'an 714. de Rome ; la paix de

M. Antoine, d'Octave Ceſar & de Sexte Pompée n'ayant été concluë & ſignée que l'an 715. le mariage d'Auguſte avec Scribonia étant arrivé vers le milieu de cette même année ; ſon mariage avec Livie neuf mois après celui de Scribonia, & l'accouchement de cette derniere en 716. Il eſt aiſé de conclure que cette Eglogue ne fut pas pour Druſus, & que ce n'eſt point dans les diſpoſitions qui ſurvinrent long-tems après dans la famille d'Auguſte & qu'il étoit impoſſible de prévoir, qu'il faut chercher l'interpretation de ces quatre derniers Vers de l'Eglogue :

*Incipe parve puer, riſu cognoſcere matrem.*
*Matri longa decem tulerunt faſtidia menſes.*
*Incipe parve puer : cui non riſere parentes,*
*Nec Deus hunc menſâ, Dea nec dignata cubili eſt :*

Mais plûtôt dans la Theologie poëtique. Et en effet, toutes les cir-

conftances marquées par ces Vers conviennent uniquement à la naiſſance de Vulcain dont la difformité chagrina ſi fort Junon qu'il fut précipité du ciel, privé de la table des Dieux & rebuté par Minerve qu'il vouloit épouſer dans la ſuite. Je ſuis &c.

## ARTICLE CLXXV.

### REPONSE AUX OBJECTIONS *de Mr. Joannis, par l'Auteur de la Diſſertation ſur le deſſein de la quatriéme Eglogue de Virgile.*

IL ne s'agit pas ſeulement entre mon Cenſeur & moy de l'explication d'une Eglogue : il s'agit des points les plus importans de l'Hiſtoire du ſiecle d'Auguſte. Si j'ay differé de répondre à ſa critique, ce n'eſt pas aſſurément qu'il m'ait fallu beaucoup de tems pour découvrir le foible de ſes objections; mais il commence par m'accuſer d'être dans ma diſſertation plagiaire d'Aſcenſius. Surpris qu'on me reprochât d'avoir copié un livre que je

n'ay jamais lû, je l'ai cherché ce livre obscur & méprisé; mais je l'ai cherché en vain dans les Bibliotheques de Paris les mieux fournies. J'ay écrit en Province; enfin un de mes amis (le P. Paulou Jesuite) l'a trouvé à Roüen d'où il m'écrit en ces termes. *Je n'ai eû que le plaisir de vous obeïr en lisant le Commentaire d'Ascensius; Quelle confusion! quelle barbarie. Cette lecture au moins m'a fait connoître dans le moment, la difference extrême qui se trouve entre vôtre sentiment & les idées du Commentateur: soit que l'on considere les explications generales du dessein de l'Eglogue. Soit que l'on considere les explications particulieres des vers, son explication est aussi insoûtenable que la vôtre est solide.*

Le P. Paulou fait dans sa Lettre une Analyse fort exacte du Commentaire d'Ascensius: il en transcrit tous les endroits essentiels, il suffira d'en rapporter deux.

*Virgile*, dit Ascensius, *parle de Jesus-Christ sans entendre ce qu'il dit: car il ne pretend autre chose que loüer Auguste ou Pollion, ou Salonin fils de*

*Pollion, ou Marcellus fils Adoptif d'Auguste. . . . . Il me semble qu'il faut entendre cette Eglogue de Marcellus fils d'Octavie sœur d'Auguste. Le tems convient.* Il ne convient nullement ; & le R. Paulou l'a fort bien remarqué, Marcellus est né 7. ans avant le Consulat de Pollion. Le bon Ascensius n'étoit pas habile en Chronologie. C'est selon lui pendant le Consulat de Pollion qu'Auguste ferma le Temple de Janus.

*Les explications particulieres*, poursuit l'Auteur de la Lettre, *sont aussi differentes des vôtres, que l'explication generale est éloignée de vôtre découverte. Le Commentateur entend bonnement de Diane & d'Apollon le vers,*

Casta fave Lucina, tuus jam regnat Apollo.

*Il n'y voit point de mystere : il n'y reconnoit ni Auguste, ni Octavie. C'est avec la même penetration qu'il explique du Genie les deux derniers vers, & qu'il croit que Junon est la Deesse :*

Nec Deus hunc mensa, Dea nec dignata cubili est.

Comment donc le Medecin d'Avignon a-t'il pû dire si affirmativement que j'ay suivi presqu'à la lettre *l'explication d'Ascensius?* On jugeroit qu'il n'a pas lû ce Commentateur, ou s'il l'a lû, il faut que sa prevention lui ait fait voir, non ce qu'il y avoit; mais ce qu'il y cherchoit. Je vais prouver que la même chose lui est arrivée à l'égard de Dion. C'est sur l'autorité de cet Historien qu'il fonde ses objections: c'est de cet Historien lû plus tranquillement, que je tireray mes réponses.

J'avois avancé dans la Dissertation que les Sçavans reconnoissent qu'il ne s'agit point d'un pretendu Salonin fils de Pollion dans la quatriéme Eglogue de Virgile: qu'on ne pouvoit défendre cette explication de Servius qui n'a aucun fondement dans l'Histoire, sans attribuer de grandes absurditez au plus judicieux Auteur de l'antiquité. J'avois ensuite proposé ma conjecture, que cette Eglogue avoit été faite pour Drusus fils de Livie, né chez Auguste, le troisiéme mois de leur ma-

riage. Mr. Joannis convient que dans cette ſuppoſition j'explique fort heureuſement, les plus difficiles vers de l'Eglogue. Qu'oppoſe-t-il à ma conjecture ? Une raiſon convaincante , ſi elle étoit bien appuïée.

On convient que l'Eglogue a été composée l'an 704. de la ville de Rome : elle ne regarde donc pas Druſus. Il prouve qu'il faut reculer d'un an la naiſſance du fils de Livie, parce qu'il eſt né après la paix de Pouzzol concluë ſelon lui l'an 715. de Rome. Il le prouve encore parce que Druſus eſt né trois mois après le mariage d'Auguſte & de Livie. Auguſte, dit-il, n'a pû épouſer Livie qu'après avoir repudié Scribonie. Il a vêcu aſſès long-tems avec Scribonie pour en avoir Julie. Il ne l'avoit épouſée qu'au milieu de l'an 714. Ce n'eſt donc qu'en 715. qu'il l'a repudiée ; & qu'il a épouſé Livie ; qui étant exilée n'avoit pû revenir de Sicile qu'après la Paix de Pouzzol, que Druſus eſt mort en été l'an 745. dans ſa 30e. année. Ses années n'ont

donc commencé à courir qu'en 715. Enfin, il veut que Virgile n'ait pû predire à Drusus l'Empire, sans être sûr qu'Auguste n'auroit point de garçons. Voilà les raisons de mon Adversaire proposées avec plus d'ordre & de force qu'il ne leur en a donné.

Commençons à lui répondre. 1°. La paix de Pouzzol ne fut concluë entierement que par l'entrevüë de Sexte Pompée, d'Auguste & d'Antoine, au commencement de l'an 715. j'en conviens. Mais les negotiations commencerent l'an 714. * Dion le dit clairement, & cette negotiation commencée suffit de reste pour que Virgile ait pû predire poëtiquement la paix.

2°. Il faut que mon adversaire ait lû Dion avec une extrême negligence. Il n'y a remarqué ni ce qui prouve ma conjecture, ni même ce qui semble y être contraire sur le tems du mariage de Livie. Dion dit en termes exprès qu'Auguste ne l'épousa que l'an 716. de Rome. Si ce fait

* *Dion, liv. xviii.*

est

est vrai, si Dion est en cela d'acord avec soi-même & digne de croïance, ma conjecture ne peut plus subsister. C'étoit-là l'endroit de Dion qu'il falloit m'objecter, & non pas s'amuser à prouver qu'Auguste avoit peu d'autorité en l'année 714. de Rome, parce que Fulvie dominoit à Rome l'an 713. & qu'en 714. il y eût à Rome une sedition de quelques jours. Le credit de Fulvie à Rome en 713. empêche-t-il Auguste de repudier sa fille. En 714. Fulvie chassée de Rome par Auguste mourut à Sicyone. Malgré la courte émotion de la populace Romaine, Auguste & Antoine, à la Sicile près, étoient les Maîtres du Monde. M. Joannis, comme on voit, n'a pas bien choisi ses objections. Voici encore une marque de son peu d'attention en lisant. Il suppose que Tibere & Livie furent exilez, & qu'ils passerent en Sicile, d'où ils ne pûrent, dit-il, revenir qu'aprés la Paix faite avec Pompée. Dion dit en termes exprès qu'ils passerent en Grece auprès d'Antoine, d'où rien ne les empêcha de revenir à Rome

avec Antoine dès le Printems de l'an 704. & long-tems avant la paix de Pouzzol. Revenons au paſſage de Dion qu'il pouvoit m'objecter comme ce qu'il y a de plus fort dans les Anciens contre mon opinion. Je réponds que Dion ſe contredit manifeſtement. Il avoit dit qu'au commencement de l'année 714. Auguſte épouſa Scribonie : qu'il la repudia neuf mois après le jour même qu'elle eût mis au monde Julie. Il avoit dit en commençant à parler des évenemens de l'an 715. qu'Auguſte avoit déja commencé d'aimer Livie (elle étoit donc revenuë à Rome avant la concluſion de la Paix avec Pompée.) Dion ayant aſſuré qu'Auguſte avoit commencé d'aimer Livie en 714. peut-il differer ſon mariage de près de deux ans ? Auguſte ne repudia Scribonie que pour épouſer Livie : tous les Hiſtoriens ſont d'accord ſur cela. Je ne citerai que Suetone. *Statim Liviam matrimonio Tiberii Neronis, & quidem prægnantem, abduxit.* Incontinent après avoir repudié Scribonie il ôta Livie à Tibere ſon mari pour l'épouſer, quoi-

que grosse de Drusus qui nâquit le 3^e^. mois de son nouveau Mariage : *intra tertium mensem*, dit Suetone.

Rassemblons nos preuves. Scribonie épouse Auguste dès le commencement de 714. Elle est repudiée neuf mois après, le jour même de la naissance de Julie. Auguste épouse incontinent Livie *. Drusus naît le troisiéme mois de leur Mariage. Il est donc constant que Drusus nâquit au mois de Septembre l'an 714. sous le Consulat de Pollion dans le tems qu'on negotioit la paix avec Pompée. Voilà ma conjecture aussi solidement établie qu'on puisse le souhaiter.

3. Il ne reste plus qu'un passage de Velleius à éclaircir. Drusus, selon cet Auteur, est mort l'an 745. J'en conviens ; mais Velleius semble dire qu'il n'avoit pas 30. ans accomplis : je ne puis en convenir avec lui. Dion & Suetone sont contraires à Velleius, & le méconte est si leger qu'on peut l'attribuer à ce dernier, qui s'est encore trompé sur le lieu ou

* *Suetone, vie d'Auguste.*

Tibere & Livie se retirerent. Pourquoi chercher ailleurs que dans l'Eglogue même de Virgile des preuves de mon opinion ? Elle m'en fournit d'assès convaincantes. Il n'est pas douteux qu'elle ait été publiée sous le Consulat de Pollion l'an 714. de Rome. Il est aussi peu douteux qu'elle parle d'Auguste, & d'un enfant nouveau-né qu'on regardoit comme devant être un jour l'heritier d'Auguste, venant à épouser Julie. L'allusion à ce festin où Auguste representoit Apollon, & Octavie Diane ; festin qui, selon Suetone, se fit pendant la famine qui obligea de traiter avec Pompée : l'allusion, dis-je, à ce festin ; les magnifiques promesses que Virgile fait à l'enfant, entre autres qu'un Dieu (*Auguste*) l'admetra à sa table, qu'une Deesse (*Julie*) le prendra pour mari : tout cela ne peut convenir qu'à Drusus. Cela ne convient ni à Tibere frere aîné de Drusus, ni à Marcellus fils d'Octavie nez longtems auparavant. On ne peut, je le repete, on ne peut sans une extrême absurdité supposer que Virgile ait

prodigué cet encens pour Pollion & pour ſon fils. Eſtoient-ils dans une ſituation qu'on pût leur promettre l'Empire du monde ?

*Paccatumque reget patriis virtutibus orbem.*

Pollion broüillé avec Antoine ne faiſoit que d'entrer dans le parti d'Auguſte. On ne peut ſoupçonner Virgile d'un pareil contre-tems. Ajoûtez qu'on ſuppoſe ſans aucune preuve qu'il eſt né un fils à Pollion pendant ſon Conſulat.

Qu'on cherche tant qu'on voudra à qui rapporter les loüanges & les promeſſes de cette belle Eglogue, il faudra revenir à Druſus, & ne plus douter qu'il ne ſoit né ſous le Conſulat de Pollion. Voilà donc une Demonſtration hiſtorique des deux points que nie M. Joannis, que la naiſſance de Druſus ſoit le ſujet de la 4e. Eglogue & que Druſus ſoit né en l'an 714. Ces deux faits s'établiſſent l'un l'autre ; l'un des deux prouvé, prouve l'autre.

4. Une objection m'eſt preſque

échapée ; Mr. Joannis, lui qui ſuppoſe que Virgile, ſans aucun ménagement pour Auguſte, a promis l'Empire du Monde au fils de Pollion, me demande ſur quelle aſſurance Virgile a prédit que Druſus ſuccederoit à ſon beaupere Auguſte ; m'objecte-t-il ſerieuſement, étoit-il hors d'eſperance d'avoir d'autres enfans ! Non ſans doute, mais Druſus venoit de naître chez Auguſte, il étoit de même âge que Julie, Virgile a pû & peut-être dû preſenter de l'encens aux divinitez preſentes, ſans porter ſes vûës dans un avénir incertain ; par là il faiſoit aſſès la cour au pere & à la mere.

Je ne laiſſe pas d'être obligé à ce Cenſeur, il m'a donné le moyen d'établir plus ſolidement ma conjecture. L'obligation où il m'a mis d'examiner une Diſſertation que j'avois compoſée dans une grande jeuneſſe, m'a fait appercevoir quelques fautes où j'étois tombé. J'avois dit que Druſus étoit né après la concluſion de la paix de Pouzzol. Il nâquit pendant la negotiation. On lit dans cette Diſſertation que Julie étoit née

vers la fin de 713. il faut dire de 714. On y lit que Drusus est mort l'an 744. il faut lire 745. Je dis, il faut lire, car ce sont deux fautes d'impression, & ce que je dis dans la Dissertation le montre.

Un Sçavant m'a blâmé d'avoit dit que Drusus étoit fils adoptif d'Auguste. Je l'ai dit après Suetone au commencement de la vie de Claude. On y lit qu'Auguste avoit aimé Drusus jusqu'à le faire coheritier de ses enfans : *ut cohæredem semper filiis instituerit*, & qu'Auguste declara en plein Sénat cette disposition. On pourroit m'objecter que selon Dion Auguste renvoïa Drusus, sitôt qu'il fut né, à son pere Tibere Neron. Il est vrai, mais le même Dion nous apprend aussi que Tibere mourant peu après, fit Auguste tuteur de Drusus.

Encore une remarque sur l'Eglogue. Virgile donne dix mois à la durée de la grossesse de Livie.

*Matri longa decem tulerunt fastidia menses.*

Ce n'est pas sans affectation qu'il l'a fait. Il couroit certains bruits

à Rome qu'il ne pouvoit détruire qu'en ſuppoſant Druſus conçû en Grece, & ce Vers peut ſervir à fixer le tems du retour de Livie à Rome. En voilà aſſès ſur cette matiere, elle eſt éclaircie, ou elle ne le ſera jamais.

## ARTICLE CLXXVI.

### *OBSERVATIONS SUR quelques Plantes des Indes.*

C'Eſt une erreur de croire comme on fait communement, que *l'Achiote* eſt une eſpece d'argille. C'eſt la fleur d'un arbre, qui ne vient que dans les païs extremement chauds, telle qu'eſt la Province de *Yucatan* que l'on nomme ordinairement *Campeche*, & une grande partie du Royaume de *Guatimala*. *L'Achiote* s'y trouve en grande abondance.

L'arbre qui le porte eſt un peu plus petit qu'un Grenadier, & la longueur de ſes branches ſurpaſſe celle du tronc, ſon fruit eſt enfermé dans une écorce ſemblable à celle de la Chataigne, excepté que la figure

en eſt ovale. Elle commence à s'ouvrir en croix depuis la moitié juſqu'au haut, & elle ſe diviſe en quatre quartiers, ayant au milieu une fleur auſſi belle que celle du *Mimum*.

Cet arbre n'a point de feuille, & il ne pouſſe que des filamens ſemblables à ceux du ſafran ; mais plus gros & plus longs : ils ſont environ d'un pouce. Il leur vient entre les fibres de petits grains de la même couleur, gros comme un grain de poivre : les Indiens ſeparent les fibres & la graine, & les petriſſent en maſſe d'une demi livre chacune. Ils le font aiſement ; parce que la matiere en eſt molle. Les pauvres gens s'en ſervent au lieu de ſafran. Pluſieurs perſonnes en mettent dans le chocolat, pendant qu'on le broye ; mais en petite quantité : on en met par exemple deux gros ſur une livre. Cela étoit plus ordinaire autrefois : car depuis que l'opinion de ceux qui regardent l'*Achiote* ; comme une terre, a prevalu dans les Païs étrangers, on s'en ſert plus rarement.

Les Medecins qui ont reconnu que c'eſt une fleur, & qui ont examiné

ſes proprietez, la tiennent pour un excellent cordial & un preſervatif aſſuré contre les retentions d'urine. L'*Achiote* ſert à teindre en aurore ou couleur d'Orange plus ou moins claire ſelon les drogues differentes, que l'on y mêle. Il étoit autrefois le plus eſtimé chez les Etrangers après la cochenille ; il ne l'eſt pas tant à preſent. La livre en vaut ordinairement trente ſols ſur les lieux.

Il y a preſque par tout dans les Indes du moins dans l'Amerique Septentrionale, auſſi bien dans les Païs froids ; comme dans les Païs chauds, un arbre d'une beauté exquiſe qui vient auſſi gros que les plus grands chênes. Mais la feüille en eſt beaucoup plus petite, & la couleur eſt d'un verd moins chargé; on l'appelle *Meſquite.* Il produit une gouttе, ſemblable à celle des faſeoles, dans laquelle on trouve trois ou quatre grains plus gros que ces legumes on les nomme *huitzatſe.*

Quand ce fruit eſt ſec on le met dans un linge, & on l'écraſe avec une pierre, en ſorte neanmoins que les morceaux demeurent encore aſ-

ſez gros. On plie en ſuite le linge en forme de bourſe : on en attache les bouts : & on les met dans un vaſe dans lequel on jette de l'eau boüillante, qui y prend une teinture griſe. On preſſe enſuite le linge, & il en ſort une humeur plus épaiſſe ; on y jette un peu de couperoſe, & alors on a de la meilleure encre qui ſe puiſſe trouver ; parce qu'elle n'a point de lie & qu'elle eſt mêlée d'une teinture d'azur qui en rend le noir plus éclatant. Cette encre eſt plus, ou moins noire ſelon que l'on y jette plus ou moins de couperoſe & que l'on preſſe plus ou moins le *Huitzatſe.*

Quelques femmes jettent les gouſſes entieres dans l'eau chaude, & s'en lavent enſuite la tête, pour donner une odeur agreable à leurs cheveux. Ce fruit ſert auſſi à engraiſſer les animaux, ſur tout les chevres ; c'eſt pourquoy ces troupeaux valent beaucoup plus, & ſont bien plus eſtimez dans les lieux, où il y a abondance de ces arbres. Quelquefois quand les Indiens manquent de bled, ils en font avec cette graine qui leur ſert de nourriture.

*L'anil* eſt une couleur d'azur ſi obſcur, qu'il approche très-fort du noir ; c'eſt pour cela qu'on l'appelle ordinairement du nom d'encre & quelque-fois encre *d'anil.* Il ſe fait avec une herbe qui ne vient que dans les Païs chauds. Il y en a beaucoup dans le Royaume de *Guatimala* & dans la Province de *Yucatan*, autrement *Campeche*, cette herbe eſt naturellement ſauvage ; on ne laiſſe pas de la cultiver, parce qu'elle vient plus forte & en plus grande quantité. On en fait un gros trafic en certaines Provinces, par exemple dans celle de S. Salvador Roïaume de *Guatimala.* L'herbe dont nous parlons, s'éleve quelquefois juſqu'à la hauteur de trois pieds, ſa tige & ſes branches ſont plus groſſes, & l'écorce plus dure que celle du *Melilot*.. Elle n'a aucune odeur.

Quand elle eſt en maturité ; on la coupe juſqu'à la racine, & cette racine pouſſe une ſeconde fois. Pour l'herbe qui eſt coupée, on l'écraſe avec des pierres ; puis on la met dans une eſpéce de preſſoir qui a ordinairement la for-

me ſuivante. On éleve quatre petites murailles bien cimentées d'un pied d'épais, leur hauteur eſt d'environ un pied & demi, & la largeur interieure de 4. ou 5. pieds, compris l'épaiſſeur des bords : la longueur eſt ordinairement de 8. ou 10. toiſes. Dans les groſſes Manufactures, on a pluſieurs de ces Cuves. Elles doivent être placées au milieu de quelque grande cour, afin que le Soleil y donne de tous côtez. Quand cette herbe eſt écraſée on la met dans ces eſpeces de cuves, avec de gros poids deſſus pour la comprimer. On y jette enſuite autant d'eau qu'il en faut pour ſurpaſſer la hauteur de l'herbe : & on lui fait ainſi diſtiller ſon jus. Après quoi on ôte les poids & avec des bâtons on remuë l'eau, & on ſepare les plus petites parties de l'herbe. On recommence enſuite à écraſer les morceaux qui ſont reſtez plus gros : & quand ils ont pareillement jetté leur ſuc, des Ouvriers prennent ce marc pour en trier encore ce qui pouroit être reſté. Tandis que cette operation dure, on a ſoin d'ôter tous les jours

l'écume, qui vient au dessus de l'eau. Quand l'eau s'est évaporée, & qu'il ne reste que 2. ou 3. poulces de matiere au fond du pressoir, cette matiere s'épaissit, se corrompt & se seche. De-là vient qu'elle prend une couleur obscure qu'elle n'avoit pas d'abord. Elle perd aussi par le même moyen l'odeur forte qu'elle avoit avant d'être seche; mais la corruption de l'eau, l'écume & le marc que l'on jette produit une prodigieuse quantité de mouches si insupportables, que si on veut boire on ne le peut faire que dans un vase couvert : on est obligé de tenir presque toûjours fenêtres & portes fermées : le jour on ne peut dormir, si ce n'est aussi sous un pavillon bien fermé. Les mains de ceux qui pressent ces herbes, se pêlent ordinairement, ce qui leur cause de grandes douleurs, principalement aux Indiens. C'est pour cette raison que la pieté des Rois d'Espagne leur a fait porter un ordre pour défendre d'emploïer les Indiens à ces Manufactures. On n'y fait ordinairement travailler, que les Esclaves Negres

qui n'en ſont pas ſi incommodez.

Avant de tirer l'encre de ce preſſoir on en fait ordinairement des pains : quelque fois neanmoins on la vend en motte ou en poudre. La livre ſe vend au lieu même de la Manufacture 30. ou 40. ſols, ou un écu à la *Veracrux*, quoiqu'éloignée de trois cens lieuës vû la quantité qui y aborde. Cette encre avec l'*Anil* ſert à faire pluſieurs couleurs qui approchent toutes de l'azur. On en met dans le noir pour lui donner du luſtre, elle ſert auſſi à faire du bleu céleſte en y mêlant certaines drogues.

## ARTICLE CLXXVII.

### REMARQUES DE M. LE PELLETIER *ſur les erreurs des Peintres, dans la repreſentation de nos Myſteres, & dans des ſujets tirez de l'Hiſtoire Sacrée.*

LA permiſſion que les Peintres, auſſi-bien que les Poëtes ont de feindre, eſt aſtreinte à certaines regles. Les uns & les au-

tres doivent s'appliquer à rendre leurs fictions vrai-ſemblables ; à consulter, pour y réüſſir, la nature & l'hiſtoire ; à ne pas s'écarter dans leurs peintures des mœurs de chaque tems, de chaque peuple. C'eſt la ſcience du *Coſtume*, comme parlent les Peintres : elle fait une partie de leur bel Art, qu'ils ne doivent pas negliger. Mais s'il y faut avoir égard lors même qu'on donne l'eſſor à ſon imagination, peut-on excuſer nos Peintres qui font paroître une ignorance groſſiere de l'hiſtoire & des mœurs anciennes, dans des tableaux où la verité ſeule à droit de paroître ? C'eſt alors, plus que jamais, que la Peinture n'eſt qu'une imitation, dont le prix dépend de la fidelité à repreſenter les choſes telles qu'elles ſont ou qu'elles ont été. Si elle doit tâcher dans les fictions d'approcher de la verité, peut-on ſouffrir qu'elle s'en éloigne, lorſqu'elle n'a pour matiere que la verité elle même ? Non, l'égarement de nos Peintres n'eſt pas ſupportable, quand ils repreſentent le Camp des Iſraëlites avec des Pavillons

d'étoffe de toutes couleurs, à la maniere des Tentes qu'on dresse aujourd'hui dans nos Armées : lorsqu'ils peignent le grand Prêtre des Juifs dans le Temple de Jerusalem, revétu de ses habits Pontificaux, le coûteau à la main, dans l'action de Circoncire l'Enfant Jesus en presence de sa Mere : ou que dans l'histoire de la Purification, ils nous representent le vieillard Simeon en habit de Pontife, tenant ce divin Enfant entre ses bras : lorsqu'ils nous font voir dans leurs tableaux Zacharie avec les ornemens Pontificaux dans le lieu très-Saint, l'encensoir à la main devant l'Arche d'Alliance, l'Ange Gabriel à côté de lui, qui lui annonce la Naissance de St. Jean Baptiste : lorsqu'ils placent l'Enfant Jesus sur un trône élevé, dans un Temple comme les nôtres, disputant d'une maniere Magistrale avec les Docteurs de la Synagogue : Et lorsqu'ils donnent au Souverain Pontife des Juifs une Mître semblable à celle de nos Evêques, quelquefois de front, & souvent de côté : par-là ils s'exposent au mépris des

Sçavans & même du commun des Juifs qui a droit de leur reprocher le peu de soin qu'ils ont d'étudier l'Histoire Sainte.

## *Erreurs des Peintres dans la representation du Camp des Israëlites.*

Un Sçavant est choqué avec raison, de voir des Pavillons d'étoffe representez, où l'on ne devroit voir que des Cabanes de feüillages, ou des Huttes formées de branches d'arbres de differentes sortes. Car nous lisons dans le 23e. Chapitre du Levitique où Dieu regle la celebration de la fête des Tabernacles, qui étoit une commemoration de la demeure des Israëlites dans le desert pendant 40. ans, que ces peuples toutes les années seront obligez de se pratiquer dans les champs de petits Cabinets de branchages d'arbres feüillus de certaines especes, pour y demeurer sept jours, que durera cette solemnité. *Sumetis vobis die primo, frondes arboris pulcherrimæ spatulasque palmarum, & ramos ligni densarum frondium & salices de torrente,*

*& habitabitis , baſſuecoth* בסכות *in umbraculis ſeptem diebus.* Ce qui ſe pratiqua encore après la captivité de Babylone, puiſque nous voyons dans le 8. chapitre du 2. livre d'Eſdras qu'ils firent de ces Cabinets avec des branches d'Olivier, de Mirthe, de Palmier, & d'autres bois touffus. *Afferte frondes Olivæ & frondes ligni pulcherrimi, frondes Myrthi, & ramos Palmarum, & frondes ligni nemoroſi, ut fiant tabernacula, ſicut ſcriptum eſt.* Et Paul Fagius ſur le Chapitre du Levitique, dont nous venons de parler, nous en marque la Tradition conſtante, par le témoignage d'un grand nombre de Rabins, qui diſent que les Juifs étoient obligez de porter dans les champs, le matin, le premier jour de cette ſolemnité, un faiſceau compoſé de branches d'Olivier, de Palmier, de Myrthe & de Saule, pour la Conſtruction de ces ſortes de Berceaux. Joint que ſi nous en voulons croire Adiſſon Anglois, les Juifs de Barbarie encore aujourd'hui, dreſſent des Cabanes de roſeaux, pour cette ceremonie, qu'ils appel-

lent, à cause de cela, en leur langage, la fête des roseaux: *La fiesta de las cañas.*

La pratique de cette ancienne coûtume, n'a pas été inconnuë aux Païens: elle a donné lieu à Plutarque de penser que les Juifs adoroient Bacchus, & de prendre leur fête des Tabernacles pour des Bacchanales. Dans la saison des Vendanges, dit-il, (*Sympos. lib.4. quæst. 5*) ils celebroient une grande solemnité appellée *jeûne*. Ils dressoient dans les ruës, des tables couvertes de toutes sortes de fruits: ils s'asseïoient sous des berceaux ou cabinets de feüillages, faits principalement de branches de vigne & de lierre. *Tabernacula è palmitibus & hederis contexta*: Et ils appelloient le jour qui la précedoit *Scenopegia*, la Fête des Tabernacles. Conjecture qui n'a pas été plus heureuse que celle de ceux dont parle Tacite (*lib.5. histor.*) qui croyoient que ces mêmes Peuples adoroient une vigne d'or, à cause qu'on en avoit vû une dans le Temple de Jerusalem, *Vitisque aurea Templo reperta*: Et que celle de Florus

qui nous vient conter ſur le même fondement, que Pompée étant entré dans ce Temple, y avoit vû à découvert, ſous un ciel d'or, la vigne fameuſe, dont cette Nation impie faiſoit un ſi grand myſtere : *Vidit illud grande impiæ gentis arcanum patens, ſub aureo vitem cælo.* lib.3.cap 5.

Si ces Païens peu inſtruits de la Religion des Juifs, avoient ſçû que les Iſraëlites avoient erré quarante ans dans un deſert privez de toutes ſortes de fruits ; & qu'enſuite on les avoit introduits dans un Païs abondant en toutes choſes. S'ils avoient ſçû que ces viciſſitudes de miſere & de proſperité n'étoient qu'une image des malheurs de ce monde dont on leur donnoit du dégoût, & du bonheur eternel qu'on leur faiſoit eſperer par un Sauveur ; & que l'on donnoit une vive peinture de toutes ces choſes à leur poſterité, par cette fête ; l'obligeant de ſe pratiquer des Cabinets de branches d'arbres où l'on attachoit toutes ſortes de fruits. S'ils avoient ſçû que ces Peuples n'adoroient que le Createur de l'Univers, ſpirituel, immenſe, éternel, in-

visible & par consequent le vrai Dieu, dont on ne pouvoit faire l'image. S'ils avoient sçû que la vigne d'or qui formoit le fronton de la porte du lieu Saint dans le Temple de Jerusalem, n'en étoit qu'un simple ornement, ou le symbole de l'Eglise Israëlite, si souvent comparée à la vigne dans l'Ecriture : Vous avez transplanté vôtre vigne de l'Egypte, *Vineam ex Ægypto transtulisti.* Ps. 79. 8. Israël est une vigne chargée de Pampres, *Vitis frondosa Israël,* Osée 10. 1. & que cette vigne n'y avoit été mise que du tems d'Herode, lorsqu'il fit rebâtir le Temple. Enfin s'ils avoient sçû que du tems d'Antiochus, plusieurs Juifs souffroient le Martyre, plûtôt que d'assister courronnez de lierre aux pompes de Bacchus : *cogebantur hederâ coronati, Libero circuire... eos autem qui nollent transire ad instituta gentium, interficerent.* 2. Mach. cap. 6. S'ils avoient, sçû, dis-je, toutes ces choses, Plutarque se seroit bien gardé d'écrire que les Juifs adoroient Bacchus, & de prendre les Cabanes de la fête des Tabernacles pour des

huttes de Lierre & de Pampre, & les faire paſſer pour une ceremonie de Bacchanales. Tacite ſur de mauvais Memoires n'auroit point avancé qu'ils adoroient une vigne, & d'autres abſurditez qui le font paſſer pour un impoſteur : *Tacitus ille mendaciorum loquaciſſimus.* ( Tertul. Apolog. 16. ) Et Florus ne ſeroit point tombé dans l'abſurdité, de croire que Pompée avoit vû dans le Temple une vigne d'or, qui n'y fut miſe que plus de vingt ans après. Car tous les Auteurs qui ont écrit du Temple de Jeruſalem, bâti par Salomon, & rebâti par Zorobabel, ne font nulle mention de cette Vigne, qu'on a regardée comme une ſingularité du Temple rebâti par Herodes.

Les Juifs, par cette conſtante coûtume, marquent donc viſiblement, que les Cabanes que leurs Peres habiterent dans le Deſert n'étoient que de branches d'arbres. Après tout il n'eſt guéres du bon ſens de s'aller imaginer que dans ces premiers âges du monde, les étoffes fuſſent communes comme elles le ſont

aujourd'hui, pour s'en servir à dresser des Tentes. Nos premiers Parents porterent d'abord des habits de feüilles d'arbre, & Dieu leur apprit ensuite à se couvrir d'habits de poil, que quelques-uns ont pris pour des habits décorces d'arbres à cause du mot *or* עור qui les peut signifier. La Tradition Grecque donne l'invention de la toile & des étoffes de laîne à Arachné, ou à Minerve, quoiqu'il soit certain que les Hebreux en ayent été en possession long-tems auparavant, comme il paroît par cette Tunique bigarrée, qui ne pouvoit être que de laine, que Jacob fit lui-même pour son fils Joseph; & par cette robe de toile que ce dernier portoit en Egypte dans son triomphe. Mais quoique de la défense, que Dieu fit aux Israëlites de ne pas mêler le lin avec la laine dans les étoffes, on puisse inferer que ces peuples du tems de Moïse, à l'imitation de leur voisins, se vétoient déja d'étoffes de lin & de laîne, & même que les Seculiers en usoient, puis que cette défence ne regardoit point les habits Sacerdotaux:

taux : il n'y a neanmoins nulle apparence qu'on ſe ſervît d'étoffes pour faire des Tentes : puisque nous liſons dans l'Exode que les dehors du Tabernacle étoient de peaux. Car d'aller dire que les Tentes des particuliers étoient de même, ou qu'elles étoient d'étoffe ou de toile, il faudroit demeurer d'accord que ces peuples auroient emporté de l'Egypte avec eux, des peaux, des étoffes de laine, ou de la toile ſuffiſamment pour élever des Tentes pour plus de deux millions de perſonnes, & que par un miracle plus grand que celui que Dieu fit au ſujet de leurs habits, ces Tentes auroient été incorruptibles pendant 40 ans. Car ne ſemant rien dans le deſert, ils n'avoient ni chanvre, ni lin pour faire de la toile, & y vivant de Cailles & de Manne, on ne tuoit que peu d'autres animaux, qu'on étoit obligé d'offrir en ſacrifice, & dont la peau demeuroit aux Prêtres. *Homo quilibet de domo Iſraël, ſi occiderit Bovem, aut Ovem, ſive Capram in caſtris vel extra caſtra, & non obtulerit ad oſtium Tabernaculi oblationem Domi-*

*no, ſanguinis reus erit : quaſi ſi ſanguinem fuderit, ſic peribit de medio populi ſui.* Levitic.17. 3. De ſorte qu'y manquant de toile, d'étoffe & de peaux, ils n'auroient pû refaire ces Tentes uſées ou pourries, ni en faire de neuves.

Mais pour nous convaincre d'avantage que ces Tentes n'étoient que des Cabanes de branches d'arbres ; peſons la remarque judicieuſe de Philon, dans ſon premier livre de la vie de Moïſe, qui porte qu'à la ſeconde Station que firent les Iſraëlites dans le Deſert, ils camperent en un lieu abondant en eau & en arbres. Car elle nous indique les choſes dont ce peuple n'avoit pas fait proviſion à ſon depart, & en même tems celles qui ſont les plus importantes en toute habitation, l'eau, le feu & le couvert.

D'ailleurs le mot *ſucca* סכה dont l'Ecriture ſe ſert par tout pour ſignifier ces Tentes, marque dans Jonas une Cabane de branchages. Elle y dit que ce Prophete pour ſe garantir, pendant qu'il attendoit ce qui arriveroit de Ninive, s'étoit prati-

qué une Hutte ; qu'une plante qu'elle nomme *Kikaion* que la Vulgate a renduë par *du lierre*, avoit couverte de ſes feüilles. *Fecit ſibimet tabernaculum ( ſucca* סכה *) & ibi ſedebat ſubter illud. Et præparavit Dominus Deus ( Kikaion* קיקיון *) hederam, & aſcendit ſuper caput Jonæ ut eſſet umbra ſuper caput ejus.* Les Tentes que Jacob fit élever à Socoth, & qui donnerent le nom à la place ; n'étoient vrai-ſemblablement, que des Huttes de branches, telles qu'en font encore aujourd'hui quelque Americains dans leurs voyages. Ce n'étoit que des palliſſades & des cloiſons couvertes de feüillages, pour mettre ſa famille à couvert & renfermer tous ſes troupeaux. Car le mot *Succah* סכה veut dire *Tabernacle*, couverture, ou lieu ombragé, d'où apparemment eſt venu le mot Grec σηκὸς, que Pollux nous explique par un Parc pour des Brebis ou des Chevres. Le mot *Socah* שבה marque des branches d'arbres & apparamment du mot Hebreu *Sacan* שכן qui veut dire *habiter*, ou *demeurer*, eſt venu le

mot Grec *σκηνὴ*, qui désigne une *scene*, un lieu couvert de branchages ou de verdure, où l'on recitoit autrefois les Comedies ; un *Tabernacle* ou Tente, un lieu pour se mettre à couvert, ou pour se mettre à l'ombre.

Vitruve remarque que les premiers hommes se faisoient des maisons de feüillages : *Alii de fronde facere tecta.* (lib.2. cap.1.) Diodore de Sicile raporte dans son second livre, que les Egyptiens ne faisoient autrefois leurs maisons que de roseaux, & que de son tems les Pastres du même Païs en conservoient encore la coûtume : Il y a bien de l'apparence que ces derniers la tenoient des Israëlites ou Arabes, que Strabon & Ammian appellent *Scenites* : *Scenitas prætenditur Arabas, quos Saracenos nunc appellamus*, dit le dernier, lib.22. Car St. Jerôme & Sozomene prétendent qu'on les appelloit de la sorte du mot Grec *σκηνὴ*, à cause qu'ils n'habitoient que des Cabanes de branchages. L'on pense même que David parloit de ces mêmes Cabanes dans le Pseaume 120.

quand il a dit qu'il avoit demeuré dans les tabernacles de Cédar. Au-moins Vatable & Kimchi sur cet endroit montrent que Cédar étoit un des enfans d'Ismaël, outre que ce mot Hebreu signifie l'Arabie.

Polybe raporte que les Carthaginois faisoient des Loges de bois dans leur Camp, couvertes de feüilles; & que les Numides les faisoient de joncs. *Eaque inter hibernandum habebant, ex variis lignis ac foliis: Numadum verò, alii qui ex principatu erant, ex calamis; alii qui ex civitatibus congregati, in præsenti ex foliis*, lib.2.

Ajoûtons qu'il auroit été sans raison, que Dieu eût ordonné aux Israëlites de faire des Cabanes de branche d'arbres, pour solemniser la fête des Tabernacles, si les Tentes du Desert, n'avoient pas été des Cabanes de même matiere; puisqu'il dit en mots exprès, qu'il n'ordonnoit cette solemnité, que pour apprendre à leurs enfans, que leurs peres en avoient habité de pareilles dans le Desert, après qu'il les eût retirez de l'esclavage des Egyptiens. *Ut discant posteri vestri, quod in Taber-*

*naculis ( baſſuecot* בסכות *) habitare fecerim filios Iſraël, cum educerem eos de terra Ægypti.* Auſſi le fameux Rabin Leon de Modene, dans le ſeptiéme chapitre de la troiſiéme partie de ſon livre *des Ceremonies des Juifs*, dit que les Juifs modernes n'habitent des Cabanes de branchages appellées *ſuccot*, pendant la fête des Tabernacles, qu'en memoire de ce que leurs peres en habiterent de pareilles dans le Deſert, à la ſortie d'Egypte. De ſorte qu'il eſt très-évident que les Peintres ne ſçauroient ſans une erreur groſſiere, repreſenter des Tentes d'étoffe ou de toile où l'on doit s'attendre de voir des Cabanes ou Berceaux de branches d'arbres.

*Nous donnerons dans les Journaux ſuivans les autres parties de ce curieux Ecrit.*

## ARTICLE CLXXVIII.

## NOUVELLES LITTERAIRES.

### DE PADOUE.

LE Docteur Antoine Vaira Venitien, premier Professeur du Droit Canon dans nôtre Université, vient de publier une Dissertation historique sur le titre d'*Evêque Oecumenique.*

*De prærogativa Oecumenicæ nomenclationis potestatis Romani Pontificis à Constantinopolitanis Præsulibus usurpata; Historica Dissertatio, ex Typographia Seminarii apud Joannem Manfré* 1704. in folio pages 1067.

Il y raporte dans un grand détail ce que l'Histoire Ecclesiastique nous apprend sur le sujet, & il y mêle des raisonnemens solides pour établir la primauté du Pape, & la défendre contre les Grecs Schismatiques. L'Ouvrage est divisé en douze Chapitres.

## DE FERRARE.

André Bertoni Docteur en Theologie & en Droit, Chanoine de la Cathedrale & Consulteur du Saint Office, assez recommandable par l'estime qu'en faisoit l'Eminentissime Cardinal Imperiali, est mort depuis peu. Il paroît un Ouvrage posthume de cet habile Canoniste sur les fautes de negligence & d'omission.

*De negligentiis & omißionibus Tractatus. Ferrariæ per Benedictum Pomabellum* 1704. in folio pages 492.

## DE ROME.

Le R. P. Dominique Antoine Gundelfo Augustin prepare une Bibliotheque exacte des Ecrivains de son Ordre, & cependant il en a donné au public un Essai dedié au Cardinal imperiali sous ce titre.

*Dißertatio historica de ducentis Augustinianis scriptoribus, ex illis qui obierunt post magnam unionem Ordinis Eremitici, usque ad finem Tridentini*

*Concili, Typis Jo. Francisci Buagni* 1704. in 4°. pages 407.

Vous avez lû avec plaisir les Poësies du pere Charles Daquin Jesuite, & vous apprendrez avec joye que le Recüeil de toutes les Harangues latines de cet Orateur, peu inferieur aux anciens Romains, paroît en deux tomes petits in 4°. Le premier de 192. pages, contient les Oraisons funebres: l'autre de 270. pages, contient des Discours sur differentes matieres. Plusieurs de ces excellentes pieces avoient paru séparément. L'Auteur les a encore retouchées. C'est chez Antoine de Rubeis que ce Recüeil est imprimé.

L'on a imprimé pour la seconde fois le Panegyrique du Pape prononcé l'an passé par le Pere Ignace Chiaberge Rhetoricien du College Romain. Le partage du Discours est heureux. *Magnus fuit Clemens undecimus in Pontificatu detrectando, major in accipiendo, maximus est in administrando.* CLEMENT XI. *est grand par le refus qu'il a fait du Pontificat, plus grand par la maniere dont il l'a accepté, très-grand par celle dont il le*

*ſoûtient.* L'Ouvrage eſt conduit avec beaucoup d'habileté & de diſcernement. Les raiſons ſont ſolides & bien choiſies, le tour des penſées eſt vif & ingenieux, mais naturel & ſans faux-brillans; la Latinité eſt exquiſe, mais ſans fard. C'eſt le jugement qu'en a porté un grand Maître en éloquence. Perſonne n'en appellera quand on aura nommé le Pere Jouvency.

## DE FRANCFORT.

Je vous envoye la liſte des livres nouveaux qui paroiſſent en Allemagne.

*Jo. Schilteri de condominio circa ſacra. Argentorati* 1704. in 4°.

*Bibliotheca compendioſa & portatilis* in 12. *Jenæ* 1704.

R. *Abarbanelis Commentarius in Habacuc, Latinè redditus à Joh. Did. Sprecheri* : in 4°. *Helmſt.* 1703.

*Myſterium impietatis Fanatico-pietiſticæ ex ipſorum Fanaticorum & Pietiſtarum ſpeneri, Peterſenii, Thomaſii, Schutzii, aliorumque Fanaticorum ſcriptis detectum* : in 4°. *Dantiſci* 1703.

Cette Secte des *Pietistes* fait beaucoup de bruit dans la haute Allemagne. Leur conduite est plus reguliere que celle des autres Protestans : il s'attachent beaucoup plus à l'oraison & aux autres pratiques de pieté : quelques-uns ont donné dans l'Origenisme & dans les erreurs des Quietistes. Comme ils sont persecutez, ils parlent fortement pour la tolerance.

*Georgii Volfangi Vedelii Physiologia medica*, in 4°. *Jenæ.* 1704.

*Ejusdem Amœnitates materiæ medicæ* in 4°. *Jenæ.* 1704.

Ce titre me fait souvenir d'un livre de M. Menage sur *les Amenitez du Droit.* Quelqu'un ne nous donnera-t-il point *les Amenitez de l'Algebre?*

*Chr. Paullini Descriptio curiosa nucis Moschatæ, multis rationibus naturæ & artis observationibus illustrata*, in 8°. *Francofurti.* 1704.

*G. Voigtii de jure* de bienseance *hactenus intacto.* 1704.

*Jo. Lud. Praschii de Latinismis & barbarismis commentariolus.* in 12. *Jenæ.* 1704.

*Friderici Struvii Tractatus Juridicus de Balneis & Balneatoribus, secundum leges & instituta Romanorum, & usum hodiernum.* in 4°. *Jenæ* 1703.

*Jo. Alph. Turretini de Sæculo XVII. erudito & hodiernis Litterarum periculis.* in 4°. *Genevæ* 1704.

*Lucii Annæi Flori rerum Romanarum libri quatuor, cum notis novis ac selectißimis. Christ. Junkerus edidit,* in 12. *Lipsiæ* 1704.

*Manuale processus Imperialis, sive compendiosa introductio ad praxim Augustißimi judicii Cæsareo-Imperialis.* in 8°. *Norimbergæ* 1704.

*Joh. Petri Luduvig de jure adlegandi Ordinum sancti Romani Imperii:* in 4°. *Halæ.*

*Joannis Vorstii de hebraïsmis novi Testamenti, sive Philologia sacra. Accedit ejusdem de Adagiis novi Testam. Diatriba,* in 4°. *Francofurti* 1704. 2. vol. C'est une nouvelle édition d'un des meilleurs livres qui ait paru sur cette matiere.

*Christiani Stokii interpres Græcus linguæ hujus idiotismos perspicuè tradens, ad sensum tam in sacris quam prophanis monumentis indagandum,* in 8°. *Jenæ* 1704.

Nous avons sur le même sujet un livre du P. François Viger Jesuite, si estimé qu'on la reimprimé depuis peu en Hollande.

*Samuelis Strickii de Cautelis testamentorum, Accesserunt variorum illustrium testamentorum exempla*, in 4°. *Halæ* 1703.

*Jo. Andreæ Fischeri consilia medica. Accedit ejusdem Conciliarius Metallicus*, in 8°. *Francofurti.* 1704.

*Jo. Sam. Carlapis Lydius Philosophico-piro technicus, Ad oßium foßilium docimasiam demonstrandam*, in 8°. *Francofurti.* 1704.

*Burcardi Struvii Bibliotheca Philosophica*, in 8°. *Jenæ.* 1704.

## D'ANGLETERRE.

On continuë d'imprimer les Anciens Auteurs. Josephe paroît avec les Corrections du Docteur Bernard. Il n'a pas revû tout l'Ouvrage : la mort a prévenu l'exécution d'un dessein si utile.

Xenophon paroît aussi en cinq volumes in 8°. avec des figures. Ce soin d'imprimer les Anciens sera ap-

paremment passer la mer aux belles Lettres.

## DE HOLLANDE.

Le P. Quesnel n'est pas oisif. Outre tant de Lettres qu'il imprime, il vient de publier un in 12. de 540. pages contre l'Ordonnance de Mr. de Chartres. Il n'a pas eu de peine à composer si vîte un gros Ouvrage. *L'Apologie des Religieuses de Port-Royal, la Défence des Theologiens de Bordeaux, le Traité de la foy humaine*, & d'autres écrits semblables, composez il y a environ 40 ans, refûtez cent fois & la plus-part déja condamnez, lui ont fourni ses materiaux. Il y a mêlé peu de raisonnemens, & beaucoup d'injures sans aucun égard à la dignité sacrée du grand Prelat contre lequel il écrit; ni pour Monseigneur l'Electeur de Cologne, les Archevêques de Malines & de Vienne, & plusieurs Evêques qui ont adopté l'Ordonnance de Mr. de Chartres.

On imprime aussi l'Histoire du Cas de Conscience en quatre volumes in 12.

Et un recüeil d'Emblemes choisies. Ce dernier livre est en Latin.

## D'AIX EN PROVENCE.

Il y a quelque mois que l'on fit ici une découverte qui merite que le public en soit informé. Il y avoit dans cette Ville une maison appartenante aux Procureurs du Païs qui menaçoit ruïne. On la fit abatre pour prévenir les dommages qu'elle pouvoit causer en tombant : & comme on creusoit les fondemens pour la rebâtir on découvrit de côté & d'autre des restes de Chapiteaux & de Corniches : ce qui fit penser aux Massons qu'il y auroit bien pû y avoir autrefois dans cet endroit-là quelque bel édifice. Dans la recherche qu'ils en firent , ils trouverent des choses qui les confirmérent dans cette pensée. Mais comme ils eurent enfin découvert parmi ces precieux debris une source d'eau chaude, qui sortoit de terre à gros boüillons, on ne douta plus que ce ne fussent-là les veritables bains de Sextius : sur tout depuis qu'on eût trouvé

dans cet endroit quantité de Medailles & d'Inſcriptions qui ne permettent pas d'heſiter ſur cela le moins du monde. Cette découverte eſt aſſûrement une des plus belles que l'on ait fait de nos jours. Car outre que l'origine & la fondation de la ville d'Aix en deviendra par-là plus aſſurée, la ſource a une vertu admirable pour guérir bien des Maladies que les Medecins regardent comme incurables. Elle ne cede en rien aux eaux de Digne ni à celles de Balaruc. Elle a même cet avantage par-deſſus celle de Digne, qui ſont d'ailleurs ſi renommées, qu'elle a une odeur moins deſagreable. Il ſeroit à ſoûhaiter qu'il y eût à Aix des gens capables d'expliquer les diverſes Inſcriptions que l'on a trouvées parmi ces ruïnes & d'en faire part au Public. L'Hiſtoire en recevroit de grands avantages, & les Sçavans y trouveroient de quoy contenter leur curioſité. *Perſonne n'eſt plus propre à donner ces éclairciſſemens que Mr. de Richardini à qui nous devons la connoiſſance de cette utile & curieuſe découverte.*

## DE RENNES.

On eſt ſurpris que vous n'ayez point parlé du Panegyrique du Parlement de Bretagne, prononcé au commencement de cette année par le P. Godefroy, & imprimé ici. Ce diſcours goûté par tous les connoiſſeurs, meritoit place dans vôtre Journal. Les portraits de Mr. de Brilhac premier Preſident, de Mr. de Brequigny Ancien Preſident, des autres Preſidens à Mortier, des gens du Roy & de quelques Conſeillers, fourniſſoient à la verité une matiere heureuſe. Ce ſont auſſi des morceaux travaillez delicatement. Ce que l'Orateur dit de la nobleſſe du Parlement, de ſon équité, de ſa fidelité pour le Roy, de ſon zele pour la Religion, fut d'autant mieux reçû que l'éloquence n'ajoûtoit rien à la verité qu'un tour élevé, mais naturel, & des expreſſions nombreuſes & choiſies; vous ferez bien d'en parler. C'eſt un des plus grands avantages des Journaux que de faire connoître ces pieces détachées & fugitives.

# DE PARIS.

Vous avez vû une affiche en grand papier qui promet l'Hiſtoire de la Muſique. Jamais on n'abuſa plus indignement de la credulité du public. Cette prétenduë Hiſtoire de la Muſique conſiſte en quatre pages in 4°. remplies de ce qu'en ont dit les Dictionnaires, ſur tout celui de Furetiere, copiez fort confuſement. L'Epître dedicatoire à Monſeigneur le Duc de Bretagne eſt preſqu'auſſi grande que le livre. L'Auteur en trompant le public a du moins la gloire d'avoir le premier dedié à ce Prince ; & d'avoir imprimé le livre le plus court qui ait jamais paru avec une Epître dedicatoire.

FIN.

# TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Novembre 1704.

ART. CLXIII. GEorgii Paschii Antiquitas de novis inventis, &c. C'est-à-dire, *Traité des Nouvelles découvertes par Mr. Paschius, &c.* pag. 1825

ART. CLXIV. Tumulus Sanctorum Projecti & Maurelii Civium, Episcoporum & Protectorum Urbis Corneliensis Illustratus, &c. C'est-à-dire, *Eclaircissement sur le Tombeau des SS. Projet & Maurel, &c.* p. 1845

ART. CLXV. *Le Grand Dictionnaire Historique, &c.* p. 1851

ART. CLXVI. *L'Alkaest ou le Dissolvant universel de Vanhelmont, &c.* p. 1861

ART. CLXVII. *Abregé Historique & Chronologique & Moral de l'Ancien & du Nouveau Testament par Mr. Macé, &c.* p. 1877

ART. CLXVIII. *Comparaison de la Musique Italienne & de la Musique*

*Françoise.* p. 1881

ART. CLXIX. Jo. Schilteri ad Georg. Adami Struvii Syntagma Juris Feudalis Notæ, &c. C'est-à dire, *Notes de Jean Schilter sur le Traité des fiefs, &c.* p. 1897

ART. CLXX. *Oraison funebre de Messire Benigne Bossuet, par le P. De la Ruë.* p. 1901

ART. CLXXI. *Relation Abregée de ce qui s'est passé pendant la composition de la Theriaque d'Andromachus, &c.* p. 1931

ART. CLXXII. *Nouvelle Conjecture pour expliquer une Medaille frappée à Alexandrie en Egypte.* p. 1938

ART. CLXXIII. *Reflexions sur la question si l'on est certain d'avoir un corps, & qu'il y ait d'autres corps que le nôtre* p. 1945

ART. CLXXIV. *Lettres de Mr. Joannis Medecin d'Avignon aux Auteurs du Journal.* p. 1951

ART. CLXXV. *Réponse aux Objections de Mr. Joannis, &c.* p. 1961

ART. CLXXVI. *Observations sur quelques Plantes des Indes.* p. 1974

ART. CLXXVII. *Remarques de Mr. le Pelletier sur les erreurs des Peintres.* p. 1981

ART. CLXXVIII. *Nouvelles Litteraires.* p. 1997
*De Padoue.* ibid.
*De Ferrare.* p. 1998
*De Rome.* ibid.
*De Francfort.* p. 2000
*D'Angleterre.* p. 2003
*De Hollande.* p. 2004
*D'Aix en Provence.* p. 2007
*De Paris.* p. 2008

Fin de la Table.

# ADDITION
# au Journal d'Octobre 1704.

## *Réponse du Pere de la Maugeraye à Monsieur ***, touchant les Sons qui se forment dans les tuyaux.*

VOicy, Monsieur, si je ne me trompe, à quoy se réduit tout ce que vous me proposez touchant les sons qui se forment dans les tuyaux : Vous demandez pourquoy, lorsqu'on souffle dans deux tuyaux avec des forces proportionnelles à leurs bases, ces tuyaux se trouvent à l'unisson quand leurs longueurs sont égales : & lorsque les longueurs sont inégales, ces tuyaux forment la consonance dont la raison exprime celle de leurs longueurs. Si par exemple la longueur d'un des tuyaux est double de la longueur de l'autre, ces deux tuyaux forment l'octave dont la raison est de 2 à 1, qui est celle des longueurs des tuyaux ; & ainsi de toutes les autres consonances.

Pour résoudre vôtre difficulté le plus nettement qu'il me sera possible, j'établis les Propositions suivantes.

### PREMIERE PROPOSITION.

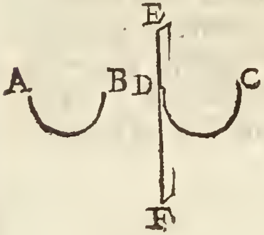


*AB*, *cd*, sont deux arcs égaux & semblables, aux extrémitez de l'arc *AB*, sont appliquées deux puissances égales

*

*A* & *B*, l'extrémité *d* de l'arc *c d* appuye contre un plan fixe *E F*, & à l'autre extremité *c* est appliquée une puissance *c* égale à la puissance *A* ou à la puissance *B*; je dis que la tension sera égale dans l'un & dans l'autre arc, & la force du ressort la même.

Il est constant qu'un arc *c d*, qui auroit été tendu autant qu'il le peut être par deux puissances ègales *c d*, appliquées à ses extremitez *c d*, pourroit être retenu dans le même état par une seule de ces puissances *c* appliquée à une de ses extrémitez *c*, pourvû que l'autre extrémité *d* appuyât contre un plan fixe *E F*.

On n'aura pas de peine à se convaincre de cette verité, si l'on fait reflexion que l'extremité *c*, agira toûjours de la même maniere contre la puissance *c*, soit que l'extrémité *d* appuye contre un plan fixe *E F*, soit qu'à l'extremité *d*, on applique une puissance *d* égale à la puissance *c*; car il est constant que l'arc *c d* étant autant tendu qu'il le peut être par les puissances *c d*, les extrémitez *c d* repousseront en des sens opposez les deux puissances égales *c d* avec une aussi grande force que les deux puissances *c d*, pousseront les mêmes extrémitez *c d* l'une contre l'autre. Donc l'extrémité *d* & la puissance *d* agiront l'une contre l'autre en des sens opposez avec des forces égales. Donc la puissance *d* ne pourra agir contre la puissance *c*; donc l'extremité *c* doit toûjours agir de la même maniere contre la puissance *c*, soit que l'extremité *d* appuye contre un plan fixe *E F*, soit qu'à l'extremité *d* soit appliquée une puissance *d* égale à la puissance *c*:

Donc un arc *c d*, qui auroit été tendu autant qu'il le peut être par deux puissances égales *c d* appliquées à ses extremitez *c d*, pourroit être retenu dans le même état par une seule puissance *c* appliquée à une de ses extremitez *c*, l'autre extremité *d* appuyant contre un plan fixe *E F*.

Mais si l'extremité *d* appuyant contre un plan fixe *E F*, on ôtoit la puissance *c*, & qu'on mît à sa place une autre puissance *b* plus petite que la puissance *c*, on concevroit aisément que l'extremité *c* repousseroit la puissance *b*, & que la tension de l'arc diminuëroit jusqu'à ce que la force du ressort de l'arc fût en équilibre avec la puissance *b*.

Si ensuite on ôtoit la puissance *b*, & qu'on remît à sa place la puissance *c*, on concevroit encore aisément que l'extremité *c* seroit repoussée vers *d*, jusqu'à ce que la force du ressort de l'arc fût en équilibre avec la puissance *c*; c'est à dire jusqu'à ce que la tension fût aussi grande dans l'arc qu'elle étoit avant qu'on eût ôtè la puissance *c* pour mettre à sa place la puissance *b*; ainsi on concevroit clairement que l'extremité *d* de l'arc *c d* appuyant contre un plan fixe *E F* une seule puissance *c* appliquée à l'autre extremité *c*, feroit une aussi grande tension dans l'arc *c d* que feroient deux puissances appliquées aux extremitez *c d* dont chacune seroit égale à la puissance *c*, & par une suite necessaire que dans la supposition que nous avons faite, la tension doit être égale dans les deux arcs *A B*, *c d*, & la force du ressort la même.

Quoyque la tenſion fût égale dans les deux arcs *A B*, *c d*, cependant elle ne ſe feroit pas dans l'un & dans l'autre arc en un temps égal ; mais ſi la puiſſance *c* employoit deux minutes pour tendre l'arc *c d*; les puiſſances *A* & *B*, n'emploieroient qu'une minute pour tendre l'arc *A B*.

Ce que je dis paroîtra évident, ſi on fait attention que dans l'arc *c d*, il n'y a que la ſeule extremitè *c*, qui avance vers *d*; au lieu que dans l'arc *A B* les deux extremitez *A B* avançant l'une vers l'autre avec des vîteſſes égales, chacune de ces extremitez *A B* ne fait que la moitié du chemin que fait l'extremité *c*.

SECONDE PROPOSITION.

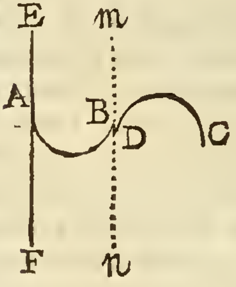


Les arcs *A B*, *c d*, égaux & ſemblables ſont diſpoſez de telle maniere, que l'extremité *A* de l'arc *AB* appuye contre un plan fixe *EF*, & l'autre extremité *B* appuye contre l'extremité *d* de l'arc *c d*; je dis qu'une puiſſance *c* appliquée à l'extremité *c*, fera une auſſi grande tenſion dans chacun de ces deux arcs *A B*, *c d*, qu'elle feroit dans le ſeul arc *c d*, ſi elle étoit appliquée à l'extremité *c*, l'autre extremité *d* appuyant contre un plan fixe *m n*.

Afin de rendre cette verité plus ſenſible, ſuppoſons que chacun des deux arcs *AB*, *c d*, ait été autant tendu qu'il le peut être par une puiſſance égale à la puiſſance *c* appliquée à une

de ſes extremitez , l'autre extremité appuyant contre un plan fixe, il eſt conſtant que la puiſſance *c* appliquée à l'extremité *c* retiendroit les deux arcs dans la même tenſion , pourvû qu'ils fuſſent diſpoſez de la maniere que nous l'avons ſuppoſé.

Pour en être convaincu il faut faire attention que les arcs *A B* , *c d* , étant égaux ſemblables & également tendus , l'arc *A B* n'agiroit point ſur la puiſſance *c* , puiſque les extremitez *B d* ſeroient portées en des ſens contraires avec des forces égales , & par conſequent que l'extremité *c* de l'arc *c d* agiroit toûjours de la même maniere contre la puiſſance *c* , ſoit que l'autre extremité *d* appuyât contre un plan fixe *m n* , ſoit qu'elle appuyât contre l'extremité *B* de l'arc *A B* égal ſemblable & également tendu.

Si l'on met maintenant à la place de la puiſſance *c* une puiſſance *h* plus petite que la puiſſance *c* , ne conçoit-on pas que l'extremité *c* doit repouſſer la puiſſance *h* , & que la tenſion doit diminuer dans l'arc *c d* , juſqu'à ce que la force du reſſort de l'arc *c d* ſoit en équilibre avec la puiſſance *h*.

Seulement on doit obſerver que la tenſion de l'arc *c d* , ne peut diminuer que l'extremité *d* , ne ſoit repouſſée par l'extremité *B* , & conſequemment que la tenſion ne diminuë dans l'arc *A B* , enſorte qu'elle demeure toûjours égale dans l'un & dans l'autre arc, puiſque les extremitez *B d* doivent toûjours être en équilibre.

Si enſuite on remet la puiſſance *c* à la place de la puiſſance *h* , n'eſt-il pas clair que la puiſ-

ſance *c* étant plus grande que la puiſſance *h*, elle doit repouſſer l'extremité *c* qui étoit en équilibre avec la puiſſance *h*, & par une ſuite neceſſaire que la tenſion doit augmenter dans l'arc *c d*, juſqu'à ce que l'extremité *c* faſſe équilibre avec la puiſſance *c*; c'eſt à dire, juſqu'à ce que la tenſion ſoit auſſi grande dans l'arc *c d* qu'elle étoit avant qu'on eût ôté la puiſſance *c*, pour mettre à ſa place la puiſſance *h*.

Et parceque la tenſion ne peut augmenter dans l'arc *c d*, qu'elle n'augmente en même-temps dans l'arc *A B*, enſorte qu'elle demeure toûjours égale dans l'un & dans l'autre arc, puiſque les extremitez *B d* doivent toûjours être en équilibre; n'eſt-il pas clair que la puiſſance *c* remettra les deux arcs *A B*, *c d*, dans le même état où ils étoient avant qu'on eût ôté la puiſſance *c*, pour mettre à ſa place la puiſſance *h*, donc la ſeule puiſſance *c* pourra faire une auſſi grande tenſion dans les deux arcs *A B*, *c d* égaux, ſemblables & diſpoſez de la maniere que nous les avons ſuppoſez qu'elle pourroit faire dans le ſeul arc *c d*, ſi elle étoit appliquée à une de ſes extremitez *c*, l'autre extremité *d* appuyant contre un plan fixe *m n*.

Quoyque la tenſion ſoit auſſi grande dans chacun des deux arcs qu'elle auroit été dans un ſeul; cependant il faudra deux fois plus de temps à la puiſſance *c* pour tendre les deux arcs que pour en tendre un ſeul, puiſque l'extremité à laquelle ſera appliquée la puiſſance *c* devra faire deux fois plus de chemin quand il y aura deux arcs à tendre, qu'elle ne feroit s'il n'y

avoit qu'un ſeul arc à tendre ; & il eſt aiſé de voir que quelque nombre qu'il ſe trouve d'arcs égaux ſemblables & diſpoſez de la maniere que le ſont les arcs *A B* , *c d* , une ſeule puiſſance *c* feroit une auſſi grande tenſion dans chacun de ces arcs qu'elle pourroit faire dans un ſeul, mais que les temps dans leſquels ſe feroient les tenſions ſeroient toûjours en même raiſon que le nombre des arcs.

## Troisie'me Proposition.

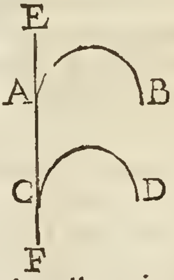


Si les arcs *A B* , *c d*, égaux & ſemblables ſont tellement diſpoſez qu'ils ſe trouvent l'un auprés de l'autre , & non appuyez l'un contre l'autre , il faudra pour tendre ces deux arcs juſqu'à un certain point que la force appliquée à ces deux arcs ſoit double de celle qui en pourroit tendre un ſeul juſqu'au même point , & generalement les forces devront toûjours être en même raiſon que les nombres des arcs lorſque les tenſions ſeront égales. Ceci eſt évident , puiſque dans ce cas il faudra ſurmonter la force de chaque arc en particulier.

## Quatrie'me Proposition.

*A B* , *c d* , ſont deux tubes de même groſſeur & de même longueur. *A B* eſt ouvert par les deux bouts , & *c d* ouvert par un ſeulement. Aux ouvertures répondent des piſtons égaux & ſemblables , leſquels ſont pouſſez par des puiſſances égales ; ſi les deux tubes ſont remplis d'un même liquide , la compreſſion ſera égale dans les deux tubes , quoyque dans le tube *A B*

le liquide ſoit comprimé par deux puiſſances, & que dans le tube *c d* le liquide ne ſoit comprimé que par une ſeule puiſſance.

Cette propoſition ne paroîtra point ſurprenante à ceux qui feront reflexion que l'extremité *d* du tube *c d* étant fermée, une puiſſance *c* appliquée à l'autre extremité *c*, doit faire une auſſi grande compreſſion dans le tube *c d*, que feroient deux puiſſances, dont chacune ſeroit égale à la puiſſance *c*, & qui ſeroient appliquées aux deux extremitez *c d* qui ſeroient ouvertes de même que l'extremité *d* d'un arc *c d*, appuyant contre un plan fixe *E F* une puiſſance *c* appliquée à l'autre extremité *c*, fait une auſſi grande tenſion dans l'arc *c d* que feroient deux puiſſances, dont chacune ſeroit égale à la puiſſance *c*, & qui ſeroient appliquées aux extremitez de l'arc *c d*; car je ſuppoſe qu'on doit raiſonner des parties d'un liquide capable de compreſſion, comme on raiſonne des arcs qui appuyent les uns contre les autres. Or de même que la tenſion de l'arc *c d* ſe fait en la moitié moins de temps lorſqu'elle ſe fait par deux puiſſances égales *c d*, que lorſqu'elle ſe fait par une ſeule puiſſnce *c*, l'extremité *d* appuyant contre un plan fixe *E F*, de même la compreſſion dans le tube *c d* ſe fera en la moitié moins de temps quand elle ſe fera par deux puiſſances, que lorſqu'elle ſe fera par une ſeule puiſſance, une extremité du tube étant fermée.

CINQUIE'ME PROPOSITION.

*A B*, *c d*, ſont deux tubes de même groſſeur, mais de differente longueur. *A B* n'a qu'un pouce de longueur & *c d* 12, l'un & l'autre tube

n'eſt ouvert que par un ſeul bout, aux ouvertures répondent des piſtons égaux & ſemblables, & chaque piſton eſt pouſſé par des forces ou puiſſances égales. Si les deux tubes ſont remplis d'un même liquide, & que le liquide renfermé dans le tube *A B* ſoit réduit par compreſſion à un demi pouce, le liquide dans le tube *c d* ſera réduit par compreſſion à ſix pouces, c'eſt à dire que la compreſſion ſera égale dans les deux tubes, quoyqu'il ſe trouve douze fois plus de parties à comprimer dans le tube *c d* que dans le tube *A B*.

Il eſt de cette propoſition comme des arcs qui appuyent les uns contre les autres, ainſi, de même qu'une puiſſance peut faire dans chacun des arcs une auſſi grande tenſion qu'elle pourroit faire dans un ſeul arc; de même une puiſſance pourra faire une auſſi grande compreſſion dans le liquide du tube *c d*, qu'elle pourroit faire dans le liquide du tube *A B*.

On n'aura pas de peine à concevoir ceci, ſi l'on fait attention que dans le tube *c d* il n'y a pas plus de parties qui ſoient les unes auprés des autres, qu'il y en a dans le tube *A B*, puiſque les baſes ſont égales, c'eſt à dire, que dans l'un & dans l'autre tube les puiſſances répondent à une égale quantité de parties du liquide; mais dans le tube *c d*, il y a ſeulement douze fois plus de parties qui appuyent les unes contre les autres.

Or s'il n'y a pas plus de peine à tendre juſqu'à un certain point douze arcs qui appuyent les uns contre les autres, qu'à en tendre un ſeul juſqu'au même point; il n'y aura pas plus de

peine à comprimer juſqu'à un certain point douze parties d'un liquide lorſqu'elles appuyent les unes contre les autres, qu'à en comprimer une ſeule juſqu'au même point.

Seulement comme il faut douze fois plus de temps pour tendre les douze arcs que pour en tendre un ſeul, il faudra douze fois plus de temps pour faire la compreſſion dans le tube *c d*, que pour la faire dans le tube *A B*, c'eſt à dire, que de même que dans les arcs les temps ſont en même raiſon que les nombres des arcs, de même dans les liquides les temps ſeront comme les nombres des parties qui appuyeront les unes contre les autres, c'eſt à dire, comme la longueur des tubes lorſque les compreſſions ſeront égales.

Il ſuit de ce que nous venons de dire, que deux tuyaux de même longueur doivent ſe trouver à l'uniſſon, lorſque les forces qui compriment l'air ſont entr'elles comme les baſes des tuyaux; car dans cette ſuppoſition la compreſſion ſera égale dans les deux tuyaux, & s'y fera en des temps égaux, puiſque la longueur des tubes eſt la même, & que les nombres des parties d'air auſquelles répondent les puiſſances, ſont entr'eux comme les puiſſances. Donc l'air ſe rétablira dans l'un & dans l'autre tube en des tems égaux, & par une ſuite néceſſaire les ondulations s'y feront en des temps égaux, puiſque les ondulations ne ſont rien autre choſe que les allées & les venuës par leſquelles l'air ſe comprime & ſe remet. Or ſi les ondulations ſe font en même-temps dans les tubes, ils ſont à l'uniſſon; car par l'uniſſon on n'entend rien autre choſe

que deux ſons, qui s'accordent conſtamment à venir frapper en même-temps nos oreilles.

On démonſtrera avec la même facilité, que ſi les longueurs de deux tuyaux ſont entre elles comme 1 & 2, ces deux tuyaux doivent former la conſonance qu'on appelle Octave; car les temps dans leſquels les compreſſions ſe feront, étant entre eux comme les longueurs des tuyaux ( *Propoſition* 5. ) il ſe fera deux ondulations dans le plus court, pendant qu'il ne s'en fera qu'une dans le plus long; ainſi les ondulations s'accorderont de deux en deux à venir frapper en même temps nos oreilles : or tout le monde ſçait que quand deux ſons s'accordent de deux en deux à venir frapper en même temps nos oreilles; tout le monde, dis-je, ſçait que ces deux ſons forment la conſonance qu'on appelle octave & dont la raiſon eſt de 2 à 1.

Si les longueurs de deux tuyaux ſont entre elles comme 2 & 3, ils formeront la conſonance qu'on appelle Quinte; car les nombres des ondulations étant reciproques aux longueurs des tubes, il ſe fera trois ondulations dans le plus court pendant qu'il ne s'en fera que deux dans le plus long; ainſi les ondulations s'accorderont de trois en trois à venir frapper en même temps nos oreilles, & par conſequent formeront la conſonance qu'on appelle Quinte, & dont la raiſon eſt de 3 à 2.

Comme on ſçait les raiſons de toutes les conſonances, que celle de la Quarte par exemple eſt de 4 à 3, de la tierce majeure de 5 à 4, de la tierce mineure de 6 à 5, de la ſexte ma-

jeure de 5 à 3, de la sexte mineure de 8 à 5, de la septiéme moyenne de 19 à 9, du ton mineur de 10 à 9, du ton majeur de 9 à 8, du demiton majeur de 16 à 15, de la diese majeure de 25 à 24, de la diese mineure de 128 à 125, du comma de 81 à 80, de la quinte pardessus l'octave de 3 à 1, de la quarte pardessus cette quinte de 4 à 1, de la fausse quinte de 64 à 45, de la fausse quarte de 45 à 32, &c. Il est aisé de ce que nous venons de dire de trouver la raison des longueurs des tuyaux pour former ces consonances, & de montrer que deux tuyaux doivent former la consonance dont la raison exprime celle de leurs longueurs.

Je suis, &c.

---

## Avis sur l'Article CLVIII.

L'*Extrait de la Lettre de Mr *** sur ce qui s'est passé dans l'Assemblée des Apotiquaires de Paris, nous avoit été communiqué comme une relation faite de concert avec Mr Biet. Nous avons découvert qu'on nous avoit surpris. Monsieur Biet se plaint qu'on luy impose dans cet Extrait : loin de substituer le* Meconium *à l'*Opium, *il a fait un discours contre cette substitution. L'approbation generale qu'a eu sa Theriaque l'a mis à couvert d'une*

*critique*

*critique anonyme à laquelle il ſuffit d'oppoſer le ſentiment des plus fameux Medecins & des plus habiles Apotiquaires. Son Cenſeur ſeroit fort embarraſſé à luy faire voir de l'*Opium *en larmes : il y a long-temps qu'il ne s'en trouve plus. Ceux qui critiquent ne devroient pas avancer des choſes qui puiſſent être relevées. On verra dans les Mémoires du mois prochain une relation de la compoſition de la Theriaque, plus deſintereſſée, plus fidele & mieux circonſtanciée. Nous ne pouvons cependant differer juſques-là à déclarer, que Monſieur Biet, au jugement des connoiſſeurs, paße pour un des premiers Artiſtes de l'Europe dans la Chymie & dans la Pharmacie.*

# ERRATA.

PAge 1685. *dans la Table Genealogique*, le Duc d'Aoust, *l. s.* le Duc d'Aouste.

*P*. 1686. *l. g.* 20 *lis.* enseigna
*& lig.* 23. *l. s.* chattam.

*P*. 1689. *l. g.* 11. *lis.* de sel.

*P*. 1699. *l. g.* 21. chez Nicolas le Clerc, *corrigez*, chez Claude de Hansy sur le Pont au-change.

*P*. 1706. *lig.* 19. *lis.* il donna.

*P*. 1724. *lig* 20. lis. *perquirit.*

*P*. 1731. *lig.* 16. *lis.* dit on.

*P*. 1744. *lig.* 23. *aprés* Loüis XIII. *ôtez le point.*

*P*. 1746. *lig.* 21. occupation, *lis.* occasion.

*P*. 1752. *lig.* 22. inculquer, *lis.* indiquer.

*P*. 1757. *lig.* 8. Aulide, *lis.* Tauride.

*P*. 1792. *lig.* 17. les, *lis.* le.

*P*. 1814. *lg.* 13. entier, *l. s* culier.

# LIVRES
## Qui viennent de paroître.

*SCRIPTURA SACRA in locos communes morum & exemplorum novo ordine distributa; Commodiore quàm hactenus Methodo ad usum Concionatorum digesta. Cum interpretatione difficiliorum quibus præponitur Præparatio duplex ad eosdem. Auctore R. P. Antonio de Balinghem Soc. Jesu.* In fol. Trivoltii & Parisiis, apud Joannem Boudot, Regis & Regiæ Scientiarum Academiæ Typographum, viâ Jacobæâ, ad Solem aureum. 1705. Cum Privilegio & Approbatione.

*CORN. SCHREVELII LEXICON manuale Græco-Latinum & Latino-Græcum, &c. Editio novissima, Batavicis, Anglicanisque Editionibus, vel auctior, vel emendatior.* Luteciæ Parisiorum, ex Officina Petri Augustini Le Mercier, Typographo-Bibliopolæ viâ Jacobæâ, sub insigni

S. Ambrosii. 1705. In 8°.

VOici une nouvelle Edition du Lexicon Grec de Schrevelius. C'est la premiere qui ait été imprimée en France : elle est plus exacte & plus ample que les Editions de Hollande ; & elle paroît avoir été reformée sur les Editions d'Angleterre. Les changemens qu'on y a faits ne font qu'ameliorer cet Ouvrage, si utile d'ailleurs & si necessaire. On y trouve quelques retranchemens, mais cela ne roule que sur des Etimologies bizarres & quelquefois contradictoires les unes aux autres, que Schrevelius avoit copié ou d'Harmarus, ou du grand Etimologicon, ou de Martinius. Ces Etimologies sont entierement inutiles à ceux qui commencent l'étude de la Langue Greque ; & ceux qui sont avancés ne font le plus souvent que s'en mocquer, persuadés qu'on ne peut sçavoir au juste les veritables Etimologies des racines, ou qu'il arrive que chacun les fait venir à sa maniere, tantôt d'un mot & tantôt d'un autre, quelquefois même d'autres Langues Etrangeres pour lesquelles il a de l'inclination.

# MEMOIRES
## POUR
# L'HISTOIRE
## Des Sciences & des beaux Arts.

*Recueillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.*

Decembre 1704.

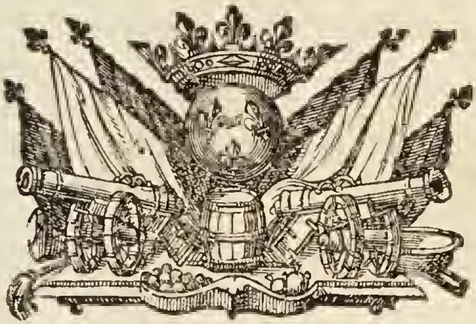

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCIV.

*Avec Privilege & Approbations.*

# MEMOIRES
## POUR L'HISTOIRE
## des Sciences & des beaux Arts.

*Decembre* 1704.

---

### ARTICLE CLXXIX.

*HISTOIRE DE L'ACADEMIE Royale des Sciences. Année* 1702. A Paris chez Jean Boudot Imprimeur Ordinaire de l'Academie des Sciences, *in* 4°.

VOICI encore un Tome de l'Histoire de l'Academie des Sciences : c'est le second qui ait paru cette année : & il contient déja l'année 1702. Ainsi il y a apparence que l'Historien qui travaille avec autant de diligence qu'il a de politesse &

d'exactitude, se trouvera bien-tôt en état de publier à la fin de chaque année l'Histoire de l'année même. Il est impossible de donner dans un extrait une idée exacte de toutes les choses qui sont contenuës dans ce Tome. On se contentera de rapporter le plus briévement qu'on pourra, ce qu'il y a de plus curieux sur chaque article.

### *Physique.*

Tout le monde sçait maintenant que l'air est pesant, & qu'il a du ressort. On sçavoit encore que ce ne sont pas seulement les poids dont l'air est chargé qui augmentent son ressort; mais que la chaleur l'augmente aussi, lors que l'air n'a pas la liberté de s'étendre & ne peut être rarefié à mesure qu'il s'échauffe. M. Amontons nous avoit appris de plus que la chaleur de l'eau boüillante n'augmentoit le ressort de l'air, que d'un peu plus du tiers quand l'air est dans son état ordinaire. Mais depuis il a encore découvert que la chaleur augmente

d'autant plus le reſſort de l'air, que l'air eſt chargé d'un plus grand poids & qu'il eſt plus condenſé. La raiſon en eſt évidente ; car quand il y a plus de particules d'air dans un même eſpace, les particules du feu qui y ſurviennent, exercent leur action ſur un plus grand nombre de petits reſſorts.

Ces obſervations & quelques autres ſemblables ont conduit Mr. Amontons à l'invention d'un nouveau Thermométre, qui a cet avantage que ſon degré extrême de chaleur eſt determiné à celui de l'eau boüillante, au lieu que dans les Thermométres ordinaires il n'y a rien de determiné & de fixe, nul terme conſtant & précis, d'où l'on puiſſe compter, & qui ſerve à regler les comparaiſons.

On avoit taché dans une Diſſertation inſerée dans nos Memoires de rendre raiſon de la force étonnante qu'a la poudre à canon. Pour cela on avoit recours au reſſort des petites parties dont la poudre eſt compoſée : & on avoit dit que le feu venant tout-à-coup à conſommer ce

qui tenoit bandez les petits ressorts des parties qui composent la poudre ; ces petits ressorts se lâchant avec force tous ensemble, faisoient les effets prodigieux que nous sçavons. M. de la Hire approuve l'Auteur de la Dissertation en ce qu'il a recours aux ressorts pour expliquer les effets si subits & si violens de la poudre à canon : mais il ne croit pas comme cet Auteur, qu'on doive attribuer ces effets aux ressorts des petites parties dont la poudre est composée : mais plus-tôt aux ressorts de l'air enfermé & dans chaque grain de poudre & dans les vuides que les grains differens laissent entre eux.

Dans la dispute que Mr. Descartes & Mr. de Fermat ont eu sur la Refraction de la lumiere, ils convenoient l'un & l'autre qu'un raïon oblique qui passe de l'air dans l'eau se rompt en s'approchant de la perpendiculaire : Mais Mr. Descartes soutenoit que la lumiere penétre l'eau plus facilement que l'air : & M. de Fermat au contraire qu'elle penétre l'air plus aisément que l'eau. Mr. Carré pour appuyer le parti de

M. Descartes suppose que l'air est seul penetrable à la lumiere : & il ajoûte que l'air enfermé dans les pores de l'eau , donne passage à la lumiere plus aisément que l'air qui est libre, parce qu'il est moins agité.

Mr. Geoffroy a rapporté d'Italie quelques Tarentules mortes. La Tarentule est une espece d'araignée à huit yeux & à huit pates , qui se trouve aux environs de Tarento dans l'Isle de Corse & dans plusieurs lieux d'Italie. Celles des plaines sont beaucoup plus venimeuses que les autres. Quand on en a été mordu, il survient à la partie une douleur tres-aiguë , & peu après un engourdissement. On tombe ensuite dans une profonde tristesse ; on a peine à respirer ; le poux s'affoiblit ; la vûë se trouble & s'égare ; on perd la connoissance & le mouvement, & l'on meurt à moins d'être secouru. Le plus sûr & le plus efficace de tous les remedes est la Musique.

Lors qu'un homme mordu est sans mouvement & sans connoissance , un joüeur d'instrumens essaïe differents airs, & lors qu'il a rencon-

tré celui dont les tons & la modulation conviennent au malade, on voit le malade faire d'abord quelque leger mouvement, il remuë les doigts en cadence, enſuite les bras & les jambes, peu à peu tout le corps, enfin il s'éleve ſur ſes pieds & ſe met à danſer. Il y en a tel qui danſe ſix heures ſans ſe repoſer. Après cela on le met au lit : & quand on le croit remis aſſez de ſa premiere danſe, on le tire du lit par le même air pour une danſe nouvelle. Cet exercice dure quelques jours, ſix ou ſept au plus, juſqu'à ce que le malade ſe ſente las, & hors d'état de danſer davantage. Cette laſſitude annonce ſa gueriſon, le malade reprend peu à peu la connoiſſance & le bon ſens, & revient comme d'un profond ſommeil, ſans ſe ſouvenir de ce qui s'eſt paſſé pendant ſon accés, pas même de la danſe. S'il n'eſt pas entierement gueri, il luy reſte une noire melancolie ; il fuit les hommes, cherche l'eau, & s'y precipite, ſi on ne le garde avec ſoin. L'averſion pour le noir & pour le bleu, l'amour du blanc,

du rouge & du verd ſont auſſi des ſymptomes de cette maladie. L'accès revient au bout d'un an, à peu près dans le tems qu'on a été mordu, & il faut recommencer la danſe; quelques-uns ont eu ces retours reglez pendant 20. & 30. années. Toutes ces circonſtances ſont atteſtées par des perſonnes dignes de foy, & ont été confirmées à l'Academie. M. Geoffroy conjecture que le venin de la Tarentule cauſe aux nerfs une tenſion trop grande pour les fonctions naturelles; mais qui étant égale à celle de quelque corde d'inſtrument, met les nerfs à l'uniſſon d'un certain ton, & les oblige à fremir dès qu'ils ſont ébranlez par les vibrations propres de ce ton particulier.

*Anatomie.*

Les pierres ſe forment d'abord dans les reins, d'où elles deſcendent ordinairement dans la capacité de la veſſie. Mais Mr. Littre en diſſequant le corps d'un jeune homme a vû deux pierres, qui avoient percé l'uretere, & s'étoient fait chacune un

petit conduit dans la ſubſtance de la veſſie & entre les membranes, où elles s'étoient arrêtées & y avoient groſſi.

On a trouvé à l'ouverture d'une femme hydropique âgée de 40 ans, que ſon eſtomac étoit deſcendu vers la region ombilicale & qu'il étoit chargé d'environ deux livres d'une chair dure, épaiſſe de deux doigts, cartilagineuſe, glanduleuſe en quelques endroits, étendue & adherente à cette partie.

Un homme connu par ſon merite avoit une epingle dans le rameau d'une des veines de ſon bras. On la lui ôta en ouvrant le vaiſſeau. Il ne ſe ſouvenoit pas de l'avoir avalée : & Mr. Du-Vernei dit en parlant de cet accident qu'il n'eſt pas impoſſible que cette épingle ſe ſoit enfoncée inſenſiblement dans le bras pendant le ſommeil, même avec une tête qu'elle avoit & ſans en faire ſortir de ſang.

Mr. Froger a écrit de Breſt que Mr. Mollart Ingenieur en chef, ayant enfermé dans un Microſcope ordinaire un ver de fromage pour voir

ce qu'il deviendroit ce ver y vêcut plus de neuf mois ſans prendre aucune nourriture, remuant toûjours ſenſiblement, ſur tout quand on l'expoſoit au Soleil. Enfin ayant paru comme mort, il devint d'un jour à l'autre rouge de blanc qu'il étoit, & ſécha comme une coque de ver à ſoye. Mais au bout de 12. jours il en ſortit une mouche auſſi groſſe que le ver. On la tint toûjours enfermée ſans qu'elle pût prendre aucune nourriture & elle mourut au bout de dix jours.

Le même Mr. Froger a encore écrit de Breſt qu'il y avoit vû deux petites filles qui ſe tenoient par l'eſtomac depuis le deſſous des mamelles juſqu'au nombril. Elles n'avoient qu'un même cœur, qu'un foye, qu'une rate : mais les têtes, les bras, les jambes & toutes les autres parties étoient ſeparées & bien formées. On les baptiſa chacune en particulier, & quelque tems après elles moururent toutes deux. Mr. Mery fit voir auſſi à l'Academie deux petites chates qui étoient jointes depuis la tête juſqu'au nombril & ne faiſoient

dans toute cette étenduë qu'un ſeul corps ; dans tout le reſte c'en étoit deux diſtinguez & bien ſeparez.

M. Litre ayant eu occaſion de diſſequer un More, voulut éprouver ſi la ſuppoſition de Mr. Malpighi touchant la noirceur des Mores étoit ſoûtenable. La peau eſt composée de trois parties differentes. La plus interieure eſt la peau proprement dite. Sur celle-ci eſt étenduë la Membrane reticulaire, & la Membrane reticulaire eſt couverte de l'Epiderme. On a trouvé que dans les Mores la peau proprement dite & l'Epiderme étoient auſſi blancs que dans les autres hommes. C'eſt ſeulement leur Membrane reticulaire, qui en elle même eſt noire comme du charbon de bois, mais qui au travers de l'Epiderme ne paroît noire que comme de la ſuye. M. Malpighi a crû que cette couleur de la Membrane reticulaire venoit d'un ſuc épais, & glutineux qu'elle contenoit & qui étoit noir. M. Litre pour éprouver la verité de ce ſyſteme, fit infuſer pendant ſept jours un morceau de la peau du

More dans de l'eau tiede & un autre dans de l'eſprit de vin : & ni l'un ni l'autre de ces diſſolvans ne pût tirer ce ſuc noir ni en prendre aucune teinture : D'où il conclut que la noirceur de la Membrane reticulaire dans les Mores eſt propre à cette Membrane & lui eſt adherente. De plus ayant mis un morceau de peau dans de l'eau boüillante, il ſe leva ſur la ſuperficie exterieure de cette eau, quantité de petites bouteilles, pleines d'une liqueur très claire, laquelle étant refroidie, formoit une eſpéce de gelée fort tranſparente. Tout cela à fait juger à Mr. Litre qu'il falloit rapporter la noirceur des Mores au tiſſu particulier de leur Membrane reticulaire, joint à l'action d'un air très-échauffé. Tous les enfans Mores naiſſent blancs : il n'y a que l'extremité des ongles qu'ils ont noir. Neanmoins les enfans mâles ont de plus une tache noire fort petite, qui enſuite s'étend ſur le corps.

### *Chimie.*

On a vû dans les Hiſtoires des an-

nées précedentes, que Mr. Tſchirnhaus Academicien aſſocié avoit l'Art de faire des verres convexes de trois ou quatre pieds de diametre. Monſeigneur le Duc d'Orleans a fait venir d'Allemagne un de ces grands verres & l'a fait placer dans le jardin du Palais Royal. S. A. R. a eu la bonté d'en permettre l'uſage à Mr. Homberg. Cet Academicien à commencé par mettre en experience les Metaux & principalement l'or. Ce metail mis au foyer petille; & jette juſqu'à ſept ou huit pouces de diſtance une infinité de petites goutelettes, qui étant reçûës ſur du papier font une poudre d'or veritable. L'or un peu éloigné de l'endroit précis du foyer, fume beaucoup d'abord, & tout ce qui ne s'exhale pas en fumée, ſe change en verre violet foncé : mais ce verre de l'or peſe moins que l'or même. Encore plus éloigné du foyer, il ne fait que fumer : & ce qui s'en perd, ſe perd très-lentement,

M. Lemery fils a entrepris de faire des Analyſes de Plantes fermentées, afin de pouvoir les comparer

avec les Analyſes que feu Mr. Bourdelin a faites des mêmes Plantes ſans fermentation. Pour ſon exécution il prend la plante dans les premiers tems de ſa fermentation, lors que les principes commencent à ſe developer d'eux-mêmes. Il a commencé par la Scrophulaire aquatique : & il n'a trouvé entre ſon operation & celle de M. Bourdelin ſur la même Plante non fermentée, que les ſeules differences que devoit produire le different état où étoit la Plante lors qu'on l'avoit travaillée. Ayant fait l'Analyſe de l'Yquetaia de Mr. Marchand ſans avoir fait fermenter cette Plante : en comparant ſon operation avec celle de M. Bourdelin ſur la grande Scrophulaire aquatique, il trouva les produits de part & d'autre d'une conformité à ſurprendre ceux qui ſçavent combien les mêmes operations varient. Nouvelle preuve que l'Yquetaia & la Scrophulaire aquatique ſont la même Plante. Mr. Lemery a auſſi fait fermenter des Poids vers, des Roſes, des Guignes & après en avoir fait l'Analyſe, il a eu ſoin de comparer

toûjours ſes operations avec celles de M. Bourdelin.

M. Geoffroy a communiqué à l'Academie ſes obſervations ſur les eaux de Vichi & de Bourbon, & Mr. Chomel les ſiennes ſur celles du Mont d'Or en Auvergne. M. Homberg qui prepare une nouvelle Chimie, en a preſenté à l'Academie un morceau detaché.

### *Botanique.*

On a parlé dans l'Hiſtoire de 1700. de la perpendiculaire que les Tiges des Plantes affectent par rapport à l'horiſon. Ce qui en a été rapporté à beaucoup de liaiſon avec l'obſervation ſuivante qui eſt de M. Dodart. Il vit au mois de Decembre un tas de glans amoncelez dans un endroit aſſez frais, mais ferme & foulé aux pieds des paſſans. Pluſieurs de ces glans avoient germé & ils avoient tous germé à l'air & ſans prendre terre. Aucun de ces germes ou petites racines ne ſe trouva par le hazard de la ſituation du gland tournée directement du côté

de la terre : mais toutes faiſoient le détour neceſſaire pour y arriver par le plus court chemin. M. Dodart s'aviſa de planter dans un pot ſix de ces glands la pointe de leur germe en haut le plus à plomb qu'il pût ; & il les couvrit de deux bons doigts de terre. Deux mois après il trouva que tous les germes s'étoient repliez, & avoient fait un coude pour reprendre le bas. On ne peut gueres expliquer ce fait, que dans le ſyſtême propoſé par le même M. Dodart, c'eſt à ſçavoir que dans les Plantes les fibres des racines & celles de la tige ont une diſpoſition contraire, qui fait que les premieres ſont racourcies par les vapeurs de la terre, & par-là rappellées vers la terre, au lieu que les autres ſont racourcies par la chaleur du ſoleil, & par-là obligées de tendre en haut, lors que le hazard les fait naître dans une ſituation oppoſée.

Mr. de Tournefort qui eſt de retour du voyage qu'il a fait au Levant, en a rapporté 1356. nouvelles eſpeces de Plantes. Il a donné auſſi à l'Academie la Deſcription d'un La-

byrinthe de Crete, qui y ſubſiſte encore, & qui forme une infinité d'allées & de ruës creuſées ſous une Montagne. Les murailles en ſont de roche vive, & on y voit quelques noms écrits. Les lettres qui compoſent ces noms, au lieu d'être creuſes, ſont en ſaillies comme des bas reliefs, & excedent la ſuperficie du rocher, quelquefois de deux lignes, quelquefois de trois. M. de Tournefort ſuppoſe que ces lettres n'ont point été faites ainſi en relief, mais que d'abord elles ont été creuſes, n'ayant été formées qu'avec la pointe d'un couteau ou de quelque autre inſtrument ſemblable. Dans cette ſuppoſition il faudroit dire que le creux des lettres aura été rempli peu à peu d'une matiere qui ſortoit de la roche, & qui aura conſolidé la playe que le couteau y avoit faite; à peu près comme le calus qui ſe forme à un os rompu, & qui non ſeulement remplit le vuide de la fracture, mais encore ſe releve au-deſſus de la ſuperficie de l'os. Mais à ce conte les pierres ſe nourriroient par un ſuc qui vient du dedans, & elles

vegeteroient comme les Plantes & les Animaux. C'eſt la conſequence que Mr. de Tournefort tire du Fait qu'on vient de rapporter. Il va encore plus loin : il conjecture que les pierres, que les metaux mêmes, & tous les foſſiles viennent de ſemence.

*Geometrie.*

Mr. Tſchirnhaus a envoyé à l'Academie l'Eſſai d'une methode pour trouver les Tangeantes de quelque courbe que ce ſoit : & il attribuë à cette nouvelle methode l'avantage de ne point ſuppoſer le calcul des infiniment petits. Il y confond cependant un arc infiniment petit avec ſa corde, & ne laiſſe pas de traiter ces deux grandeurs ainſi confonduës, de veritables grandeurs : ce que les Partiſans de la Geometrie des infiniment petits prétendront être de ſon reſſort. Le même Geometre aſſure qu'il a découvert une methode pour quarrer tous les eſpaces terminez par des courbes : & que la methode des infiniment petits n'eſt qu'un ruiſſeau dont la ſienne eſt la

ſource. Il tient encore cette ſource inconnuë. Il en a ſeulement montré un échantillon ſur la quadrature de la parabole d'Archimede.

Comme la denſité de l'Atmoſphere augmente à meſure qu'elle s'approche de la terre, un rayon de lumiere qui entre obliquement dans l'Atmoſphere & qui la penetre, y doit ſouffrir une continuelle refraction, & n'y peut ſuivre une ligne droite. Il eſt queſtion de ſçavoir quelle courbe il y décrit. M. de la Hire qui a entrepris la ſolution de ce Probleme, ſoutient que toutes les lignes droites infiniment petites que décrit dans toutes les couches de l'Atmoſphore conçûës comme infiniment peu profondes, un rayon qui ſe rompt & ſe detourne à chaque inſtant, compoſent par leur aſſemblage une Cycloïde ou plûtôt une Epicycloïde. La Courbe formée par les refractions continuelles d'un rayon, ſeroit une Cycloïde en ſuppoſant que les couches paralleles de l'Atmoſphere, dont chacune fait ſa refraction differente, ſont autant de lignes droites. Mais ces couches

étant réellement des Cercles à cauſe de la rondeur de l'Atmoſphere, la Courbe de la refraction eſt une veritable Epicycloïde, ce qui cependant ne change point ſes principales proprietez.

Meſſieurs Bernoüilli Profeſſeurs en Mathematique, l'un à Baſle, l'autre à Groningue, & tous deux Academiciens aſſociez ont envoyé à l'Academie chacun une nouvelle methode. Celle du premier regarde la ſection indefinie des arcs circulaires, & fournit le moyen de diviſer l'arc du Cercle en tel nombre de parties égales qu'on voudra. La methode du ſecond concerne le Calcul integral, & donne le moyen de retrouver les Tous que le calcul differentiel à ſçû reſoudre en leurs parties infiniment petites. Cette nouvelle methode pour integrer, ne comprend pas encore tout, mais elle eſt plus generale qu'aucune qu'on ait trouvée juſqu'ici.

## *Aſtronomie.*

M. Maraldi étant à Rome obſerva

le ſecond jour de Mars une grande trace de lumiere, longue de 30. degrez d'un grand cercle, & large d'un degré, qui ſe degageoit du crepuſcule & paroiſſoit dans la Baleine & dans l'Eridan. Il jugea que c'étoit la queuë d'une Comete dont la tête étoit cachée dans les rayons du ſoleil. M. Caſſini avoit obſervé un Phenomene tout ſemblable en 1668. & Ariſtote pluſieurs ſiecles auparavant. La poſition dans le Ciel ſe trouve avoir été la même dans les trois obſervations, ce qui donne lieu de croire que c'eſt le même Phenomene qui a paru toutes les trois fois. Ce même Phenomene avoit été vû le 26. de Février à Perinaldo & à Bologne: mais on ne l'y pût ſuivre que juſqu'au commencement de Mars à cauſe de la nouvelle Lune. Depuis le 27. de Février juſqu'au premier de Mars, M. le Sueur qui étoit alors à l'embouchure du Miſſiſipi en Amerique vit tous les ſoirs dans le Ciel une groſſe étoile avec une longue queuë Les circonſtances de ſa relation font juger que c'eſt le Phenomene même qui a été

vû en Italie, avec cette difference que la tête de la Comete paroissoit en Amerique & demeuroit cachée par rapport à l'Italie. Le 20. d'Avril M. Bianchini observa à Rome une Comete proche des étoiles de la Fleche, & il jugea que ce pourroit être celle qui avoit été observée par M. Maraldi, & qui auroit changé son mouvement direct en retrograde. Cette Comete fut aussi vûë à Naples par M. Maraldi & à Berlin par M. Leibnitz, M. de la Hire l'apperceut aussi dans le Serpentaire le 23. du même mois.

Il a paru dans l'année 1702. trois differentes taches au Soleil. L'une desquelles eût cela de singulier qu'elle disparut peu à peu, non en diminuant de grandeur, mais en perdant peu à peu son obscurité. Elle parut toûjours également grande: mais insensiblement elle devint si claire, qu'à la fin on ne la distingua plus sur le disque du Soleil. Cette tache pourroit être une de ces masses flotantes du systême de M. de la Hire qui après s'être élevé au-dessus de la surface du fluide, s'y enfonce peu

à peu. C'eſt peut-être une eſpece d'écume, que le liquide a d'abord minée en deſſous & ſelon ſa profondeur, & qu'il a enſuite tout à fait diſſipée.

Mr. de Plantade de Montpellier a écrit à Mr. Caſſini que le 14. Janvier à 1. heure & quelque minutes après minuit, il avoit vû la fin d'une Eclypſe de Lune cauſée ſeulement par la penombre de la Terre, & que M. Clapiers l'avoit auſſi obſervée.

Le 11. Mai M. de la Hire obſerva un grand rayon lumineux perpendiculaire à l'horizon & égal au Diametre du Soleil dans toute ſa hauteur qui étoit d'environ 9. à 10. degrez. Cette lumiere parut un peu avant le lever du ſoleil, & on la voïoit encore après ſon lever. Le Ciel étoit broüillé de petits nuages qui n'empêchoient pas de voir le ſoleil, mais qui y faiſoient ſeulement de petites bandes noires.

### *Geographie.*

La diſtance de Narbonne à Niſ-

mes à été comprise dans l'ouvrage de la Meridienne, & cette distance est de 67500. toises de Paris. Strabon nous a donné aussi la distance de ces deux Villes, & il la met de 88. milles. D'où il est aisé de conclure qu'un mille ancien vaut 767. toises de Paris. M. Cassini a aussi comparé la distance de 25. milles marquée entre Bologne & Modene dans l'Itineraire d'Antonin & dans la Table de Peutinger, avec celle que les Peres Riccioli & Grimaldi & lui même y ont trouvée, qui vaut 19147. toises de Paris : ce qui fait 766. toises pour chaque mille.

M. Cassini le fils au retour du voyage pour la prolongation de la meridienne a voulu comparer la mesure de la terre qu'on venoit de trouver, avec celle qui avoit été determinée il y a environ un siecle par Snellius Mathematicien Hollandois. Par la mesure de Snellius la valeur d'un degré étoit de 55021. toises de Paris. Par celle de M. Cassini le fils de 58245. Pour découvrir d'où pouvoit venir cette difference, le dernier s'est donné la peine de cal-

culer de nouveau les mêmes triangles que Snellius avoit calculez, & il y a trouvé quelque erreur de calcul, qui peut avoir jetté Snellius loin du but.

M. Boutier a parcouru par l'ordre de Mr. le Comte de Pontchartrain tout le Delta d'Egypte : & en a rétabli considérablement la Carte. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette Carte, c'est un bout de canal qui sort du bras le plus Oriental du Nil, & que M. De-Lisle juge avoir été une partie de celui qui faisoit la communication du Nil & de la Mediterrannée avec la Mer rouge. Comme cette ancienne communication de la Mediterranée avec la Mer rouge est aujourd'hui ignorée même de plusieurs Sçavans, Mr. De-Lisle établit ce fait par le témoignage exprès d'Herodote, de Diodore, de Strabon & de plusieurs autres anciens Auteurs.

Le P. Gouye a fait voir à l'Academie une Carte du Cours de la Riviere d'Uvia depuis la Cayenne jusqu'aux Nouragues, qu'il a fait dessiner sur des Memoires très-exacts du P. Grillet Jesuite.

## *Hidrographie.*

Les degrez de longitude qui diminuent toûjours depuis l'Equateur, ſont neanmoins marquez égaux dans les Cartes Hidrographiques. Mais en recompenſe les degrez de latitude qui par la nature de la Sphere ſont égaux par tout, ont été augmentez en même proportion que ceux de longitude avoient dû décroître. Cette eſpece de compenſation donne le moïen de corriger l'erreur que la trop grande étenduë donnée aux degrez de longitude auroit pû cauſer ; car pour connoître de combien le degré de longitude eſt trop grand ſous un certain parallele, il n'y a qu'à voir de combien le degré de latitude y eſt plus grand que ſous l'Equateur. Les Cartes Hidrographiques conſtruites avec cette précaution s'appellent *Reduites* ou *au point reduit*. M. de-Lagni Academicien aſſocié & Profeſſeur d'Hidrographie à Rochefort a envoyé à l'Academie des remarques ſur ces ſortes de Cartes. M. de Chazelles

convient de la juſteſſe des Remarques de M. de Lagni : mais il ſoûtient que la pratique, ni ne demande, ni ne permet cette extrême préciſion.

Cet extrait n'étant déja que trop long, on eſt obligé d'omettre tout ce qui regarde le ſon, & divers points de Mechanique, ſur leſquels on trouvera dans ce nouveau Tome des découvertes heureuſes & des reflexions également curieuſes & ſolides.

## ARTICLE CLXXX.

SANCTI EUSEBII HIERONYMI Stridonienſis Presbyteri Operum. Tomus tertius, &c. *Tome troiſiéme des Oeuvres de Saint Jerôme contenant les Commentaires ſur tous les Prophetes, corrigez ſur d'anciens Manuſcrits par Dom Jean Martianay Prêtre de la Congregation de St. Maur.* A Paris chez Louïs Roulland ruë St. Jacques 1704. *in folio pages* 1834.

LE Pere Martianay ſe plaint que malgré les Prefaces de ſes autres

Tomes, & le projet qu'il publia d'abord où il met dans tout leur jour les avantages de son édition sur les précedentes, il se trouve encore des Critiques qui n'en jugent pas assez favorablement. Voici ses propres termes. *Ingratis animis tantopere visus est ingratus ille conspectus veritatis, ut verbis propterea atque scriptis conarentur lædere existimationem meam. Equidem mirari satis non possum unde ad tam stultas opiniones & ad convitia sua venerint.* Pour les confondre il presente aux Lecteurs dès l'entrée de ce Tome les plus importantes de ses corrections rassemblées en six pages.

Il faut convenir que parmi ces corrections il y en a de fort heureuses. Son principe pour la restitution des passages Hebreux citez par St. Jerôme a été de les écrire selon l'ancienne prononciation, sans égard aux points inventez depuis la mort du Saint Docteur. Erasme, ou plûtôt celui qui a revû l'Hebreu dans l'édition d'Erasme, pour n'avoir pas fait cette reflexion, a souvent fait dire à St. Jerôme le contraire de ce

qu'il dit effectivement, & de ce qu'on lit dans les Manuscrits. Une correction dont les marges de l'édition d'Erasme a donné l'idée au Benedictin, semble prouver que Rufin mourut d'hydropisie. C'est dans le Commentaire sur le chapitre 3e. de Nahum que cette correction se trouve. La premiere partie de la Preface est employée à faire valoir le travail veritablement utile de ces changemens. La seconde determine le tems où saint Jerôme a travaillé sur chaque Prophete.

Le P. Martianay examine dans une addition deux remarques de Cappel, où St. Jerôme est repris par ce Critique moderne. Il passe condamnation sur l'une, & répond à l'autre d'une maniere dont tout le monde sera content.

Les notes sont en petit nombre & ne sont remplies pour l'ordinaire que de remarques sur les differences de la nouvelle édition, d'avec les autres. Il y en a neanmoins quelques unes destinées à faire paroître de l'érudition : comme celle où à l'occasion d'un endroit où St. Jerôme

parle des Poëtes payens qui ont composé des Gigantomachies, le sçavant Benedictin nous apprend que Claudien en a laissé une imparfaite. On auroit neanmoins tort de se plaindre que ces curieuses digressions soient trop frequentes. Il a même negligé de parler de deux Orateurs inconnus Gallion & Gabinien, que St. Jerôme met en parallele avec Ciceron & Quintilien, au commencement du huitiéme livre sur Isaïe.

Nous avons rencontré plusieurs notes qui pourront être contestées. Par exemple pag. 12. sur ce texte d'Isaïe, *Derelinquetur filia Sion*, saint Jerôme parle ainsi: *reliquit templum suum Dominus iratusque consurgens ait: surgite abeamus hinc*. Le Pere Martianay croît ces dernieres paroles, *surgite abeamus hinc*, prises de l'Evangile de St. Jean chapitre 14. v. 31. Il est assez embarassé a expliquer comment Jesus-Christ profera ces paroles en colere. Il n'y a rien dans St. Jean qui donne lieu de le soupçonner. Nôtre Seigneur dans ce chapitre parle à ces Disciples dans les

termes les plus tendres. Cependant le nouvel Editeur de St. Jerôme croit qu'on doit aisément conclurre que nôtre Seigneur étoit irrité de ce que dans ce chapitre il parle du monde & du Prince du monde. Cette conclusion ne paroîtra pas si claire à bien des gens qui croiront, comme nous, que le saint Commentateur d'Isaïe n'a point en vûë ce que nôtre Seigneur sans aucune colere dit à ses disciples au sortir du Cenacle & non du Temple ; mais qu'il fait allusion à un prodige raconté par Joseph & qui préceda la desolation de Jerusalem. On entendit dans le Temple une voix qui crioit *Allons, sortons d'ici.* Le Seigneur à qui le Temple étoit consacré marquoit par cette voix sa colere contre le peuple Juif qu'il alloit abandonner : *reliquit templum suum Dominus iratusque consurgens ait: surgite, abeamus hinc* *.

Il faut dire un mot des Commentaires de St. Jerôme trop connus pour que nous en fassions un long

* *Livre 6. Chapitre xxxi.*

extrait. Ils meritent aſſurement la haute eſtime que tant de ſiecles ont eüe pour cet excellent Interprete. Il y compare continuellement les differentes verſions de l'Ecriture dont il nous a conſervé les pretieux reſtes. Il y agite ſouvent des queſtions de Grammaire Hebraïque, rapporte les anciennes coûtumes de ce peuple auſſi haï de Dieu qu'il en a été aimé : il foüille dans les hiſtoires étrangeres pour y découvrir l'accompliſſement des Propheties : judicieux dans ſes conjectures, abondant en citations, clair dans ſes expreſſions, plus reſervé que la pluspart des Peres ſur les ſens myſtiques, mais ingenieux à trouver JESUS-CHRIST caché ſous les ombres de la loy : plus ingenieux encore à ſe ſervir de l'Ecriture contre les Heretiques. Un ſemblable Docteur ne devoit pas être du goût de Mr. le Clerc interprete très-different de St. Jerôme. M. le Clerc choqué de ce que le P. Martianay avoit repris avec hauteur quelques-unes de ſes fautes, a par un ſeul livre intitulé *Quæſtiones Hieronymianæ* imprimées

en M.DCC. attaque St. Jerôme & celui qui le fait imprimer. L'entrepriſe étoit hardie : il l'a mal ſoûtenuë, & le P. Martianay dans *la Deffence de l'érudition de St. Jerôme* qu'on trouve ici après les grands Prophetes, mene rudement Mr. le Clerc, qui s'étoit promis de montrer que St. Jerôme ne ſçavoit ni Hebreu ni Grec. On lui montre que les reproches qu'il fait au Saint Docteur ne viennent le plus ſouvent que du peu de connoiſſance qu'il a lui-même de la force & de la ſignification des mots Grecs & Latins qu'il auroit pû apprendre dans des Dictionnaires aſſez communs, comme *Nizolius* & *l'Abregé d'Henry Eſtienne* : que ſes reproches injuſtes viennent auſſi quelque fois de ſa mauvaiſe foy : qu'il accuſe par exemple St. Jerôme de n'avoir pas entendu un mot Grec que cet audacieux Critique a vû bien traduit en pluſieurs endroits d'un fort petit Ouvrage du Saint Docteur. Une expreſſion tirée de St. Luc ſert de matiere au reproche fait ſi mal à propos.

La recrimination ſur l'ignorance

de l'Hebreu eſt bien plus mortifiante, puis qu'il paroît par l'imprudente cenſure qu'il a faite de St. Jerôme que le Cenſeur ne connoît ni les genres ni les formaiſons des mots Hebreux. Enfin on le convainc d'avoir lû fort à la hâte les paſſages qu'il veut reprendre.

Le P. Martianay qui n'a plus en tête l'ancien Abbé de la Charmoye, prend ſur ſon foible adverſaire une terrible ſuperiorité : il le pouſſe vivement, il lui rend injure pour injure, & cela par ordre Alphabetique. Il étoit juſte après tout de ne pas ménager un homme qui a ſi peu menagé un des plus grands Docteurs de l'Egliſe.

## ARTICLE CLXXXI.

*CARACTERES DES AUTEURS Anciens & Modernes, & les jugemens de leurs Ouvrages.* A Paris chez Gregoire Dupuis ruë St. Jaques à la Fontaine d'or, 1704. *in* 12. *pages* 251.

L'Autheur inconnu du livre dont on vient de lire le titre, a traité

ſon ſujet d'une maniere badine, mais ce n'eſt pas ce qu'on doit lui reprocher. Il n'eſt pas le premier qui ait publié ſon ſentiment ſur les Auteurs envelopés de fictions ingenieuſes. Les railleries delicates de Lucien font connoître les differentes ſectes de Philoſophie, auſſi-bien & peut-être mieux que les longues narrations de Diogene Laërce. Lucien eſt le premier Inventeur de ce genre de ſatyres. Boccalin l'a ſuivi dans ſon *ragguagli di Parnaſſo*, & dans ſa *ſecretaria d'Apolo.* Il a fait ſur le Parnaſſe un Etat dont Apollon eſt le Prince; & le recit de divers évenemens fabuleux où il fait figurer les Auteurs, lui ſert à marquer leurs differens caracteres. Les jugemens de Boccalin marquent un goût exquis, & ſes plaiſanteries un eſprit fin. Preſque dans le même tems qu'il écrivoit en Italien ces deux Ouvrages, c'eſt-à-dire vers l'an M. DC. XXX. Strada connu par ſon Hiſtoire de Flandres, & Octave Ferrari s'exerçoient en Latin dans le même genre d'écrire, que M. Gueret a cultivé avec ſuccès parmi nous dans *le Parnaſſe re-*

*formé*, & dans *la guerre des Auteurs.* Ils ont eu des Copistes, mais fort éloignez de la perfection de leurs originaux.

La Satyre qu'on nous donne roule sur de prétendus Etats de la nation des Auteurs qu'on suppose assemblez à Delphes. Tout le livre n'est employé qu'à regler le Ceremonial. Il faut connoître à fond les Auteurs pour les ranger de maniere que personne n'ait à se plaindre. L'Auteur Anonyme ne fait pas paroître autant de discernement & d'érudition qu'en demande une entreprise si perilleuse.

Pourquoi par exemple choisir pour Maîtres des Ceremonies *Esope* & *Phedre* qui ne sont pas assurément du nombre des Critiques? Juger du merite des Auteurs est-il du même talent, que faire parler ingenieusement les bêtes? Ce poste conviendroit mieux à *Quintilien*, dont le dixiéme livre contient une censure si juste des Ecrivains Grecs & Latins les plus celebres.

Elien & *Valere Maxime* ne sont guéres mieux choisis pour la fonc-

tion de Greffiers. Ils ne se sont appliquez ni l'un ni l'autre à conserver la memoire des gens de Lettres. Il falloit mettre à leur place un Suetone, dont nous avons les vies des Rheteurs & des Grammairiens : & un Suidas qui a sauvé de l'oubli tant d'Auteurs anciens ou un Longin, ce judicieux Critique.

Il n'est pas surprenant que *Comenius* Portier de l'Assemblée prenne *le Savoyard* pour *Homere*. La méprise doit être imputée à celui qui confie la porte du Palais d'Apollon à un homme sans goût.

L'Anonyme attribuë au *P. Bouhours* une comparaison des Ouvrages des Anciens & des Modernes. Le Pere Bouhours n'a point écrit sur ce sujet.

Il ne met entre *Herodote* & *Arrien*, *Thucydide* & *Procope*, *Xenophon* & *Plutarque*, d'autre difference que celle du tems. C'est se bien connoître en style.

Il prefére *Suetone* à *Quinte-Curce*, à l'ingenieux *Velleius* & à *Florus*. Il ne place même Velleïus & Florus qu'après *Justin*. L'Auteur du *Florus*

*Gallicus* l'emporte ſur Florus, même au jugement de nôtre Auteur.

Enfin ſelon cet habile cenſeur *Valere Maxime* s'exprime groſſierement en Latin & avec la même fineſſe du diſcernement il trouve les expreſſions de *Claudien* dignes du temps d'Auguſte. Il ne daigne pas mettre *Lucrece* au rang des Poëtes, quoi qu'il y ait dans ce Philoſophe autant d'expreſſion, d'élegance, & un plus heureux choix d'epithetes que dans aucun autre Poëte ancien.

Il dit agréablement que *Crommer* Hiſtorien Latin de Pologne très-élegant, parle aſſez bien pour un Sarmate. Il a trop loüé l'Auteur du *Florus Gallicus* : il loüe trop peu *Crommer.*

Quand dans la ſuite de l'Ouvrage il apparie *Grotius* avec *Herodote*, & *Bembe* avec *Thucydide*, on ſoupçonneroit que ces Hiſtoriens ne lui ſont connus que de nom. On peut ſur le même principe l'excuſer d'avoir joint *Xenophon* à *l'Autheur de la vie de Guzman d'Alfarache*, *Du-Pleix* à *Maimbourg*, & *Joannes Magnus* à *Davila.* Après cela on ne ſera pas ſur-

pris qu'il ne donne aucune place à l'Auteur des Memoires attribuez au Duc de la R.

Il se connoît en Heros autant qu'en Auteurs. *Scanderberg* selon lui est un plus grand homme qu'*Alexandre*.

Son jugement sur les Poëtes est encore des plus singuliers. *Vida*, *Fracastor*, *Sannazar* lui paroissent inferieurs à *Bourbon*, & à je ne sçai quel *du Vachet*.

Les Hymnes de *Santeüil* sont pour lui des Odes dont *Buchanan*, *Casimir*, *Cerisantes*, *Jonin*, & *Commire* n'ont point égalé la sublimité. *Santeüil* n'a point d'égal dans la Poësie Lyrique.

Mais où a-t-il pris que c'est aux *Poëtes Espagnols* que *Corneille* doit les sentimens Romains, & cette grandeur qu'on admire dans ses excellentes pieces? Ce Prince des Tragiques est convenu de bonne foy qu'il devoit à *Guillen de Castro* une partie des beautez du *Cid*, & à un autre Poëte Espagnol, le dessein *du Menteur*. Est-ce-là qu'il étale la grandeur des sentimens? C'est dans *Horace*, dans *Cinna*, dans *Pompée*, où il

a copié *Tite-Live*, *Senéque*, *Lucain*. C'est donc à ces Auteurs qu'il devroit le merveilleux de ses Tragedies, si ce merveilleux venoit d'ailleurs que du genie élevé de Corneille lui-même, qui a rendu plus fort & plus beau ce qu'il a emprunté des autres. Qu'on compare un peu *Dom Sanche d'Arragon* à *Nicomede* ou à *Rodogune* : on verra combien Corneille, lorsqu'il suit son genie, est different de Corneille qui copie les Auteurs Espagnols.

Le goût du faiseur de caracteres ne se dement point ; il met *Pradon* au-dessus *de la Fosse*, dont le *Manlius* seroit avoüé par Corneille. Il confond *Petrarque* avec *Boursaut*, *Guarini* avec *Poisson*. Parmi tant de Modernes qui ont réüssi dans l'Epigramme & dans le Madrigal, *Biderman*, *Ouven*, *Mercier* Auteurs assez plats, & le Fantasque *Testi* ont eu seuls le bonheur de lui plaire. Le livre finit par,

*Ohe, jam satis est, ohe libelle.*

L'Auteur prouve par cette excla-

mation qu'il a connu ſon propre caractere, & jugé ſainement de ſon livre. On en feroit encore plus convaincu ſi ce vers qui eſt à la page 251. étoit à la page 208. Bien de gens trouveront que *Simon* & ſes *Rabbins*, *Jurieu* & *le Vaſſor* ſont là hors de leur place, auſſi bien que le *Plaideur* & les *Praticiens*.

Ceux qui auront lû Boccalin trouveront ici matiere à une Critique plus rigoureuſe que la nôtre, par la comparaiſon qu'ils feront de cet Ouvrage & des Satyres Italiennes.

## ARTICLE CLXXXII.

MUSICA. CARMEN &c. *La Muſique. Poëme par le Pere François Antoine le Febvre de la Compagnie de Jeſus.* A Paris chez la veuve Benard *in* 12. *pages*. 23.

IL faut être auſſi maître des expreſſions que l'eſt le Pere le Febvre pour entreprendre un poëme ſur la Muſique. L'extreme difficulté de reüſſir dans un pareil ſujet en avoit juſques ici detourné tous les

Poëtes, & nôtre Autheur a travaillé ſans modele. Il ſemble que les dificultez qu'il y a rencontrées n'ont ſervi qu'à l'exciter, & à ſe ſurpaſſer lui-même. Les épines d'une matiere ſi ſeche ſe ſont changées en fleurs ſous ſa plume: & les applaudiſſemens extraordinaires qu'on a donnés au Poëme *de la Muſique*, répondent qu'il aura encore plus de ſuccès que les Poëmes du même Auteur *ſur l'Or* & ſur les *Tremblemens de terre*, dont nos Memoires & le Journal de Paris ont parlé.

La fiction eſt tout a fait ingenieuſe. Des Bergers ſe plaignent à Apollon qui gardoit avec eux les troupeaux du Roy Admete, de ce que les Dieux ont accordé aux Oiſeaux un avantage qu'ils ont refuſé aux hommes. Apollon, pour detromper les Bergers, leur fait connoître qu'ils peuvent imiter & même ſurpaſſer les Oiſeaux, il leur explique les principes & les regles de la Muſique, par des vers dont l'élegance & l'harmonie eſt jointe à une clarté qu'on ne trouve pas même chez les Auteurs Muſiciens. Les Bergers inſ-

truits par Apollon, chantent les loüanges des Dieux, & sur tout celles de leur Maître.

Pallas jalouse de se voir oubliée par les hommes auxquels elle avoit enseigné l'Art de se loger, de s'habiller de se nourrir plus commodement, & qui lui preferoient l'inventeur de la Musique prend sur le bord d'un marais où elle s'abandonnoit à son chagrin, la premiere idée de la flute sur le bruit que le vent fait lors qu'il s'engage dans les roseaux: mais elle jette bien tôt l'instrument qu'elle venoit d'inventer, degoûtée par la difformité qu'elle ne peut éviter lorsqu'elle en jouë.

Pan qui ne craint pas de perdre sa beauté, profite de l'invention, & s'en fait honneur, sur tout dans la Lydie.

Apollon veut rabaisser l'orgueil du demi-Dieu par une invention plus merveilleuse que celle dont il se vante. Il donne de la voix aux bois; il invente la lyre, dont la description aussi bien que de celle de la flute, des organes de l'oüie & de la voix font voir qu'un habile Poë-

te exprime tout ce qu'il veut.

L'amour qui comprend de quelle utilité lui ſeroit le nouvel Art pour toucher les cœurs, tâche en vain de gagner Apollon. Il reüſſit mieux auprès du ſtupide Pan, il altere le modele naturel de la Muſique par des diminutions au deſſus du ton naturel qu'on appelle *b mol*. Par ces tons pouſſez au delà du naturel qu'on appelle *Dieſes*, il devient l'Auteur d'une eſpéce de muſique molle, effeminée. Les charmes de la nouveauté & l'amorce du plaiſir font recevoir par tout cette Muſique ſeduiſante & même dans la Grece. Sparte ſeule, la ſevere Sparte retient le mode ancien ; qui du premier nom de ſes Habitans s'appelle encore *Doriques*, eſpece de Muſique grave, majeſtueuſe & propre a inſpirer la vertu.

Pallas touchée du peril où la conjuration de l'Amour & de Pan, met les cœurs, ſe reconcilie avec Apollon, & invente la Trompette. Le ſon de cet inſtrument Martial retire les Grecs de l'aſſoupiſſement où les plaiſirs & la Muſique Lydienne les retenoient. Les filles d'Acheloüs

s'oppoſent à Pallas & ſont changées en Syrenes monſtres marins. Elles ſe retirent ſur les côtes d'Italie, & s'y tiennent cachées juſqu'au temps où la grandeur & la vertu de Rome étant enſevelies ſous ſes ruines, elles trouvent dans les Habitans d'Italie des diſpoſitions ſemblables aux leurs, Elles ſe joignent au Tritons, & font admirer pour la premiere fois l'effet ſurprenant que produit dans les concerts l'accord bien ménagé des voix differentes.

Circé veut concourir avec elles dans le deſſein d'enchanter les peuples. Les changemens de Theatre, les machines ne coûtent guêres à la fameuſe Magicienne.

Voilà ſelon le Poëte, l'origine des *Opera* & de la Muſique Italienne, qui changea un peu en paſſant en France. Il fallut la reformer ſur le goût François.

Le caractere des deux Muſiques, l'Italienne & la Françoiſe, & une éloquente ſaillie contre l'abus d'un art ſi excellent finiſſent dignement ce beau Poëme, dont tout l'Art ne ſera connu que des Sçavans qui ont

étudié l'origine de la Musique. Ils sentiront que la fiction reguliere & variée represente au vrai l'Histoire de la Musique, avec ses principales circonstances revêtues des ornemens de la Poësie, & disposée dans le même ordre selon lequel les differentes parties de cet Art se sont formées.

## ARTICLE CLXXXIII.

*SUITE DU LIVRE DE Mr. PASCHIUS sur les nouvelles découvertes dans les Sciences & les Arts, faites d'après l'Antiquité.*

ON rapporte les découvertes de la Medecine à Hypocrate, non qu'il ne s'en soit fait beaucoup depuis lui; mais parce qu'il en a fait la plus grande partie & même de celles qu'on croit toutes nouvelles, comme des œufs des femmes qu'il a connus aussi bien qu'Aristote & Macrobe, il a connu encore à ce qu'on prétend la circulation du sang laquelle d'ailleurs étoit reçûë parmi les Médecins Chinois, plus de 440. ans avant

qu'Hervée en rapelât l'idée en Europe.

Une découverte qui est entierement de nôtre tems est l'operation de l'infusion & de la transfusion du sang dans les veines d'un Animal, pour lui donner la vigueur qu'avoit celui dont on lui infuse le sang. On en raporte diverses experiences faites en divers endroits, & en particulier à Paris l'an 1667. par la main de Mr. Dionis & sous la direction de Mr. Gayen. Chacune des Nations de l'Europe s'attribuë l'invention d'une Operation si merveilleuse, mais la pratique n'en paroît pas encore trop bien établie, & les inconveniens qui y sont attachez l'emportent sur les usages qu'on en voudroit tirer. Du reste elle avoit été indiquée dès le 14. siécle par Marsilius Ficinus.

Une autre Operation aussi nouvelle & aussi merveilleuse est celle de Gaspard Taliacoti Italien Professeur de Medecine-Chirurgie à Boulogne. Il greffe pour ainsi dire la chair humaine, comme on greffe les arbres ; car pour remettre un nez,

nez, des oreilles, ou des lévres perduës, il prend un autre morceau de chair des épaules, par exemple, qu'il coût en la place du nez, ou des lévres; ce ſecret n'eſt pas tellement nouveau que Taliacoti n'avouë l'avoir tiré de Columella; & le fameux Ambroiſe Paré apporte lui-même un exemple de cette experience que d'ailleurs il reconnoît être fort difficile.

En parlant des accroiſſemens de la Chymie on cite ici les Freres de la Roſe-croix ou des Inviſibles, qui établiſſoient ſur cet Art les fondemens de leur fraternité; en ſorte qu'un d'eux (Henri Nollius) prétend pouvoir faire une huile Balſamique ſi convenable au temperament de l'homme qu'elle le fera vivre juſqu'à mille ans. Il n'y a guéres d'experience dont on fut plus curieux; mais celle-ci ne s'eſt retrouvée depuis le tems du déluge que dans l'imagination de l'Auteur. Un uſage de la Chymie des plus ſinguliers eſt celui qu'en faiſoit Paracelſe, lequel ſur les principes de cet Art formoit tout ſon ſyſtême de Theolo-

gie, de maniere qu'il ſe vantoit de reduire un jour à la raiſon par ce moyen, le Pape & Luther, auſſi-bien qu'Hypocrate & Galien. Voilà de ces idées qui ont paſſé par l'Alambic d'une tête bien échauffée.

On raconte ici comment Raimond Lulle exerça heureuſement cet Art ; ce qui porta Henry IV. Roi d'Angleterre à publier un Edit pour exhorter les ſiens à chercher la Pierre Philoſophale ; une circonſtance de l'Edit eſt bizarre & impie, ſi pourtant elle eſt vraïe ; on exhorte particulierement les Prêtres de s'exercer à la chimie comme ayant plus de diſpoſition à transformer les metaux à cauſe de la vertu qu'ils ont de transformer le pain au Corps de Nôtre Seigneur ; mais en d'autres tems on défendit ſous peine de la vie dans le même Royaume l'exercice de la Chymie. Si ces Edits ſe trouvent comme on prétend ici, dans les Archives d'Angleterre, ils ſont des plus ſinguliers.

Pour l'origine de la Chymie elle eſt illuſtre, on la fait remonter à Moïſe, à Tubalcaïm, & afin de n'en

pas faire à deux fois juſqu'à Adam. Après cela on concevra aiſément qu'Hypocrate, Ariſtote & Galien n'ont pas manqué d'être Chymiſtes.

Touchant la doctrine de la génération des animaux par les œufs, on n'en avoit point parlé plus diſtinctement qu'en ce ſiécle, ſur tout depuis qu'Hervée nous a aſſuré avoir fait l'experience que l'homme en particulier dans les premiers mois de ſa formation ne differe preſque en rien d'un œuf ordinaire, c'eſt ce qu'avoit enſeigné Ariſtote liv.3. c. 9. de la generation l.7. ch.7. de l'hiſtoire des Animaux, *quæ intra ſe pariunt animalia iis ve oviforme quiddam efficitur & ſemen inſinuatum in utero.... Antequam diſcernatur exeat velut ovum.* De même auſſi Hippocrate *de Natura pueri tex.4. genituram quæ ſex diebus in utero manſit... ipſe vidi, qualis erat ego referam velut ſi quis ovo crudo externam teſtam adimat, &c.*

Dans la ſuite des découvertes de la Medecine M. Paſchius raporte les nouvelles maladies, & ce ſont des découvertes dont le Genre humain ſe ſeroit fort bien paſſé, mais

puiſqu'elles ſont faites ; la curioſité porte à les connoître. Après avoir examiné le Scorbut & le mal produit par les plaiſirs déreglez. Mr. Paſchius dit que ces maladies ne ſont point au fond une nouvelle acquiſition dans la nature, & qu'elles ont été connües aux anciens, mais ſous d'autres noms.

La ſuivante découverte eſt ſi non plus réelle, du moins plus agréable & plus nouvelle ; C'eſt la maniere de guerir tous les maux, publiée par Gedeon Hervée dans ſon livre *Ars medendi morbos expectatione* ; Ne rien faire & attendre l'effet de la nature; la plus part des remedes qui ſont en uſage étant faux ou incertains ; mais avec une telle pratique quelque raiſonnable qu'elle pût être, dans quelle oiſiveté ne tomberoit pas une partie du genre humain ; les uns ne s'occupant qu'à prendre des remedes & les autres qu'à en donner.

Un autre remede nouveau & heureux, s'il eſt efficace, eſt de guérir la fiévre, ſans rien avaler, mais par des cliſteres de Quinquina, ſelon la pra-

tique introduite par M. Helvetius le Pere. Autre remede encore plus court mais des plus extravagans ce ſont des mots prononcez *Abracadabra*, *Sator Areboa*, & autres moins magiques que ſuperſticieux & ridicules, on peut mettre en ce rang les Caracteres, les Taliſmans, dont on rapporte diverſes experiences prétenduës, ſur leſquelles on ne ſçait guéres que penſer, ſi-non qu'ils ſont défendus par les loix Eccleſiaſtiques & civiles.

Bien que la maniére de guérir par la ſympathie ſemble approcher des précedens remédes : il eſt pourtant vrai que la nature ſeule peut agir par des reſſorts cachez & par le moyen du ſang, des ſueurs, des urines, de la ſalive &c. ce qui ſert à transferer les maladies en transferant les eſprits. On a gueri des Ptyſiques en leur tirant leur mauvais ſang & leur faiſant avaler du ſang de Coq. Flud Anglois guérit, dit-on, un gouteux en faiſant paſſer la goute à un chien qu'il fit long-tems coucher avec le malade ; & le chien eût réguliérement dans la ſuite les

accès du mal qu'avoit auparavant ſon maître.

On a éprouvé en Allemagne que pluſieurs malades ont été guéris en attachant à un Poiſſon vivant qu'on jettoit enſuite à la mer, les ongles de leurs pieds & de leurs mains. On rapporte ici beaucoup d'autres experiences de guériſons extraordinaires. Une des plus curieuſes eſt de guérir de la piqueûre de la Tarentule par le moyen d'une belle muſique, qui fait revenir le malade d'une ſorte d'Apoplexie la plus profonde & d'une eſpéce de mort. On rapporte encore ici d'autres effets de la Muſique auſſi prodigieux.

M. Paſchius n'omet pas la maniére de guérir les écroüelles par l'attouchement du Roi de France; mais il juge qu'ils n'en ſont en poſſeſſion que depuis Philippe I. Les Rois d'Angleterre & même Pyrrhus Roi d'Epire ont eu la même vertu dit M. Paſchius: comme il recherche en quoi elle conſiſte, il cite toutes celles qu'on peut imaginer & paroît adhérer ou à la ſympathie, ou au ſecret de quelque huile Balſamique

dont nos Rois ſe frottent les mains; mais ſi le ſecret de cette huile s'étoit gardé durant 6. ou 7. ſiécles ſans être évanté, ne ſeroit-ce point un miracle auſſi grand que celui de guérir des écrouëlles?

Nous ſommes obligez de paſſer mille autres découvertes curieuſes en fait de remedes pour venir aux plus diſtinguées telles que le Thé, la Veronique, le Caffé &c. Leur vertu la plus générale eſt l'eau chaude dont les Anciens avoient un grand uſage comme on le voit par le Comique Eupolis. *Athenum calefacere nobis & aquam jube decoquere, viſceribus ut auxiliemur.* Au regard du Caffé en particulier on prétend qu'il eſt deſigné par les preſens que fit Abigaïl à David afin de l'appaiſer; & pour le Thé, il a les mêmes vertus que l'Alimo des anciens Grecs. On parle enſuite fort au long de l'uſage du Tabac. On nous apprend comment cette herbe vint en France; elle y fut envoyée en 1559. par Jean Nicot de Niſmes Me. des Requêtes ſous François ſecond & ſon Ambaſſadeur à la Cour de Portugal, ; c'eſt

là qu'on lui fit préſent de feüilles de Tabac venües recemment de la Virginie, deſquelles on lui releva les vertus comme d'un antidote excellent & univerſel. Cette herbe ayant été reçûë avec applaudiſſement à la Cour de la Reine Catherine de Medicis, elle y prit d'abord le nom d'herbe de la *Reine* ou de Medicis, puis fut nommée du nom de Nicot *Herba Nicotiana.* En Italie elle fut appellée herbe de Sainte Croix du nom du Cardinal de Sainte Croix qui y en envoya étant Ambaſſadeur en Portugal l'an 1585. Elle paſſa auſſi de la Virginie en Angleterre, de-là aux Païs Bas & en Allemagne; où elle a eu plus de ſuccès qu'ailleurs par rapport à l'uſage de la fumer. Cependant ce ſuccès fut temperé par Jacques I. Roi d'Angleterre, qui publia un traité ſur l'abus du Tabac, & par la Satyre du fameux Jacques Balde Jeſuite ſur le même ſujet. Le ſuccès l'a emporté depuis ſur la Critique.

On releve ici la Pratique très-nouvelle pour nous, mais très-ancienne parmi les Chinois (puis qu'el-

le eſt du têms de leur Roi Hoamti 400. ans après le deluge ) pour connoître & guérir les maladies en connoiſſant & guériſſant le pouls. Auſſi les Médecins Chinois mettent-ils plus d'une heure de ſuite à le tâter, perſuadez qu'en ne le touchant que quelques momens comme on fait ici, on ne peut connoître que l'état de 3. ou 4. goûtes de ſang & non pas de toute la maſſe du ſang qui n'eſt pas toûjours la même que des goutes particulieres. Nous voudrions pouvoir indiquer ſeulement les autres nouvelles découvertes que rapporte M. Paſchius tant elles font de plaiſir a les voir ainſi ramaſſées, mais comme nous craignons d'avoir déja paſſé de beaucoup les bornes ordinaires de nos extraits, nous finirons celui-ci en marquant quelque choſe de ſon 7e. chapitre qui eſt des plus curieux, puis qu'il y traite des découvertes de Phyſique, Mathematiques, Mecaniques ; c'eſt particulierement dans ces Sciences que M. Paſchius reconnoît la ſuperiorité de nôtre ſiécle ſur l'Antiquité.

L'Algebre doit tenir le premier rang, laquelle par le moyen de quelques lettres ſupplée à un nombre prodigieux de chiffres & reſoût des Problemes qui ſemblent inſolubles à tout l'effort de l'eſprit humain. Ce n'eſt pas Deſcartes, nous dit-on ici, qui en a introduit l'uſage comme ſe l'imaginent quelques uns ; mais François Viete celébre Mathematicien, mort en 1603. dont Mr. de Thou rapporte qu'il paſſoit trois jours & trois nuits à mediter ſur ſes livres ſans prendre ni refection ni ſommeil.

Les Syſtêmes du monde ſi ingenieux attribués d'ordinaire ou à Copernic ou à Tycho-Brahé ſe trouvent avoir des inventeurs bien plus anciens. Les Pythagoriciens ſelon Ariſtote *l. 2. de cœlo c.* XII. diſoient que le feu étoit au milieu du Monde, & que la terre eſt le ſeul Aſtre qui étant porté circulairement fait la nuit & le jour. Ce que diſoient ainſi les Pythagoriciens de la mobilité de la terre avoit encore été cru avant leur tems par Ariſtarque de Samos. Quant au ſyſteme de Ticho-Brahé,

on pretend qu'il l'aprit d'Apollonius Pergæus fameux Geométre du tems de Ptolomée.

Les Lunettes d'approche & les Microſcopes paroiſſent être des inventions purement de nôtre ſiécle : cependant Roger Bacon Franciſcain qui mourut l'an 1288. nous dit expreſſement dans ſon Ouvrage *de nullitate magiæ* qu'on peut accommoder des Lunettes & des miroirs (*perſpicua & ſpecula*) de telle maniere qu'un ſeul homme paroiſſe une armée ; que les objets les plus éloignez paroiſſent très-proches, & au contraire que les plus grands paroiſſent très-petits. Mais ſi cette invention a été imaginée avant nôtre ſiecle, il eſt évident du moins qu'elle lui doit ſa perfection & ſa pratique ; c'eſt par ce moyen qu'on a decouvert au ciel beaucoup de nouvelles étoiles & diverſes taches dans le ſoleil ; mais on pretend que celles-ci avoient été reconnües dès le tems de Charlemagne l'an 807. du moins le Moine d'Angoulême Auteur de la vie de Charlemagne dit qu'il parût une petite tâche noire pendant huit

jours un peu au dessus du centre du soleil ; mais on l'a prit alors pour l'étoile de Mercure.

On donne à Galilée l'honneur d'avoir découvert les Satellites de Jupiter & il les indiqua le 7. Janvier 1610. Cependant Simon Marius les avoit remarquez à Ulm dès le 9. Decembre 1609. Ainsi l'on ne voit pas pourquoi la reputation de ce dernier est moindre que celle de Galilée ; puisqu'il l'a precedé dans cette découverte dont il a rendu un compte plus exact.

Mr. Paschius parcourt & raporte ainsi les autres découvertes infinies de nôtre siecle , comme les instrumens pour observer les Astres , les Globes tant Celestes que Terrestres; La reformation du Calendrier à laquelle on avoit neanmoins pensé dès les Conciles de Constance & de Basle.

Nous laissons ce que dit l'Auteur sur les découvertes en Chronologie, qui ne sont gueres que de nouveaux embarras par rapport à l'Antiquité des tems ; nous omettons aussi les pretenduës decouvertes

dans l'Art de la Phisionomie & de la Chiromancie & sur tout dans la Science de la Magie & l'Astrologie judiciaire sans relever l'impieté de Cardan qui osa tirer l'horoscope de JESUS CHRIST, & qui trouva (à ce qu'il s'imaginoit une conjonction des Astres, la plus favorable au plus divin temperament tel que fut celui du Sauveur; mais quelque nouvelle que paroisse cette bisarrerie; elle étoit venuë avant le tems de Cardan à l'esprit de Pierre Dailly Archevêque de Cambray au 15. siecle & auparavant encore à Abu-Monsar ou Abumazar fameux Mathematicien vers l'an 844. Car il annonça effrontement qu'il trouvoit tout au long dans les astres la vie de Mahomet & celle de JESUS-CHRIST.

Les suivantes decouvertes sont plus solides. La Trompette parlante pour porter la voix infiniment plus loin qu'elle ne pourroit aller, le chevalier Samuel Morland Anglois en montra l'artifice l'an 1670. la faisant d'abord de verre, puis d'airain, & se fit ainsi entendre jus-

qu'à deux mille pas : il en fit même une de carte dont l'effet ne differoit pas fort ſenſiblement de celui des autres métaux : ſi cette machine n'a pas été connüe dans l'antiquité, du moins a t'elle grand rapport avec celle par laquelle Alexandre le Grand parla dit-on à toute ſon armée diſperſée & la raſſembla auſſi vîte que ſi S. M. eût parlé à chacun des ſiens en particulier. On a fait d'autres découvertes ſur la voix & l'on a trouvé moyen de la faire entendre à certains ſourds en leur criant dans la bouche ou en leur faiſant remarquer le mouvement des lévres.

Une autre invention des plus ſingulieres de nôtre ſiecle laquelle d'ailleurs n'eſt pas encore trop portée à ſa perfection, eſt celle de faire nager un vaiſſeau dans l'air & de voler avec des aiſles artificieles. Le P. François Lana Jeſuite Italien, imprima à Breſſe en 1670 un traité où il démontre geométriquement qu'on peut faire une machine plus légére que l'air. Sa demonſtration eſt ici rapportée tout au long & le P. Lana

ne trouve point de plus grande difficulté pour la machine volatile que les inconveniens qui arriveroient dans la societé civile, si un vaisseau venoit en l'air au-dessus d'une maison, d'une ville ou d'une place, faire les ravages que l'équipage jugeroit à propos ; mais supposé que ce soit-là le plus grand des inconveniens, l'affaire est bien avancée & pourroit se reparer par la chose même qui le produiroit ; car s'il venoit ainsi un vaisseau sur une ville, elle pourroit de son côté équiper un vaisseau ou même une flotte volatile, comme on oppose aujourd'hui Armée Navale, à Armée Navale. En attendant l'usage de ces flotes dans l'air, plusieurs ont trouvé à demi & de plus essaïé l'art de voler. Il y en a divers exemples que l'on a vû même en France, mais l'experience ne s'est guéres tentée impunement. On cite encore ici une Mouche de fer & une Aigle de pareille matiere qui vola plus d'une lieuë au-devant de Charles-Quint, quand il vint à Nuremberg.

En raportant les découvertes de

Geographie, on prétend que la découverte de l'Amerique n'a été que renouvellée en ces derniers ſiécles ; Cluvier cite ſur cela Platon & Diodore & même Ciceron, & pluſieurs des premiers Chrétiens.

Les Méchaniques par le moyen deſquelles on a fait en ces derniers tems des Machines qui parloient, qui chantoient, qui remüoient comme des hommes, n'ont rien de plus admirable que celle qu'on dit être d'Albert le Grand, laquelle étoit d'une perfection qui en a fait rêvoquer la verité en doute; mais ce que nous avons vû de nos jours pourroit rendre la choſe croïable.

Nous ſerions infinis à indiquer ſeulement les découvertes admirables qu'à produit nôtre ſiecle dans les Mechaniques, mais nous ne pouvons paſſer ſous ſilence celle du Hollandois Adam Wibe qui par le moyen d'une machine de ſon invention tranſporta une montagne auprès de Dantzic.

Le reſte du livre de M. Paſchius parle de ce qui s'eſt découvert au

regard des Horloges, du feu perpetuel, de la lumiere tirée des pierres, de la fabrique du verre, qui ſelon Boïle, peut être fait & preparé ſans feu; des miroirs ardens qu'on a fait de diverſes matieres & même de bois; de l'Architecture; des fortifications; des mouſquets à vent, des canons de cuir qui ſe tranſportent aiſément, & qui n'étoient guéres moins d'uſage dans la guerre d'Allemagne que les Canons de fonte, de la poudre à Canon Sympathique, dont la vertu eſt telle, que mille de ſes grains diſperſez en mille endroits differens s'enflamment tous: bien qu'on ne mette le feu qu'à un ſeul de l'onguent miraculeux dont on guérit une playe pourveu qu'on en frotte le fer qui l'a faite, uſage qui fournit une ſi grande matiere de diſſertation pour ſçavoir s'il eſt naturel, ou magique quoiqu'on ait mille exemples dans la nature, d'effets qui doivent paroître auſſi ſurprenans; de la bouſſole que quelques-uns ont crû n'avoir pas été inconnuë aux Anciens, de l'Imprimerie dont diverſes Nations ſe diſpu-

tent l'honneur ; de l'art de graver; des Ouvrages à la Moſaïque ; de l'ancre de ſympathie, du ſecret d'écrire en abregé par des caracteres qui ſignifient des Phraſes entieres, du ſecret de chiffrer & dechiffrer.

M. Paſchius en finiſſant avec ſon livre l'énumeration de toutes ſes nouvelles découvertes, en revient au point par où il avoit commencé; ſçavoir que rien au fond n'eſt nouveau dans le monde, *Nil ſub ſole novum* ; que les choſes qu'on y croit les plus recentes n'y ſont que renouvellées, ou ſeulement portées à une plus grande perfection. Si ce n'eſt pas là une exacte verité ; du moins eſt-ce un Paradoxe ingenieux qui eſt ſoûtenu dans tout ce long Ouvrage par une grande quantité de faits très-curieux ſur l'Hiſtoire & le progrès des Arts & des Sciences ; de ſorte que le plaiſir qu'on trouve à les lire ſupplée abondamment à celui qu'on auroit pû encore gouter de les voir tous rangez avec plus d'ordre.

## Article CLXXXIV.

OBSERVATIONUM selectarum ad rem Litterariam pertinentium Tomus 2. C'est à dire, *Recüeil de Remarques choisies qui concernent les Sciences. Tome second*, A Hall chez Ranger *in* 8°. *pages* 454.

L'Avantage de ces sortes de Recüeils est qu'on peut publier dans un même volume ses remarques sur des matieres differentes & qui n'ont aucun rapport entr'elles. L'Auteur s'est servi de cette liberté dans toute son étenduë. Son livre contient vingt-une Observations qui assurement n'étoient pas faites les unes pour les autres.

La premiere est sur la démangeaison d'écrire & de disputer. Il y a tant de mauvais livres, dit nôtre Auteur, qu'il seroit peut-être à souhaiter qu'on brûlât tous les livres, ou du moins qu'on n'en fit plus aucun. Pythagore & Socrate deux des plus habiles Philosophes qu'ait eu

l'antiquité, ont instruit leurs disciples de vive voix : mais ils ne se sont pas avisez d'écrire des livres. Que s'il s'en est fait quelques uns d'utiles combien en recompense en avons nous d'inutiles ? Ce n'est pas après tout que l'Auteur ne voulut qu'on écrivit des livres & qu'on disputât quelquefois : mais il voudroit qu'on le fit autrement qu'on ne l'a fait jusqu'à present. Selon lui ni les Theologiens, ni les Jurisconsultes, ni les Medecins, ni les Philosophes, n'ont pas sçû la maniere de bien écrire. Les Athanases, les Cyrilles, les Ambroises, les Jerômes, les Augustins, les Conciles mêmes ne s'y sont pas pris comme il falloit pour convaincre les Heretiques. Ils ont troublé la paix, violé la charité, fomenté leurs passions sous prétexte de combattre l'Heresie. C'est ainsi que s'emporte l'Auteur des Dissertations contre ce qu'il y a de plus Saint & de plus venerable parmi les Chrétiens. Au reste un homme qui n'épargne personne & qui condamne au feu generalement tous les livres, devroit ce semble, s'abstenir

lui-même d'en composer & ne pas s'exposer à augmenter le nombre des mauvais.

La seconde Observation est pour prouver que c'est des Romains qu'on a pris l'usage de faire des Chevaliers. En effet, dit il, les premiers Romains recompensoient ceux qui s'étoient distinguez à la guerre, en leur donnant des anneaux & des bagues, des colliers, des boucliers & diverses armes. Dans la Dissertation suivante l'Auteur passe de cette Coûtume des Romains à celle des anciens peuples de la Germanie. Au lieu de la robe virile qu'on donnoit parmi les Romains à un certain âge, les peuples de la Germanie donnoient en ceremonie à leur jeunesse un bouclier & un dard : avant cela il n'étoit pas permis de porter les armes. C'est de-là, dit nôtre Auteur, que sont venuës les adoptions d'armes & les Chevaleries qui sont reçûës parmi les Chrétiens. Il a déja oublié qu'il avoit prétendu dans l'Observation précedente que l'origine en étoit dûë aux Romains. La 4e. la 5e. & la 6e. Observation traittent encore

des anciens Chevaliers; & l'Auteur y examine, qui étoient ceux qui avoient droit d'en faire, quelles qualitez on devoit avoir pour l'être, quelles cerémonies on obſervoit dans leur reception. Cette matiere ſeroit aſſez curieuſe, & meriteroit bien que l'Auteur la traitât avec plus de ſoin, & qu'il ſe donnât un peu plus de loiſir de l'éclaircir.

Dans la ſeptiéme Obſervation l'Auteur s'applique à découvrir les fautes de raiſonnement qu'il juge que St. Juſtin a commiſes. Ce Saint paſſe pour Philoſophe, & moi dit nôtre Critique, je ne trouve rien dans ſes Ouvrages qui me paroiſſe exact, élegant, judicieux & arrangé avec methode. Après une declaration de cette nature, on s'attend de trouver une foule de paſſages de St. Juſtin. Le Critique neanmoins ſe contente d'en produire ſix ou ſept, ſur la plus-part deſquels il ſeroit aiſé de juſtifier le Saint Martyr, & de faire voir qu'on ne l'accuſe d'avoir mal raiſonné, que faute d'avoir bien compris ſes raiſonnemens.

L'Auteur ne fait nulle part mieux

connoître quel eſt le caractere de ſon eſprit, & juſqu'où il porte le libertinage en matiere de Religion, que dans ſa huitiéme Obſervation. Ce n'eſt plus à St. Juſtin ſeul qu'il en veut ; c'eſt à tous les Peres qui ont combatu les Heretiques. Selon lui il ne doit y avoir d'hereſie parmi les Chrétiens, que celle dont la Doctrine tend à corrompre les mœurs. On doit laiſſer croire chacun comme il veut. Les Peres du Concile de Nicée, continuë nôtre Critique, étoient pleins d'animoſité & ſans érudition. St. Alexandre l'adverſaire d'Arrius, étoit un homme paſſionné & charnel : & la plus-part des autres Evêques ne valoient pas mieux que lui. Voilà juſqu'où l'Auteur pouſſe ſon impieté, & ce que les Magiſtrats d'Allemagne ſouffrent qu'on imprime & qu'on vende publiquement chez eux.

L'Auteur revient enſuite à St Juſtin. Puis il s'étend ſur diverſes autres matieres, dont il n'eſt pas neceſſaire de parler ici en détail. Il ſuffit de remarquer en general qu'on trouve peu de Critiques auſſi hardis

que l'Auteur, & qui avance des paradoxes aussi extraordinaires, avec autant de confiance, & sur des preuves aussi frivoles.

## ARTICLE CLXXXV.

*L'EXPLICATION DE LA Prophetie sur l'enfantement de la Sainte Vierge, & du Pseaume 21. sur la Passion & le delaissement de Nôtre Seigneur; par Messire Jacques Benigne Bossuet Evêque de Meaux &c.* A Paris chez Anisson Directeur de l'Imprimerie Roïale 1704. *in* 12. *pages* 191.

LE dessein de feu Mr. de Meaux en composant ces petits Ecrits, a été de fournir aux Fidelles des armes contre la licence des Sociniens & de quelques mauvais Critiques, qui emploïent toute leur subtilité à éluder les Propheties sur lesquelles la Foy est appuïée. Ce sçavant Prelat jugea avec raison, qu'une courte interpretation de quelques anciennes propheties pouvoit être un remede aussi abregé qu'efficace contre

tre un ſi grand mal. C'eſt pour cela qu'il voulut d'abord nous donner l'explication de deux Propheties des plus celébres.

La premiere eſt contenuë dans ces paroles d'Iſaïe : *Une Vierge concevra & enfantera un fils : & il ſera appellé Emmanuel ; c'eſt - à - dire Dieu avec nous.* Un des amis de Mr. de Meaux lui propoſa l'année derniere quelques difficultez ſur cette prédiction. Mr. de Meaux luy repondit par trois lettres. Dans la premire il explique, en quel ſens l'Enfantement *d'une Vierge* eſt donné en ſigne prophetique aux Juifs. Dans la ſeconde, il repond à l'Objection de cet ami, qui lui diſoit principalement, que c'étoit dementir la Prophetie d'Iſaïe, de reconoître que Nôtre Seigneur Fils d'une Mere mariée, fût le Chriſt, & il prouve que le mariage de la mere du Sauveur ne devoit point empêcher les Juifs qui vivoient alors de croire qu'il fut le Meſſie; puiſque ce mariage n'étoit point contraire à la prophetie, & qu'il n'étoit point abſolument incompatible avec la Virginité. Il eſt

vray que Dieu ne voulut point encore manifeſter à tout le monde, comme il fit enſuite, la Virginité de la Mere de ſon Fils. Mais cela n'étoit point neceſſaire alors : les miracles éclatans du Fils de Dieu prouvoient aſſez ſa Miſſion & ſa Divinité. La troiſiéme Lettre eſt employée à expliquer à fonds la Prophetie d'Iſaïe qui avoit donné occaſion aux lettres précédentes.

La ſeconde Partie de l'Ouvrage contient une explication du Pſeaume 21. ſur la paſſion & le delaiſſement de nôtre Seigneur. Cette explication auſſi bien que la précédente eſt ſolide, litterale, & digne de ſon illuſtre Auteur.

## ARTICLE CLXXXVI.

*DISSERTATION SUR LA LIVRE de Medecine de Paris; par Mr. Penicher*, de l'Imprimerie de Jacques Joſſe *in* 12. *pages* 34. 1704.

MOnſieur Penicher propoſe un nouveau Syſtême ſur les Poids & les Meſures que la Medecine employe. Il diſtingue trois ſortes de

livres qui ſont en uſage à Paris : la livre de Marchand qui eſt de ſeize onces : la livre d'Orfevre , qui eſt de huit & qu'on nomme marc ; ( elle ſe diviſe par deniers & par karats : ) la troiſiéme eſt la livre de Medecine de douze onces. Il remarque enſuite que les Medecins ne conviennent pas entre eux dans les ſubdiviſions de la livre de Medecine , dont les onces ſe diviſent en *dragmes* : les dragmes en *ſcrupules* ; les ſcrupules en *oboles* : les oboles en *grains*. Dix Medecins celébres & preſque toutes les Pharmacopées ſuivent le ſentiment d'un certain *Nicolaus* , qui s'eſt le premier écarté de la Meſure ancienne , & qui a reduit le *ſcrupule* à vingt grains. Ces Auteurs ont inventé une nouvelle eſpéce de marc dont ,

La demi-dragme peſe 30. grains.

La dragme 60. grains.

Les deux dragmes 120. grains, qui font une dragme 48. grains.

L'once péſe ſept dragmes moins 20. grains.

Deux onces péſent treize dragmes & 24. grains.

Huit onces péſent ſix onces cinq dragmes & 24. grains.

La livre qui eſt de douze onces, péſe dix onces, qui ſont deux onces moins que le poids de douze onces, du poids de Marchand, tellement que cette livre contient 6480. grains qui eſt moins de 432. grains du Poids ordinaire.

D'un autre côté Galien ſuivi d'un grand nombre d'Auteurs donne vingt-quatre grains au *ſcrupule*. L'Auteur croit qu'il ſeroit dangereux qu'on ſuivit dans la pratique l'opinion de *Nicolaus*, & que ce ſeroit abuſer le public que de lui vendre, par exemple, ſoixante grains de ſené au lieu de ſoixante douze. Il conclut qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'on imitât par tout les Apoticaires de Paris, qui ſe ſervent de la livre de Marchand de ſeize onces.

L'Ouvrage malgré ſa briéveté contient des remarques très curieuſes. Mr. Penicher releve habilement la faute de ceux qui ont fait un certain Phidon Argien Inventeur des Poids, leur faute n'eſt pas excuſable dans un Chrêtien. Il paroît par la

Geneſe, que l'uſage des Poids a precedé la ſortie d'Egypte.

Il fait une autre remarque bien glorieuſe à la Nation, où il rapporte que l'Empereur Charles-Quint envoia l'an 1529. Thomas Grammaye l'un de ſes Conſeillers en France pour y prendre trois Marcs, ſur leſquels il reforma tous les Poids de ſon Empire.

## ARTICLE CLXXXVII.

*LE VRAI REPOS EN DIEU par les Etats de Jeſus-Chriſt, ou Diſcours Moraux ſur l'Incarnation du Fils de Dieu, expliquez ſelon l'Ecriture Sainte, ſelon les Saints Peres & les Docteurs de l'Egliſe.* A Soiſſons chez Jean de Levy 1704. *in* 12. *pages* 619.

LE P. Antoine Boucat Religieux Minime eſt l'Auteur de cet Ouvrage, c'eſt comme la ſuite de deux tomes précédens qu'il avoit publiez les années paſſées, l'un imprimé à Roüen en 1696. chez Guillaume Boucher, l'autre imprimé à Paris en

1700. chez Pierre Giffart. Le but général du P. Boucat dans ces trois tomes, est de montrer quel est le vrai bonheur qu'on doit chercher en Dieu par tous les exercices de la Vie spirituelle, & d'indiquer ainsi une suite de pratiques interieures conformes au vrai Esprit de l'Evangile & opposées aux illusions des faux & nouveaux mystiques : il n'y a rien que de loüable dans tout ce dessein dont l'exécution paroît d'ailleurs remplie de sentimens affectueux de pieté.

## ARTICLE CLXXXVIII.

### *DISSERTATION SUR LA Pluralité des Constantins.*

ON a vécu plus de douze cens ans dans la pensée que sur la fin de l'Empire de Diocletien & de Maximien, au commencement du quatriéme siécle de l'Eglise, Constantin, fils de l'Empereur Constance ayant été créé Cesar & peu après Auguste, merita par ses belles actions le surnom de *Très-Grand*, & gouver-

na l'Empire Romain pendant trente années. Mais un ſçavant homme, d'ailleurs très-eſtimé & très-reſpectable par bien des endroits, a crû appercevoir ſur les Medailles de ce tems-là, que pendant cet intervalle il y avoit eu cinq ou ſix Conſtantins differens. Comment cela ? Parce, dit-il, qu'on remarque beaucoup de difference de viſages & de ſurnoms dans les Medailles qui portent le nom de Conſtantin.

Il eſt d'une plus groſſe importance qu'il ne paroît d'abord, d'examiner ce point d'hiſtoire. De cette Pluralité de Conſtantins on pourroit, contre l'intention de l'Auteur, tirer de terribles conſequences opposées non ſeulement à l'Hiſtoire prophane & ſacrée, mais auſſi à la Tradition & à la Religion. Je n'oſerois dire ce qui me vient à l'eſprit ſur cela, & je ſerois bien fâché de rendre perſonne reſponſable de toutes les ſuites que je conçois. Il vaut mieux établir par l'Hiſtoire, par les anciennes Inſcriptions & par les Medailles, qu'il n'y a jamais eu qu'un Conſtantin tel que je viens de le re-

presenter dans le tems que j'ai marqué.

Et premierement il seroit inutile & ennuyeux de citer ici tous les Historiens qui nous apprennent qu'il n'y a eu qu'un Constantin au commencement du 4e. siécle : Eusebe qui a composé sa vie & l'a connu très-particulierement, Lactance qui a demeuré si long-tems dans son Palais, Julien l'Apostat qui étoit de sa famille & qui étoit déja vivant lorsque ce Prince mourut, St. Augustin qui a vécu bien des années dans le siécle de Constantin, Theodoret, Socrate, Sozoméne, Zosime, Eutrope, Aurelius Victor, & mille autres qui sont venus depuis. C'est plûtôt fait de dire qu'il n'y a point eu d'Auteur ancien ou nouveau, qui ait jamais écrit qu'il y ait eu plusieurs Constantins, dans le tems que j'ai marqué ; & qu'il n'y en a presque point depuis le 4e. siécle jusqu'à celui-ci, point de fastes ou de Croniques, point de St. Pere qui ait parlé un peu au-long de ce grand Empereur, qui n'ait dit expressement, ou supposé comme une chose assu-

rée, qu'il n'y a eu qu'un Constantin, tel que je l'ai depeint. Quoi donc, tant de gens d'esprit, de merite & de sçavoir, ont ils été trompez dans une chose si publique & qui sautoit aux yeux de plusieurs d'entre eux? ont-ils voulu nous imposer? ou ce que nous avons d'eux, sont-ce des écrits supposez & faits à plaisir pour nous tromper? peut-on raisonnablement imaginer rien de tout cela? que pensera-t-on des piéces qui regardent les Conciles tenus contre les Donatistes & contre les Ariens? ces Actes ne nous presentent qu'un Constantin, & nous le depeignent tel que l'Histoire: ils font mention de son pere Constance & de ses enfans. Constantin, Constance &c. des Empereurs qui ont vécu avec lui, Maximien, Licinius, Maximin &c. Ils le font regner environ trente ans. Ils ne l'appellent d'abord que Constantin Auguste, ensuite *Constantinus Maximus*, enfin Constantin le Victorieux & le Triomphant.

Voilà le Constantin que nous reconnoissons dans l'Histoire, & les

Actes de ces Conciles n'en reconnoissent point d'autre. Quoi ! ces Actes, qui ont toûjours été entre les mains de nos Ancêtres, qui ont été conservez si précieusement & avec tant de respect par les plus grands hommes de tant de siécles, ces Actes seront-ils aussi supposez ? cela me paroît si peu raisonnable, que s'il y avoit parti à prendre sur cela, j'aimerois mieux croire que quelqu'un à fabriqué en ces derniers siécles toutes les Medailles que nous avons de Constantin, que de croire que tant d'écrits que l'on a si fort respectez, ont été fabriquez de gayeté de cœur pour imposer à tous les siécles futurs.

Mais il n'est pas necessaire d'en venir là : ni les Inscriptions, ni les Medailles n'ont rien de contraire à l'Histoire ou à la Tradition. Car en second lieu dans quantité d'Inscriptions faites pour des Constantins, nous ne voions rien qui nous oblige de reconnoître d'autres Constantins que le pere & le fils ; Constantin *le très-Grand* & Constantin *le jeune*, comme s'expriment les Medail-

les. Par tout dans ces Inſcriptions, c'eſt toûjours le même caractere & les mêmes traits du premier Conſtantin. Il eſt dépeint genereux, brave, bon, bien-faiſant, plein de pieté & de clemence, victorieux, invincible &c. Mais il eſt auſſi qualifié *fils de Conſtance* qu'on a mis au nombre des Dieux. Quelquefois ce Conſtantin n'y eſt appellé qu'*Auguſte*, quelquefois il eſt appellé *Flavius Valerius*, quelquefois *Dominus noſter* ou *Imperator pius, felix* & ſouvent *Maximus*. Mais tout cela ſe trouve joint avec la qualité de fils du divin Conſtance, qui ne peut être que nôtre Conſtantin le Grand.

C'eſt ce qu'on peut remarquer dans ces Inſcriptions, & dans celles de Sainte Helene que je raporterai bien-tôt.

D. N. IMP. CAES.
CONSTANTINO P. F.
VICTORI AVG. PONT.
MAXIMO TRIBVN.
POTESTAT. XXIII. IMP.
XXII COS VII PP
PRO COS.

RERVM VMANARVM
OPTIMO PRINCIPI
DIVI CONSTANTINI FILIO
B.R.P. NATO [a]

D. N.
FL. VAL.
CONSTANTINO
PIO FEL.
INVICTO AVG.
DIVI CONSTANTI
PII FILIO [b]

Or rien n'est plus contraire au systeme de la Pluralité des Constantins que cette diversité de noms, que ce Constantin fils du divin Constance porte dans ces deux Inscriptions & dans celle de Sainte Helene. Car c'est principalement par cette diversité de noms qu'on prétend prouver la diversité des Constantins. Comment distingue-t-on les uns des autres? c'est, dit-on, que le premier, qui est de la famille FLAVIA *Valeria* est appellé *Fla-*

[a] *Gruter p.159. legitur Parmæ.*

[b] *Grut. p.1078. Neapoli vidit Sirmundus.*

*vius Valerius Constantinus* : le second qui est de la famille FLAVIA, JULIA n'a point d'autre nom que *Constantinus Augustus*. Le troisiéme paroît toûjours avec ce surnom MAX. ou MAXIMUS &c. Voilà la grande preuve de la pluralité des Constantins. Mais comme il n'y a qu'un Constantin fils du Divin Constance, & que ce Constantin porte dans diverses Inscriptions, tantôt un de ces noms, tantôt l'autre, rien n'est plus vain, plus imaginaire que cette distinction, cette diversité, cette pluralité de Constantins.

De plus pour la pluralité des Constantins, il faut que ce surnom MAXIMUS soit un nom de famille & non pas un nom d'honneur : il ne faut pas que ce soit un nom accordé à Constantin pour ses grands merites, mais un nom qu'il ait reçû de ses Ancêtres en naissant ; semblable en cela à ce celébre Romain qu'on appelle *Valerius Maximus*. C'est ce qu'on avance fort hardiment, & c'est ce qui est détruit par ces Inscriptions de Sainte Helene.

DOMINAE NOSTRAE FL. IVL.
HELENAE PIISSIMAE AVG.
GENETRICI D. N. CONSTAN
TINI MAXIMI, VICTORIS.
CLEMENTISSIMI SEMPER
AVGVSTI AVIAE CONSTAN
TINI ET CONSTANTI BEATIS
SIMORVM PRINCIPVM

PIISSIMAE AC VENERABILI
D. N. HELENAE MATRI D N
MAXIMI VICTORIS AVG
CONSTANTINI
ET AVIAE D. D NN. CONS-
TANTI ET CONSTANTIS
ORDO ET POPVLVS
SVRRENTINORVM

PIISSIMAE ET CLEMENTISSIMAE
DOMINAE NOSTRAE AVGVSTAE
HELENAE MATRI
DOMINI NOSTRI VICTORIS
SEMPER AVG. CONSTAN
TINI ET AVIAE
DOMINORVM NOSTRORVM
CAESARVM BEATORVM
VXORI DIVI CONSTANTII
ORDO NEAPOLITANORVM
ET POPVLVS

La seconde de ces Inscriptions est de Reinesius pag. 323. & s'est trou-

vée à Surrento : les deux autres ſont de Gruter, l'une en la page 284. & ſe voit encore à Rome ; l'autre en la page 1086. que le P. Sirmond a examinée à Naples. Rien n'eſt plus aſſuré que ces Inſcriptions, qui ſe ſoûtiennent l'une l'autre & qui apparemment ſont du tems qu'on aporta à Rome le corps de Sainte Helene. Ces Villes par où il paſſa lui conſacrerent ces éloges. Conſtantin que nous appellons le Grand, après la Chronique Alexandrine, nous eſt depeint dans ces Inſcriptions tel que les Hiſtoriens nous l'ont repreſenté, fils de Sainte Helene & par conſequent du divin Conſtance, & pere de Conſtantin le jeune, de Conſtant & de Conſtance. Il n'y en peut avoir deux de ce caractere.

Or ce Conſtantin, qui eſt nommé *Maximus* dans la premiere Inſcription & dans quantité d'autres de Gruter ; ce Conſtantin, dis-je, n'eſt point nommé *Maximus* dans la troiſiéme, non plus que dans les premieres que je viens de rapporter auparavant. D'où il s'enſuit que Conſtantin qui eſt nommé *Maximus*, eſt

le même que celui qui est nommé seulement *Augustus.* Il s'ensuit encore qu'Helene Auguste n'est nullement la femme de ce grand Constantin, comme on le prétend, mais sa Mere, comme elle est appellée dans ces dernieres Inscriptions *. Il s'ensuit enfin que *Maximus* n'est point un nom propre de Constantin, mais que c'est un surnom d'honneur accordé à ses belles actions, comme celui de *Grand* fut donné à Pompée.

Car 1°. cette qualité de *Maximus* ne se trouve point dans trois de ces Inscriptions. Auroit-on manqué de mettre le nom d'un Prince dans tant d'Inscriptions faites à sa gloire & pour étaler sa genéalogie ? 2°. Le titre de *Maximus* dans les deux premieres Inscriptions de Sainte Helene ne paroît que comme celui de *Victor*, *Clementissimus &c.* lesquels sans doute ne sont pas des noms propres, mais des loüanges données à Constantin : ce qui est encore bien clair dans cette autre Inscription où

* *Pag.* 202. *sac. Const.*

la conjonction ET met le mot MAXIMUS au même rang qu'INVICTUS.

VIRTVTE FOR
TISSIMO ET PIE
TATE CLEMENTIS
SIMO D N FL
CONSTANTINO
MAXIMO ET
INVICTO AVG &c. *

Enfin, pour arranger tant de Constantins & les reserrer dans un certain cercle d'années, il n'a pas été possible d'accorder à Constantin *Maximus* plus de vingt années d'Empire. Cependant deux Inscriptions lui en assignent au moins vingt-trois, puis qu'elles ont été gravées la 23e. année de sa puissance de Tribun. Voyez la premiere de toutes les Inscriptions : on verra la seconde ailleurs. Il est donc visible par ces Inscriptions, aussi bien que par les Historiens, que la Pluralité des Constantins est une hypothese insoutenable. Voions si les Medailles lui

* *Grut. p. 283.*

ſeront plus favorables. Commençons par cette Medaille de Mr. Du-Cange.

Une tête de Conſtantin ſans Inſcription.

R. VICTORIA CONSTANTINI AVG

Une Victoire aſſiſe, devant elle un genie tient un bouclier où eſt écrit VOT XXX

Pour le ſyſtême des ſix Conſtantins, il faudroit que le Conſtantin, pour qui ce revers a été gravé, fût un autre que Conſtantinus Maximus ou Valerius Conſtantinus : puiſque ce Conſtantin n'eſt nommé ni *Maximus* ni FL. VAL. & qu'on apporte pour regle que *Conſtantinus Auguſtus* eſt de la famille *Julia*. Cependant ce Conſtantin ne peut être que *Conſtantinus Maximus* ou *Fl. Val. Conſtantinus* ſelon la Chronologie du ſiécle de Conſtantin : pourquoy ? Parceque VOT XXX, qui ſont ſur cette Medaille n'y ont été marquez, & n'ont été faits que lors que ce Conſtantin a eu regné au moins

vingt ans. Or ſelon cette Cronologie il n'y a eu que *Fl. Val. Conſtantinus* & *Conſtantinus Maximus* qui ayent regné vingt ans ; donc cette Medaille ruine la Pluralité des Conſtantins qu'on veut introduire. Ce qui eſt encore plus viſible dans cette autre Medaille du même Mr. Du-Cange.

CONSTANTINVS AVG     une tête

R. D. N. CONSTANTINI MAX. AVG.

Ces paroles ſont à l'entour d'une Couronne de Laurier, & au dedans VOT XXX

La tête de cette Medaille ne peut être d'un autre Conſtantin que de celui qui eſt appellé *Maximus*, quoi qu'on ne lui donne pas ce titre : parce que dès la vingtiéme année de ce Conſtantin, où l'on veut que cette Medaille ait été frappée, & même dès la dixiéme, ſelon la nouvelle Chronologie des Conſtantins *, il n'y a plus eu d'autre Auguſte que *Conſtantinus Maximus*. Que ſi c'eſt là

* *Pag.210. Conſtantinus Max. ſolus deinceps Auguſtus fuit.*

la tête de *Constantinus Maximus*, ce Constantin est donc appellé quelquefois *Constantinus Augustus* tout court & quelque fois *Constantinus Maximus* : & l'on n'a pas raison de faire deux ou trois Constantins de *Constantinus Aug.* & de *Constantinus Max. Aug.* ce qui peut encore être confirmé par ces autres Medailles.

D.N.CONSTANTINVS MAG AVG

R. VICTORIA CONSTANTINI AVG

CONSTANTINVS MAXIMVS AVG.

R. CONSTANTINI AVG VOT XXX CONS

Une Victoire assise sur des dépoüilles d'ennemis.

Est-il probable qu'on celébre dans le revers d'une Medaille la Victoire & les fêtes d'un autre Constantin que celui dont on presente la tête? a-t-on jamais dit que l'Antonin dont on releve la victoire dans la Medaille suivante, soit un autre qu'Eleogabale dont on a mis d'un côté la tête ?

AR. IMP CAES.M.ANTONINVS AVG
CR. R. VICTOR ANTONINI AVG.

Faiſons encore quelque reflexion ſur ces autres Medailles.

Æ CONSTANTINVS MAX AVG
Triſt.R VBIQVE VICTOR P. TR

Conſtantin couronné de Laurier tenant de la main droite un Javelot, de la gauche un Globe, deux Captifs à ſes pieds.

CONSTANTINVS MAX. AVG
R. EXVPERATOR OMNIVM GENTIVM

Conſtantin aſſis ſur une Cuiraſſe ayant à la main droite un Globe ſur lequel eſt une Victoire & deux Captifs à ſes pieds.

CONSTANTINVS. PF AVG.
R VICTORIAE PERPETVAE
SM. T

Une Victoire aſſiſe ſur des dépoüilles d'ennemis avec un genie & un bouclier où eſt écrit V.O T. XXX.

On n'a pas de peine à accorder ces Eloges pompeux à Constantin le Grand tel que l'Histoire nous le depeint. Les Inscriptions & les anciens Ecrivains lui prodiguent à peu prés le même encens. On n'y trouve rien à redire, parceque jamais Prince peut-être ne la mieux merité: puisqu'il remporta tant de victoires, & en tant d'endroits, qu'il terrassa tant d'ennemis dans les Gaules, dans l'Allemagne, dans l'Italie, dans la Thrace, dans la Pannonie, dans l'Asie, dans l'Orient & dans l'Occident, sur terre & sur mer. On peut dire qu'il a été victorieux par tout, qu'il a dompté toutes les Nations, que ses victoires sont continuelles. Mais a-t-on pû donner ces Eloges superbes à un autre Constantin que celui là? s'il y en avoit eu six differens, il faudroit partager entre eux les victoires que l'Histoire n'y attribue qu'à Constantin le Grand; parcequ'il n'y en a aucun que quelque medaille ne fasse victorieux. Ainsi chacun de cette multitude de Constantins ne pourroit avoir pour soy qu'une ou deux victoires dans

quelques Cantons de l'Empire & non pas par tout &c. Comment donc auroit on pû publier que plusieurs de ces Constantins avoient été victorieux par tout, que leurs victoires avoient été continuelles, qu'ils avoient terrassé toutes les Nations ? Car enfin ces revers sont communs à *Constantinus Augustus* & à *Constantinus Maximus*, comme on peut le voir dans le recueil des Medailles du Comte Mezzobarbe. Il faut donc convenir qu'il n'y a qu'un seul Constantin, qui tantôt porte un surnom sur les Medailles, tantôt n'en porte point.

Je pourrois conclure la même chose de cete legende : MARTI PATRI CONSERVATORI ou PROPUGNATORI. Elle se trouve souvent avec les Medailles de Flavius Valerius Constantinus, de Flavius Claudius Constantinus, de Constantinus Augustus, de Constantinus Maximus &c. lesquels on pretend être autant de Constantins differens. Cette legende au reste ne se trouve sur les Medailes d'aucun autre Empereur. Or on conçoit fa-

cilement, que Conſtantin le Grand ayant été nourri dans les Armées & dans le camp de ſon Pere, ayant été fait Empereur par les Armées d'Angleterre, ayant remporté quantité de victoires, il a pû choiſir le Dieu Mars pour ſon Pere, pour ſon Protecteur, ſon Conſervateur, & qu'il l'a honoré comme tel d'un culte particulier; même avant que d'être Ceſar, avant que d'être Auguſte, & juſqu'à ce qu'il ait été parfaitement Chrêtien : quoy que dans ces divers tems il ait changé de noms & de ſurnoms; mais, s'il y a eu pluſieurs Conſtantins eſt-il croiable que quatre Conſtantins differens & de differentes familles ayent adopté Mars pour leur Pere & leur Dieu particulier, ſans que leurs peres, ni leurs enfans l'ayent reconnu pour tel? cela me paroît bien peu probable. Paſſons quantité d'autres reflexions ſemblables pour finir par celle cy.

On ne peut pas diſconvenir, pour peu qu'on y prene garde, qu'au moins en pluſieurs Medailles le viſage de *Fl. Val. Conſtantinus* Ceſar, ne ſoit

ſoit le même viſage que celui de pluſieurs *Conſtantinus Auguſtus*, de pluſieurs *Conſtantinus Maximus* &c. D'où je conclus que ce *Fl. Val. Conſtantinus* fut d'abord Ceſar, enſuite Auguſte, & merita enfin d'être appellé *Maximus* : puiſque dans tous ces tems & ſous tous ces divers noms ou ſurnoms je vois toûjours le même viſage dans pluſieurs Medailles. Un raiſonnement à peu près ſemblable, eſt excellent pour les Medailles de Marc-Aurele & de Commode : pourquoi ne ſera-t-il pas convainçant pour les Medailles de Conſtantin?

Il me paroît d'autant plus fort qu'une des grandes raiſons, dont on ſe ſert pour appuier la pluralité des Conſtantins, c'eſt qu'on voit dans ſes Medailles des viſages differens, les uns plus jeunes, les autres plus âgez, les uns plus pleins, les autres plus maigres &c.

Il y a dans les Medailles de Conſtantin des viſages differens, je l'avoüe : mais ſelon la remarque de Mr. Galland, ſi cela prouve qu'il y a eu pluſieurs Conſtantins, cela

prouve aussi qu'il y a eu plusieurs Maxences, plusieurs Maximins, plusieurs *Licinius Augustus* &c. parce qu'enfin on voit bien de la diversité de visages dans les Medailles de chacun de ces Princes. Et de là quelle confusion d'Empereurs, dont il faudra charger mal-à-propos l'Histoire.

J'ay fait voir à un habile Conoisseur dans mon Medailler 6. ou 7. *Fl. Val. Constantinus Cesar*, très-differens de visage, & tous du même tems. Eh bien, faut-il conclure que ce sont autant de Princes differens? Non sans doute. Quoy donc?

Mr. Galland étudiant la pretieuse multitude des Medailles de l'Illustre Mr. Foucault, a remarqué qu'en ce tems-là, que tant de Cesars & d'Augustes ont regné ensemble, on a souvent gravé la tête d'un Prince sous le nom d'un autre; la tête de Maximin, de Licinius, sous le nom de Constantin: soit que cela soit arrivé par la negligence des Monetaires, qui se sont contentez de mettre une nouvelle legende sur un moule déja tout

prêt (c'étoit plûtôt fait) ſoit qu'on ait voulu marquer par-là l'étroite union qui regnoit entre ces Princes regnans. Quoy qu'il en ſoit, c'eſt un fait qui ne ſe detruit, ni par le mépris, ni par des raiſonnemens recherchez, mais qui ſe verifie, quoy qu'on en diſe, par les yeux & par la confrontation des Medailles. Que ſi cela eſt, qu'elle merveille, que les medailles de Conſtantin ayent des viſages fort differens ?

J'ajoûte que la difference des viſages, que l'on voit ſur les medailles de Conſtantin, a pû naître de ce que ces Medailles ont été frappées en des lieux fort éloignez les uns des autres; à Treves, à Conſtantinople, à Rome, à Antioche & en diverſes années, & par des Ouvriers qui n'étant pas également habiles, attrapoient comme ils pouvoient, le viſage de Conſtantin éloigné, qu'ils n'avoient jamais vû, qu'ils ne voioient que dans quelques Medailles telles quelles, & dont peut-être ils n'avoient nulle idée fidelle. Je raporte là la difference des viſages de ſix ou ſept *Fl. Val. Conſtan-*

*tinus Cæſar* que j'ay dans mon cabinet. Je n'ay garde de pretendre qu'il y a eu cinq ou ſix *Fl. Val.Conſtantinus Cæſar.* ce ſeroit une nouveauté criante, contre laquelle tout le monde ſe déchaineroit, parce qu'on a droit de rejetter cette diverſité de viſages ſur l'ignorance & ſur la malhabileté des Graveurs de ce tems-là.

Mais on ne peut pas dire la même choſe de la reſſemblance du viſage qu'on remarque ſur les Medailles de *Fl. Val. Conſtantinus Cæſar*, *de Conſtantinus Auguſtus*, *de Conſtantinus Maximus Auguſtus &c.* Peut-on apporter d'autre raiſon de cette reſſemblance, ſi ce n'eſt celle-cy qui ſaute aux yeux, que c'eſt le même Conſtantin qui a porté divers noms en divers lieux, en divers tems, & en diverſes occaſions : à peu près comme l'Empereur Marc-Aurele qui ne fut d'abord appellé ſur les Medailles qu'*Aurelius Cæſar*, puis *Marcus Aurelius Cæſar*, quelques années après *M. Aurelius Antoninus Auguſtus*, & ſouvent *M. Antoninus Auguſtus* : après ſes Victoires *Antoninus Auguſtus Armeniacus* : *Marcus Antoninus Aug.*

*Arm. Parth. Max.* & enfin *Imp. Antoninus Aug. Germ. Sarmat.* Que de changemens de noms dans les Medailles de ce Prince?

Les changemens de visages ne sont guéres moins frequens sur les Medailles latines & sur les Medailles grecques : & si on presentoit quantité de Medailles differentes de ce Prince à mille gens d'esprit qui n'y auroient pas fait assez de reflexion, je suis sûr qu'ils les attribueroient à divers Princes, & qu'on auroit peine à leur persuader que malgré cette diversité de noms, de metail, de fabrique & de visage, *Aurelius Cæsar* est la même personne que *Imp. Antoninus Aug. Germ. Sarmat.*

La raison la plus apparente pour la pluralité des Constantins, c'est qu'on voit dans les Medailles trois espéces de familles de Constantins; la famille *Julia*, la famille *Valeria*, la famille *Claudia*. Mais après tout, cette raison n'a que de l'apparence. Car 1°. si on vouloit disputer avec une personne qui dispute si fort sur les noms; on l'obligeroit de retrancher du nombre des Constantins

ceux qu'il prétend être de la famille *Julia* : pourquoi ? parce qu'enfin jusqu'apresent il n'a paru ni Medaille, ni Inscription, ni Histoire ou aucun Constantin portât le nom de *Julius*. Quel droit donc a-t-on d'assurer qu'il y a des Constantins de la famille *Julia* ? dire qu'en mille Medailles certains Constantins n'ont point pris le nom *Julius*, parce qu'ils étoient de la premiere branche de la famille *Flavia*, & que cela étoit assez connu sans qu'on le marquât ; C'est deviner à plaisir. Cela peut-être bien imaginé, mais cela n'est nullement prouvé ; Cela n'est guéres probable dans la multitude d'Histoires, d'Inscriptions & de Medailles de Constantin ; où l'on a raporté si scrupuleusement quantité de choses de peu de consequence qui le regardoient. On a donc droit de le nier, on n'a nul droit de le supposer.

Mais, dira-t-on, Constans & Crispus, enfans de Constantin sont appellez *Julius* sur leurs Medailles : leur pere s'est donc appellé *Julius*. Si l'on veut faire ferme, on pourra

demander d'où l'on a que *Julius Crispus* & *Julius Constans* sont enfans de *Julius Constantinus* ? Ce n'est ni de l'Histoire, ni des Inscriptions, ni des Medailles, qui ne donnent le nom de *Julius* ni au fils, ni au pere, mais font Crispus & Constans fils de *Constantinus Maximus*, comme on peut le remarquer dans les Inscriptions de Sainte Helene & dans cette Medaille.

D.N.CONSTANTINVS MAX AVG.
R. CRISPVS ET CONSTANTINVS.
C. C. SIRM

Deux têtes affrontées.

On conclut assez sûrement de ces sortes de Medailles qu'un Cesar est fils d'un Empereur : mais celle-ci ne donne point à Crispus le nom de *Julius* : & de plus elle le fait fils de *Constantinus Maximus*, qui ne fut jamais de la famille *Julia*.

Comment donc, replique-t-on, Crispus aussi-bien que Constans est-il appellé *Julius*, dans cent Medailles, si l'on ne suppose que leur pere s'appelloit aussi *Julius* ? Il est

aiſé de le concevoir, ſi on poſe pour principe qu'au ſecond, troiſiéme, & particuliérement au quatriéme ſiécle, les Princes en prenant part à l'Empire, prenoient aſſez ſouvent des noms nouveaux qu'ils ajoûtoient à celui qu'ils avoient déja. C'eſt un principe que pluſieurs Sçavans ſuppoſent manifeſtement, & qu'il faut demontrer par des Medailles qui ſe trouvent dans tous les bons Cabinets.

Dès le premier ſiécle du Chriſtianiſme, l'Empereur Claude & enſuite Galba, quoiqu'ils ne fuſſent pas de la famille des Ceſars, ne laiſſerent pas de s'attribüer le nom de *Ceſar*, & donnerent occaſion à leurs Succeſſeurs d'en faire un nom commun à tous les Princes. Marc Aurele ne porta jamais le nom d'*Annius* ou d'*Ælius*; ſes deux fils le porterent, Commode ayant pris ſouvent dans ſes Medailles le nom d'*Ælius*, & ſon frere celui d'*Annius*. Caracalla étoit de la famille *Septimia*, comme ſon pere Septime Severe, & nullement de la famille *Aurelia*: cependant il ſe fait nommer dans ſes

Medailles, *Marc Aurele Antonin*, ce que n'avoit pas fait son pere & ce que ne fit pas son frere Geta. Plusieurs autres Princes suivirent l'exemple de Caracalla, sans être veritablement ni de ses parens, ni de la famille *Aurelia*. Tels furent Heliogabale, Alexandre Severe &c. Les Medailles donnent à un des enfans de Trajan Dece le nom de *Cornelius Saloninus* &c. Estoit il de la famille, *Cornelia* ? nullement. Dix ou douze Empereurs, qui ont regné après Diocletien ont adopté le nom de *Valerius* : doit-on dire qu'ils étoient tous de la famille? Jovien, Valentinien, Marcien, Leon & plusieurs autres Empereurs qui ont suivi Constance & Constantin, sont appellez *Flavius*: dira-t-on qu'ils sont de la même famille *Flavia* ? on ne le peut assurement sans bouleverser toute l'Histoire de gayeté de cœur : les Medailles, ni les Inscriptions n'en fournissant aucune preuve. Il faut donc que les Princes, qui ont pris le nom de leurs prédecesseurs, s'en soient voulu faire honneur, se voiant honorez de la place qu'ils avoient tenu

ſur le Trône. Quelques-uns ont pû emprunter ces noms étrangers pour ſe rendre plus agréables aux ſoldats & aux peuples : comme Septime Severe ſe nomma *Pertinax*, ou bien par amour & par reſpect pour ceux qui les avoient précédez, comme ceux qui ajoûterent à leur nom le nom d'*Antonin*.

C'eſt ainſi que Conſtance étant créé Ceſar par Diocletien & Maximien Hercule, prit encore le nom de *Valerius* que ces deux Princes portoient, par une eſpéce de reconnoiſſance reſpectueuſe. C'eſt ainſi en quelque maniere que Conſtantin ſon fils montant ſur le Thrône ſe fit appeller *Claudius* pour declarer qu'il étoit digne de l'Empire, puis qu'il étoit non ſeulement fils d'un Empereur, mais encore petit-fils de Claude, l'un des plus glorieux Empereurs qui euſſent jamais gouverné, ce que veulent dire ces belles paroles de l'Orateur Eumene *poſt duos familiæ principes tertius Imperator.* *

Mais quelque tems après ce mê-

* *Paneg.*

me Constantin ayant été reconnu Cesar & declaré fils d'Auguste par Galere Maximien, & ensuite adopté en quelque maniere par Maximien Hercule, qui le fit Auguste & lui donna sa fille en Mariage ; il adopta aussi le nom de *Valerius* que ces deux Maximiens portoient, & le joignit à celui de *Flavius*, en quittant le nom de *Claudius*. Voilà comment Constantin fut appellé quelquefois *Claudius* & quelquefois *Valerius*. Ce qui est d'autant plus certain qu'outre que cela convient parfaitement avec l'Histoire, c'est que Constantin ne porte jamais le nom de *Claudius* avec le titre d'*Auguste*, mais seulement avec celui de *Cesar* ; & qu'il y a très-peu de ces sortes de Medailles de FL. CL. CONSTANTINVS, Mr. Foucault n'en ayant que deux dans son riche tresor; marque assurée que ce Constantin quitta bien-tôt le nom de *Claudius* pour prendre celui de *Valerius* ; Car enfin s'il l'avoit porté long-tems pourquoi n'auroit-on pas à peu près autant de Medailles de CL. CONSTANTINVS que de VAL. CONS-

TANTINVS qui sont & très-communes & en très-grand nombre? pourquoi ne l'auroit-il pas aussi-bien porté étant Auguste que Cesar?

Pour ce qui regarde Crispus, je croi qu'il prit le nom de *Julius* par amitié pour son ayeule *Julia Helena.* Car il est certain que Sainte Helene aima tendrement Crispus, jusqu'à être inconsolable de sa mort & en poursuivre constamment la vengeance. Quelle merveille qu'elle ait donné son nom à ce cher petit-fils, comme Cornelia Salonina communiqua le sien à son fils Licinius Cornelius Saloninus: ce qui ne fut pas une chose fort extraordinaire en ce siécle, puis qu'Herennius Etruscus Decius avoit emprunté ses deux premiers noms de sa mere Herennia Etruscilla, comme les Sçavans l'ont déja remarqué.

Au reste il ne faut pas faire grand fonds, sur ce qu'on dit que *Julius* étoit un nom de famille. Il l'a été à la verité pour plusieurs; mais qu'il l'ait été pour tous & en particulier pour Crispus, c'est ce qu'il est aussi facile de nier que d'avan-

cer. Car le second fils de Marc-Antoine s'appella *Julius* sans être de la famille *Julia*; comme des Princes porterent le nom de *Herennius Etruscus* & *Cornelius Saloninus*, sans être de la Famille *Herennia*, ou de la Famille *Cornelia*: & je ne croirai jamais que mille gens appellez *Julius*, *Claudius*, & *Valerius* dans les Inscriptions antiques, ayent tous été de la même Famille, *Julia*, *Claudia*, & *Valeria*.

Il est donc probable que les enfans de Constantin le Grand conservant tous le nom de leur famille *Flavia*, partagerent entre eux les divers noms de leur pere & de leur aieule qui vivoit encore, l'un choisit celui de *Julius*, l'autre celuy de *Claudius*, le troisiéme celui de *Valerius*, Constans même prit celuy de *Maximus* en quelque medaille; parce qu'ils ne furent pas tous fort constans à retenir toûjours le même nom.

En voilà trop pour un sujet si maigre, & je ne puis plus m'arrêter à d'autres reflexions qui ne sont pas fort assurées, dont on pourra en-

trenir le Lecteur dans la vie de Conſtantin. Je n'ay plus qu'un mot à dire d'une Medaille du cabinet de l'incomparable Mr. Foucault. On croit y trouver deux Conſtantins differens dans deux têtes qui ſont avec deux faces. La voicy.

CON MAX ANTTINVS AVG.
Une tête couronnée.
R. CONSTANTINVS AVG.
Une tête couronnée de Laurier.

Cette Medaille eſt unique & defectueuſe tout le monde en convient. Mais plus elle eſt rare & ſinguliere, moins elle eſt propre à établir une choſe publique & commune. Pourquoy n'y auroit-il qu'une Medaille de cette eſpéce, ſi ce n'étoit qu'elle eſt échapée par hazard au Monetaire, on peut pretendre que c'eſt le même viſage de Conſtantin repreſenté dans les deux têtes des deux côtez de la Medaille, mais un peu mieux d'un côté que de l'autre : comme j'ay dans mon Cabinet un Hadrien où la tête de cet Empereur eſt marquée des deux côtez avec

quelque difference, conclura-t-on de-là qu'il y a deux Hadriens Augustes? Mr. Galland pourra se servir de cette Medaille pour autoriser ce qu'il soutient qu'en ce tems on a mis le visage d'un autre Prince sous l'Inscription de Constantin. D'autres contesteront que l'une de ces têtes est celle du Fils aîné de Constantin le Grand & qu'il fut fait Auguste du vivant de son Pere. Pour moy, puisque cette Medaille a des defauts visibles, qu'il y a eu de la méprise, du desordre, de la confusion & du hazard en la fabriquant, je croy qu'on n'en peut rien conclure de certain. Une Medaille broüillée, mal entenduë, defectueuse n'est nullement propre à fonder un systême nouveau.

Qu'on juge de tout ce que je viens de dire, si on a droit d'avancer hardiment qu'il y a eu cinq ou six Constantins differens, dans le tems, ou depuis tant de siécles nous sommes en possession de n'en reconnoître qu'un? Il me paroît que la Pluralité des Constantins est assez semblable à la pluralité des mondes dont

on voulut regaler le public il y a quelques années. Car pour n'entrer pas trop dans la comparaison, l'une & l'autre est une jolie hypothese ingenieusement imaginée par des Sçavans hommes, traitée avec beaucoup d'art & de methode, mais pour entretenir agreablement des Lecteurs plûtôt que pour leur decouvrir la verité.

*Le public apprendra sans doute avec joye, que l'Auteur d'une dissertation si solide & si curieuse, fera bientôt paroître l'Histoire de la famille de Constantin par les Medailles.*

## Article CLXXXIX.

### *MORT DE MADAME L'ABBESSE de Fontevrault.*

LA Republique des Lettres prend trop de part à la gloire de Madame Marie Magdelaine Gabrielle de Rochechouart Mortemart, Abbesse, Chef & Generale de l'Abbaye & Ordre de Fontevrault, morte le 15. d'Aoust 1704. pour l'oublier ici. Elle étoit née avec un esprit pénétrant,

fertile, étendu. Elle avoit une memoire très-fidelle & un genie propre à toutes les Sciences. L'étude des Langues Grecque, Latine, Italienne, Espagnole furent, ce semble, ses premiers divertissemens. Elle entroit si bien dans le genie de chacune, que lorsqu'on la présenta à la Reine Marie Therese d'Autriche, nouvellement arrivée en France, cette jeune enfant étonna toute la Cour qui l'entendit parler Espagnol avec tant d'élegance.

Elle aima dès-lors la conversation des personnes, qui avoient le plus d'érudition. Dans la suitte l'ancienne & la nouvelle Philosophie ne furent plus des mysteres pour elle. Elle se fit même expliquer ce qu'il y a de plus subtil dans la Theologie Scholastique & les opinions diverses qui partagent les Ecoles. Elle en jugeoit sainement, par la connoissance de l'Ecriture qui étoit sa veritable Theologie. Sans s'intringuer en des contestations qui gâtent plus l'esprit, qu'elles ne le forment, elle se retranchoit avec une simplicité Chrêtienne, dans une doctrine pure, orthodoxe & toûjours reglée par les decisions de la foy.

Madame de Fontevrault connoissoit le Caractere de chaque Pere de l'Eglise, les matieres dont ils ont traitté, les démêlez qu'ils ont eu avec les Héretiques, leur style, leur methode, leur genre de Philosophie.

Plusieurs Sçavans du premier ordre, se trouvoient honorez qu'elle voulut bien les retenir dans son desert. Ils oublioient alors qu'ils n'étoient plus à Paris. Elle les consultoit, & l'Abbesse leur rendoit avec usure les lumieres qu'ils lui communiquoient.

Entre les Auteurs prophanes elle aimoit sur tout à lire Platon. Elle y découvroit des beautez dont on ne s'étoit point apperçû, quoy qu'on eût passé beaucoup de fois sur les endroits qu'elle admiroit. Elle perçoit au travers des images dont ce Philosophe enveloppe la verité, & y decouvroit des tresors de morale, des tours d'éloquence, & une delicatesse de pensées, que les génies mediocres ne peuvent démêler. Elle n'étoit pas moins touchée des beautez d'Homere. On sçait qu'il est mal aisé d'en rendre en nôtre langue toute la noblesse & toute la force. Cependant Madame de Rochechouart s'est quelquefois essayée à traduire les premiers livres de l'Iliade. Sans faire de tort aux habiles Ecrivains, qui ont entrepris de la donner toute entiere, peut-être n'a-t-on rien vû de si achevé en ce genre.

Elle avoit une droiture & une justesse d'esprit qui lui faisoit démêler à coup sûr, le vray d'avec le faux: Les meilleurs Ecrivains de ce siecle, lui ont souvent donné leurs Ouvrages à examiner. Quelquefois elle y trouvoit des pensées fausses dans les

endroits où ils s'étoient le plus applaudi. Elle en connoiſſoit le juſte prix, elle en ſentoit tout d'un coup le bon, le mauvais, le mediocre, l'excellent. Toûjours elle y redreſſoit les raiſonnemens qui n'alloient pas au vray.

Un homme d'un merite diſtingué qui connoiſſoit la droiture de ſon eſprit, lui preſenta une deviſe par laquelle il vouloit marquer la droiture de cœur qu'avoit l'Abbeſſe : le corps de la deviſe étoit, une colonne dreſſée ſur ſa baſe. Ces paroles lui ſervoient d'ame *Tuta quia recta. Je ſuis en ſûreté ; parceque je ſuis droite*. Madame de Fronteyrault qui connut auſſitôt la fauſſeté de la penſée, repondit agréablement & Chrétiennement tout à la fois : *cette colonne étoit bien plus en ſeureté avant qu'elle fut élevée ſur ſon pied-d'eſtal, & certainement elle le ſera bien plus encore quand on l'aura renverſée.* Elle vouloit parler de l'état tranquile où elle vivoit avant que d'être Abbeſſe ; & de la mort qui devoit bientôt la mettre à couvert des perils de cette vie.

La vertueuſe Abbeſſe conſacroit à Dieu toute ſon érudition. Elle ſe ſervoit de la lecture des Auteurs profanes pour ſe tourner du côté de la Souveraine verité & du *Maître des Sciences*. A cela près elle en connoiſſoit toute la vanité & ne s'en paroit jamais. On ne la vit point ſe prévaloir de ſes lumieres. Elle ne comptoit ſon ſçavoir

pour quelque chose que quand il étoit utile à l'Ordre dont elle étoit Chef. Enfin elle ne se savoit bon gré d'être plus instruite qu'un autre, que quand elle se servoit de son avantage pour instruire les personnes qu'elle conduisoit. On peut dire qu'il lui étoit moins glorieux de posseder tant de talens, qui la rendoient une personne extraordinaire, que de les avoir sacrifiez à Jesus-Christ.

Son esprit toûjours fécond produisoit de tems en tems des Ouvrages, qu'elle ne confioit qu'à ses plus intimes amis sous le secret. Cependant elle se croyoit destinée à quelque chose de plus important qu'à faire des livres. C'étoit à travailler au salut des personnes de sa Congregation. Elle passoit donc des affaires à l'étude, ou à la composition de quelques Ouvrages, & ce second travail la delassoit du premier. Les matieres épineuses dont elle traitoit dans ses conseils, ne ternissoient point la fleur de son esptit, & ses études ne l'indisposoient point pour retourner aux affaires de son Ordre. Elle passoit de l'un à l'autre avec une égale facilité.

Dans ses conversations, les personnes qui n'avoient qu'un médiocre esprit, s'applaudissoient en secret de s'en trouver avec elle. Elle étoit attentive à faire valoir ce que les autres avoient de bonnes qualitez; & ne laissoit alors paroître des siennes, qu'autant qu'il en falloit pour éclairer ceux

qui en avoient de beaucoup inferieures, ſans vouloir les éblouïr. Mais quand elle étoit obligée de parler dans les actions publiques de ſa maiſon, c'eſt alors qu'elle ſe montroit telle qu'elle étoit. Dans ces occaſions l'uſage de ſon éloquence & de ſon ſçavoir lui paroiſſoit legitime. Ce qu'on admirera ſans doute, c'eſt qu'elle ſe contentoit de méditer en ſubſtance ce qu'elle avoit à dire dans les diſcours fréquens que ſa dignité l'obligeoit de faire. En les prononçant les termes les plus brillans s'offroient d'eux mêmes pour expliquer ce qu'elle avoit penſé. On trouvoit dans ſes diſcours un agrément, une juſteſſe, & une force qui ſe ſeroient ſoutenus dans l'impreſſion.

On peut juger par-là de ſa maniere d'écrire, ou de dicter ce que l'on écrivoit ſous elle. On y trouvoit un grand ſens, un tour poli, une exactitude qu'à peine les gens éloquens pourroient attraper après beaucoup de travail & de corrections. Les perſonnes qui écrivent avec le plus d'éloquence & de facilité ſe ſont étonnées mille fois, de ce que les penſées les plus naturelles, & les tours les plus ingenieux ſe préſentoient d'abord à ſon eſprit. Elle n'étoit jamais dans la neceſſité d'effacer pour choiſir mieux, afin de le ſubſtituer à ſa premiere idée, ou à ſes premieres expreſſions.

Ses Lettres étoient admirées à la Cour & dans le monde le plus poli. Le Roi aimoit

à en recevoir. A chaque grand évenement qui engageoit l'Academie Françoise & les autres corps illustres à haranguer Sa Majesté, on se réjoüissoit dans l'attente de voir bien-tôt une Lettre de l'Abbesse de Fontevrault sur le même sujet. Elle étoit reçûë avec bonté, & lûë avec applaudissement.

Madame de Fontevrault non-seulement a taché de sanctifier les Religieux de son Ordre, mais encore on peut dire qu'elle les a polis. Elle a fait fleurir les belles Lettres & les Sciences solides à Fontevrault, elle y a fait élever de Sçavans Professeurs, elle y a rectifié le goût de la véritable éloquence, sans y diminuer rien de la simplicité Claustrale, qu'elle a même augmentée.

Il est vrai qu'on ne voit d'elle, que des Ordonnances & des Lettres circulaires pour son Ordre. Mais son caractere de bien écrire, est inséparable de tout ce qu'elle a écrit. Elle fait parler aux Loix dans ses reglemens, une langue digne d'elle. Ces Ordonnances sont si sensées, si précises, si judicieuses, que de grands Prélats n'ont pas dédaigné de s'en servir pour le gouvernement des Religieuses de leur diocése. Elle auroit pû étendre les articles qui en font le sujet; mais les loix ne s'expriment pas par des raisonnemens. Sans doute les Sciennes seront respectées de son Ordre tant qu'il subsistera.

On convient que Marie Magdelaine de Rochechouart auroit excellé dans la Poë-

ſie, ſi elle avoit jugé cet exercice digne d'elle. Les vers qu'elle a jettez au hazard ſur le papier, ont été trouvez ſi excellens, que nos meilleurs Poëtes ne les auroient pas deſavoüez : mais ſouvent après une ſimple lecture, elle les condamnoit au feu.

Cependant on aura de quoi ſe conſoler de cette perte, ſi l'on veut bien n'envier pas au public le reſte de ſes écrits. On y trouvera des chefs-d'œuvres qui pourront ſervir de modele ſur bien de matieres. Des Ouvrages de Pieté, de Morale, de Critique, des Traductions admirables, des Maximes de conduite, des ſujets Academiques traitez finement, & un grand nombre de Lettres. Tous ces Ouvrages raſſemblez ſeront une preuve de ce que nous avons dit de leur Auteur. En attendant, toutes les perſonnes qui l'ont connuë peuvent répondre de ſon mérite. Ils ont avoüé bien de fois, que de l'aſſemblage de tant de vertus, d'un ſi grand nombre de talens, & d'un ſçavoir ſi exquis, on auroit pû former un des plus grands hommes de ce ſiécle.

## A V I S

### Sur la piéce ſuivante.

*Mr. Bayle dans ſes Reponſes aux Queſtions d'un Provincial a prétendu que la Medaille, dont on va voir l'explication, n'exiſtoit point, & que l'hiſtoire qu'on en avoit faite, étoit*

*une fable medisante, invantée pour diffamer Catherine de Medicis. Ses raisons sont fortes. Cependant il s'est trompé au moins en ce qui regarde l'existence de la Medaille. Elle est chez Monsieur le President de Mesme, qui aime trop les Lettres pour avoir envié une piéce si rare au public. Quoi qu'il soit plus capable que personne d'en donner la veritable explication, il a bien voulu la communiquer aux Sçavants. Un habile homme prévenu d'idées desavantageuses à Catherine de Medicis soûtient que c'est l'Ouvrage de quelqu'un de ses devins, dont elle étoit, dit-on, la duppe; & qu'on a voulu par cette Medaille perpetuer la memoire d'un évenement, qu'on raconte, faux ou vray. On dit qu'un de ses devins lui fit voir dans un miroir magyque la destinée de ses quatre enfans. Cet habile homme croit donc que le Jupiter represente Henri second, à qui Catherine de Medicis sous la figure d'Isis presente un miroir magique. l'F, le K, l'H, & l'A couronnez marquent selon lui les couronnes promises par le devin aux quatre enfans de Catherine, sçavoir à François second, à Charles 9. à Henri 3. & au Duc d'Alençon. La prédiction fut fausse à l'égard de ce dernier. Il explique le revers de la Medaille selon les mêmes préjugez. On sçait que les ennemis de cette Reine lui ont reproché d'autres passions, que l'ambition. Il pense enfin que tous ces noms demi-Hebreux sont un jargon mysterieux, dont ces Imposteurs ont coûtume de se servir,*

*servir, & qu'on ne doit chercher aucun sens dans ces mots barbares. On va lire l'explication d'un autre Sçavant, qui justifie la Reine, & qui sans être appuiée sur de faux bruits paroîtra assurement ingenieuse & vrai-semblable.*

## ARTICLE CXC.

### EXPLICATION D'UNE MEDAILLE *insolente, addressée par les Huguenots à Henry III. Roy de France au commencement de son regne, avant son mariage.*

POur expliquer cette Medaille enigmatique, je commence par le côté le plus noble de la Medaille, sçavoir celui où Jupiter, qui selon les Poëtes de l'Antiquité, est le pere des Dieux & le Roi des hommes, paroît assis sous une tente, la couronne sur la tête, tenant le sceptre de la main droite, & de la gauche un livre. Il a l'Aigle à ses pieds, qui est encore le symbole de la Royauté, parce que l'Aigle est le Roi des Oiseaux. Vis-à-vis est une figure d'homme, semblable à celle, qui sur de certaines Medailles a une tête de chien & qu'on appelle pour cela communement Anubis. Plusieurs croyent que c'est une Divinité, qu'on adoroit autrefois en Egypte. Ce n'est point cela : & il est necessaire d'expliquer ici en

peu de mots ce que c'eſt,pour mieux entendre la ſuite.

On voit un de ces prétendus Anubis ſur une Medaille aſſez ſinguliere, qui eſt chez le R. P. Albert, Auguſtin Déchauſſé de la Place des Victoires. Cette Medaille eſt de Conſtantius fils de Conſtantin, qui étoit un Prince fort Chrétien, & grand ennemi de tout ce qui reſſentoit le Paganiſme. Il n'eut pas ſouffert l'image d'une fauſſe divinité ſur ſes Medailles. On y voit neanmoins ce prétendu Anubis, avec l'Inſcription VOTA PVBLICA. Cet Anubis pour parler le langage ordinaire, eſt un homme habillé à la Romaine, qui tient un caducée d'une main, & de l'autre un inſtrument dont le menu peuple chez les Romains & chez les Gaulois ſe ſervoient autrefois, à-peu-près comme on ſe ſert aujourd'hui de tambours de Baſque. Et tout cela ne ſignifioit autre choſe, ſinon que le peuple joüiſſoit alors des trois biens qui avoient fait l'objet principal de ſes vœux: VOTA PUBLICA. De la liberté que repreſente la tête de chien: de la paix, dont le ſymbole eſt le caducée: & des divertiſſemens ou des jeux, qui ſont repreſentez par l'inſtrument qu'il tient de la main droite. Il n'y a rien là que de fort innocent, rien qui ne ſubſiſte très-bien avec le Chriſtianiſme.

Mais ici l'Anubis, ſi on peut l'appeller ainſi, à le bec & les pieds d'un Coq: pour

representer un Peuple François : à cause de l'équivoque du mot Latin, *Gallus*, qui signifie un Coq : & du même mot qui signifie un Gaulois ou François, quand on l'écrit par une grande lettre. Il tient de la droite une flêche, & de la gauche un miroir, pour marquer un Peuple qui prend la liberté, & qui a l'imprudence de representer sans respect ses sentimens à son Roi, & de lui remontrer ce qu'il doit faire. Mais c'est pour lui marquer aussi qu'on lui remontre son devoir, dans un tems où l'on a les armes à la main, & où l'on est en état de lui susciter des affaires, jusqu'à lui declarer la guerre, s'il ne défere à ces remontrances. C'est le genie de l'herésie, qui ne veut point de maître, ou qui veut pouvoir lui faire la loy. L'Auteur de cette Medaille insolente fait sentir par tout qu'il étoit de ce parti-là : & ce dard que tient Anubis en parlant à Jupiter, c'est à dire à son Roi, n'en est pas un leger indice, comme on le verra dans la suite.

Pour ce qui est des traits bizares, & irreguliers que l'on voit parsemez dans le champ de cette Medaille, ils n'ont nul rapport aux mots qu'on y lit. Le seul caprice les a mis pour faire croire qu'il y a du mystere caché là dessous. S'il y a quelques figures de constellations, il n'y a rien du moins qui ait l'air de Talisman. Mais tous les mots y font un sens fort naturel, bien suivi, & lié. Ils sont tirez d'une de ces trois

langues ; ſçavoir de l'Hebreu, du Grec, ou de l'Italien : & quelquefois ce ſont mots compoſez du Grec & de l'Hebreu, ou bien de Latin & d'Hebreu. Ce different mélange étoit neceſſaire pour rendre l'enigme plus difficile à expliquer. On ſçait aſſez qu'en ce tems-là les Proteſtans ſe vantoient fort d'être les plus ſçavans dans les langues, ſur tout en Hebreu & en Grec. C'eſt un Hebraizant de cette Cabale-là, qui fait ici ſes preuves.

Sous le ſymbole donc de Jupiter, & ſous celui d'Anubis, (ſi on peut l'appeller ainſi) un Huguenot a voulu repreſenter ſon parti : c'eſt à dire, un peuple qui dit fort librement & fort audacieuſement au Roi Henry III. tout ce qui eſt contenu dans cette Medaille. Car tout s'adreſſe à lui. Et afin que l'on ne doutât pas que c'eſt lui qu'on a eu deſſein de repreſenter ſous le ſymbole de Jupiter, qui eſt aſſis ſous une tente & qui tient le Sceptre à fleurs de lis, avec le Code des loix ; on a eu ſoin de le dire dans cette Inſcription qui eſt aux pieds d'Anubis, vis-à-vis de l'Aigle : ANAEL : & un peu plus bas à côté, la lettre H couronnée : ce qui ſignifie, *Ecce tabernaculum Henrici Regis* : *C'EST ICI LA TENTE DU ROY HENRY*. Ce mot ANAEL qui eſt pur Hebreu, eſt compoſé de הן *ecce* & de אהל *tabernaculum*. L'Auteur de l'enigme ne s'attache par tout qu'aux lettres radicales ; & il y joint les points ou les

voyelles que bon lui semble. Pour la lettre H couronnée, il est visible qu'elle signifie le Roi Henry.

On lit ensuite autour de la Medaille du même côté, ces quatre mots cy.

DRAGANIEL. GERSIVR: DRAYDEMYN. FRENEIL.

Cela signifie en Latin, traduisant l'Hebreu à la lettre:

*Fac lætari Deum: expelle inimicum.*
*Fac lætari populos: dimitte vagantem exercitum.*

1. DRAGANIEL. δρᾶ γάνι-אל est formé de l'Imperatif Grec, δρᾶ *fac*: & du mot γάνος *lætitia* ou γάνυμι *lætor*, qui entre en composition avec le mot Hebreu אל *Deus*.

2. GERSIVR est pur Hebreu, גרשי-ער. Ce verbe est à l'Imperatif feminin, dont l'inventeur de cette enigme se sert assez souvent au lieu du masculin. L'Ennemy dont il parle ici & qu'il veut qu'on éloigne de la Cour, étoit entre autres Jean de Morvillier, Evêque d'Orleans, & qui avoit été Garde des Sceaux. Il étoit grand Ennemi des Religionnaires; & son éloignement, si l'on en eût crû ce Protestant, devoit être pour cela fort agréable à Dieu. *Il y avoit dans le conseil*, dit Mezeray, *deux partis: l'un qui pardessus toutes choses desiroit LA PAIX & la reformation de l'Estat: l'autre qui*

*vouloit exterminer les Huguenots à quelque prix que ce pût être. Le Chancelier de l'Hôpital avoit été le Chef du premier.......... Morvillier l'étoit du ſecond, fort homme de bien, mais adonné à de certaines devotions, & qui ſuivoit le mouvement des Cabales étrangeres : leſquelles ayant leurs racines en Eſpagne & à Rome, faiſoient ſervir la Religion à l'exaltation de ces deux puiſſances.* Il eſt bon de remarquer en paſſant, que Mezeray, qui reconnoît que Morvillier étoit un fort homme de bien, & comme il l'appelle ailleurs, grand homme d'Eſtat ; ne laiſſe pas de l'appeller, à cauſe de ſes prétenduës nouvelles devotions, Eſpagnol & Romain ; au même ſens que l'Auteur de cette Medaille dit que la Maiſon de Loraine étoit toute Italienne, comme nous le verrons bien-tôt. Quoi qu'il en ſoit, le fabricateur de cette énigme ſuit ici la maniere des factieux, qui eſt de demander qu'on éloigne de la Cour les plus fideles Miniſtres du Prince : parce que les ſalutaires conſeils de ceux-ci rompent tous leurs deſſeins. Ainſi liſoit-on dans un Manifeſte des Religionnaires au Mois de Novembre 1574. rapporté par Mezeray, à la page 48. de ſon Hiſtoire: *que les méchans Conſeillers, qui avoient juſques-là cauſé les troubles, & comme de funeſtes flambeaux mis le feu aux quatre coins de l'Etat.... tenoient les premiers rangs auprès du Roy.*

3. DRAYDEMYN. δρᾶ חרה-עמין

Ce δρᾶ Imperatif Grec revient encore comme au premier mot. Le reste est Hebreu. Le mot הדה signifie *lætari.* La premiere lettre est une simple aspiration avec un *y* Grec qu'on y met pour voyelle, avec autant de droit qu'on en fait un *e* simple dans les noms d'Eve & de Bethleem ; quoi que ce soit pareillement un *heth* en Hebreu dans l'un & dans l'autre, ou comme prononcent quelques Hebraizans, un *cheth*. Le *hemin* est le pluriel de la terminaison Chaldaique du mot עם *populus.*

4. FRENEIL, est pur Hebreu ; פרע·נע·חיל. Le verbe פרע signifie *cessare facere*, selon l'interpretation de Pagnin au Chapitre V. de l'Exode, verset 4. & selon le même Pagnin dans son Tresor de la langue sainte, *elongare*, éloigner : selon Schindlerus, *removere*, *irritum reddere*, dans le même sens. Pour נע qu'on lit ici NE, *Vagus* : il vient de נוע *Vagari.* Enfin חיל qu'on lit ici I L, c'est *exercitus*, l'armée.

Outre cela il y a dans le champ, entre l'Anubis & Jupiter, le mot SILLI, qui est Hebreu. C'est l'Imperatif feminin שלי qui est mis, comme j'ai déja dit, pour le Masculin. La racine est שלה *quievit*, *cessavit*, *tacuit.* Au-dessous de SILLI on lit la preposition Latine *de* vis-à-vis une croix Patriarchale : & il me semble que le tout signifie *Tace de Papa : Ne nous parlez plus de Pape :* parce que le Pape est, dit-on, le

Patriarche de l'Occident. Le mot SILLI seul peut aussi signifier *Pacificus esto*, aimez la paix, & si la croix que j'appelle Patriarchale est mise ici à quelque autre dessein, je l'apprendrai volontiers. Quoi qu'il en soit ces deux mots, FRENEIL & SILLI, contiennent les deux articles, que les Huguenots souhaitoient alors avec le plus d'ardeur, sçavoir que le Roi desarmât, & qu'il les laissât en paix, sans parler de la Religion Catholique, ni les obliger à reconnoître le Pape. Mezeray rapporte, que dans le Manifeste que j'ai déja cité l'on disoit encore, que depuis que de méchans Conseillers *avoient tenu le Roi entre leurs mains, ils avoient perverti cette bonne volonté que sa Majesté avoit témoignée à Turin, de redonner LA PAIX à son Estat, & lui avoient fait LEVER UNE ARME'E D'ETRANGERS, Suisses, Allemans & Piémontois.* C'est cette armée qu'Anubis ici prie civilement Henry III. de vouloir congedier.

Enfin dans l'exergue il y a

KF ABDPM : & au-dessous, OXIEL

Cela veut dire en Latin : *Regina Catherina Regno Fatales ; Regina servientium pestiferas Machinationes, subverte Deus.* Et en nôtre langue : *Renversez, Seigneur, & convainquez d'iniquité les ruses de la Reine*

*Catherine, qui sont si funestes à l'Estat ; & les artifices pernicieux de ceux qui sont attachez à la Reine.* C'est la priere devote que la Reforme apprenoit à son Anubis, c'est-à-dire, à son peuple. Les couronnes qu'on voit sur les trois premieres Lettres, y sont mises pour signifier le mot de *Regina* ou de *regnum*, qu'on ne vouloit pas exprimer plus ouvertement. L'Hebreu est ici mêlé avec le Latin : mais il n'y a de Latin que ces quatre lettres : sçavoir les deux premieres, K F, & les deux dernieres de cette ligne, P M qui ne sçauroient faire aucun mot elles seules en nulle autre langue. Ce sont Lettres initiales dont chacun fait un mot Latin à part. L'A B D est Hebreu : c'est le verbe עבד qui signifie *servire; ministrare.* O X I E L est pareillement Hebreu : avec le mot אל qui signifie Dieu, est joint l'Imperatif feminin du verbe עקש *prævertere, subvertere*, c'est-à-dire renverser : ou ce qui revient aussi au même, *convaincre d'iniquité :* qui est la signification de ce mot Hebreu au Chapitre IX. de Job, verset 20. selon la Vulgate. La Lettre X. ayant dans sa prononciation la force de ces deux Lettres C S, il a falu l'exprimer par ces deux Lettres Hebraiques קש. Voilà ce me semble, le veritable sens de ce qui se lit sur la premiere face de cette Medaille :

Le revers a d'abord ces mots-cy semez dans le champ :

HAGIEL. HANIEL. SVT. EBVLEB. ASMODEL.

Cela veut dire en Latin, traduiſant l'Hebreu mot à mot

*Loqui incipe : reſpondere incipe.*
*Deſine lac concupiſcere : deſine iniquè agere.*

Tous ces mots ſont de pur Hebreu. On y fait eliſion du ה quand le mot qui ſuit, commence par une voyelle :

אשם-הדל : שות אבה-חלב : ענה-יאל
הגה-יאל

Comme le fabricateur de ces mots-cy ne prétend pas compoſer en Hebreu d'une maniere exacte, mais ſeulement faire des mots compoſez des ſimples racines Hebraiques, ce qu'avoient fait bien d'autres avant lui : il employe ici la racine ſeule du verbe יאל qu'il exprime par I E L ; & il s'en ſert dans la premiere conjugaiſon, qu'on nomme Kal ; quoi que dans l'Ecriture ce mot ne ſe trouve que dans deux autres conjugaiſons. Il ſignifie ſelon Schindlerus, *paravit*, *incepit &c.* Pour le verbe שות il ſe trouve au même ſens qu'on lui donne ici au Chapitre X. de Job verſet 20. Le reſte eſt fa-

cile. Ces cinq mots signifient donc en nôtre langue. *Préparez-vous à parler : préparez-vous à repondre. Cessez de vous laisser gouverner par vôtre mere : cessez de commettre des injustices.* C'est encore là la remontrance respectueuse de l'Anubis Protestant à Henry III. *Lorsque le Roi eût fait son Entrée à Paris avec sa nouvelle Epouse,* dit Mezeray dans son Abregé, *les Deputez du parti Protestant & Politique y arriverent pour parler de la paix, ayant communiqué par des Envoyez aves le Prince de Condé qui étoit à Bâle. Ils DEMANDOIENT qu'on leur fit droit sur 92. Articles, dont plusieurs sembloient FORT HARDIS : mais les plus CHOQUANTS étoient la tenuë des Estats Generaux, LE RABAIS DES TAILLES &c.* C'est sur ces Articles que cet Anubis a la hardiesse de dire à Henry III. en son jargon Hebraïque, qu'il ait à préparer ses reponses. Il l'en avertissoit quatre ou cinq mois au plus, avant l'arrivée des Deputez qui vinrent pour cet effet à Paris, le 7. d'Avril en 1575. L'on y apperçoit assez clairement l'intention des Religionnaires qui selon Mezeray dans son Histoire, en cette année 1574 page 10. & en 1575. page 58. *Certes tendoit au gouvernement POPULAIRE & Anubitique.* Mais le Roi n'étoit pas obligé d'entendre cet Hebreu.

Ces mots, *loqui incipe*, qu'on peut aussi traduire *commencez à parler*, sont peut-être allusion à ce que rapporte le même

Mezeray dans son Histoire la même année 1574. en parlant d'Henry III. *Laissant*, dit-il, *presque toute l'authorité à sa mere, il paroissoit rarement en public & demeuroit presque toûjours dans le Cabinet avec ses favoris .... qui le faisoient vivre ainsi retiré, & ne lui permettoient presque de PARLER A PERSONNE que par leur bouche.*

Pour ces paroles, *Desine lac concupiscere*, qui à la lettre signifient, *cessez de demander à teter*; elles sont mises dans un sens metaphorique, pour dire au Roi qu'il cesse de prendre avis de sa mere, pour qui l'on sçait assez qu'il avoit beaucoup de déference.

Il ne reste plus que la Legende qui se lit à l'entour de la Medaille. La voici.

NECHAR. OPRIBAL. NE TALIAN. PENEL. AI. IPOS. FILIACH. DISDRAS.

Cela signifie en style d'enigme Latine. *Alienigenam erubesce dominam: inter Italos vultum deæ viventis dum quæris, filiam fratris injuria afficis.* En François cela veut dire : *Ayez honte de chercher une Maitresse chez les Etrangers : en cherchant une beauté & une divinité vivante chez les Italiens, vous faites une grande injustice à la fille de vôtre frere.* Il paroît que cette Medaille a été fabriquée par quelque ennemi de la Maison de Lorraine, lequel vouloit de-

tourner Henry III. d'épouser la fille du Prince Nicolas Duc de Mercœur & Comte de Vaudemont : ce qu'il fit neanmoins le lendemain de son sacre, c'est-à-dire le 14. de Février de l'an 1575.

Le premier mot NECHAR, est pur Hebreu נכר : il signifie *alienigena.* Les Princes de la Maison de Lorraine sont en France sur le pied de Princes étrangers. L'Auteur de cette Medaille eût voulu que Henry III. sans sortir de la Maison Roiale, se fut allié à la Princesse de Navarre sœur de Henry IV. & par consequent du sang Royal : mais fort attachée comme elle l'a été jusqu'à la mort au parti Protestant. M. de Thou rapporte que Henry III. avoit eu d'abord envie de l'épouser, mais qu'il changea incontinent après, par les conseils de la Reine Catherine de Medicis sa Mere.

OPRIBAL est pur Hebreu de même: חפרי·בעל. Il est composé de l'Imperatif féminin de חפר *erubescere* : & de בעל qui signifie *Maritus*, *Dominus*, le Maître de la maison : & on l'attribuë ici à la femme, parce qu'elle est aussi en quelque façon la Maîtresse.

NETALIAN est une expression Italienne, tant soit peu déguisée par le retranchement de l'*i* final seulement ; au lieu de *né Italiani*, ou comme quelques-uns prononcent encore aujourd'hui, *ne Taliani*, c'est-à-dire chez les Italiens. C'est ici une expression enigmatique, pour signi-

fier, dans une maison qui est fort attachée à la Religion qui domine en Italie, c'est-à-dire, à la Religion Catholique. Les Historiens rapportent que Henry III. balança quelque tems laquelle il épouseroit ou de la Princesse Louïse fille du Duc de Mercœur, ou de Mademoiselle d'Elbeuf sa cousine; toutes deux de la Maison de Lorraine, laquelle a toûjours été inviolablement attachée à l'Eglise & au Saint Siége. Mezeray nous apprend à la page 53. & 54. de son Histoire, que dès la fin de Septembre ou le commencement d'Octobre de l'an 1574. le Cardinal de Lorraine avoit proposé à la Reine Mere, de faire le Mariage de sa coûsine Louïse avec le Roi; que le Roi ensuite vers le commencement de Decembre desiroit l'accomplissement de ce Mariage avec une ardeur incroyable, & qu'il envoya alors Chiverny porter les offres de son service & ses premiers presens à cette Princesse. L'Auteur de cette enigme se declare ici Protestant plus ouvertement, que dans tout ce qui a précedé. Les Catholiques en France étoient au jugement de tout ce parti là ou Italiens, comme le dit l'Auteur de cette enigme de toute la Maison de Lorraine; ou Espagnols & Romains, comme Mezeray dit qu'étoit Morvillier.

PENEL. AI. ce sont mots purement Hebreux : פנה-אל-חי : *Peneel haï*; & par contraction, *Penel aï*. Car le mot אל qui

ſignifie *Deus*, eſt mis pour le feminin *dea* comme dans OPRIBAL le mot בעל qui ſignifie *Dominus*, eſt employé pour *Domina. Vultum Deæ viventis*, c'eſt-à-dire, le viſage d'une divinité vivante, eſt une circonlocution pour ſignifier une beauté charmante : & c'eſt auſſi ce qu'on a voulu faire entendre par le ſymbole qui remplit le champ de la Medaille. Mais qui dans ſa répreſentation, auſſi-bien qui dans cette expreſſion de *divinité vivante*, eſt fort du goût des Huguenots, dont les peintures & les deviſes ſont ordinairement meſſéantes, & les expreſſions ſales ou impies. Quand M. Sponde parle de la Princeſſe Louïſe de Lorraine l'an 1575. que Henry III. l'épouſa, il l'appelle *præſtanti forma & pietate virginem.* Et Meſſieurs de Sainte Marthe dans l'Hiſtoire de Henry III. *Cette Reine Louïſe Princeſſe d'exquiſe beauté, étoit avec cela doüée de ſinguliere pieté, de modeſtie, & d'autres vertus Chrétiennes.* A côté gauche de cette Deeſſe vivante, comme l'appelle ce faiſeur d'enigmes, on voit une grande Croix de Lorraine pour marquer la naiſſance de la Princeſſe dont il parle. Mais cette croix eſt ici renverſée. Car la croix de Lorraine, ayant deux travers, chacun à l'endroit de chaque tiers du montant, & celui d'en bas un peu plus long que l'autre ; ici au contraire celui d'en haut eſt le plus long. L'Auteur de cette enigme marquoit peut-être par là ce qu'il ſouhaitoit à la Maiſon de Lorraine.

I P O S est pur Hebreu חפש qui signifie *quærere*, chercher. Il est mis ici dans le sens du participe, *quærens*; ou *dum quæris*.

F I L I A C H est un mot composé à plaisir, du Latin *filia* & de l'Hebreu *ach* אח qui signifie *frater*. Ainsi F I L I A C H est une contraction pour F I L I A A C H, c'est-à-dire la fille du frere, ou la niéce.

D I S D R A S est un mot de même composé à plaisir de deux mots Grecs : de δὺς qui dans la composition signifie quelque chose de mal & d'affligeant; avec le mot δράω *facio* qui paroît ici pour la troisiéme fois. Ainsi au lieu de κακῶς δρᾶς, qui signifie *malo afficis*, vous faites tort : le composireur de cette énigme a mis DISDRAS qui a la même force. Il écrit le D I S. par un I. au lieu d'un Y, avec la même liberté & avec le même droit qu'il a eu d'écrire D R A Y D E M Y N. par deux Y. au lieu de deux I. C'est qu'il a voulu suivre partout l'orthographe qui seroit la plus propre à rendre l'Enigme plus difficile, & que d'ailleurs cela pourroit être indifferent puisque la prononciation de ces deux lettres est la même en Grec, comme il le paroît dans le *Kyrie Eleison* ou l'*y* & l'*i* du mot *Kyrie* se prononce de même maniere.

On dit donc içi à Henry I I I. qu'en épousant ou la fille du Duc de Mercœur, ou sa Cousine il feroit tort à la fille de Charles I X. son frere; parce qu'il la dégraderoit pour ainsi dire, en l'obligeant,

quoi qu'elle fut du sang Roial & fille de Roi, de ceder le pas à une Princesse d'une Maison bien moins illustre, mais qui auroit droit néanmoins de passer devant elle, dès qu'elle seroit Reine. La fille de Charles IX. niéce de Henry III. s'appelloit la Princesse Marie Elisabeth. Elle avoit alors un peu plus de deux ans; & elle mourut trois ans & demi après, en mil cinq cens septante huit.

Il faut que la Reine Catherine de Medicis, qui conservoit précieusement cette Medaille-ci, ne sçût pas ce qu'elle gardoit, puisque tout ce qui y est exprimé lui est extrêmement injurieux & au Roi Henri III. son fils. Peut être que parce qu'on lui trouvoit du penchant à croire aisément les prédictions tirées de l'Astrologie on lui imposa, en lui expliquant comme elle eût pû desirer les figures bizarres qui sont dans le champ de la Medaille, comme si c'étoient des signes de Constellations, ou des figures Talismaniques; quoi qu'en effet ce ne soit que des traits & des lignes tirées par pur caprice, & qui ne signifient rien. On se gardoit bien cependant de lui expliquer le veritable sens des Legendes, qui font pourtant uniquement tout l'essentiel de cette Medaille: & peut-être y substituoit-on quelque autre sens imaginaire. Quoi qu'il en soit, si l'on veut que ces figures qui sont dans le champ de la Medaille signifient quelque chose; il faut que ce qu'elles signi-

fient ait rapport au ſens de la lettre, ou que ce ſoit quelque choſe tout different. Si elles font un ſens qui ait rapport aux mots qu'on y lit, je ne ſçai comment ce ſens-là s'y trouve, & il m'importe fort peu de le ſçavoir. Si elles font un ſens different, l'explication de la lettre n'en ſubſiſtera pas moins; & elle convaincra toutes les perſonnes éclairées que le ſens qu'on y aura voulu mettre, ne peut être qu'une inſolence pareille à celle qui eſt viſiblement dans les mots que j'ai expliquez. On voit au-deſſus de la figure qui eſt au revers, deux fois le ſigne de Venus tel que les Aſtrologues le repreſentent; & vers la tête à droite, deux croiſſans qui ſont auſſi des ſymboles d'une beauté naiſſante. Si les autres figures ne diſent que de ſemblables bagatelles, il eſt inutile de s'y arrêter.

## ARTICLE CXCI.

### *SUITE DES REMARQUES de Mr. le Pelletier. Erreurs des Peintre dans la repreſentation de la Circonciſion de Nôtre Seigneur,*

QUelques Auteurs ont pretendu que les Hebreux n'avoient obſervé la Circonciſion, qu'à l'imitation des Egyptiens; à cauſe qu'Herodote nous dit que les peu-

ples de Colchos d'Egypte, & d'Ethiopie étoient les ſeuls qui s'étoient fait circoncire de tout tems; & que les Pheniciens & les Syriens de la Paleſtine avoüoient qu'ils en avoient pris la coutume des Egyptiens. Mais il ne faut faire qu'un peu de reflexion ſur quelques endroits de l'Ecriture Sainte, pour s'appercevoir que les Hebreux ont été les premiers qui en ont introduit l'uſage; & qu'ils ne l'ont obſervé que par un ordre exprès de Dieu. Car nous en liſons l'inſtitution dans le 17. Chapître de la Geneſe, qui porte que Dieu dit à Abraham, qu'il faiſoit une convention avec lui; qu'il vouloit être ſon Dieu à l'avenir, & le Dieu de ſa Poſterité, qu'il vouloit rendre nombreuſe: Qu'il lui donneroit en pur don toute la terre de Canaan, à condition que lui, ſes deſcendans, & ſes ſerviteurs, de quelque Nation qu'il fuſſent, ſeroient circoncis, & qu'ils en pratiqueroient la ceremonie ſur leurs enfans mâles, huit jours après leur naiſſance: Ajoûtant que ce ſeroit la marque de leur convention. *Et ſtatuam pactum meum inter me & te, & inter ſemen tuum poſt te in generationibus ſuis, fœdere ſempiterno, ut ſim Deus tuus, & ſeminis tui poſt te. Daboque tibi & ſemini tuo terram peregrinationis tuæ, omnem terram Chanaan in poſſeſſionem æternam, eroque Deus eorum..... Hoc eſt pactum meum quod obſervabitis inter me & vos & ſemen tuum poſt te. Circumcidetur ex vobis*

*omne masculum, & circumcidetis carnem præputii vestri, ut sit in signum fœderis inter me & vos. Infans octo dierum circumcidetur ex vobis. Omne masculinum in generationibus vestris tam vernaculus, quam emptitius, circumcidetur, & quicumque non fuerit de stirpe vestrâ.* Or on ne lit point dans l'Ecriture Sainte, qui est le monument le plus ancien que nous ayons, que personne ait été circoncis avant Abraham. Au contraire on voit que les enfans de Jacob ne refusoient l'alliance des Sichemites que parce qu'ils étoient incirconcis : Que Sephora Madianite femme de Moyse ne circoncit son fils sur la route d'Egypte, que pour apaiser l'Ange qui vouloit tuer son mary : Qu'Achior Capitaine des Ammonites long-tems après ne se circoncit lui-même que parcequ'il fut touché de l'action éclatante de Judith : & que Josué ayant circoncis les Israëlites nez dans le desert, Dieu lui avoit dit, qu'il avoit ôté la honte des Egyptiens de ces Israëlites qu'il venoit de circoncire par son ordre. Ce qui montre que les Sichemites ni les Madianites, ni les Ammonites voisins de l'Egypte n'en observoient point encore la coûtume non plus que les Egyptiens ; même du tems de Josué, puis qu'on regardoit comme un opprobre d'être incirconcis comme eux.

Il est vray qu'on lit dans le 9. Chapître de Jeremie, que Dieu met au rang des

peuples circoncis les Egyptiens & les Ammonites. Mais il est tout visible, par tout ce que nous venons de rapporter, & par ce que nous allons dire ; que ces peuples n'en avoient embrassé la coûtume que longtems après Josué. Les alliances de Salomon avec les Rois d'Egypte y ayant introduit cette ceremonie. Car il n'auroit pas été permis selon la Loy, à ce Prince d'épouser une Egyptienne, qui n'eût pas été Proselite. Aussi Maimonide remarque (Halach Isuribia cap. 13.) qu'on fit un grand nombre de Proselites du tems de David & de Salomon. Nous lisons dans Esther, que plusieurs Nations avoient embrassé le Judaïsme à cause des merveilles que Dieu avoit operées en faveur des Juifs ch. 8. 17. & dans Josephe qu'Hircan ayant subjugué la Syrie & l'Idumée, permit aux habitans d'y demeurer, pourveu qu'ils embrassassent la circoncision, & les autres Rites des Juifs ; & que l'amour de la patrie le leur avoit fait faire. Ant. lib. 13. chap. 17. Ce qui montre que ces peuples n'observoient point encore la circoncision. Mais dans la suite la coutume s'en repandit tellement de tous côtez, que S. Luc nous assure, dans le second chapitre des Actes, que lorsque le St. Esprit descendit sur les Apôtres, il y avoit à Jerusalem des Juifs de toutes les Nations qui sont sous le ciel.

La plûpart des Peintres, dans la representation de la Circoncision de Jesus-

Christ manquent en quelques unes; ſinon en toutes ces trois choſes que nous allons remarquer. Ils placent l'Hiſtoire de ce Myſtere dans un Temple ; ils le font executer par le grand Prêtre ; & en preſence de la Vierge. Cependant cela ne s'accorde nullement à la verité de l'Hiſtoire. Car bien que S. Luc rapporte, tout ſimplement, que l'Enfant fut circoncis huit jours après ſa naiſſance ; & qu'il ne diſe rien du lieu où ſe fit la ceremonie, de la perſonne qui en fut le Miniſtre, ni de ceux qui y furent preſens : on ne laiſſe pas de recueillir de pluſieurs endroits de l'Ecriture, qu'elle ſe pouvoit indifferemment faire par tout, & par toute ſorte de perſonnes : puis qu'Abraham ſe circoncit lui-même, qu'il circoncit ſes Enfans & ſes Serviteurs dans ſa maiſon. Que Sephora femme de Moyſe circoncit ſon fils dans une hoſtellerie : que Joſué circoncit dans le camp, les Iſraëlites nez dans le deſert : Qu'Achior Capitaine des Ammonites ſe circoncit lui même dans quelque maiſon d'emprunt à Bethulie : Et qu'apparemment S. Jean Baptiſte fut circoncis par quelque perſonne particuliere, dans la maiſon de Zacharie ; puiſque ceux qui en firent l'operation y vinrent, & qu'elle fut faite en preſence d'Eliſabeth ſa mere. Or dans ces Exemples, non plus que dans les autres, que l'Ecritures nous pourroit fournir de cette ceremonie ; on n'y voit ni grand Prêtre, ni Tem-

ple, qui puisse disculper nos Peintres de leur erreur. Mais on peut convaincre d'absurdité, ceux d'entre eux qui y representent la Vierge dans un Temple ; puis qu'il est certain que les femmes ne pouvoient sans enfraindre la Loy, entrer dans le Temple avant les 40. jours de leurs couches.

Quelques-uns ont pensé que la Vierge avoit elle même circoncis son Fils. D'autres ont cru que S. Joseph en avoit fait l'operation. Mais ces opinions ont été rejettées avec raison par S. Epiphane, S. Augustin & plusieurs autres Peres : non que la chose n'ait pû se faire de la sorte selon la loy ; mais parce qu'il y a plus d'apparence qu'elle a été faite par quelque personne publique experimentée en presence de ceux qu'on y invitoit, d'autant que le témoignage en devoit être public & sans soupçon, & que le danger de cette operation ne demandoit pas des mains peu habiles. Aussi semble-t'il, qu'on en ait usé de la sorte dans la circoncision de S. Jean Baptiste : puisque S. Luc rapporte que plusieurs personnes vinrent chez Zacharie, pour y circoncire son fils. Car une marque qu'ils n'étoient pas de la maison, c'est qu'ils y vinrent : & ce qui prouve qu'ils y venoient comme Ministres, & comme Témoins, c'est que l'Evangeliste ajoûte qu'ils le nommoient d'un nom dont le pere & la mere ne convenoient pas.

Ce qui porte le plus à croire que JESUS

Christ a été circoncis par une personne publique qui faisoit profession de cette operation, est le silence des Evangelistes. Car si la chose s'étoit passée autrement, quelqu'un d'entre eux n'auroit pas manqué d'en marquer le Ministre, comme une chose singuliere. Or la pratique des Juifs, des Mahometans, & des autres Nations d'aujourd'hui qui observent la circoncision, nous en est une preuve; puisque par tout où ils ont l'exercice libre de leur Religion, ils usent de personnes publiques & experimentées. Et si l'on voit des exemples dans l'Ecriture, qui semblent contredire cet usage? comme celui de Sephora, d'Achior, de ces femmes qu'Antiochus faisoit mourir, qui avoient circoncis leurs enfans, & de St. Paul qui avoit circoncis Timothée; ce sont des exemples rares qui prouvent bien que toutes sortes de personnes en pouvoient faire l'operation; mais non pas qu'on en usât par tout & toûjours de même. Outre qu'on pourroit regarder quelques-uns de ces endroits de l'Ecriture comme des Hebraïsmes, où l'on attribue l'action à la personne qui la fait faire, comme si elle l'avoit executée elle même.

Quant au lieu où se celebra ce sanglant Mystere, tout concourt à nous persuader que ce fut dans la grotte de Bethleem. Car il est sans apparence que la Vierge ait pû quitter ce lieu avant le huitiéme jour de ses couches, la Loy ayant declaré la femme

me acouchée d'un fils, immonde pendant ſept jours, de la même maniere que les femmes qui avoient leurs ordinaires, qui foüilloient tout ce qu'elles touchoient, les perſonnes mêmes ; & auxquelles en cette conſideration toute ſocieté & toute frequentation étoit interdite ; demeurant ſeparées de toutes ſortes de perſonnes pendant ce tems-là. Outre qu'elles devoient encore demeurer trente trois jours ſans toucher aux choſes Saintes & ſans entrer dans le Temple. Et quoyque la pieté & la raiſon nous dictent que cette ſainte femme ait été exempte de toutes ces infirmitez ; ſa ſoumiſſion à la Loy de Dieu, nous doit neanmoins perſuader qu'elle obſerva trés-regulierement toute la Loy. Auſſi St. Luc nous dit d'elle & de St. Joſeph qu'ils avoient accompli toutes les choſes auxquelles la Loy les engageoit. S. Jean Chryſoſtome appuïé de quelque ancienne Tradition, a penſé que la Vierge avoit demeuré quatante jours dans cette grotte : Et preſque tous les Peres ayant été de cette opinion que les Mages y adorerent JESUS-CHRIST, confirment ce ſentiment.

Les Peintres font donc des fautes eſſentielles quand ils nous repreſentent ce myſtere dans un Temple, & qu'ils en font le Grand Prêtre le Miniſtre ; puiſqu'il eſt trés-certain qu'il ne fut point executé par le Grand Prêtre ; mais trés-probablement par un ſimple ſeculier, que ce ne fut point dans le

Temple, mais apparemment dans une grotte qui servoit d'étable à l'Hôtellerie publique de Bethléem, que Joseph & Marie trouverent pleine de monde. On peut même conjecturer des paroles de l'Ange aux Pasteurs, que cette Hôtellerie étoit la seule de la Bourgade; puisqu'il en appelloit l'étable *Crêche*, comme l'unique connuë de tout le monde, sous ce nom. ***Et hoc vobis signum : invenietis infantem fasciatum jacentem in præsepio.*** On peut, dis-je, conjecturer, qu'elle étoit comme l'un de ces Caravanseras où les Voyageurs trouvent le couvert gratis, par tout le Levant, pour eux & pour leurs bêtes. Ces logis étant en usage dès ce tems-là, comme aujourd'hui, & même long-tems auparavant: puisque nous lisons dans le 42. chapitre de la Genése, que Joseph, outre les grains dont il fit remplir les sacs de ses freres, y fit encore ajoûter les vivres dont ils avoient besoin sur la route: *datis supra cibariis in viam*? Et que ces mêmes freres dans une hôtellerie sur le chemin, avoient ouvert un de leurs sacs pour donner à manger à leurs bêtes. Ce qui marque qu'il se trouvoit pour lors de ces logis où l'on ne vendoit point de vivres ni pour les hommes, ni pour les bêtes: & où l'on ne trouvoit que le simple couvert, n'étant faits que pour le donner aux voyageurs & à leurs montures. Aussi voyons nous que Jeremie les appelle des

Hôtelleries de Voyageus. *Quis dabit me in ſolitudine diverſorium viatorum :* melon-orchim מלון אורחים & que les Hebreux les appelloient *malon* du mot *lon* qui ſignifie paſſer la nuit. L'Hôtellerie de Bethlehem n'étoit donc apparemment qu'un de ces lieux où ſe retiroient les voyageurs ; & la Grote que les Evangeliſtes appellent *Crêche* ou Etable, en étoit un appartement où ceux qui avoient des montures ſe retiroient.

Ainſi nos Peintres ne peuvent, ſans aller contre la verité de l'Hiſtoire de nos myſteres, ſe diſpenſer de repreſenter la Naiſſance & la Circonciſion de JESUS-CHRIST, dans une Caverne ou Grote, pratiquée dans le roc d'une montagne, la veritable étant encore de la ſorte : qui au rapport de nos Voyageurs, a preſentement quarante pieds de long, douze de large, & quinze de hauteur. Et la tradition nous apprend que l'entrée en étoit autrefois du côté du Nord.

Le Venerable Bede, dans ſon Traité *des Lieux ſacrez*, raporte qu'il ſort miraculeuſement une fontaine dans ce ſaint Lieu. Baronius & pluſieurs autres Auteurs ont cru ce Pere. Cependant, comme Caſaubon l'a déja remarqué, les Evangeliſtes, l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, les perſonnes ſçavantes, qui ont frequenté la Terre ſainte, & qui en ont écrit, n'en diſant rien, il eſt à craindre que ce recit ne ſoit de la nature des autres dont ce Pere s'eſt trop legere-

ment laissé persuader, & dont il fait mention dans le même livre; où il dit par exemple, qu'il y avoit une colonne sur le Calvaire, qui ne faisoit point d'ombre lorsque le Soleil étoit au Solstice d'Eté. Il ne faut pas être fort versé dans la Science de la Sphere pour reconnoître une erreur aussi grossiere que celle-là, Car peu de gens ignorent que Jerusalem étant au 32. degré de latitude boreale, le soleil n'approche qu'à huit degrez & demi de son Zenith; & par consequent, qu'on ne peut élever perpendiculairement sur l'horizon de ce lieu, aucune colonne, qu'elle n'y fasse ombre à midi pendant tout l'Eté.

Comme les Evangelistes ne nous declarent rien des particularitez de la Circoncision, nous ne pouvons les apprendre que des Juifs modernes, qui vray-semblablement en auront beaucoup retenu de leurs Ancestres. Voici en abregé ce que nous en rapportent Buxtorf dans le second chapitre de sa Sinagogue, Leon de Modene dans le 8. chapitre de la troisiéme partie des ceremonies Judaïques, & Adisson dans le 7. chapitre de l'Etat present des Juifs en Barbarie: où l'on pourra remarquer l'erreur de nos Peintres, & les choses qui conviennent dans la representation de ce mystere.

La Circoncision ne se differe point sans necessité, plus long-tems que le huitiéme jour de la naissance, qui est le terme

prescrit par la Loy. Elle se fait ordinairement le matin, afin que l'Enfant encore à jeûn perde moins de sang ; & indifferemment dans la maison des particuliers, ou dans les Sinagogues. L'on y dispose toûjours deux Sieges couverts de riches Tapis, l'un pour le Prophete Elie que les Juifs y croyent present, & l'autre pour le Parrain, & si la ceremonie se fait dans la Sinagogue, ces Sieges sont placez proche de l'endroit où l'on met les Livres sacrez. L'on y invite pour y assister dix personnes âgées au dessus de trente ans. Le Mohel, qui est celui qui en fait l'operation, est d'ordinaire un Seculier adroit & experimenté, qui en a fait l'apprentissage sous d'autres Mohels.

Le jour de la ceremonie venu, on lave l'Enfant, on le tient proprement emmailloté, & s'il arrive avant qu'il soit coupé, qu'il vienne à se soüiller de son ordure, on differe les prieres, jusqu'à ce qu'il soit parfaitement nettoyé. Car les Juifs s'imaginent qu'il ne leur est pas permis de prier sur l'enfant qu'il ne soit très-net.

Dans les lieux où ils ont libre exercice de Religion, des femmes portent pompeusement l'enfant jusqu'à la porte de la Sinagogue. Des enfans precédent cette marche. L'un porte une torche composée de douze bougies, en memoire des douze enfans d'Israël. Deux autres portent des coupes pleines de vin rouge. Un autre le cou-

teau avec lequel se doit faire l'operation, qui est trés-aigu & tranchant, & dont le manche est souvent d'argent garni de pierreries. Enfin deux autres suivent ce dernier, l'un portant un bassin plein de sable en memoire de la promesse de Dieu faite à Abraham, de rendre sa posterité nombreuse, comme le sable de la mer; & l'autre un bassin où il y a de l'huile, des plumaceaux, de charpie, & des bandeletes de toile deliée, pour l'appareil de la playe.

Le Parrain assis dans son Siege, le Mohel vis-à-vis de lui, & les autres assistans chacun en son rang, l'un d'eux crie à haute voix, *qu'on apporte les choses requises à la Ceremonie.* Aussi tôt les enfans entrent & se vont mettre autour du Mohel: & ce dernier entonne sur le livre de Moyse, le Cantique que chanterent les Israëlites au passage de la Mer rouge. Cela fait, l'Assemblée se leve, le Parrain va prendre l'enfant à la porte de la Sinagogue? puis retournant en sa place, chante *Baruch habba* c'est-à-dire *beni soit celui qui vient*: rapportant ces paroles au Prophete Elie, ou à l'Enfant. S'étant assis derechef, & tenant l'enfant sur ses genoux vis-à-vis du Mohel; celui-cy le demaillote, lui tire le prépuce d'une main, & le rend insensible de l'autre, à force de le frotter. Puis prenant le couteau des mains de l'enfant qui le porte, il chante à haute voix: *Seigneur nôtre Dieu, Roy du Monde, soyez beni de nous avoir sancti-*

*fiez par vos loix , & nous avoir donné le pact de la Circoncision.* Il coupe le prépuce, qu'il jette dans le bassin plein de sable, & remet le couteau entre les mains de l'enfant. Cela fait, il prend l'une des coupes, remplit sa bouche de vin, qu'il crache sur la playe pour la laver, & contre le visage de l'enfant, quand il le voit foible. Il succe ensuite le membre de l'enfant, jusqu'à trois fois, crache dans le sable le sang qu'il a succé : & lorsqu'il voit que le sang cesse de couler de la playe, il déchire avec les ongles de ses pouces, qu'il laisse croître longs & aigus pour cela, le reste de la peau qui couvre le gland, jusqu'à le découvrir tout à fait, puis prenant des plumaceaux trempez dans l'huile, il les applique sur la playe qu'il enveloppe de petites bandes de linge, & remmaillotte l'enfant. Alors le Pere dit à haute voix : *Seigneur nôtre Dieu, vous soyez beni de nous avoir sanctifiez par vos loix & de nous avoir ordonné de participer au pact que vous avez fait avec Abraham.* A quoy toute l'assemblée répond : *que cet enfant soit aussi heureux dans l'exercice de la Loy, dans son Mariage & dans ses autres actions, qu'il l'a été dans la participation du pact de nôtre Pere Abraham.*

Le Mohel pendant ces acclamations se lave la bouche, & les mains avec du vin, puis se levant avec le Parrain qui tient l'enfant devant lui ; il prend l'autre coupe

pleine de vin, la benit, & prie sur l'enfant en cette sorte : *O Dieu, Dieu de nos Peres, fortifiez & conservez cet enfant pour son pere & pour sa mere : faites que son nom soit consideré parmi les Israëlites ; qu'on l'appelle N, en sorte que le pere qui l'a engendré & la mere qui l'a enfanté en ayent de la joïe.* Trempant ensuite l'un de ses doits dans la coupe, il en moüille trois fois les lévres de l'enfant ; prie que Dieu veüille consever les Assistans, afin qu'ils confirment l'Alliance qu'ils viennent d'accomplir, qu'il communique une longue vie au pere & à la mere, & qu'il en benisse l'enfant. Enfin il redonne la coupe à l'un des enfans, & les invite tous d'en boire tour à tour. Après cela on rend l'enfant aux femmes & elles le reportent à la mere, dans le même ordre qu'elles l'avoient apporté.

Quelques-uns ont pensé que le Couteau dont JESUS-CHRIST fut Circoncis, étoit de pierre ; à cause qu'on lit dans plusieurs versions de l'Ecriture, & notament dans la Vulgate, que Sephora femme de Moyse ; & Josué s'étoient servis de couteaux de cette matiere, pour un pareil usage. *Tulit Sephora acutissimam petram & circumcidit præputium filii sui.* Exod. 4. 25. *Ait Dominus ad Josue : Fac tibi cultros lapideos ; & circumcide secundò filios Israel.* Josue. 5. 2. Outre qu'on garde à Compiegne un couteau d'Ardoise, que l'on croit le même donc JESUS-CHRIST fut Circoncis. Cepen-

dant il est difficile d'approuver cette opinion. Car il est certain que le fer n'étoit point une matiere inconnuë, ni rare dans ce tems-là : puisque nous lisons dans la Genése que Tubal-Cain, avant le Deluge, travailloit déja à toute sorte d'Ouvrages de fer : *fuit Malleator & faber in cuncta opera ferri.* Dans les Nombres, qu'on y défend de frapper avec le fer : *si quis ferro percusserit.* Dans le Deuteronome, que l'on se servoit de haches de fer pour couper du bois : *Et in succisione lignorum securis fugerit manu, ferrumque lapsum de manubrio amicum ejus percusserit.* Et que ce metal étoit si commun dans la terre de Chanaan, que les pierres en étoient de fer, *cujus lapides ferrum sunt.* On voit dans Josué que les habitans de cette même terre, se servoient de Chariots de fer : *ferreis curribus utuntur Chananæi.* Dans les Juges, que l'on coupoit les cheveux avec des instrumens de ce metal : *ferrum nunquam ascendit super caput meum.* Et dans le premier livre des Rois, ou de Samuel, que Goliath étoit armé d'un épieu dont le fer pesoit six cens sicles. *Ferrum hastæ ejus sexcentos siclos habebat ferri.* Aussi ne faut-il que lire les originaux de l'Ecriture pour s'appercevoir que les couteaux de Sephora & de Josué n'étoient point de pierre, mais de bon fer bien trempé, tels que le sont les nôtres. Car si le mot *tzur* צור qu'on y rencontre & qui en a causé l'équivoque, signi-

fie quelque fois un *rocher*, ou un *caillou*, il marque pareillement quelque choſe de tranchant & d'aigu : témoin ces mots du 44e. verſet du Pſeaume 89. *Taſhib tzur Çharebbo* תשיב צור חרבו qu'on ne peut rendre ſans irregularité qu'en cette ſorte : *Retudiſti aciem gladii ejus.* Vous avez émouſſé la pointe de ſon épée. Car ſi l'on alloit dire, *vous avez émouſſé la pierre, le caillou, ou le rocher de ſon épée*, il eſt très-évident que l'on parleroit mal & contre le ſens de cet endroit de l'Ecriture. Ainſi le paſſage de Joſué, où on lit *Charebbot tzurim* חרבות צורים ſignifie des *couteaux tranchans* ou *bien aiguiſez*, comme le rendent le Paraphraſte Chaldéen : *izmelin chariphin* אזמלין חריפין *cultros acutos.* Buxtorfe dans le chapitre ſecond de ſa Sinagogue dit, *fac tibi cultros acutos : ſic ſcribendum, non lapideos.* La Verſion Angloiſe faite ſur l'Hebreu porte : *Sharp Knives :* des couteaux bien afilez : Et pluſieurs autres Verſions diſent le même & non pas des *couteaux de pierre.*

Ajoûtons que du tems de Moïſe on ſe ſervoit déja de raſoirs. Nous liſons dans le 14. chapitre du Levitique, que l'on raſoit la tête, la barbe & les ſourcils des Lepreux. Et dans le 6. chapitre des Nombres, que l'on défendoit aux Nazaréens de faire paſſer le raſoir ſur leur tête. Or on ne pouvoit pas dire que ces raſoirs étoient de pierre. Car le caillou, quelque coupant qu'il ſoit,

ne raſe point le poil : mais on peut aſſurer ſans crainte qu'ils étoient de fer. Auſſi a-ce été le ſentiment de l'Auteur de la Vulgate : puiſque dans le 13. chapitre des Juges, où il eſt dit, qu'un Ange avertit la Mere de Samſon, que le raſoir ne toucheroit point la tête de ſon fils ; & dans le 16. chapitre du même livre que Samſon dit à Dalila que le raſoir n'a jamais touché ſa tête : il rend dans le premier le mot *Morah* מורה qui ſignifie *raſoir* & qui ſe trouve dans tous les deux, par la diction de *novacula* : *Cujus non tanget caput novacula*, & dans le dernier par le mot *ferrum* : *Ferrum nunquam aſcendit ſuper caput meum.* Ces raſoirs étoient donc de fer, ou plûtôt d'acier bien trempé. Car le fer ne ſçauroit raſer le poil qu'il ne ſoit bien aceré & bien trempé.

Diſons donc que ſi dès le tems de Moïſe on ſe ſervoit de raſoirs, il n'y a nulle apparence que ſa femme, ni Joſué ſe ſoient ſervis de couteaux de pierre pour une operation auſſi ſenſible & auſſi dangereuſe que l'étoit la Circonciſion, où les meilleurs raſoirs n'étoient pas trop bons. Et que s'il eſt ſans apparence que Sephora & Joſué ſe ſoient ſervis de couteaux de pierre pour cette operation : il eſt tout à fait incroyable que quinze cens ans après, on s'en ſoit ſervi pour Circoncire Jesus-Christ : puiſque le tems qui perfectionne les Arts, nous ouvrant les yeux ſur l'utilité des nouvelles découvertes, nous fait peu à peu negliger

les anciennes ; les mépriser & même les oublier, lors qu'elles sont moins commodes que les nouvelles. Aussi avons-nous dans Petrone une preuve incontestable de l'usage de ce tems là. On y lit en mots exprès, que les Juifs se servoient de fer pour la Circoncision :

*Ni tamen & ferro succiderit inguinis oram.*

Ce qui a donné lieu aux Traducteurs de préferer la signification de *pierre*, à celle de *tranchant* ou *aigu*, en rendant le mot Hebreu צור dans les passages de l'Exode & de Josué, a été la riche allusion qu'elle fait avec JESUS-CHRIST, dont elle est souvent le symbole dans l'Ecriture. Tertulien a rendu le premier de ces passages, deux fois en ce sens, dans son livre contre les Juifs. Le fils de Moïse, dit-il, dans le 3e. chapitre, auroit été étouffé par un Ange, si Sephora sa mere ne l'eût Circoncis avec une pierre. *Sed & filius Moïsis tum ab Angelo præfocatus fuisset, si non Sephora mater ejus calculo præputium infantis circumcidisset.* Et faisant allusion au rapport de ce couteau de pierre avec JESUS-CHRIST, il dit dans le 9e. chapitre du même Traité, que ce n'étoit point par les préceptes de la loy de Moïse, que nous devions être introduits dans la vie éternelle ; mais par JESUS-CHRIST, par la grace de la Loy nouvelle, lors que nous serions Circoncis par la pierre tranchante, par les preceptes de JESUS-

CHRIST. Car JESUS-CHRIST, ajoûte-il, étoit la pierre qui avoit été prédite & figurée en tant de façons. *Idque non per Mosen, id est, non per legis disciplinam, sed per Jesum, id est per novæ legis gratiam provenire habebat, Circumcisis nobis petrina acie, id est Christi præceptis, petra enim erat Christus.* Mais si ces convenances font un beau jeu dans les discours Oratoires, & dans un sens mystique, elles n'ont point de force dans le sens literal qui demande l'exactitude de la verité.

## ARTICLE CXCII.

### *DISSERTATION SUR LA LATITUDE ou Elevation du Pole de Paris.*

IL n'y a point de Ville au Monde, dont on ait observé tant de fois la Latitude ou l'Elevation du Pole que celle de Paris, & si l'on vouloit considerer tous les Livres & toutes les Cartes qui la determinent, on trouveroit autant d'opinions differentes qu'il y a de minutes depuis le 47. degré jusqu'au 49. Car il n'y a presque point d'Auteurs soit Grecs, soit Latins, Arabes, Allemans, Anglois, Hollandois, Italiens, Espagnols & François qui ayent fait quelque livre de Sphere, d'Astronomie, de Geographie, ou sur quelque autre matiere semblable, qui n'ayent parlé de la latitude de cette Ville sans y avoir jamais été, ou du moins

ſans y avoir fait les obſervations neceſſaires, s'en étant rapportez à ceux qui les avoient précedez. Ainſi pour connoître cette Latitude, il faut s'en rapporter à ceux qui l'ont obſervée eux mêmes avec de bons inſtrumens, & avec toute l'exactitude & les précautions neceſſaires pour ne ſe point tromper.

Le premier de tous qui a obſervé l'élevation du Pole de Paris eſt Ptolomée qui vivoit du tems des Empereurs Romains qui poſſedoient l'Egypte & les Gaules. Il dit dans le livre 2e. de ſa Geographie chap. 8. que la Longitude de *Lucotetia* Ville des Pariſiens étoit de 23d. 30′ à conter depuis les Iſles Canaries, & ſa Latitude ou élevation de pole étoit de 48d. 30′. Cette opinion a été ſuivie juſqu'au 16e. ſiécle par tous ceux qui en ont parlé. Strabon qui avoit précedé Ptolomée, puis qu'il vivoit du tems d'Auguſte & de Tibere, ne determine point la ſituation de Paris non plus que Solin, Pomponius Mela, Pline & d'autres qui ont écrit dans le même tems ſur la Geographie.

Ainſi on ne trouve point d'Auteur conſiderable depuis Ptolomée, qui ait parlé de la latitude de Paris juſqu'au 16e. ſiécle, où il s'en eſt trouvé un grand nombre preſque tous d'un ſentiment different, comme Mercator, Ortelius, Berthius, Friſon, Appian, Metius, Scaliger, Longomontanus, Rheinold, Stefler, Purbachius & quantité d'autres qui marquent cette latitude moin-

dre que Ptolomée quoi qu'elle differe de la veritable, comme on le verra dans la ſuite.

Le premier du 16ᵉ. ſiécle qui ait obſervé la Latitude de Paris, eſt Jean Fernel Docteur en Medecine, comme il le rapporte dans ſon livre de la theorie du monde imprimé en 1528. *Electâ*, dit-il, *die per quam ſerenâ quæ fuit Auguſti 25. hîc Pariſiis ſolis in meridiano conſtituti elevationem per regulas deprehendi eſſe 49. grad. min. 13. Cum igitur ſol eo die graduum 11. teneret cujus declinatio borealis eſt 7°. 51′, judicavi elevationem æquatoris continere 41°. 42′, quare & Pariſiorum latitudinem eſſe 48. graduum 38. min.* Ainſi cet Auteur fait cette latitude plus grande de 18. minutes que Ptolomée. Oronce Finée qui vivoit dans le même tems & que François premier avoit fait venir à Paris pour être Profeſſeur au College Royal, la determine en pluſieurs endroits de ſa Coſmographie de 48ᵈ. 40′, & pour cela il a ſupputé pluſieurs tables des hauteurs du Soleil, ombres verſes &c. Ainſi il n'y a pas grande difference entre ces deux Contemporains, & l'on devroit s'en rapporter plûtôt à Oronce qu'a Fernel, parce qu'il étoit plus verſé dans cette Science dont il faiſoit profeſſion, & il avoit de meilleurs inſtrumens. Car on lui a trouvé un cercle de cuivre doré de deux pieds ou environ diviſé en degrez, en parties égales, ombres droites & verſes, & un horloge d'environ trois pieds de haut, à ſept pans ou faces

égales dont chacune representoit le mouvement de quelque Planete avec toutes ses circonstances, de l'invention du même Oronce Finée, & qu'il avoit fait faire pour le Cardinal de Lorraine Ministre de François I. Ce qui étoit facile de voir par la devise du lierre au tour d'une pyramide avec cette Inscription, *te stante virebo.*

Le troisiéme est Mr. Viete Maître des Requêtes, qui dit dans un de ses livres imprimé à tours en 1593. avoir observé le jour de l'Equinoxe à Paris, par la longueur de l'ombre droite à midi, & que l'élevation du Pole étoit de 48d. 49'. & il est étonnant qu'un aussi habile homme ait choisi ce jour; puisqu'il n'y en a point où il soit si facile de commettre de l'erreur; à cause de la declinaison du Soleil qui est très-variable, à moins que d'avoir fort precisement le soleil dans le point de l'Equinoxe à l'heure même du midi de l'observation, ce qui ne se rencontrera pas en cent ans une fois. Et quoi que cette latitude approche beaucoup plus de la veritable que les precedentes, on ne doit pas neanmoins y avoir égard à cause de la maniere dont elle a été faite, & qu'on ne peut par là verifier; parceque Mr. Viete n'a pas marqué l'année de son observation equinoxiale à 48d. 49'.

L'on peut aussi remarquer des defauts considerables dans celle de Fernel quoyqu'il la fit pour être dediée à Jean III,

Roy de Portugal , & pour determiner la circonference de la Terre, il ne marque pas seulement le jour , ni l'année de son observation , ainsi on ne peut pas verifier s'il a bien pris le vrai lieu du Soleil & sa declinaison , en quoy il lui étoit facile de se tromper ; puisque sans parler de son instrument de bois , il avoit choisi la saison où les declinaisons , & les lieux du Soleil varient plus sensiblement qui est à 15. ou 20. degrez des Equinoxes , & ainsi les erreurs qu'il pouvoit commettre en l'une de ses trois positions , de la hauteur meridienne du Soleil , de son vray lieu dans le Zodiaque & de sa declinaison. Car avant Tycho-brahé les tables de ces differentes choses n'étoient pas exactement calculées sans parler des refractions qui leur étoient inconnuës. Il ne faut donc pas s'étonner si les observations de ces trois Sçavans hommes ne s'accordent pas avec celles de ce tems , d'autant plus qu'ils croyoient que la plus grande difference des declinaisons étoit de 23d. 28'. au lieu que Tycho l'a trouvée de 23d. 31'. 30".

Il ne reste plus qu'à examiner les observations qui ont été faites dans le siecle passé , comme celles de Mrs Henrion , Midorge , Bechet, le Comte de Pagan , Morin , Duret , Gassendi , Boüillaud , Roberval , Petit , & Cassini dont les unes ou les autres ont été choisies selon le caprice des Auteurs qui en ont eu besoin.

La plus ancienne obſervation qui ait été faite dans le ſiecle paſſé, eſt celle de Henrion qui dit dans ſon traité de Coſmographie page 325. qu'en l'année 1614. ayant pris la plus grande & la plus petite hauteur de l'étoile Polaire, il a trouvé l'elevation du Pole de Paris de 48 d. 55'. & par d'autres obſervations du Soleil il dit pag. 328. l'avoir trouvée de 48d. 54'.

Mr. Mydorge dans ſon livre de l'Aſtrolabe ne la met que de 48d. 51'. mais au rapport de Mr. Gaſſendi dans ſon obſervation de l'année 1625. ils la trouverent enſemble de 48 d. 52'. comme a fait Bechet qui l'a miſe dans ſes tables de 48d. 52'. 30".

Mr. le Comte de Pagan, Morin & Duret la mettent dans leurs livres de 48d. 50'.

Mr. Boüillaud qui l'a obſervée pluſieurs fois, la determine par ſes tables de 48d. 50'. Mr. Roberval l'a marqué de 48. d. 54'.

Mr. Petit dit l'avoir obſervée dans deux années differentes, la premiere fois au ſolſtice d'été ; afin qu'il n'y eût point de refraction, ni d'erreur dans la declinaiſon, & la ſeconde fois au ſolſtice d'hyver pour eſſayer ſi les tables des paralaxes & les refractions de Tycho, qui entrent dans le calcul de cette latitude, la rendoient fort differente de celle qu'il auroit trouvée en été. Il dit qu'en l'année 1652. le 23. Juin ayant un quart de cercle de laiton de ſix pieds de diametre fort exactement diviſé

en minutes, il obſerva la hauteur meridienne du Soleil de $64^{d}. 37'$. Or le Soleil étoit pour lors au $2^{d}. 24'. 15''$. de ♋. ſa declinaiſon étoit de $23^{d}. 30'. 10''$. laquelle étant ôtée de $64^{d}. 37'$ il reſte pour l'élevation de l'Equateur $41^{d}. 6' 50''$. Donc la hauteur du Pole étoit de $48^{d}. 53'. 10''$. Le lendemain ayant continué ſon obſervation il trouva la hauteur meridienne du Soleil de $64^{d}. 36'$. ſon lieu au $3^{d}. 21'. 10''$. de ♋. ſa declinaiſon étoit de $23^{d}. 28' 57''$. Donc la hauteur de l'équinoxial eſt de $41^{d}. 7' 37''$. & par conſequent l'élevation du Pole eſt de $48^{d}. 52' 57''$. ou $48^{d}. 53'$ de même que le jour precedent dont les ſecondes du lieu du Soleil & de ſa declinaiſon, tant en l'une qu'en l'autre obſervation.

En 1654. Monſieur Petit obſerva le 23. Juin la hauteur meridienne qu'il trouva de $64^{d}. 38'$ & ayant ſuppoſé le lieu du Soleil ſelon Argolus de 1. 54. de ♋. & ſa declinaiſon de $23^{d}. 30' 41''$. il conclut l'élevation de l'Equateur de $41^{d}. 7'. 19''$. & par conſequent celle du Pole de $48^{d}. 52'. 41''$. & parce qu'en 1657. les jours du Solſtice d'hiver ſe trouverent très-beaux & très-favorables aux obſervations Aſtronomiques, M. Petit en fit encore quelques-unes. Il trouva le $25^{e}$. Decembre la hauteur Meridienne du Soleil de $17^{d}. 45'$, & y ajoûtant la paralaxe qui étoit de $2'. 52''$. & en retranchant la refraction de $6'$. il reſte pour la veritable hauteur du Soleil $17^{d}. 39'$.

52″. Et son lieu étant par les tables au 4d. 16′.de ♑ & sa déclinaison de 23d.27′.20″. il s'ensuit que l'Equateur étoit élevé de 41d. 7′. 14″. & par consequent la hauteur du Pole étoit de 48d. 52′. 46″. approchant de celle qu'il avoit trouvée par les observations faites en Esté, d'où il verifie les tables des paralaxes & des refractions, & conclut que l'élevation du Pole de Paris est de 48d. 53′. plûtôt que 52′.

Venons maintenant aux observations de M. Cassini. *En 1669*. M. Cassini & Picard étant à la Bibliotheque du Roi, trouverent que la plus grande hauteur de l'étoile Polaire étoit de 51d.20′. 52″. & de-là ils conclurent que la hauteur apparente du Pole de ce lieu étoit de 48d. 53′. & par consequent à l'Observatoire Roial que l'on batissoit alors, & qui est plus Meridional que la Bibliotheque du Roi de 1′. 50″. la hauteur apparente du Pole étoit de 48d. 57′.10″.d'où ôtant une minute pour la refraction, il restoit pour la vraye hauteur du Pole à l'Observatoire 48d. 50′. 10″.

Le 11e. Decembre 1671. M. Cassini determina la hauteur apparente du Pole à l'Observatoire qui venoit d'être achevé, de 48d. 51′. 40″.

Le 10e. Janvier 1672. M. Cassini ayant bien observé & verifié son quart de cercle, trouva à l'Observatoire la hauteur Meridienne de l'étoille Polaire le soir de 51d. 19′. 45″. le matin de 46d. 25′. 20″. dont la

difference eſt de 4^d. 54'. 25''. d'où il conclut la diſtance de l'étoile Polaire au Pole de 2^d. 27'. 12''. 30'''. & la hauteur apparente du Pole de 48^d. 52'. 32''. 30'''. M. Caſſini dit que cette hauteur du Pole eſt la plus grande qu'il ait obſervée à l'Obſervatoire depuis 22. ans.

En 1684. le 14^e. Janvier M. Caſſini determina la hauteur apparente du Pole de 48^d. 51'. 25''. & en 1688. au mois de Janvier il la determina de 48^d. 51'. 30''. de même qu'en l'année 1673.

En 1691. le 21. Decembre trouva cette hauteur du Pole de 48^d. 51'. & c'eſt la plus petite qu'il ait obſervée dans ce lieu. Sur ces obſervations il faut en retrancher la refraction qui ſe trouve à cette hauteur de 52''. ou d'une minute.

Il y a quelques Aſtronomes, leſquels conſiderant que depuis Ptolomée juſqu'à nous, l'élevation du Pole de Paris a toûjours augmenté ſuivant les obſervations qu'on en a, en ſorte que depuis 48^d. 30'. elle eſt venuë juſqu'au 48^d. 53'. ont prétendu que le Pole de la terre a veritablement changé. Car c'eſt ſur les obſervations d'Hyparque, de Ptolomée, d'Albategnius & d'autres, que Copernic, Tychobrahé & les autres Aſtronomes ont fondé la variation de l'obliquité de l'Ecliptique comparée à celles qu'ils avoient faites. Et il eût été facile à Tycho de conclure que cette declinaiſon étoit variable & toûjours de 23^d. 31'. 30''. ainſi

qu'il la trouvoit, & dire que les autres l'avoient mal observée, plûtôt que de consentir à ce balancement du Zodiaque & changement de declinaison. Ainsi il paroît que le changement réel de l'élevation du Pole pourroit être bien fondé sur les observations des Anciens & des modernes, la difference étant assès grande, pour ne pas soupçonner les défauts d'un quart de degré dans leurs instrumens. Ce qui ne devroit pas arriver dans les plus grossiers. C'est peut-être la cause pour quoi Tycho même en l'année 1584. ayant envoyé un homme exprès à Fruenbourg y trouva l'élevation du pole de 54d. 22'. laquelle Copernic n'avoit trouvée en 1500. que de 54d. 19'. 30". & delà Tycho prend occasion de le blâmer, comme ayant manqué d'exactitude, & negligé les refractions. Cependant il n'est pas croyable que Copernic beaucoup plus habile que Tycho, ait manqué de bien prendre la Latitude d'un lieu où il faisoit sa demeure & ses observations, sçachant bien la déterminer par les hauteurs des étoiles ou du Soleil qui ne fussent point sujettes aux refractions, dont la doctrine même ne lui devoit pas être inconnuë, ayant vû Vitellion, Alhazen, & Waltherus, des observations duquel il se sert beaucoup, lequel Waltherus dit expressement, *notandum quod circa horizontem astra apparent propter radios refractos supra horizontem, cum secundum veritatem sunt sub eo, quod instru-*

*mento armillarum ſenſibiliter ſæpius mihi apparuit &c.* Ainſi l'effet des refractions n'étant point inconnu à Copernic, comme on le peut voir même dans ſon livre 5e. chap.30. où il parle de l'avantage qu'avoit Ptolomée de la pureté de l'air d'Alexandrie, par deſſus celui du lieu où il demeuroit, que les vapeurs de la viſtule rendoient plus groſſier, on ne voit pas que Tycho eût raiſon de dire qu'il eût mal obſervé la latitude de ſa demeure, parce qu'il en trouvoit 2'. 30". davantage après 80. ou 100. ans. Et peut-être que ſi l'on retournoit à Fruenbourg, on en trouveroit davantage que Tycho, & il ſeroit important de le faire dans un lieu ou deux grands Aſtronomes ont travaillé, & même à Alexandrie, dont Ptolomée ſans doute a bien obſervé la latitude, pour verifier ſi depuis tant de ſiécles elle n'a point changé comme la plûpart de celles des Villes d'Italie & autres lieux, car Rome par exemple, dont la latitude devroit être particulierement connuë à Ptolomée, il la met de 41d. 40'. & Clavius dans ſon traité de Sphere dit l'avoir obſervée de 42d. préciſément. Mais Kepler dans ſon Catalogue des tables Rudolphines la met de 42d. 2'. l'ayant tirée dès meilleures obſervations; ainſi voila 22'. de difference comme dans celle de Paris. Il eſt vrai que M. Caſſini ne la met que de 41d. 50'. Il ſe pouvoit donc faire abſolument que les unes & les autres fuſſent veritables; & qu'en

effet il y eût du changement soit de la part du Ciel soit de la part de la Terre. Ce qui paroît d'autant plus probable, que par un mouvement tout particulier de la terre sur son centre, sans parler du journalier, ni de l'annuel dont il n'est pas ici question, elle peut incliner ses Poles & son Axe au-dessus des Poles du Ciel, & changer ainsi de situation imperceptiblement par quelque cause dont on auroit peut-être un jour à venir quelque connoissance. Copernic dans son 3e. livre ch.3. pour rendre raison de l'obliquité du Zodiaque & de l'Excentricité du Soleil, & du changement des Equinoxes, dit que ce sont les Poles de la terre qui changent de place, *& cum tempore lineas quasdam describunt corollæ similes.* Si l'on veut un plus ample éclaircissement sur cette matiere, on n'a qu'à lire le sçavant Ecrit de M. Cassini imprimé dans les Memoires de l'Academie Roiale des Sciences de l'année 1693.

## ARTILCLE CXCIII.

## *NOUVELLES LITTERAIRES.*

### DE LA MARTINIQUE.

VOus voulez que je vous envoye une description exacte *de l'Apocyn* ou *Liane laitueuse* qui croît dans nos Isles, & qu'on y regarde comme le remede le plus effica-

ce

ce & le plus prompt contre la morſure des ſerpens. Je ne ſçay, ſi ma deſcription pourra être auſſi exacte que vous le ſouhaitez : n'ayant point fait une étude particuliere de la Botanique, je crains que les termes propres ne me manquent. En ce cas vous aurez la bonté de m'excuſer : d'ailleurs comme j'ai ſouvent vû & manié cette Plante, j'eſpere en dire aſſez pour que tout le monde puiſſe ſans peine la connoître & la demêler d'une infinité d'autres.

Cette Liane rampe à terre, à moins qu'elle ne trouve quelque arbre, auquel elle puiſſe s'attacher ; car alors elle s'éleve à la faveur de cet appui & monte juſqu'au haut. Sa groſſeur eſt differente ſelon la nature de la terre où elle croît. Quand elle eſt vieille, la couleur de ſon écorce eſt d'un gris cendré. Cette écorce eſt toute decoupée en long ſans aucune ſimetrie ; le fond des canelures eſt liſſé & un peu luſtré. Quand on a raclé cette premiere écorce, qui eſt ſéche & groſſiere, on trouve une peau ou ſubſtance molaſſe, qui couvre un bois poreux & troüé à la maniere des Joncs. Ce bois eſt plein d'un ſuc auſſi blanc que le lait, & qui en coule avec abondance en quelque endroit qu'on le coupe. Ce ſuc eſt tres-gluant, & c'eſt à cela qu'on attribuë la vertu qu'il a de fixer le venin & d'en empêcher les funeſtes effets. Voilà pourquoy on appelle cette Plante *la Liane laiteuſe*, ou *la Plante aux ſerpens.* La feüille en eſt belle,

verte, épaiſſe, une fois plus longue que large & finiſſant en pointe. La feuille rend auſſi du lait, lorſqu'on la dechire, l'écorce du fruit en rend auſſi, quand on le coupe ou même quand on l'égratigne.

A cette deſcription j'en ajouterai une autre, qui eſt celle de la belledenuit à fleur blanche. Cette Plante croît de la hauteur de deux à trois pieds. Elle eſt revetuë de feuilles vertes, bien nourries & aſſez épaiſſes. Elle pouſſe ſur ſa tige pluſieurs boutons dont la queuë eſt fort courte : ce qui fait que touchant les uns aux autres ils forment une eſpéce de bouquet. Il eſt composé de cinq feuilles, faites chacune en façon de calice d'une conſtruction extraordinaire. A l'endroit où les feuilles tiennent à leur pedicule, on y diſtingue cinq côtes, toutes ſemblables, recourbées, arondies en forme de genou leſquelles aprés avoir laiſſé entre elles un petit eſpace enfoncé, s'évaſent juſqu'au milieu ſans neanmoins ſe ſeparer. Là elles ſe gonflent & produiſent cinq angles ſaillans qui forment un pentagone regulier. Elles ſe diviſent enſuite en cinq parties égales qui ſe terminent en forme de lance, au milieu du calice s'éleve un fruit de la groſſeur d'un pois ordinaire. De la tête du fruit ſort une fleur longue de deux pouces & qui a la figure d'une trompete. Son tuyau eſt droit, heriſſé de petits poils & de couleur blanche. Cette fleur ne s'épanoüit que pendant la fraîcheur, le grand chaud l'obligeant de ſe fermer

Quand elle eſt épanoüie, on y remarque un couronnement divisé en cinq parties arrondies. Autant de filets avec un piſtil s'élevent du fond : ils ſont blancs en bas & purpurin en haut. Le Piſtil eſt ſurmonté par un petit corps rouge qui repreſente comme un double oignon, plein de petits grains jaunâtres, les filets ſupportent un corps ſimple, velouté tirant ſur le violet. Le petit fruit d'où naît cette fleur, eſt trés-beau, la coque en eſt noire dans ſa maturité : mais en ſe ſéchant elle devient griſâtre. Cinq filets la diviſent en autant de parties égales. On trouve en dedans une pellicule, qui renferme une matiere blanche, friable & ſemblable à la farine de bled.

## DE ROME.

Il paroît ici un diſcours Italien ſur l'obligation qu'ont les perſonnes deſtinées à l'état Eccleſiaſtique de s'appliquer à l'étude des Sciences Saintes. Ce diſcours fut prononcé par l'Abbé Auguſtin Marie Taia, le jour de l'Anniverſaire de l'Exaltation de Nôtre Saint Pere le Pape Clement XI. & fut applaudi de toute l'Aſſemblée. L'Auteur y fait voir la neceſſité que tous les Eccleſiaſtiques ont des Sciences Sacrées, les motifs pour leſquels ils doivent les étudier, & l'uſage qu'ils doivent faire de leurs études. Voulant publier ce diſcours, il a cru qu'il le faloit offrir au Neveu de ſa Sainteté, le Prince Dom Annibal Albani. Cet

illustre Abbé nous avoit déja appris par son exemple tout ce qui est exposé avec éloquence dans l'Ouvrage qu'on lui dedie. Tout Rome est témoin & de l'assiduité avec laquelle il s'est appliqué aux Sciences Ecclesiastiques & des grands progrés qu'il y a fait.

Il paroît aussi un autre petit écrit Italien intitulé *Academia d'Armi e di lettere fatta da nobili con vitori del Seminario Romano.* C'est Mr. de Crescimbeni qui s'est donné la peine de faire une description exacte des exercices de la jeune Noblesse qui est élevée dans le Seminaire Romain. Ces jeux Academiques sont des épreuves publiques du progrez qu'ont fait ces nobles pensionaires dans les Arts & les exercices qu'on leur apprend. On sera surpris de voir dans cette relation que de jeunes pensionaires ont eux-mêmes inventé & exercé des Entrées de ballet, dressé & expliqué des representations de places fortifiées. Un grand nombre de Cardinaux & de Prelats, plusieurs Princes & Seigneurs Romains assisterent à ce spectacle. Mr. Crescimbeni a ajouté à sa description un recueil d'Epigrammes qui furent faites à la loüange des jeunes Seigneurs qui s'étoient le plus distingués dans ces jeux.

*La Medecine Statique de Sanctorius* est connuë de tous les Sçavans. *Mr. Baglivi* Medecin celébre dont on a vû tant d'Ouvrages estimez, a fait réimprimer ici chez *Barnabo* le livre de *Sanctorius*, il y a ajouté *des Canons sur la Medecine des solides* où i-

enseigne l'usage qu'on doit faire du livre de Sanctorius, voici le titre de ce nouveau livre.

*Sanctorii Justinopolitani de Medica Statica libri octo, accedunt Georgii Baglivi Philosophi & Medici Canones de Medicina Solidorum ad rectum Statices usum. Romæ* 1704. *Præsidum permissu. Typis Bernabo. sumpt. Hæred. l'Hullié si vendon o dal sudetto Libraro à Piazza Navona all' in segna del Delfino.*

Nous dirons en deux mots pour ceux qui n'ont pas lû *Sanctorius* que ce Medecin pretend que la conservation de la santé depend de l'exacte proportion entre ce que nous perdons de substance par la transpiration & ce que nous en aquerons par la nourriture & qu'il a inventé une machine pour faire connoître au juste cette proportion.

## DE MADRIT.

On a vû ici cette année une chose qui peut-être n'y avoit pas été vûë depuis un siécle. C'est une These de Mathematique que le P. Joseph Cassani Jesuite y a fait soutenir le 2. Septembre dans le College Imperial. Elle fut soutenuë par Dom Nicolas de Benavente Ylaredo, Chevalier de l'Ordre de St. Lazare. La These comprenoit plusieurs traitez de Mathematique, entre autres ceux de l'Architecture militaire, ou des fortifications & de la Sphere. La nouveauté du spectacle y attira plusieurs Grands d'Espagne, & un concours incroia-

ble de Seigneurs & de personnes de distinction. Le plaisir que toute l'Assemblée témoigna à entendre disputer de ces matieres, fait esperer que les Mathematiques si long-tems negligées en Espagne, y seront bien-tôt en honneur. Une Nation aussi ingenieuse que l'est la Nation Espagnole, feroit en peu de tems de grands progrés dans ces sortes de Sciences, si elle venoit à s'y appliquer serieusement. La These étoit dediée au Roy que tous les bons Espagnols regardent, comme un Prince que Dieu leur a envoyé pour acroître la gloire de leur Nation, & pour y faire revivre les beaux Arts.

## D'ANGLETERRE.

Vous attendiez-vous qu'on imprimât en Angleterre St. Cyrille de Jerusalem, celui de tous les Peres qui a parlé le plus fortement du changement merveilleux qui se fait dans l'Eucharistie. Il paroît une nouvelle édition de cet Auteur sous ce titre.

*S. P. N. Cyrilli Hierosol. Archiepiscopi Opera quæ supersunt omnia, quorum quædam nunc primum ex Codd. MSS. edidit, reliqua cum codd. MSS. contulit plurimis in locis emendavit, notisque illustravit Th. Milles S. T. B. ex æde Christi. Oxoniæ è Th. Sheld. 1703. fol. pag. 377. sans la Preface & les Tables.*

M. Milles dans cette nouvelle édition des Oeuvres de St. Cyrille de Jerusalem qu'il dit être beaucoup plus belle, & plus

parfaite que toutes celles qui ont paru jusqu'à present, a fait imprimer après les Catecheses les Piéces suivantes sous le nom de ce Pere.

1°. *La Lettre à Constance DE SIGNO CRUCIS IN COELO apparente Gr. Lat.*

2°. *Fragmentum homiliæ in Paralyticum.* Imprimé pour la premiere fois sur un MS. de la Bibliotheque Bodleienne d'Oxford.

3°. *Oratio de Occursu Domini.* Gr. Lat.

4°. *S. Cyrilli Episcopi Hierosoli. ( verius S. Germani Patriarchæ ) C.P. historia Ecclesiastica & Mystagogica.*

5°. *Epistola ad Augustinum de miraculis Hieronymi post mortem celebratis.* Lat.

On trouve ensuite *Rob. Coci And. Riveti & Edm. Albertini judicia de S.Cyrillo ejusque Catechesibus.*

Et enfin il y a trois Tables.

La 1ere. *Locorum Sacræ Scripturæ.*

La 2e. *Auctorum qui in annotationibus citantur.*

La 3e. *Rerum memorabilium quæ in Cyrilli textu & annotationibus subjunctis occurrunt.*

Vous voyez qu'on a mis là les jugemens de Rivet, de Cocus, & d'Aubertin, pour faire illusion & affoiblir les témoignages décisifs de ce Pere pour le dogme de la transubstantiation; mais on a beau faire, la simple lecture des Catecheses du Saint Evêque produira sur toutes les personnes sinceres le même effet que sur Mr. Pelisson, la lecture de St. Cyrille contribua beaucoup à la conversion de ce grand homme.

## D'UTRECHT.

La Livonie est l'objet de la curiosité de bien des gens depuis qu'elle est le theatre d'une sanglante guerre, un Livre qui paroît pourra satisfaire cette curiosité ; Il paroît aussi une relation de la Guinée, les titres de ces livres vous les feront connoître en attendant que je puisse vous les envoyer.

*Description de la Livonie avec une Relation de l'origine, du progrès & de la decadence de l'Ordre Teutonique. Des revolutions qui sont arrivées en ce Païs jusqu'à nôtre tems, avec les guerres, que les Polonois, les Suedois & les Moscovites ont eües ensemble pour cette Province. On y décrit les Duchez de Courlande & de Semigallie, & la province de Pilten. Enfin on y trouve le voyage de l'Auteur de Livonie en Hollande l'an 1698. avec quelques remarques sur la Prusse, Brandebourg, Hanovre, Hesse & plusieurs autres Cours d'Allemagne. Volume in 12. A Utrecht chez Guillaume Polsum 1705.*

*Voyage de Guinée contenant une description nouvelle & très-exacte de cette Coste où l'on trouve & l'on trafique l'Or, les dents d'Elephant & les Esclaves. De ses païs, Royaumes & Republiques, des mœurs des habitans, de leur Religion, gouvernement, administration de la justice, de leurs guerres, mariages, sepultures &c. Comme aussi de la nature & qualité du terroir, des arbres fruitiers & sauvages, de divers animaux tant domestiques que sauvages, des bêtes à quatre pieds, des*

*reptilles, des oiseaux, des poissons & de plusieurs autres choses rares, inconnuës jusqu'à present aux Européens. Par Guillaume Bosman depuis peu Conseiller & premier Maréchal dans le Château de St. George d'Elmina & Sous-Commandeur de la Côte: enrichie de grand nombre de figures. A Utrecht chez Antoine Schouten Marchand Libraire 1705. c'est un gros in 12. contenant 24. feüilles pages 520. & 15. grandes figures.*

## D'ANVERS.

L'Edition de l'Ouvrage entier du feu Pere Pagi, sera finie dans un mois, ou six semaines, il se vendra à Paris chez Boudot, l'impression est sur de beau papier d'un caractere net, corrigée avec beaucoup d'exactitude. L'Ouvrage est divisé en 4. tomes in folio le premier qui avoit déja paru en 1689. est retouché, & beaucoup augmenté. La vie de l'Auteur sera à la tête de l'Ouvrage où ce sçavant homme avoit ramassé avec un travail infatigable & un discernement fort juste, tout ce qui peut éclaircir la Chronologie Ecclesiastique de douze siécles, ce qu'on peut réprendre avec raison dans les Annales de Baronius, & ce qu'on doit répondre aux objections mal fondées que les Protestans ou des Critiques temeraires ont publiées contre ce grand homme, vous en lirez volontiers le titre.

*Critica Historico-Chronologica in universos Annales Ecclesiasticos Eminentissimi & Reverendissimi Cæsaris Cardinalis Baronii,*

*in qua rerum narratio defenditur, illustratur, suppletur Ordo Temporum, corrigitur, innovatur, Periodo Græco-Romana, nunc primùm concinnata munitur. Opus in quatuor tomos distinctum. Ab adventu Domini nostri Jesu Christi ad annum MCXCVIII. productum. Non solum Annales Ecclesiasticos, horumque Epitomem legentibus, sed etiam omnibus Antiquitatis studiosis necessarium. Accedit ad Calcem Tomi quarti Catalogus summorum Pontificum. Auctore R. P. Antonio Pagi, Doctore Theologo, Ordinis Minorum Conventualium S. Francisci. Cum indicibus locupletissimis. Antuerpiæ, sumptibus societatis* 1704.

## DE LYON.

Un jeune Libraire de cette Ville vient d'imprimer les *Prolegomenes de Serrarius* sur l'Ecriture; un Ouvrage si estimé a eu le malheur d'être jusqu'ici imprimé avec beaucoup de negligence. Sa mauvaise destinée à encore prévalu dans la nouvelle Edition sur l'interêt qu'avoit le Libraire de corriger les fautes si frequentes dans l'ancienne Edition & de n'y en pas ajoûter de nouvelles. On a aussi imprimé depuis peu *Melchioris Cani Opera & Pharmacopæa Bateana.*

## DE PARIS.

Il y a quelque tems que *les Maximes de St. Estienne de Grandmont* paroissent imprimées in 12. chez le Mercier. Ce saint Fondateur n'a rien écrit, mais ses disciples ont

recüeilli le précis des exhortations qu'il leur faisoit. On y remarque malgré la grossiereté d'un langage barbare une sagesse veritablement Chrétienne, & même de la force, le Traducteur ou plûtot le Paraphraste, a conservé ces beautez & y a joint celles de l'expression.

*Les Sentimens de Penitence & de Pieté imprimez chez Cusson*, sont d'un grand Maître dans la vie Spirituelle & d'un bel esprit qui conduit les ames à un dégagement entier, & qui les établit dans une paix solide fort differente de loisiveté des Quietistes.

# CATALOGUE

## *DES LIVRES IMPRIMEZ tant en France que dans les Païs étrangers, dont il est parlé dans les Memoires de Trevoux de l'année* 1704.

### ECRITURE SAINTE.

#### *Interpretes, Conciles.*

*PEntateuchus Historicus*, &c. Le Pentateuque Historique, ou cinq livres Historiques, Josué, les Juges, Ruth, le premier & le second des Rois, avec des Commentaires. A Paris chez Jacques Guillau, in 4o. *Octob.* 1750.

*Novum Jesu Christi Testamentum*, &c.

Nouveau Testament de JESUS-CHRIST selon la Vulgate, éclairci par des Notes Historiques & Critiques, avec une Preface sur la maniere d'étudier cette partie de l'Ecriture Sainte; une Chronologie & une Geographie Sacrée. A Paris chez de Laulne in 24. 2. Tom. *Mars* p. 374.

*Epistolarum B. Pauli Apostoli triplex expositio, Analysi, Paraphrasi, Commentario aucta, illustrata &c. Autore R. P. Bernardino à Piconio Minorita Capucino.* A Paris chez Jean Anisson in fol. *Fevr.* p. 289.

*Explication* de la Prophetie sur l'Enfantement de la Sainte Vierge & du Pseaume 21. sur la Passion & le délaissement de Nôtre Seigneur, par Messire Jacques Benigne Bossuet Evêque de Meaux. A Paris chez Anisson, in 12. *Decemb.* p. 2708.

*Scriptura Sacra in locos communes morum & exemplorum novo ordine distributa, commodiore quam hactenus methodo ad usum Concionatorum digesta Auctore R. P. Antonio de Balinghem Societ. Jesu. in fol. Trivoltii & Parisiis apud Joan.* Boudot *Oct.* addition.

*The Canon of the New Testament Vindicated &c.* La défence du Canon du Nouveau Testament. Par Jean Richarson. A Londres in 8o. *Juin* p. 955.

*Histoire* des Conciles contenant en abregé ce qui s'est passé de plus considerable dans l'Eglise depuis sa Naissance jusqu'à present, ensemble les Canons de l'Eglise, l'Abregé Chronologique de la vie des Papes & leurs décisions. Par Mr. Hermant Cha-

noine de Bayeux 4. vol. in 12. *Octobre* p. 1739.

## *SS. Peres, Livres de Theologie Dogmatique & Morale,*

*S. Eusebii Hieronymi Stridoniensis Presbyteri operum Tomus tertius* &c. Commentaires de St. Hierôme sur tous les Prophetes, corrigez sur d'anciens Manuscrits par D. Jean Martianay Prêtre de la Congregation de Saint Maur. A Paris chez Louïs Roulland in fol. *Decemb.* p. 2034.

*Lettres* de Saint Hierôme traduites en François avec des Notes & des Remarques, par Dom Guillaume Roussel Religieux Benedictin. 2. tom. in 8o. A Paris chez Louïs Roulland. *Juin* p. 915.

*Lettres* de St. Paulin traduites en François, in 8o. Chez Louïs Guerin, *Juin.* p. 919.

*Homilia SS. Domini Nostri Clementis XI. Pontificis Maximi, habita in die Natali Christi, inter Missarum solemnia in Basilicâ Principis Apostolorum anno* 1703. Avr. p. 565..... *Ejusdem SS. D. N. Homilia habita in die Paschatis.* Juin p. 944..... *Ejusdem SS. D. N. Homilia habita in die SS. Apostolorum Petri & Pauli.* Oct. p. 1724.

*Ordonnances* & Instructions Pastorales, portant condamnation d'un imprimé intitulé Cas de Conscience. Ordonnance de Monseigneur l'Archevêque de Cambray, in 12. A Valenciennes. *Juin* p. 853.

De Monseigneur l'Archevêque d'Arles. *Juillet* p.1058.

De Monseigneur Archevêque de Vienne, *ibid.*

De Monseigneur l'Evêque de Marseille. *ib.*

De Monseigeur l'Evêque du Mans *Avril.* addition.

De Monseigneur l'Evêque de la Rochelle. *Oct.* p.1758.

*Apologie* du Systeme des SS. Peres sur la Trinité contre les Tropolatres & les Sociniens. A Nancy, chez Paul Barbier in 8° *Avr.* p. 583.

*Defense* de Saint Augustin contre un livre qui a paru depuis peu sous le nom de Mr. de Launoy, où on fait passer ce Saint Pere pour un Novateur sur la Predestination & sur la Grace. Par le R. P. Daniel de la Compagnie de Jesus. A Paris chez Nicolas le Clerc & Jacques Josse, in 12. *Janv.* p. 3.

*De l'Autorité* de saint Augustin touchant les matieres de la grace, seconde Partie, par Mr. Serre Prêtre Docteur en Theologie, ancien Curé de Charenton. A Paris chez Edme Couterot, in 8°. *Sept.* p. 1557.

*La distinction* & la nature du bien & du mal, Traité où l'on combat l'Erreur des Manichéens, les sentimens de Montagne &c. & le Livre de S. Augustin de la nature du bien contre les Manichéens, traduit en François. A Paris chez Claude Cellier ruë St. Jacques, in 12. *Avr.* p. 535.

*Oratio Historica-Dogmatico-Moralis*, de

*secunda filii Dei Nativitate. Romæ*, *in* 8. Juill. p. 1235.

*Difesa della Scolastica Theologia.* Defense de la Theologie Scolastique dediée à Mr. l'Abbé Albani neveu de Sa Sainteté. A Rome chez Antoine de Rossi, in 8°. *Aoust.* p. 1314.

*Traité* Dogmatique & Historique des Edits & des autres moyens spirituels & temporels, dont on s'est servi dans tous les tems, pour établir & pour maintenir l'Unité de l'Eglise Catholique. Par le feu P. Loüis Thomassin Prêtre de l'Oratoire, avec un supplement. A Paris de l'Imprimerie Royale. 3. vol. in 4°. premiere Partie *Mars*, p. 349. seconde Partie *Avril.* p. 615. Suplement *Juin.* p. 927.

*Gothofredi Arnoldi Historia & descriptio Theologiæ mysticæ seu Theosophiæ arcanæ & reconditæ, itemque veterum & novorum mysticorum. Francofurti apud Thomam* Fritsch. Aoust. p. 1353.

## *Livres de Pieté.*

*Veritez* necessaires pour inspirer l'amour de la vertu & la haine du vice, reduites en forme de Meditations. Par le R. P. Dozenne de la Compagnie de Jesus, Assistant de France. A Paris chez Anisson Directeur de l'Imprimerie Royale, in 12. *Janv.* p. 37.

*Traité* de la Communion, ou conduite pour communier saintement. Par le R. P. Vaubert de la Compagnie de Jesus in 12.

A Paris chez Urbain Coustelier & Edme Couterot *Fevr.* p. 203.

*Meditations* de S. Thomas sur les trois vies, Purgative, Illuminative, & Unitive &c. Par le R.P. Antonin Massoulié de l'Ordre des FF. Prescheurs. A Toulouse & se vend à Paris chez L. Coignard 2. Tom. in 12. *Mars.* p.366.

*Traité* de l'amour de Dieu, où la nature, la pureté & la perfection de la charité sont expliquez, selon les principes des Peres, sur tout de St. Thomas. Par le R. P. Antonin Massoulié Docteur en Theologie. A Paris chez Jean Guilletat in 8°. *Fevrier.* pag. 268.

*Le Pedagogue* Chrétien, ou la maniere de vivre saintement, corrigé de nouveau & mis en meilleur François. Par le R. P. Brignon de la Compagnie de Jesus. A Rouën, se trouve à Paris chez N. le Clerc in 12. *Oct.* p. 1699.

*Meditations* pour les Retraites sur differens sujets propres aux Religieuses & à toutes les personnes spirituelles. A Paris chez J. B. Cusson in 12. *May.* p. 737.

*Le vray* repos en Dieu par les états de Jesus-Christ, ou discours Moraux sur l'Incarnation du Fils de Dieu, expliquez sur l'Ecriture Sainte, les SS. Peres & les Docteurs de l'Eglise. A Soissons chez Jean de Levi in 12. *Decemb.* p. 2083.

*Paroles* tirées de l'Ecriture pour servir de consolation aux personnes qui souffrent. Ouvrage posthume du P. Bouhours. A Pa-

ris chez Antoine le Mercier in 24. *Fevr.* pag. 345.

## *Critiques.*

*Illustrissimi viri Petri de Marca Archiepiscopi Parisiensis, Dissertationes de Concordia Sacerdotii & Imperii. Parisiis apud Viduam Francisci Muguet*, in fol. Oct. p. 1695.

*De veteribus Regum Francorum Diplomatibus, & arte secernendi antiqua diplomata vera à falsis, Disceptatio ad R. P. D. Joh. Mabillonium Monachum Benedictinum. Autore P. Bartholomæo Germon Societ. Jesu Presbytero.* A Paris chez Jean Anisson Directeur de l'Imprimerie Royale in 12. *Janv.* pag. 107.

*Prudentia Civilis & Peritiæ rei militaris exemplar, vita Jephtæ fortissimi Hebræorum Imperatoris, fato voto, facto insignis cum appendice Epistolæ & Thesium Philolog. ejusdem argumenti, necnon Prolegomenis de θεοκρατία Hebræorum; Autore Joh. Jac. Schudt. Gymnasii Mœno Francof. Con-Rectore Francofurti* in 12. Mars p. 392.

*Tumulus Sanctorum Projecti & Maurelii Episcoporum Urbis Corneliensis, illustratus à Canonico Antonio Maria Manzoni J. V. D.* Imola in 12. *Nov.* p. 1845.

*Caracteres* des Auteurs anciens & modernes & les jugemens de leurs Ouvrages. A Paris chez Gregoire Du-Puis rue St. Jacques in 12. *Decemb.* p. 2041.

*Observationum selectarum ad rem litterariam spectantium Tomus primus. Halæ in*

12. *Juill.* pag. 1163. *tomus secundus. Dec.* pag. 2073.

*Lettres* choisies de Mr. Simon où l'on trouve un grand nombre de faits anecdotes de Litterature. Nouvelle édition Tom. 2. *Oct.* pag. 1655.

*Collection of several papers* &c. Recueil de plusieurs Piéces touchant le demêlé des Episcopaux avec les Presbyteriens, d'Ecosse, au sujet de la Religion in 4°. A Edimbourg. *Oct.* p. 1710.

## *Histoire Sacrée & Prophane.*

*Abregé* Historique Chronologique & Moral de l'Ancien & du Nouveau Testament, par M. Macé Chefcier Curé de l'Église Royale de sainte Oportune. A Paris chez E. Couterot rüe S. Jacques in 4°. 2. vol. *Nov.* p. 1877.

*Histoire* de la Religion, où est comprise toute l'Histoire Sainte depuis Adam jusqu'à la paix acordée aux fideles sous l'Empire de Jovien. Par M. Jean Mallemant Prêtre Chanoine de Sainte Oportune. A Paris chez J. Mariette in 12. 2. vol. *Juill.* pag. 1047.

*Acta Sanctorum Junii Tomus tertius, illustrata à Godefrido Henschenio Daniele Pape brochio, Francisco Baertio, & Conrado Janingo Societatis Jesu. Antuerpiæ* in fol. *Fevr.* p. 207.

*Annales Ordinis Sancti Benedicti* &c. Annales de l'Ordre de St. Benoist Patriarche des Moines d'Occident. Par le R.P.D.

Jean Mabillon Prêtre & Moine du même Ordre de la Congregation de Saint Maur, Tom. premier. A Paris chez Charles Robustel in fol. *May* pag. 722.

*Disciplina Ordinis Carthusiensis in tres libros distributa.* A Paris chez Antoine Dezallier, in fol. Janv. p.38.

*Νικηφόρου τοῦ Γρηγορᾶ Ρωμαϊκὴ Ἱστορία &c.* Histoire Bysantine de Nicephore Gregoras. 2. vol. in fol. A Paris de l'Imprimerie Royale. *Fev.* p.187.

*Histoire* generale des Goths, traduite du Latin de Jornandes Archevêque de Ravenne. A Paris chez la Veuve de Claude Barbin, in 8o. *Janv.* p.65.

*Histoire* des Croisades contre les Albigeois par le R. P. Jean Baptiste Langlois de la Compagnie de Jesus. A Roüen chez N. Boucher, & se vend à Paris chez Jean Guilletat & Claude Saugrin in 12. *Janv.* p. 92.

*Histoire* du Ministere du Cardinal Ximenés Archevêque de Tolede & Regent d'Espagne, par Mr. de Marsollier, nouvelle Edition corrigée & augmentée par l'Autheur. Chez Gregoire Du-Puis 2. Tom. in 8o. *Avr.* p.507.... *May* p.673.

*Histoire* de la Chapelle des Rois de France, dediée au Roi. Par M. l'Abbé Archon. A Paris chez Nicolas le Clerc ruë St. Jacques in 4o. *Avr.* p.530.

*La vie* de St. Sigisbert Roi d'Austrasie, avec un Abregé de la Vie du Roi Dagobert son fils. Par le P. Vincent de Nancy Reli-

gieux du Tiers Ordre de St. François. A Nancy & se vend à Paris chez Edme Couterot in 8o. *Fevr.* p. 308.

*La vie* du venerable Cesar de Bus Fondateur de la Congregation de la Doctrine Chrétienne. Par le R. P. Du-Mas Prêtre de la même Congregation. A Paris chez Louïs Guerin, in 4o. *Fevr.* p. 250.

*La Vida y Virtudes*; La Vie & les Vertus de la V. M. Gabriele de St. Joseph Carmelite, in fol. A Jaën *Mars* p. 494.

*Le veritable* Pere Joseph Capucin, nommé au Cardinalat, contenant l'Histoire Anecdote du Cardinal de Richelieu. Imprimé à St. Jean de Maurienne, in 12. *May* p. 738.

*Lettres*, Memoires & Actes concernant la guerre presente, troisiéme Partie. A Bâle, in 12. *Avr.* p. 575.

*Georgii Paschii Gedanensis &c. De novis Inventis Tractatus, editio secunda. Lipsiæ in* 8. Nov. p. 1825. Dec. p. 2053.

*Le Grand* Dictionnaire Historique, Nouvelle & derniere Edition, Corrigée par M. Vautier. A Paris chez Jean Bapt. Coignard & Denis Mariette 4. To. in fol. *Nov.* p. 1851.

*Recüeil* des Voyages qui ont servi à l'établissement & au progrés de la Compagnie des Indes Orientales, formée dans les Provinces-Unies des Païs-Bas. A Amsterdam chez E. Roger 2. vol. *Sept.* p. 1498.

*Voiages* du sieur Paul Lucas au Levant. A Paris chez Guillaume Vandive. 2. Tom. in 12. *Aoust* p. 1255. *Sept.* p. 1575.

## Eloquence & Poësie.

*M. Tul. Ciceronis Orationum Analysis Rhetorica perpetua ; adjecto indice Oratorio locupletissimo. Autore R.P. Martino du Cygne Soc. Jesu. Parisiis apud Joan.* Boudot, in 12. *Juill.* p.1084.

*Adunanza dé Pastori* &c. Assemblée des Bergers d'Arcadie de la Colonie de Ferrare. Imprimé à Ferrare, in 4°. *Juin* p.880.

*Fortuna hujus anni 1703. spes hostium fefellit, nostras superavit. Oratio habita Parisiis in Regio Ludovici Magni Collegio Societ. Jesu. Autore P. Gabriele Francisco le Jay ejusdem Societatis.* A Paris chez la Veuve de Simon Benard, in 12. *Mars* p. 415.

*In Natalibus Serenissimi Ducis Britanniæ Oratio extemporalis habita in Regio Ludovici Magni Collegio Soc. Jesu Autore P. Gabriele Francisco le Jay ejusdem Societatis, in* 12. A Paris chez la Veuve Benard. *Oct.* p.1743.

*De la* Rhetorique selon les Preceptes d'Aristote, de Ciceron, & de Quintilien, avec des exemples tirez des Auteurs Sacrez & Prophanes. A Paris chez Gregoire Dupuis, in 12. *Avr.* p.603.

*Oraison* funebre de Messire Jacques-Benigne Bossuet Evêque de Meaux, par le P. de la Ruë de la Compagnie de Jesus. A Paris chez la Veuve Benard, in 4°. *Nov.* p.1901.

*Recüeil* des Piéces d'Eloquence presentées à l'Academie Françoise pour le prix de

l'année 1703. avec plusieurs discours qui y ont été prononcez & plusieurs Piéces de Poësie qui y ont été lûës en differentes occasions. A Paris, chez J. B. Coignard, in 12. *Mars* p.388.

*Discours* prononcez dans l'Academie Françoise à la reception de Mr. le Coadjuteur de Strasbourg. A Paris chez J. B. Coignard, in 4°. *May* p.771.

*Discours* prononcé dans l'Academie Françoise par Mr. l'Abbé de Polignac reçû à la place de Mr. Bossuet Evêque de Meaux. A Paris chez J.B. Coignard, in 4°. *Oct.* p.1703.

*Traduction* nouvelle des Odes d'Anacreon sur l'original Grec, par M. de la Fosse avec des remarques & d'autres Ouvrages du Traducteur. A Paris chez Pierre Ribou proche les Augustins, in 12. *May* p.710.

*Perse* traduit en vers François, acommodé au goût present, par M. le Noble. A Paris chez C. Cellier, in 12. *Juill.* p.1098.

*Thomæ Ravasini Parmensis Georgicorum libri quatuor, quibus accessit Dialogus Criticus. Parmæ typis Alberti Pazzoni & Pauli Montii.* Juin. p.970.

*Caroli de Aquino Carminum Tomi tres, ejusdem Oratio in Electione Clementis XI. Romæ.* Oct. p.1688.

*R. P. Livini de Meyr è Societate Jesu Poëmatum libri sex.* A Bruxelles chez François Foppens, in 12. *Janv.* p.61.

*Joan. Commirii è Societ. Jesu Opera Posthuma.* A Paris chez Jean Boudot, in 12. *Juin* p.889.

*Terræ motus, Carmen*, *Autore Francisco Antonio le Fevre è Soc. Jesu.* A Paris chez la Veuve Benard, in 12. *Mars* p. 428... *Musica*, *Carmen ejusdem*, Decemb. p.2048.

*A Short.* Critique du Theatre Anglois par Jeremie Collier M. A Londres, in 4°. *Avr.* p. 624.

## *Philosophie.*

*Lettres* Philosophiques sur divers Sujets importans. A Trevoux & se vendent à Paris chez Jean Boudot, in 12. *Aoust.* p.1379.

*Histoire* de la Machine du Monde ou Physique Mechanique. A Marseille *Juill.* p. 1088.

*Tractatus Philosophicus de Barometro* par le R. P. Laurent Gobart de la Compagnie de Jesus. A Amsterdam, in 12. *Sept.*p.1588.

*Systeme* du cœur ou Conjecture sur la maniere dont naissent les differentes affections de l'ame principalement par rapport aux objets sensibles, par M. de Clarigny. A Paris chez Denis Dupuis, in 12. *Aoust* p. 1321.

*Le Chymiste* Physicien où on montre que les principes naturels de tous les corps sont veritablement ceux que l'on découvre par la Chymie, par M. Mongin Docteur en Medecine. A Paris chez L. d'Houry, in 12. *Aoust.* p. 1400.

## *Mathematique.*

*Histoire* de l'Academie Roiale des Sciences avec les Memoires de Mathematique & de Physique pour l'année 1701. A Paris chez

Jean Boudot, in 4°. *Sept.* p.1465.... Histoire & Memoires pour l'année 1702. *Dec.* p.2009. *Microscope* Mecrometique pour diviser les Instrumens de Mathematique.... Gnomon Horizontal, & instrument pour prendre la hauteur des Astres jusqu'aux tierces, l'application des Lunettes Pinnulaires aux instrumens de la Geometrie pratique, avec un moyen de faire des observations sur les tremblemens de Terre. Par M. de Hautefeüille. A Paris, in 4°. *Mars* p.430.

*L'Espagne* triomphante sous le Regne de Philippe V. dressée & dediée au Roy d'Espagne, par N. de Fer. A Paris chez l'Auteur *Juin* p.974.

*Dominici Quartaironii Responsiones*, &c. Reponses de Dominique Quartaironi à des propositions avancées par ceux qui demandent la Reformation du Calendrier Gregorien. A Rome, in fol. *Jull.* p.1070.

*Problemes* proposez aux Geometres. *Avr.* p.647... Solution de ces Problemes *Sept.* addition.

## *Medecine.*

*Jo. Jacobi Mangeti Medecinæ Doctoris, & Serenissimi & Potentissimi Regis Prussiæ Archiatri Bibliotheca Pharmaceutico-Medica 2. tom. in fol.* A Geneve & se trouve à Paris chez Jean Boudot *May.* p. 703.

*De morbis artificum Diatriba Bernardini Ramazzini in Patavino Archilyceo praticæ Medicinæ Professoris.* A Modene de l'Imprimerie d'Antoine Cappon in 8° *Juin.* p.920.

*Traité*

*Traité* des Maladies les plus frequentes & des remedes specifiques pour les guerir avec la methode de s'en servir pour l'utilité du public & le soulagement des Pauvres. Par M. Helvetius Medecin de S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orleans. A Paris, in 12. *Avr.* p. 542.

*Anatomie* nouvelle de la tête de l'homme & de ses dependances avec l'usage de ses parties, suivant leur structure & la Physique Moderne. Par Joseph de la Charriere Medecin Chirurgien. A Paris chez la Veuve de Daniel Hortemels in 8o *Janv.* p.17.... *Fevr.* p. 223.

*L'Alkaest* ou le Dissolvant universel de Vanhelmon revelé dans plusieurs traitez, qui en découvrent le secret, par Mr. Jean le Pelletier de Rouën. A Rouën chez Guillaume Behourt in 12. *Nov.* p. 1861.

*Eclaircissement* sur le livre de la Generation des vers dans le corps de l'homme, avec des reflexions sur l'opinion de ceux qui croyent que la moëlle ne nourrit pas les os. A Paris chez Laurent d'Houry, in 12. *May*. p. 761.

*Le Thé* de l'Europe, ou les Proptietez de la Veronique, tirées des observations des meilleurs Autheurs & sur tout de celles de Mr. Francus Medecin Allemand. A Paris chez Jean Boudot, in 12. *Fevr.* p. 220.

*Dissertation* sur la livre de Medecine de Paris, par M. Penicher, chez Jacques Josse in 12. *Dec.* p. 2080.

## *Jurisprudence*, Barreau.

*Ezechielis Spanhemii Liberi Baronis & Legati Regii Orbis Romanus : seu ad Constitutionem Antonini Imperatoris de qua Ulpianus leg.* XVII. *Digestis de statu hominum exercitationes duæ. Editio secunda, altera parte auctior.* A Londres in 4°. Fevr.p.258.

*Jo. Schilteri ad Georg. Adami Struvii sintagma Juris feudalis Notæ.* A Strasbourg chez Lersé, in 4°. Novemb. p.1897.

*Graphis jurium* &c. Exposition des Droits du Serenissime Prince Duc de Mantouë &c. Contre deux pretendus Decrets Imperiaux, à l'occasion de l'admission des troupes des deux couronnes, presenté à la sacrée Diete de Ratisbonne. A Mantouë, in fol. *Aoust.* p. 1389.

*Gymnasii Ticinensis Historia & vindiciæ à sæculo* V. *ad finem* XV. *Autore Antonio Gatto in eodem Gymnasio Antecessore.* A Milan, in 8°. *Sept.* p. 1566.

*Coutume* de Normandie expliquée par Mr. Pesnelle Avocat en Parlement. A Roüen, in 4°. *Oct.* p.1693.

*Plaidoyez* de Mr. le Noble Ecuyer Conseiller du Roy, Substitut de Mr. le Procureur General au Parlement de Normandie, & les Arrêts rendus sur les Questions qui y sont traitées. A Roüen chez Maurry, in 8°. *Sept.* p. 1553.

*Des engaño de ignorantes* &c. Dissertation sur la Succession à la Monarchie d'Espagne. A Madrid in 4°. *Mars.* pag. 448.

*Les Interests* de l'Angleterre mal entendus dans la guerre presente, traduit du livre Anglois intitulé *En-gland Interest.* A Amsterdam chez George Gallet in 12. *Mars.* p. 417.... seconde édition augmentée. *Oct.* p. 1682.

## *Livres sur differents sujets.*

*Expositio aurei numismatis Heracliani ex Museo Sanctiss. Domini Nostri Clementis XI. Pont. Max. abb. Jo. Chrystopho. Battello Autore. Romæ*, in 12. *Aoust.* p. 1341.

*Sacra exequialia in funere Jacobi II. magnæ Britanniæ Regis exhibita ab Eminentissimo & Reverendissimo Principe Carolo S. R. E. Cardinali Barberino in templo sui tituli sancti Laurentii in Lucina, descripta à Carolo de Aquino Soc. Jesu. Romæ typis Barberinis. Aoust.* pag. 1287.

*Friderici Sylburgii Catalogus* &c. C'est-à-dire Catalogue des Manuscrits Grecs qu'on voïoit autrefois dans la Bibliotheque Palatine & qu'on trouve à present dans la Bibliotheque Vaticane par Frederic Sylburge. A Francfort sur le Mein, in 4°. *Sept.* pag. 1515.

*Examen* des Prejugez vulgaires pour disposer l'esprit à juger sainement de tout. A Paris chez Jean Mariette in 12. *Aoust.* pag. 1298.

*Comparaison* de la Musique Italienne & de la Musique Françoise. A Bruxelles, in 12. *Nov.* p. 1881.

*Principes* d'Acoustique & de Musique,

ou Syſteme General des intervalles des ſons, & ſon application à tous les ſyſtémes & inſtrumens de Muſique. Par M. Sauveur de l'Academie Royale des Sciences. *Juin.* pag. 895.

*Chorographie*, ou l'Art de décrire la Danſe par Caracteres, figures & ſignes demonſtratifs, par M. Feuillet Maître de Danſe. A Paris chez l'Auteur ruë de Buſſi & chez Michel Brunet in 4°. *May.* p. 692.

*Cornelii Schrevelii Lexicon Manuale Græco-Latinum & Latino-Græcum, Editio noviſſima. Lutetiæ in* 8°. *ex Officina Petri Auguſtini le Mercier.* Oct. *addition.*

*Dictionnaire* Univerſel François & Latin contenant la ſignification & la definition tant des mots de l'une & de l'autre langue, avec leurs differens uſages, que des termes propres de chaque profeſſion &c. Imprimé par ordre de S. A. S. Monſeigneur Prince Souverain de Dombes in fol. 3. vol. A Trevoux. *Fev.* addition.

*Nouvelle* Grammaire de la Langue Eſpagnole contenant les principes de cette langue avec la Nomenclature des mots les plus neceſſaires & pluſieurs Hiſtoriettes Eſpagnoles par Mr. Perger Secretaire Interprete du Roy. A Paris chez Pierre Ribou in 12. *Juin.* p. 941.

*Reponſe* aux Queſtions d'un Provincial. A Rotterdam in 8°. *Septembre* pag. 1481.

*Cent* Queſtions & reponſes ſur differens ſujets pour le mois de Janvier 1704. par Mr. l'Abbé Bordelon. A Paris chez Urb.

Coûtellier, in 12. *Avril.* p. 600.

*Le Jardinier* fleuriste & Historiographe ou la Culture universelle des fleurs, arbres, arbustes &c. avec la maniere de dresser toutes sortes de Parterres, Berceaux de verdure, Bosquets &c. Le tout enrichi d'un grand nombre de figures par le sieur Loüis Liger. A Paris au Palais chez D. Beugnié, in 12. 2. vol. *Sept.* pag. 1529.

*Le Jardinier* solitaire ou Dialogue entre un Curieux & un Jardinier solitaire. *Aoust.* pag. 1377.

*Traité* du merite par M. l'Abbé de Vassetz. A Paris chez Guillaume Vandive. *Janv.* pag. 99.

*Les Caprices* de M. l'Abbé Pic. A Paris chez Claude Cellier in 12. *Juill.* p. 1119.

## *Supplement.*

*Lettre* de M. le Pelletier de Rouën à un de ses amis sur l'explication du mot *Kesitah* qui se trouve dans la Genése, dans Josué, & dans l'Exode *May.* p. 780.

*Remarques* du même sur les Erreurs des Peintres dans la representation de nos mysteres & dans des sujets tirez de l'Histoire sacrée. *Nov.* pag. 1981.

*Discours* du même contre l'opinion que Socrate a souffert le martyre pour la defense de l'unité de Dieu. *Sept.* pag. 1608.

*Erreurs* des Peintres dans la representation de la Circoncision de Nôtre Seigneur. *Decemb.* pag. 2144.

*Abregé* de la Dissertation d'un Protes-

tant où il prouve la Divinité du livre de la Sagesse. *Avr.* pag. 525.

*Reflexions* Critiques sur la Dissertation du R. P. Dom Pezron ancien Abbé de la Charmoye touchant l'ancienne demeure des Cananéens & de l'usurpation qu'ils ont faites sur les enfans de Sem, *Juill.* p.1214.

*Remarques* de l'Auteur d'un Projet sur l'origine des fables, sur la fable d'Iphigenie comparée à l'Histoire de la fille de Jephté. *Oct.* p.1753.

*Table* perpetuelle des Lettres Dominicales par M. l'Abbé de la Bastide; Predicateur du Roi & l'un des douze Agregez de la faculté des Droits de Paris, *Fev.* p.293.

*Table* Pascale de Mr. Bianchini envoyée par N. S. P. Clement XI. à M. l'Abbé Bastide. *Fevr.* p.301.

*Extrait* d'une Dissertation du P. Menestrier de la Compagnie de Jesus, où il prouve que ni Florus, ni l'Eglise de Lyon ne sont Auteurs des livres publiez sous leur nom touchant l'affaire de Goteschalc, *May* p. 806.

*De l'origine* des Langues & de l'Ecriture par M. Rigord, *Juill.* p.1182.

*Projet* d'une Histoire du Commerce, *Sept.* p.1591.

*Histoire* des Etrennes par le P. Tournemine Jesuite à Monseigneur le Prince. *Janv.* p.119.

*Eloges* du P. Bourdalouë de la Compagnie de Jesus. *Août* p.1410.

*De* Mr. le Marquis de l'Hôpital. *Fevr.* addition.

*De* Madame l'Abbesse de Fontevrault. *Dec.* p.2118.

*Lettre* du P. Meneſtrier à Mr. de la Valette ſur quelques découvertes faites à Forvieres. *Juill.* p.1200.

*Lettre* écrite de Limoge à Lyon en Avril 1704. au ſujet des Mines de Plomb nouvellement découvertes. *Sept.* p.1622.

*Extrait* d'une Lettre écrite de Pekin à M. Leibnitz par le P. Bouvet de la Compagnie de Jeſus. *Janv.* p.128.

*Relation* de ce qui s'eſt paſſé dans l'Aſſemblée publique de l'Academie Roiale des Sciences, tenuë le Mercredi 14. *Nov.* 1703. Par M. Blondel. *Mars* p.471.

*Relation* de ce qui s'eſt paſſé dans l'Aſſemblée publique de l'Academie Roiale des Sciences tenuë le 11. Avril par M. Blondel. *Juin* p. 1007.

*Relation* de ce qui s'eſt paſſé dans l'Aſſemblée publique de l'Academie Roiale des Inſcriptions tenuë le Mardi 13. Nov. 1703. par Mr. Blondel. *Fevr.* p.314.

*Relation* de ce qui s'eſt paſſé dans l'Aſſemblée publique de l'Academie des Inſcriptions tenuë le 1. Avril 1704. Par M. Blondel. *Juill.* p.1121.

*Extrait* de la Lettre de M. *** à un de ſes amis ſur ce qui s'eſt paſſé dans l'Aſſemblée de Meſſieurs les Apoticaires de Paris. *Oct.* p.1779.

*Relation* abregée de ce qui s'eſt paſſé dans la compoſition de la Theriaque d'Andromachus, faite publiquement par M. Biet

Maître Apoticaire. *Novembre* p. 1931.

*Nouveau* Systeme du Monde proposé par M. le Clerc Dessinateur ordinaire du Cabinet du Roi. *Avr.* p.644.

*Conjecture* pour expliquer la nature des Couleurs. *May* p.821.

*Reflexions* sur la question si l'on est certain d'avoir un corps, & qu'il y ait d'autres corps que le nôtre. *Nov.* p.1945.

*Lettre* de Mr. *** sur la Regle proposée par Mr. Varignon pour resoudre toutes les Questions qu'on peut faire au sujet du mouvement des eaux. *Juill.* p.1147.

*Memoire* sur la Carte des frontieres des deux Empires Chrétien & Turc, par N. de Fer. *Mars* p.491.

*Machine* pour couper tout angle ou tout arc de Cercle en raison donnée; par Mr, Senés de Cuers. *Avr.* addit.

*Projet* d'un Systême de l'air par M. le Clerc Dessinateur & Graveur ordinaire du Roi. *Oct.* p.1804.

*Observations* sur quelques plantes des Indes. *Nov.* p.1974.

*Reponse* du R.P. Plumier à diverses Questions d'un Curieux sur le Crocodille, sur le Colubri & sur la Tortuë. *Janv.* p.165.

*Observations* sur la Cochenille & sur un petit Limaçon des Indes, qui paroît être le *Murex* des Anciens. *Octob.* p.1765.

*Avertissement* touchant l'Inventeur de la Chorographie ou Art d'écrire la Danse. *Oct.* p.1786.

*Eclaircissement* d'une difficulté proposée

ſur un endroit de la Diſſertation du P. Buffier touchant le rapport de la Muſique ſpeculative & la Muſique pratique. *Mars* p.464.

*Reponſe* du P. de la Maugeraye à Monſieur *** touchant les ſons qui ſe forment dans les tuyaux. *Oct.* addit.

*Diſſertation* ſur la queſtion, comment il faut exprimer en Latin le nom du Duc de Bretagne à l'occaſion de la Naiſſance de Monſeigneur le Duc de Bretagne. *Octob.* p. 1774.

*Projet* d'un nouveau ſyſtême pour expliquer la nature de la Fiévre par M. Fermethuis Docteur en Medecine. *Aouſt.* p.1442

*Extrait* d'une Lettre de M. Helvetius à Mr. le Marquis de Pompadour touchant l'uſage de la racine de *Parera brava. Aouſt.* p. 1425.

*Eclairciſſement* donné à Monſeigneur le Duc d'Enguien ſur Janus repreſenté dans une tapiſſerie de Chantilly par le P. de Tournemine Jeſuite. *Fevr.* p.327.

*Explication* d'une Medaille en argent de Loüis de Bourbon de Montpenſier Prince de Dombes. *Mars* p.460.

*Lettre* écrite au P. de Tournemine ſur ſon opinion touchant Cyrus. *May* p.831... Reponſe à cette Lettre. *May* p.834.

*Lettre* de Mr. Rigord Commiſſaire de la Marine aux Journaliſtes de Trevoux ſur une ceinture de toile trouvée en Egypte au tour d'une Mumie. *Juin* p.978.

*Explication* d'une Medaille très-rare de l'Empereur Galien, par le P. Tournemine.

*Juin* p.1001.... Lettre à l'Auteur de cette explication. *Juill.* p. 1165... Reponſe de l'Auteur *Juill.* p.1173.

*Diſſertation* ſur une ſtatuë trouvée à Bourges il y a quelques années. *Aouſt* p.1434.

*Lettre* de Mr. de la Chauſſe ſur une Colonne trouvée depuis peu dans le champ de Mars. *Sept.* p.1537... Remarques du P. de Grainville Jeſuite ſur cette Diſſertation p.1544.

*Diſſertation* hiſtorique ſur l'ancienne ville de Bibracte. *Oct.* p.1789.

*Nouvelle* conjecture pour expliquer une Medaille frappée à Alexandrie en Egypte. *Nov.* p.1938.

*Diſſertation* ſur la pluralité des Conſtantins. *Dec.* p.2084.

*Explication* d'une Medaille inſolente addreſſée par les Huguenots à Henry III. Roi de France au commencement de ſon Regne avant ſon Mariage. *Dec.* p.2127.

*Lettre* de Mr. Joannis Medecin d'Avignon aux Auteurs du Journal ſur le XI. Article des Memoires du Mois de Juilliet 1702. *Nov.* p.1951.... Reponſe aux objections de Mr. Joannis par l'Auteur de la Diſſertation ſur le deſſein de la quatriéme Eglögue de Virgile. *Nov.* p.1961.

*Reponſe* aux plaintes de Mr. l'Abbé Faydit contre les Journaliſtes de Trevoux. *Sept.* p. 1617.

FIN.

# TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts, du Mois de Decembre 1704.

ART.CLXXIX. *Hiſtoire de l'Academie Roiale des Sciences, année* 1702. pag.2009

ART. CLXXX. Sancti Euſebii Hieronymi Stridonienſis Presbyteri Operum Tomus tertius, &c. C'eſt-à-dire, *Tome troiſiéme des Oeuvres de St. Jerome &c.* p. 2034.

ART. CLXXXI. *Caracteres des anciens Auteurs & des Modernes, & les Jugemens de leurs Ouvrages.* p.2041

ART. CLXXXII. Muſica, Carmen, &c. *La Muſique. Poëme par le Pere François Antoine le Févre de la Compagnie de Jeſus.* p 2048

ART. CLXXXIII. *Suite du Livre de Mr. Paſchius ſur les nouvelles découvertes dans les Sciences & les Arts, faites d'après l'Antiquité.* p. 2053

ART. CLXXXIV. Obſervationum ſelectarum ad rem Litterariam pertinentium Tom. 2. C'eſt-à-dire, *Recüeil de Remarques choiſies qui concernent les Sciences Tome ſecond.* p. 2073

ART. CLXXXV. *L'Explication de la Prophetie ſur l'enfantement de la Sainte Vierge, &c.* p.2078

ART. CLXXXVI. *Diſſertation ſur la li-*

*vre de Medecine de Paris; par Mr. Penicher.* p. 2080

ART. CLXXXVII. *Le vrai repos en Dieu par les Etats de Jesus-Chr. &c.* p. 2083

ART. CLXXXVIII. *Dissertation sur la pluralité des Constantins.* p. 2084

ART. CLXXXIX. *Mort de Madame l'Abesse de Fontevrault.* p. 2118

ART. CXC. *Explication d'une Medaille insolente, adressée par les Huguenots à Henry III. Roi de France au commencement de son Regne, avant son Mariage.* p. 2127

ART. CXCI. *Suite des Remarques de Mr. le Pelletier &c.* p. 2144

ART. CXCII. *Dissertation sur la Latitude, ou élevation du Pole de Paris.* p. 2163.

ART. CXCIII. *Nouvelles Litteraires.* p. 2174

*De la Martinique.* ibid.

*De Rome.* p. 2177

*De Madrit.* p. 2179

*D'Angleterre.* p. 2180

*D'Utrecht.* p. 2182

*D'Anvers.* p. 2183

*De Lyon.* p. 2184

*De Paris.* ibid.

*Catalogue des Livres imprimez tant en France que dans les Païs étrangers, dont il est parlé dans les Memoires de Trevoux de l'année* 1704. p. 2185

Fin de la Table.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 0771